Quatre-vingt-quatrième année. — N° 310. Le Numéro : 35 francs. Lundi 29 et Mardi 30 Décembre 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté portant promotions (administrateurs) (p. 12083).

Ministère de la justice.

Décrets des 26 et 27 décembre 1952 portant nominations, attribution de fonctions, détachements et admission à la retraite (magistrature) (p. 12083).

Décret du 27 décembre 1952 portant élévation de classe d'un greffier de justice de paix d'Algérie (p. 12084).

Décret portant nomination de notaires en Algérie (rectificatif) (p. 12084).

Arrêté du 22 décembre 1952 portant ouverture d'un concours pour le recrutement d'un médecin résidant à temps complet à l'hôpital pénitentiaire de Fresnes (p. 12084).

Ministère des affaires étrangères.

Décrets du 27 décembre 1952 portant nomination de consuls généraux à Londres, Edimbourg et Glasgow (p. 12084).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 26 décembre 1952 portant changement du nom de la commune de Dun-le-Palleteau (Creuse) (p. 12085).

Décret du 26 décembre 1952 déclarant d'utilité publique l'acquisition des terrains et l'exécution, par la ville de Pontchâteau (Loire-Inférieure), des travaux nécessaires à l'ouverture d'une voie nouvelle au lieudit « Villeneuve-la-Verdure » et à l'aménagement d'un lotissement rationnel (p. 12085).

Décret n° 52-1391 du 27 décembre 1952 modifiant le décret n° 52-639 du 4 juin 1952 instituant une indemnité forfaitaire spéciale en faveur des membres des conseils de préfecture et du tribunal administratif d'Alsace et de Lorraine et étendant le bénéfice de ces dispositions aux membres des conseils de préfecture en fonction en Algérie (p. 12085).

Arrêtés du 15 décembre 1952 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 12085).

Arrêté du 20 décembre 1952 modifiant l'arrêté du 6 juin 1952 fixant le mode de rémunération des médecins chargés du service médical de la sûreté nationale (p. 12086).

Ministère de la défense nationale.

Décret du 12 décembre 1952 portant concession de la médaille militaire (*suite et fin*) (p. 12086).

Décrets des 22 et 27 décembre 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur et rectificatif (p. 12110).

Décret n° 52-1392 du 26 décembre 1952 modifiant le décret n° 46-1520 du 21 juin 1946 fixant le statut de l'école professionnelle de l'air en Afrique du Nord (p. 12111).

Décret n° 52-1393 du 27 décembre 1952 modifiant l'article 4 du décret n° 50-1182 du 23 septembre 1950 relatif à l'attribution de décorations posthumes aux morts de la Résistance (p. 12112).

Décrets du 27 décembre 1952 portant promotions et nominations (armée de terre, active et réserve) (p. 12112).

Arrêté portant nomination de secrétaires administratifs stagiaires de la marine (p. 12138).

Tableau d'avancement des sous-officiers de l'intendance (armée active) pour l'année 1953 et *décision* portant promotions (p. 12138).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 52-1394 du 26 décembre 1952 prorogeant jusqu'au 31 décembre 1967 le régime légal du Sous-Comptoir des entrepreneurs (p. 12141).

Décret du 27 décembre 1952 portant admission à la retraite d'un receveur principal des finances de la trésorerie d'Algérie (p. 12141).

Arrêté du 18 décembre 1952 portant agrément d'une société d'assurance sur la vie (p. 12141).

Arrêté du 23 décembre 1952 fixant la valeur de reprise des titres de l'emprunt 3 1/2 p. 100 1952 à capital garanti admis en payement des droits de mutation (p. 12141).

Arrêté du 26 décembre 1952 portant cessation de l'émission des obligations du Trésor à deux, quatre, six ou huit ans (p. 12141).

Arrêté portant nomination d'administrateurs de banques nationalisées (p. 12142).

Arrêté portant admission à la retraite (caisse des dépôts et consignations) (p. 12142).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret n° 52-1395 du 26 décembre 1952 relatif au statut de la caisse des retraites du personnel du Théâtre-Français (p. 12142).

Décret n° 52-1396 du 26 décembre 1952 portant reconduction des dispositions transitoires prévues au décret du 27 mai 1949 relatif au règlement des écoles supérieures de commerce (p. 12143).

Arrêté portant nominations (musées de France) (p. 12144).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret du 26 décembre 1952 portant affectation au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme de l'ancien poste frontière de gendarmerie situé à Fontan (Alpes-Maritimes) (p. 12144).

Arrêté relatif à la demande et à la délivrance des inscriptions de camionnage (rectificatif) (p. 12144).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret du 11 décembre 1952 accordant à la Société nationale des pétroles d'Aquitaine un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux (p. 12144).

Décret du 22 décembre 1952 approuvant deux conventions résiliant les conventions relatives à l'exploitation des réseaux d'Etat du Nord et de l'Est approuvées par décrets des 28 mars 1923, 17 mai 1924, 20 octobre 1924 et 13 octobre 1925, et leur substituant des conventions nouvelles (p. 12145).

Décret du 22 décembre 1952 autorisant l'expropriation de terrains nécessaires à l'aménagement de la chute de Treignac, sur la Vézère (Corrèze) (p. 12147).

Décrets du 22 décembre 1952 portant nomination d'un membre du conseil d'administration et du directeur général des houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais (p. 12146).

Décret du 26 décembre 1952 portant attribution, à titre de dotation, à l'institut national de la propriété industrielle, de terrains et bâtiments sis à Paris (8e) (p. 12146).

Décret du 27 décembre 1952 autorisant la chambre des métiers de la Haute-Garonne à contracter un emprunt (p. 12146).

Décret du 27 décembre 1952 autorisant la chambre de commerce de Toulouse à contracter un emprunt (p. 12147).

Ministère des relations avec les Etats associés et ministère de la France d'outre-mer.

Décret n° 52-1397 du 26 décembre 1952 portant assimilation à des catégories existantes, en vue de la revision des pensions, de certains emplois supprimés du ministère de la France d'outre-mer et du ministère des relations avec les Etats associés (p. 12147).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 20 décembre 1952 portant nomination d'un inspecteur général des travaux publics au ministère de la France d'outre-mer (p. 12149).

Décret du 26 décembre 1952 approuvant la délibération n° 52-357 du 1er octobre 1952 de l'assemblée représentative de Madagascar modifiant les règles d'assiette de la taxe de développement économique (p. 12149).

Décret du 26 décembre 1952 approuvant la délibération n° 52-358 du 1er octobre 1952 de l'assemblée représentative de Madagascar modifiant les règles d'assiette des impôts sur les revenus (p. 12149).

Décrets du 26 décembre 1952 portant dégagement des cadres, sur leur demande, d'administrateurs en chef de la France d'outre-mer (p. 12149).

Décret n° 52-1398 du 27 décembre 1952 portant création de centres d'études du travail (p. 12149).

Décret n° 52-1399 du 27 décembre 1952 portant création de centres de formation professionnelle rapide (p. 12150).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Décret du 27 décembre 1952 portant extension à la commune d'Anizy-le-Château de l'ensemble des dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et des locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée (p. 12147).

Arrêtés portant titularisations (administration centrale) (p. 12147).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret n° 52-1400 du 26 décembre 1952 modifiant le décret du 12 juin 1912 portant réorganisation des asiles autonomes d'aliénés et relatif aux pouvoirs des commissions administratives des asiles autonomes d'aliénés et à l'approbation de leurs délibérations (p. 12152).

Décret du 26 décembre 1952 portant suppression du bureau de bienfaisance de Wolfisheim (Bas-Rhin) (p. 12152).

Décrets du 26 décembre 1952 portant déclaration de perte et déchéance de la nationalité française (p. 12152).

Décret n° 52-1401 du 27 décembre 1952 tendant à modifier l'article 11 du décret n° 48-1971 du 30 décembre 1948 portant règlement d'administration publique pour l'application du titre II de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 relatif aux allocations de logement (p. 12152).

Interdiction temporaire de fonctions (p. 12153).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Modifications aux listes électorales des membres des groupes. — Convocations de commissions et de la conférence des présidents. — Réunions de commissions. — Rectifications au compte rendu *in extenso* des séances des 21 et 22 décembre 1952 (p. 12153).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Modification aux listes électorales des membres des groupes politiques. — Convocation de commission. — Réunion de commission (p. 12155).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Annulation de convocation de commission (p. 12156).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatifs à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 12156).

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Avis de concours pour le recrutement d'adjoints administratifs de 3e classe du service des fabrications d'armement (personnels militaires ayant le statut d'officier de l'armée active (p. 12159).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis relatif au tirage de la quarante-neuvième tranche de la loterie nationale 1952 (p. 12157).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 12157).

Annonces (p. 12160).

SOMMAIRE DES DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

(Publiés du 22 au 28 décembre 1952.)

ASSEMBLEE NATIONALE

Feuille 44.

Allocation mensuelle aux malades de longue durée hospitalisés au titre de l'assistance médicale gratuite. — Proposition de loi de M. Mora (rectifiée) (*suite*)..... p. 1377

Réglementation du marché des corps gras. — Proposition de loi de Mme Poinso-Chapuis..... p. 1377

Prix. — *Modification de l'article 37 de l'ordonnance du 30 juin 1945.* — Rapport par Mme Poinso-Chapuis..... p. 1378

Relations commerciales entre la France et l'U. R. S. S. — *Ratification de l'accord.* — Rapport par M. Cairice..... p. 1379

Caisses de crédit agricole. — *Retrait de compétence à la commission centrale de contrôle des opérations immobilières.* — Proposition de loi de M. Pluchet..... p. 1379

Ententes professionnelles. — Contrôle et réglementation. — Avis par M. Paul Couston..... p. 1381
Rapport supplémentaire par Mme Poinso-Chapuis..... p. 1403
Retraites mutualistes des anciens combattants. — Relèvement du montant maximum. — Rapport par M. Mouton. p. 1381
Internés libérés par la Résistance. — Bénéfice des statuts des déportés et internés résistants politiques. — Rapport par Mme Rose Guérin..... p. 1382
Officiers, sous-officiers et soldats. — Payement intégral de leur solde pendant leur captivité. — Rapport par M. Tourné..... p. 1382
Invalides militaires du temps de pair. — Bénéfice des mêmes barèmes et avantages que les mutilés de guerre. — Rapport par M. Tourné..... p. 1382
Code du travail. — Mode de payement des salaires. — Modifications. — Proposition de loi de M. Mailhe..... p. 1383
Liberté de la presse. — Modification de certaines dispositions de la loi du 29 juillet 1881. — Rapport par M. Minjoz..... p. 1383
Litiges entre bailleurs et preneurs d'immeubles. — Sursis aux délais impartis pur exercer une voie de recours pendant les vacances judiciaires. — Proposition de loi de Mme Rabaté..... p. 1383
Jardins familiaux. — Codification de la législation. — Avis par M. Minjoz..... p. 1383
Brevets d'invention. — Modification de la législation et institution de « licences obligatoires ». — Rapport par M. Jean-Paul Palewski..... p. 1384
Entreprises de presse et d'information en Algérie. — Application de la loi du 11 mai 1946. — Rapport par Mme Sportisse..... p. 1388
Commémoration du cinquième centenaire de Léonard de Vinci. — Ouverture de crédits. — Avis par M. Ducos..... p. 1388
Demandes en autorisation de poursuites contre des membres de l'Assemblée ..... p. 1390
Prévention et réparation des accidents du travail. — Complément de la loi du 30 octobre 1946. — Avis par M. Marcel David..... p. 1390
Objecteurs de conscience. — Création d'un service civil. — Proposition de M. Gau..... p. 1391
Réduction sur les tarifs de la Société nationale des chemins de fer français pendant la période normale des congés payés à certaines catégories d'assurés sociaux. — Proposition de loi de M. André Mercier..... p. 1392
Code du travail. — Modification de la législation sur les conseils de prud'hommes. — Rapport par Mme Francine Lefebvre..... p. 1393
Développement de l'enseignement français en Alsace et en Lorraine. — Rapport par M. Binot..... p. 1393
Brevets d'invention. — Modification des taxes. — Proposition de loi..... p. 1394
Assemblées de groupe dans certains territoires d'outre-mer. — Fixation du régime électoral. — Proposition de loi... p. 1394
Habitants de la commune de Lutterbach. — Attribution d'un secours de première urgence. — Proposition de résolution de M. Wasmer..... p. 1395
Loyers. — Sursis à toute augmentation. — Proposition de loi de Mme Rabaté..... p. 1395
Variation du salaire minimum national interprofessionnel garanti en fonction du coût de la vie. — Avis..... p. 1395
Populations du département de la Charente-Maritime. — Aide aux victimes de l'orage de grêle du 12 juin 1952. — Proposition de résolution de M. Faraud..... p. 1396
Code des pensions civiles et militaires. — Modification des dispositions relatives aux majorations pour enfants. — Proposition de loi de M. Dorey..... p. 1396
Parités externes entre les postes, télégraphes et téléphones et les régies financières. — Réunion d'une commission. — Proposition de loi de M. Dorey..... p. 1397
Habitants de la région de Sauviat-sur-Vige. — Attribution d'un secours. — Proposition de résolution de M. Le Bail. p. 1397
Bailleurs et locataires des territoires d'outre-mer. — Modification et codification de la législation. — Projet de loi ..... p. 1397
Général d'armée Leclerc de Hautecloque. — Accord à titre posthume de la dignité de maréchal de France. — Rapport par M. Bénouville..... p. 1405
Prime de modernisation. — Relèvement du montant. — Proposition de loi de M. Waldeck Rochet..... p. 1407
Populations du département de Lot-et-Garonne. — Attribution d'un secours aux victimes de l'ouragan du 15 juin 1952. — Proposition de résolution de M. Caillavet... p. 1408
Aide aux victimes des orages dans le Tarn et plusieurs communes du canton de Carmaux. — Proposition de résolution de M. Deixonne..... p. 1408
Enseignement officiel de la chiropractie. — Rapport par M. Flandin..... p. 1408

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Administrateurs.

Par arrêté du 22 décembre 1952, sont promus et titularisés en qualité d'administrateur civil de 2e classe, dans les conditions fixées ci-après, les administrateurs civils de 3e classe dont les noms suivent:

M. Calas (William), administrateur civil de 2e classe, 1er échelon, 1er octobre 1952.

M. Lacoste (Boris), administrateur civil de 2e classe, 1er échelon, 1er octobre 1952.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 26 décembre 1952 portant détachement d'un magistrat.

Par décret en date du 26 décembre 1952, M. Perrin, procureur de la République de 3e classe près le tribunal de première instance de Basse-Terre, est, pour régularisation de sa situation administrative, maintenu en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères (service des affaires allemandes et autrichiennes) pour la période comprise entre le 16 décembre 1951 et le 15 juin 1952.

Décret du 27 décembre 1952 portant nomination d'un magistrat.

Par décret en date du 27 décembre 1952, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, Mlle Leduc, substitut du procureur de la République de 2e classe près le tribunal de première instance de Verdun, est nommée, sur sa demande, juge de 2e classe au tribunal de première instance de Mantes, en remplacement de M. Heyden, qui a été nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Verdun.

Décret du 27 décembre 1952 portant nomination d'un magistrat et confiant à un magistrat les fonctions de l'instruction.

Par décret en date du 27 décembre 1952, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature:

M. Leheup, procureur de la République près le tribunal de première instance de Troyes, est nommé juge au tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. Caubet, qui a été mis en congé de longue durée.

M. Jeanneret, juge au tribunal de première instance de Beaune, est chargé, pour trois ans, des fonctions de l'instruction audit tribunal, en remplacement de M. Bajotet, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de Dijon.

Décret du 27 décembre 1952 portant nomination d'un magistrat et le déléguant à l'administration centrale.

Par décret en date du 27 décembre 1952, le Conseil supérieur de la magistrature entendu:

M. Heyden, juge de 2e classe au tribunal de première instance de Mantes, est nommé, sur sa demande, substitut du procureur de la République de 2e classe près le tribunal de première instance de Verdun, en remplacement de Mlle Leduc, qui a été nommée juge au tribunal de première instance de Mantes.

M. Heyden, nommé par le présent décret substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Verdun, sera, à dater de son installation dans lesdites fonctions, délégué dans les services de l'administration centrale du ministère de la justice.

Décret du 27 décembre 1952 chargeant un magistrat des fonctions de l'instruction.

Par décret en date du 27 décembre 1952, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Roy, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Saint-Denis (Réunion), affecté au tribunal de première instance de Saint-Denis, est chargé, pour trois ans, des fonctions de l'instruction audit tribunal, en remplacement de M. Lambert, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de Tunis.

Décret du 27 décembre 1952 chargeant un magistrat des fonctions de juge des enfants.

Par décret en date du 27 décembre 1952, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Crespin, juge de 2e classe au tribunal de première instance de Lorient, est chargé, pour une nouvelle période de trois ans, des fonctions de juge des enfants audit tribunal.

Décret du 27 décembre 1952 plaçant un magistrat en position de service détaché.

Par décret en date du 27 décembre 1952, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Roche, suppléant rétribué du juge de paix de Périgotville (Algérie), est placé en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères, pour exercer des fonctions judiciaires au tribunal immobilier de Tunisie, pour une période de cinq ans, à compter de la date de son installation.

Décret du 27 décembre 1952 admettant un magistrat à faire valoir ses droits à la retraite.

Par décret en date du 27 décembre 1952, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Quilichini, juge au tribunal de première instance de Marseille, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

Décret du 27 décembre 1952 portant élévation de classe d'un greffier de justice de paix d'Algérie.

Par décret en date du 27 décembre 1952:

M. Rosado, greffier de justice de paix de 2e classe personnelle, inscrit au tableau d'avancement des greffiers de justices de paix, est élevé à la 1re classe de sa catégorie, en remplacement numérique de M. Tefat, qui a été mis en disponibilité.

M. Baba Ali, greffier de justice de paix de 3e classe personnelle, inscrit au tableau d'avancement des greffiers de justices de paix, est élevé à la 2e classe personnelle de sa catégorie, en remplacement numérique de M. Rosado, qui a été élevé à la 1re classe.

Décret portant nomination de notaires en Algérie.

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 décembre 1952: page 11956, 2e colonne, 12e ligne, au lieu de: « notaire à Saida, canton Nord », lire: « notaire à Saida ».

Ouverture d'un concours pour le recrutement d'un médecin résidant à temps complet à l'hôpital pénitentiaire de Fresnes.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi n° 51-1124 du 31 décembre 1951;
Sur la proposition du directeur de l'administration pénitentiaire,

Arrête:

Art. 1er. — Un concours, dont les épreuves commenceront le 26 février 1953, est ouvert pour le recrutement d'un médecin résidant à temps complet à l'hôpital pénitentiaire de Fresnes.

Art. 2. — Les candidats doivent:

1° Etre de sexe masculin;

2° Avoir la nationalité française et, s'ils l'ont acquise par naturalisation, la posséder depuis cinq ans au moins;

3° Etre âgés de vingt-cinq ans au moins et de cinquante ans au plus au 1er janvier 1953;

4° N'avoir été l'objet:

a) De la part des tribunaux d'aucune condamnation, à l'exception toutefois des peines d'amendes pour délit non intentionnel ne présentant pas de caractère professionnel;

b) De la part du conseil de l'ordre des médecins, d'aucune sanction disciplinaire;

5° Etre titulaires du diplôme d'Etat de docteur en médecine.

Art. 3. — Les demandes d'inscription doivent être accompagnées des pièces ci-après:

1° Une expédition de l'acte de naissance;

2° Un certificat de nationalité française, délivré par le juge de paix du canton du domicile;

3° Un extrait du casier judiciaire remontant à moins d'un mois;

4° Une pièce établissant que le candidat se trouve en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'armée et qu'il n'est plus, notamment, soumis aux obligations actives du service militaire;

5° Une copie dûment certifiée et légalisée du diplôme de docteur en médecine, enregistré préalablement au bureau d'hygiène de la préfecture de police.

Art. 4. — La liste d'inscription sera irrévocablement close le 5 février 1953. Passé ce délai, aucun candidat ne pourra être inscrit ni admis à prendre part aux épreuves.

Le ministre arrête la liste des candidats admis à concourir.

Ceux ne remplissant pas les conditions édictées à l'article 2 ou qui n'auront pas déposé les pièces exigées par l'article 3 seront informés, avant le concours, qu'ils ne figurent pas sur la liste d'inscription.

Ceux admis à concourir recevront une lettre de convocation leur faisant connaître les lieu, jour et heure du concours.

Art. 5. — Le concours comporte deux épreuves pratiques qui consistent chacune dans l'examen clinique d'un malade et dans un exposé oral précisant le diagnostic et le traitement applicables au cas observé.

Art. 6. — Il est accordé aux candidats, pour chacune des deux épreuves, une demi-heure, à savoir:

Dix minutes pour l'examen du malade;
Dix minutes pour la préparation de l'exposé oral;
Dix minutes pour cet exposé.

Art. 7. — Pour chacune des épreuves, il est attribué aux candidats un nombre de points variant de 0 à 20.

Art. 8. — Le jury est composé de trois professeurs à la faculté de médecine, médecins des hôpitaux.

Art. 9. — Le jury arrête le classement suivant le nombre de points obtenus et soumet à l'approbation du ministre la liste des candidats ainsi classés par ordre de mérite.

Art. 10. — Le candidat classé premier sur la liste arrêtée définitivement par le ministre sera nommé au poste de médecin résidant à l'hôpital pénitentiaire de Fresnes, après signature du contrat afférent à cet emploi. Au cas où il retirerait sa candidature, le poste serait proposé au candidat le suivant immédiatement sur la liste définitive de classement.

Art. 11. — Le directeur de l'administration pénitentiaire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 décembre 1952.

LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

NOTA. — Tous renseignements concernant le concours susvisé ainsi que le poste auquel il permet d'accéder seront donnés à la direction de l'administration pénitentiaire, bureau du personnel, 4, place Vendôme, à Paris (1er).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 27 décembre 1952 portant nomination d'un consul général à Londres.

Par décret en date du 27 décembre 1952, M. Raux (François-Henri-Etienne), conseiller des affaires étrangères de 1re classe, 1er échelon, en fonctions à l'administration centrale, est chargé du consulat général de France à Londres, en remplacement de M. Xavier Gauthier.

Décret du 27 décembre 1952 portant nomination d'un consul général à Edimbourg et Glasgow.

Par décret en date du 27 décembre 1952, M. Gailliard (André-Charles-Félicien), secrétaire des affaires étrangères de 4e classe, 1er échelon, chargé des fonctions de conseiller d'ambassade de 2e classe à l'ambassade de France, à Oslo, est chargé du consulat général de France à Edimbourg et Glasgow, en remplacement de M. Lorion.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 26 décembre 1952 portant changement du nom de la commune de Dun-le-Palleteau (Creuse).

Par décret en date du 26 décembre 1952, la commune de Dun-le-Palleteau (canton de Dun-le-Palleteau, arrondissement de Guéret, département de la Creuse) portera désormais le nom de Dun-le-Palestel.

Décret du 26 décembre 1952 déclarant d'utilité publique l'acquisition des terrains et l'exécution, par la ville de Pontchâteau (Loire-Inférieure), des travaux nécessaires à l'ouverture d'une voie nouvelle au lieudit Villeneuve-la-Verdure, et à l'aménagement d'un lotissement rationnel.

Par décret en date du 26 décembre 1952, ont été déclarés d'utilité publique l'acquisition des terrains et l'exécution, par la ville de Pontchâteau (Loire-Inférieure), des travaux nécessaires à l'ouverture d'une voie nouvelle au lieudit Villeneuve-la-Verdure, reliant le chemin départemental n° 33 à la route nationale n° 165, ainsi qu'à l'aménagement d'un lotissement rationnel.

Par ce texte, le maire de Pontchâteau, agissant au nom et pour le compte de la commune, a été autorisé à acquérir, soit à l'amiable, soit, s'il y a lieu, par voie d'expropriation, conformément aux dispositions des décrets des 8 août et 30 octobre 1935, et notamment des articles 67 et suivants, les terrains représentés par des teintes jaune et rouge sur le plan approuvé annexé.

Les terrains figurés sur le plan susvisé par des teintes jaune et rouge seront réservés respectivement à l'ouverture d'une voie nouvelle et à l'aménagement d'un lotissement.

Les superficies non incorporées aux ouvrages publics seront revendues selon les conditions prévues au cahier des charges du lotissement ci-annexé.

Les expropriations à effectuer devront être accomplies dans un délai de deux ans, à compter de la date du présent décret.

Décret n° 52-1391 du 27 décembre 1952 modifiant le décret n° 52-639 du 4 juin 1952 instituant une indemnité forfaitaire spéciale en faveur des membres des conseils de préfecture et du tribunal administratif d'Alsace et de Lorraine et étendant le bénéfice de ces dispositions aux membres des conseils de préfecture en fonction en Algérie.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur, du secrétaire d'Etat au budget et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu le décret n° 52-639 du 4 juin 1952 instituant une indemnité forfaitaire spéciale en faveur des membres des conseils de préfecture et du tribunal administratif d'Alsace et de Lorraine;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le premier paragraphe de l'article 2 du décret n° 52-639 du 4 juin 1952 est modifié comme suit:

« *Art. 2.* — Cette indemnité, non soumise à retenue pour pension, est attribuée trimestriellement à terme échu, par décision du ministre des l'intérieur, aux membres des conseils de préfecture et du tribunal administratif d'Alsace et de Lorraine dans la limite des crédits calculés par catégorie sur la base des taux moyens ci-après, les attributions individuelles ne pouvant, en aucun cas, excéder le double du taux moyen: ».

. . . . . .

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Sous réserve de l'inscription au budget spécial de l'Algérie des crédits correspondants, le décret n° 52-639 du 4 juin 1952 modifié est déclaré applicable aux membres des conseils de préfecture en fonction en Algérie.

L'attribution de l'indemnité à ce personnel sera effectuée par le gouverneur général de l'Algérie.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 décembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
GUY PETIT.

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 15 décembre 1952, il a été ouvert au ministre de l'intérieur, sur le budget de l'exercice 1952, un crédit de fonds de concours de 1.274.910 F, réparti ainsi qu'il suit:

Chap. 1160. — Sûreté nationale. — Indemnités et allocations diverses:

Art. 2. — Indemnités pour sujétions spéciales. — § 7. — Indemnités de surveillance des jeux..... 1.274.910 F.

Par arrêté en date du 15 décembre 1952, il a été ouvert au ministre de l'intérieur, sur le budget de l'exercice 1952, un crédit de fonds de concours de 1.357.760 F, réparti ainsi qu'il suit:

Chap. 1160. — Sûreté nationale. — Indemnités et allocations diverses.

Art. 2. — Indemnités pour sujétions spéciales. — § 7. — Indemnités de surveillance des jeux..... 1.357.760 F.

Par arrêté en date du 15 décembre 1952, il a été ouvert au ministre de l'intérieur, sur le budget de l'exercice 1952, un crédit de fonds de concours de 2.583.122 F, réparti ainsi qu'il suit:

Chap. 1160. — Sûreté nationale. — Indemnités et allocations diverses:		
Art. 2. — Indemnités pour sujétions spéciales. — § 7. — Indemnités de surveillance des jeux.....		118.080 F.
Chap. 3080. — Sûreté nationale. — Remboursement de frais:		
Art. 1er. — Déplacements. — § 2. — Missions et tournées des C. R. S.....	1.329.117	
Art. 2. — Alimentation. — § 3. — Alimentation des C. R. S. et complément de prime d'alimentation	349.550	
		1.678.667
Chap. 3120. — Achat, entretien et fonctionnement du matériel automobile:		
Art. 2. — Entretien et fonctionnement.....		786.455
Total		2.583.122 F.

Par arrêté en date du 15 décembre 1952, il a été ouvert au ministre de l'intérieur, sur le budget de l'exercice 1952, un crédit de fonds de concours de 3.085.671 F, réparti ainsi qu'il suit:

Chap. 1160. — Sûreté nationale. — Indemnités et allocations diverses:

Art. 2. — Indemnités pour sujétions spéciales. — § 7. — Indemnités de surveillance des jeux	3.021.710 F.
Art. 3. — Indemnités dépendant de la productivité ou des services rendus. — § 1er. — Récompenses...	63.961
	3.085.671 F.

Par arrêté en date du 15 décembre 1952, il a été ouvert au ministre de l'intérieur, sur le budget de l'exercice 1952, un crédit de fonds de concours de 634.498 F, réparti ainsi qu'il suit:

Chap. 3080. — Sûreté nationale. — Remboursement de frais:		
Art. 1er. — Déplacements:		
§ 1er. — Missions et tournées autres que C. R. S...		91.330 F.
§ 2. — Missions et tournées des C. R. S.....		415.727
Art. 2. — Alimentation. — § 3. — Alimentation des C. R. S. et complément de primes d'alimentation.....		77.382
		584.889
Chap. 3120. — Achat, entretien et fonctionnement du matériel automobile:		
Art. 2. — Entretien et fonctionnement.....		47.451
Chap. 3170. — Divers matériel:		
Art. 3. — Conseil national des services publics départementaux et communaux		2.158
Total		634.498 F.

Modification de l'arrêté du 6 juin 1952 fixant le mode de rémunération des médecins chargés du service médical de la sûreté nationale.

Le ministre de l'intérieur et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'arrêté du 30 avril 1948 portant fixation des tarifs d'honoraires des médecins assermentés, des médecins agréés et des conditions de rémunération et d'indemnisation des membres des comités médicaux prévus par le décret du 5 août 1947;

Vu l'arrêté du 6 juin 1952 fixant le mode de rémunération des médecins chargés du service médical de la sûreté nationale,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les dispositions des articles 1er et 3 de l'arrêté du 6 juin 1952 susvisé sont modifiées comme suit:

Art. 1er. — (Alinéas 1er et 2 sans changement.)

« La rémunération afférente à chaque vacation est fixée comme suit:

CATÉGORIE I. — *Spécialistes radiologues, phtisiologues, psychiatres, à condition que ces médecins exercent leur spécialité pour le compte et sur demande du ministère de l'intérieur.*

« Première heure..... 1.050 F.
« Deuxième heure..... 950
« Troisième heure..... 850

CATÉGORIE II. — *Médecins anciens internes, reçus au concours d'un hôpital de ville de faculté, médecins anciens chefs de clinique ou chefs de clinique d'un hôpital de ville de faculté ou de ville siège d'une école de médecine et possédant l'un des certificats suivants.*

« Hygiène industrielle et médecine du travail;
« Hygiène et épidémiologie (appelé encore hygiène et médecine sociale);
« Médecine légale et psychiatrie;
« Biologie appliquée à l'éducation physique et aux sports;
« Médecine coloniale (ou tropicale):
« Première heure..... 840 F.
« Deuxième heure..... 740
« Troisième heure..... 640

CATÉGORIE III. — *Médecins anciens internes reçus au concours d'un hôpital de ville de faculté, médecins anciens chefs de clinique ou chefs de clinique d'un hôpital de ville de faculté ou de ville siège d'une école de médecine ou médecins possédant l'un des certificats énumérés à l'alinéa précédent.*

« Première heure..... 690 F.
« Deuxième heure..... 590
« Troisième heure..... 490

CATÉGORIE IV. — *Médecins ne rentrant dans aucune des catégories précédentes.*

« 525 F de l'heure ».

(Le reste de l'article sans changement.)

Art. 3. — (Alinéa 1er sans changement.)

« Lorsque les médecins conventionnés effectueront, pour leur service, un déplacement à plus de deux kilomètres des limites de la localité de leur résidence administrative et feront usage, à cet effet, d'une voiture automobile leur appartenant, ils pourront recevoir des indemnités kilométriques dans les conditions et aux taux fixés par les textes en vigueur relatifs aux indemnités pour frais de déplacement attribuées aux fonctionnaires de l'Etat (taux « après 5.000 kilomètres ») ».

(Le reste de l'article sans changement.)

Art. 2. — Le présent arrêté prendra effet à compter du 1er juillet 1951 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 décembre 1952.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN VERDIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN MOREAU.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 12 décembre 1952 portant concession de la médaille militaire.

1° *MILITAIRES EN ACTIVITE DE SERVICE*

TROUPES METROPOLITAINES

Artillerie.

(*Suite.*)

FRANÇAIS

Sous-officiers.

Rouze (Gérard-Ernest-Joseph), adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes
Munoz (Vincent), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Lesure (Raymond), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.
Barr Mammar, maréchal des logis chef, mle 3368; 18 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Layris (Bernard-Victor), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Leboisselier (Léon-Jean-René-Auguste), maréchal des logis; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Marty (Jean-Joseph-Théodore), adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Bauchel (Marcel), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Brosseau (Raymond-Alexandre-Paul), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Pernot (Albert-Henri), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Ponsard (Georges), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Darmuzey (Jean), adjudant; 14 ans de services, 8 cmpagnes. Cité.
Collet (Pierre-Louis-Napoléon), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Morange (Jean-Paul-Jacques), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Lamberet (Edouard), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Charreton (Paul-Henri), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Alexandre (André-Prudent), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Kerneur (Jean-Marie), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes.
Vinsonneau (Jean-Pierre), adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Pesin (André), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Huard (Félix), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Portelette (Gaston-Louis-Octave), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes.
Chanez (René-Léon-Séraphin), maréchal des logis; 13 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Guern (Yves-Marie-Joseph), adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Gargoet (René-Apollinaire), maréchal des logis major; 17 ans de services, 6 campagnes.
Dubret (Gaston-Narcisse-Alphonse), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Cros (Paul-Emile-Marius), maréchal des logis major; 16 ans de services, 6 campagnes.
Sportiello (Laurent), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Lavenir (Joanny), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Mobuchon (Roger-Joseph-Pierre), maréchal des logis-major; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Viale (François), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 cmpagnes. Cité.
Grandjean (René), maréchal des logis chef; 13 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Marginier (René), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes.
Labouriaux (Jean-Eugène), adjudant; 14 ans de services, 8 cmpagnes. Cité.
Bourg (Paul-Maurice), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Damien (François-Nicolas), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes.
Lambert (Pierre-Louis), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Gouraud (Georges-Louis-Auguste), adjudant; 15 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Mauraisin (Gaston-Eugène), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes.

Baillet (Georges-Aimé), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Ferrer (Pierre), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Bourillot (Camille), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 7 campagnes.
Cattin (René-Marie-André), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Bouche (Jean-Marie-Raymond), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Aubert (Georges-Ernest-Louis), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Viardot (Emile-Louis), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Gorel (Charles-Désiré-Marie), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Berthumier (Jean-Charles-Edmond), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Lortet (Jean-André), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Martin (Lucien-Charles), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Fouche (Charles-André), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Lusse (Pierre-Louis), maréchal des logis-major; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Bour (Pierre-Jean-Clément), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Poudou (Eloi-Joseph), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Pelletan (Pierre-Paul), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 campagnes.
Rivière (Yves-René-Fernand), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Reinberger (Marie-Auguste), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 campagnes.
Johais (Julien-Victor-Alexandre), adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Garcia (Alphonse), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Guillaume (Paul-Edouard), adjudant; 13 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Raynal (Robert-Emile-Daniel), adjudant-chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Linares (Moïse-Amédée), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Gaultier (Alfred-Georges), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Debreux (Anthelme-Georges), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Le Dorze (Louis-Jules-Noël), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Lallemand (Georges-Aimé), maréchal des logis chef; 13 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Chevalier (Henri-Louis), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Hubert (Camille-Jules), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes.
Biret (Louis-François-Pascal), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Chaussoneaux (Camille-Maxime), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 campagnes.
Musset (Rogatien-Jean-Marie), adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Luneau (André), adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Chaumoreel (André), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Foucard (Marcel-Aimé), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 5 campagnes.
Eschbach (Ernest), adjudant-chef; 16 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Petiteville (Gabriel-Louis), adjudant-chef; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Rouyer (Louis-Pierre), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Delory (François-Emile), adjudant; 17 ans de services, 4 campagnes.
Maire (Marcel-Armand), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 campagnes.
Gourgouillon (Jean-Louis), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Mulet (André-Fernand), adjudant; 18 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Chavy (Henri), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 campagnes.
Rouby (Joseph-Eugène), adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Petit (Georges-Charles), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Ducastel (Jules-Jean-André), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Roisin (Maurice-André), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes.
Vogel (Aloïse-Martin), adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Serra (Jean-André), adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Doulet (Georges-Edouard), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Genet (Robert-Marcel), adjudant-chef; 18 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Bernard (Lucien-Pierre), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 campagnes.
Schweyer (Georges), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Ravot (Marcien-Alexandre), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes.
Orluno-Azorin (Pascal), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Santoni (Charles-Joseph), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.
Sauvaget (Bernard), adjudant-chef; 13 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Burleaux (Jean-Paul-Marcel), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Courthieu (Roger-Jean-Marie-Auguste), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 campagnes.
Alexis (Pierre-Félix-Etienne), adjudant; 16 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Blanc (Albert-Fernand-Emile), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 campagnes.
Mocata (Fernand), adjudant-chef; 14 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Rufenach (Charles-Eugène), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Suau (Charles), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Jacquenot (Raymond-Louis), adjudant; 15 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.
Airola (François-André-Joseph), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Ques (Albert-Edmond-Achille), adjudant-chef; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Dumoutier (Olivier-Roger-Raymond), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Lacour (Gustave-Maurice), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Louchouarn (Alain-Marie), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Turpin (Félix-Jésus), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Baloche (Robert-Eugène), maréchal des logis chef; 13 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Laurent (Paul-Lucien), adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Fischer (Pierre), adjudant-chef; 19 ans de services, 4 campagnes.
Minault (Gaston), adjudant; 17 ans de services, 4 campagnes.
Pendanx (Roger), adjudant-chef; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Devauchelle (Jules-Edouard-Léopold), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 campagnes.
Casteran (François-Léon), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 campagnes.
Catelan (Pascal-Pierre), adjudant; 13 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Dupau (Pierre), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Berthier (Marcel-Jean-Noël), adjudant; 17 ans de services, 3 campagnes.
Brissaud (Jean), adjudant; 13 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Dumont (Louis-Pierre-Georges), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 campagnes. Cité
Jacquinot (Pierre-Maurice), adjudant-chef; 13 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Monnot (Marcel-Eugène-Georges), aspirant; 14 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Gendrot (Emile-Pierre-Marie), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Pagnon (André-Louis-Marcel), adjudant; 14 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.
Labelle (Georges), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 campagnes.
Ollivier (Louis-Alphonse-François), adjudant; 15 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Desmares (Emile-Léonard), adjudant-chef; 14 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Corino (Laurent-Roger), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Abrit (André-Jean), adjudant-chef; 13 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Maisonnave (Pierre-Léon-Fernand), adjudant; 15 ans de services, 4 campagnes. Cité.

Perruchet (Robert-Jean), adjudant-chef; 14 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.
Leveque (Lucien-Louis), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Boureilly (César-Gabriel-Antoine), maréchal des logis chef; 13 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.
Sauton (Marius-Marcel-Georges), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 campagnes.
Boussinot (André-Antoine), adjudant; 13 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Vesin (Edmond-Lucien), adjudant-chef; 16 ans de services, 3 campagnes.
Bonnet (Albert-Yvon-Simon), adjudant-chef; 14 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Kuntz (Louis-Emile), adjudant; 17 ans de services, 2 campagnes. Cité.
Monteillet (Jean-Jules-Ernest), adjudant; 15 ans de services, 3 campagnes. Blessé et cité.
Floiras (Georges-Jean-Baptiste), adjudant-chef; 14 ans de services, 3 campagnes. Blessé et cité.
Bonhomme (Raoul-Jules-Roger), maréchal des logis chef; 10 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Paul (Jacques-Robert-Roger), maréchal des logis chef; 5 ans de services, 4 campagnes. Cité.

Homme de troupe.

Bernard (Robert), brigadier; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.

MILITAIRES SERVANT SOUS LE RÉGIME DES DÉCRETS DU 5 MAI 1911

Sous-officiers.

Mohamed ben Bouazza, maréchal des logis, mle A 206/37; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Rahhou ben Dris, maréchal des logis, mle 433/37; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Kacem ben Mohamed, maréchal des logis chef, mle A 547/34; 18 ans de services, 6 campagnes.
Said Aissa ben Mohamed, maréchal des logis chef, mle 1129; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Kaddour ben El Mahjoub, adjudant, mle 1132; 13 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Hammadi ben Mohammed, maréchal des logis, mle A 1195/39; 12 ans de services, 7 campagnes. Cité.

Hommes de troupe.

Ou Said ben Said, 2e canonnier, mle A 1113/35; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Boussekkine Ahmed ben Mouldaia, brigadier, mle 0.812; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Ahmed ben El Fatini ben Kaddour, brigadier, mle S.822; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Djemoui ben Mohamed, 1re classe, mle L. M. 465; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Saad ben Yahia, 2e classe, mle 407; 17 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Mohammed ben Bouchaib, caporal, mle A 443/37; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.

Train.

FRANÇAIS

Sous-officiers.

Rolland (Rémy), adjudant, 15 ans de services, 9 campagnes.
Colombeau (Henri), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes.
Colonna (Raphaël), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Bachene (Georges), maréchal des logis chef; 13 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Bergero (Joseph-Antoine-Félicien), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Pequignet (Gaston-Adrien), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
Bauge (Emile), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Bouloahri Ahmed, maréchal des logis chef, mle A. 354/36; 16 ans de services, 8 campagnes.
Domine (Marc-Marcel), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Daher Kairouz, adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Combes (Georges), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Virion (Marcel-Emile), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Belabacci Ali, adjudant, mle A. 453/37; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Besson (Robert-Eugène), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.
Laborie (Jean-Adrien), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Berthomier (Roger-Henri-Marcel), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes.
Panabiere (Joseph), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
D'Uva (Dominique-Vincent), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.
Abresol (René-Marie-Louis), maréchal des logis-major; 15 ans de services, 8 campagnes.
Gaudot (Edmond-Edouard), maréchal des logis; 18 ans de services, 5 campagnes.
Fauchet (Henri), adjudant-chef; 19 ans de services, 4 campagnes.
Luciani (Vincent), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Vuachet (Jean), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Jouat (Roger), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Benoit (André-Raoul-Gaston), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Decressonnière (Raymond-Henri), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.
Thomas (Marcel-Louis), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Hiebel (Victor-Aloïse), sergent-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Maury (René-Elie-Auguste), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.
Herzog (Camille), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Thimante (Clément-Jean-Marie-Joseph), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Serneels (Jean-Joseph), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Thouvignon (Adrien-Henri), adjudant; 13 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Athias (Léon), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé.
Barbier (Charles-Eugène), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Mequillet (René-Henri), adjudant; 19 ans de services, 3 campagnes.
Chevalier (Gérard-Marie-Raymond), adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Lagurgue (Henri), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Saladin (Gustave-Albert), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Delaye (François), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Jourdan (Jean-Gilbert), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Clairfeuille (Rémy-Denis-André), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Tabone (Jean-Baptiste), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Dutel (Georges-Edmond), adjudant; 18 ans de services, 4 campagnes.
Bertheloot (Denis-Pierre-Victor), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Pruvot (Henri), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Bretin (Jean-Henri-Armand), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 campagnes.
Auguste (Maurice-Pierre), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes.
Duvaut (Armand), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Pierre (Jean-Marie), adjudant; 18 ans de services, 4 campagnes.
Barrouillet (Jean-Baptiste-Georges), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes.
Gullaud (Georges-Emile), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Baye (Serge-Louis), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Monteillet (Marcel), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité
Borel (Elie-Ernest-Désiré), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Bolesve (Maurice), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Hamon (Joseph-Marie), adjudant-chef; 13 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Audoin (Gustave), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Perchet (René-Louis), adjudant; 16 ans de services, 3 campagnes.
Maury (Adrien-Auguste), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.

Savoye (Louis-Jean), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 campagnes. Blessé.
Correard (Roger-Hubert-Alexandre), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Bosset (Daniel-Jean-René), adjudant-chef; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Seara (Albert), adjudant; 17 ans de services, 4 campagnes.
Bignani (Marius-Georges), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Laffitte (Jean), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité
Lanier (Pierre-Jean-Louis), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 campagnes.
Loeb (Jules), adjudant-chef; 18 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Demangeot (Henri-Lazare), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité
Barre (Albert-Auguste), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 2 campagnes. Blessé et cité.
Jeanney (Yves-Marie-Joseph), adjudant; 17 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Roboli (Albino), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Fontaine (Jean-Marie), adjudant-chef; 14 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Herr (Albert), adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Jennesson (René), adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Gahinet (Henri-Pierre), adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Ancian (Jean-Auguste), adjudant; 16 ans de services, 4 campagnes.
Godet (Alphonse-Emile), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Morlet (Paul-Georges-Pierre), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Diebold (Gustave), adjudant; 15 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Di Martino (Guiseppe), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Coquelle (Georges-Achille-Ambert), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Robinet (Georges-Emile), adjudant-chef; 13 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Poirier (Henri-René-Aimé), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 campagnes. Cité.
Beltran (Antoine), adjudant; 15 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Richiero (Camille-Joseph), adjudant-chef; 13 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Fornes (Roger-Jean), adjudant-chef; 14 ans de services, 3 campagnes. Cité.

Homme de troupe.

Largo Mohammed ben Ali, 1re classe, mle 0-2264; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.

MILITAIRES SERVANT SOUS LE RÉGIME DES DÉCRETS DU 5 MAI 1941

Sous-officiers.

Lachemi ben Bouih, maréchal des logis, mle A. 209/37; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Mohamed ould Cheikh, maréchal des logis, mle 0-1498; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Hamimed Mohamed ben Ahmed, maréchal des logis, mle A. 463/38; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Idir Mohamed, maréchal des logis, mle A. 615; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Mohamed ben Kassem, maréchal des logis chef, mle A. 766/38; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Ahmed ben Mohamed, maréchal des logis, mle A. 1634/35; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Mohamed ben Louageni, maréchal des logis chef, mle A. 1144; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Mohamed ben Fatmi, maréchal des logis, mle A. 1024/39; 13 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
M'Hamed ben Ahmed ben M'Hamed, maréchal des logis, mle A. 1343/36; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Belgacem ben Azaiez ben Hassen, maréchal des logis chef, mle 1867/R. 34; 17 ans de services, 4 campagnes
Bouhara Salah, maréchal des logis, mle 668/37; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Saiem ben M'Hamed ben Salah Sakka, maréchal des logis chef, mle 3747/R. 36; 15 ans de services, 5 campagnes. Cité.

Hommes de troupe.

S. N. P. Ahmed ben Rabah, 1re classe, mle 812; 15 ans de services, 8 campagnes.
Ahmed ben Amar ben Abbou, brigadier-chef, mle A. 1031/37; 15 ans de services, 8 campagnes.
Hassen ben Khalifa ben Addou, brigadier-chef, mle A. 1626; 15 ans de services, 8 campagnes.
Mohamed ben Haddou, brigadier, mle A. 1042/37; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Mohamed ould Khammar, 1re classe, mle A. 795/36; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Merzougui Talhi ben Mohamed, 1re classe, mle L. M. 816; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Ahmed ben Mohammed ben Mohammed, 1re classe, mle A. 1907/37; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé.
Guennoun Mohamed, brigadier, mle 2651; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Saad ben Ali ben Mostefa, 2e classe, mle 2069/38; 13 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Srihir ben Mohamed ben Sahir, 2e classe, mle A. 538/36; 15 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.
Mohamed ben Bouchta, brigadier, mle 0-2395; 17 ans de services, 5 campagnes.
Ahmed ben Maïti ben Aomar, brigadier-chef, mle 0-2523; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Brahim ben Hadi ben Mohamed, 1re classe, mle 588 L. 37; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Haisi Abdelkader, brigadier-chef, mle L. M. 560-36-M; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Khelifa ben Ali ben Salah El Keifi Taj, brigadier-chef, mle 1694/35; 16 ans de services, 5 campagnes. Cité.

Transmissions.

1e Service.

FRANÇAIS

Sous-officiers

Bregere (Yves-Emile-André), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Robert (Jean-César), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Adam (Robert-Jules-Maurice), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Laflaquiere (Maurice), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Suhr (Auguste), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Medina (Louis), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Pouret (Robert-Charles), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Dullier (Louis-Henri-Victor), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé.
Tabarly (René-Edmond), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Le Bras (Jean-Joseph), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes. Blessé.
Giraldou (Maurice-Jean), adjudant-chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Gourdain (Gérard-Alfred-Marcel), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes.
Camps (François), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Perroy (Albert), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Bolmont (Pierre), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 campagnes.
Petros (René), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 campagnes.
Wilhelm (Robert), adjudant-chef; 20 ans de services, 1 campagne. Cité.
Mazeau (Emile), adjudant-chef; 19 ans de services, 2 campagnes. Cité.
Mauries (Roger-Alfred-Georges), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Petit (Henri-Edmond), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Rouvier (Bertin-Félicien), adjudant-chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
De Pachtere (Maurice-Georges-Adrien), adjudant-chef; 18 ans de services, 3 campagnes.
Albert (Charles-Emile-Louis-Marie), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Noel (Camille-Paul), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Obied (Robert), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 campagnes.
Tisserant (Paulin-Lucien), adjudant; 14 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Vasseur (Raymond-Louis), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 campagnes. Cité.

3e Arme

Sous-officiers.

Carlou (Jean-François-Marie), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Spitz (François), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes.
Labourayre (Henri), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Gallana (Pierre), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
Knaus (Robert), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes.
Vagner (Jean), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Ploussard (Gaston-François-Victor), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.
Braconnier (Georges), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Foret (Simon-Arsène-Adolphe), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Jacquet (Jean-Baptiste), sergent; 13 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Franchi (Pascal-Dominique), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Ameglio (Eugène-Jean-Paul), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes.
Gougeard (Raymond-Camille), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Belnoue (Raymond-Augustin), adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes.
Ensminger (Chrétien), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Cadene (Henri), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Canal (Jean), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Bladviel (Gabriel-Marie), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.
Lefevre (Lucien-Eloi-Edouard), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Manceau (Robert-Abel), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Pierron (Roger), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes.
Poey (Jean-Louis), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Cucchi (Bachiolo-Jean-Dominique), sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes.
Girard (Marcel-Joseph), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Grail (Jean-Joseph), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Ougier (Charles-Eugène), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.
Castella-Vidal (Julien-Célestin), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Vuillemin (Gustave-Léon), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes
Bastide (Robert), adjudant-chef; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Bastien (Raymond-Joseph-Marie), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Caumeil (François-Georges), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Muller (Antoine), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes.
Chatelier (Jean-Roger), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Mercier (Lucien-André), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Paschal (Paul-Lucien), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Ducos (Marcel), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Saunier (Victor-Auguste-Gaston), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes Cité.
Villin (Raymond-Lucien-Eugène), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes.
Caperan (Robert-Michel), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Hebert (Jean), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé.
Marmouget (Marc-Joseph-Albert), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Zuck (Charles-Amédée), adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes.
Cousin (René-Narcisse), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Peyrega (Roger-Raoul-François), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Robin (Henri-Georges), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes.
Colin (Maurice-René-Léon), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 campagnes.
Dazin (Jean-Emile), adjudant-chef; 18 ans de services, 4 campagnes.
Richard (Charles-Adolphe), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 campagnes.
Rouanne (Georges-Henri), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Duchon (Michel-Joseph-Edouard), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Destailleur (Abel-Emile), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 campagnes.
Vignais (Pierre-André-Jean), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes.
Mallet (Pierre), adjudant-chef; 15 ans de services; 7 campagnes. Cité.
Le Bechennec (Hippolyte), adjudant; 13 ans de services, 7 campagnes. Blessé.
Cambillau (Albert-Joseph-Jean), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Fournier (Louis-Jean-Henri), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Jacob (Lucien), adjudant-chef; 13 ans de services, 8 campagnes.
Altmeyer (Rodolphe), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes.
Vigier (Gaston), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 campagnes.
Girot (Marcel-Robert), adjudant-chef, 15 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.
Prost (Raymond-Joseph), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Malbranque (Robert-Florimond), adjudant; 17 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Dufour (Martial-Alphonse), sergent-chef; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Wagner (Jean), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 campagnes. Blessé.
Ascarat (Jean), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité. (Pour prendre rang du 3 octobre 1952.)
Courtois (Fernand-Pierre-Denis), adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Vanwalscappel (Gustave), adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Lussac (Henri-Edmond), adjudant-chef; 13 ans de services, 7 campagnes.
Jorandon (Louis), adjudant; 17 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Barbot (Roland-Hubert), adjudant-chef; 14 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Buisson (Aimé-Alphonse), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 campagnes.
Lamand (Maurice-Charles), sergent-chef; 13 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Brahic (Emile-Jean-François), adjudant-chef; 13 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.
Varlet (Rémond-Henri), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Chillon (Emile-Louis-Albert), adjudant; 13 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.
Soubirou (André), adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Lindeperg (Henry), adjudant-chef; 16 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Geskoff (Raymond-Victor), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 campagnes. Cité.
François (Adolphe-Aimé), adjudant-chef; 14 ans de services, 3 campagnes. Blessé et cité.

MILITAIRE SERVANT SOUS LE RÉGIME DES DÉCRETS DU 5 MAI 1941

Sous-officier.

Ahmed ben M'Bark, sergent, mle S-182/38; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Hommes de troupe.

Mohamed ben Lhassen, caporal, mle A 591/35; 17 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Mohamed ben Rahhou, caporal-chef, mle S. 16/38; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Cadre des agents de chancellerie.

Leblond (Maurice), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Lambert (Louis), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Fournier (Robert-Lucien), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Bertrand (Edouard-Jules), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Coussanes (Fernand-Elie-Jérôme), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Mesnier (Gaston-André), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.
Guiraud (Roger-Jacques), adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes, Blessé et cité.
Ripert (Cyrille-Emile), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.
Sauve (Léon), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Causse (Michel-André), adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Trilles (Pierre), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes.
Pelanne (Jean), adjudant-chef; 17 ans de services; 6 campagnes.
Delburg (Raymond-René), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.

Henrot (Gilbert-Louis-Marcel), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Mascaro (François-Pierre), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Cleret (Georges-Léon), sergent-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Plechot (Georges-Mathieu-Joseph), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Sauvage (Louis), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes.
Escabasse (Raymond-Joseph), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 campagnes.
Mathe (Marcel-Louis), sergent-major; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Berthelot (Jean-Auguste-Marcel), sergent-major; 17 ans de services, 6 campagnes.
Fevre (Jean-François), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Dupuy (Jean-Pierre), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Lesieur (Robert-Henri), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Minetti (Joseph-Victor), sergent-major; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Le Faou (Jean-François-Marie), adjudant-chef; 20 ans de services, 2 campagnes. Cité.
Kinkel (Joffre-Joseph), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 campagnes. Blessé.
Ayache (Albert), sergent-major; 15 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Broguet (Paul-Marie-Prosper), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.
Rousseau (Roger-Alexandre-Louis), adjudant; 13 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Pirosa (Norbert-Antoine), sergent-major; 16 ans de services, 6 campagnes.
Fournier (Roger), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Richez (Roger-Albert-Désiré), adjudant-chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Saget (Lucien-Raymond), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Bonvallat (Jean-Louis), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Fabre (Eugène), adjudant-chef; 14 ans de services, 6 campagnes.
Gonel (Robert-Victor), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.
Bouveret (Germain-Gabriel-Joseph), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Leclerc (Paul), adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Chartier (Eugène-Pierre-Honoré), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Coisne (Paul), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Richert (Jacques-Nicolas), sergent-major; 18 ans de services, 4 campagnes.
Durey (Roland), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Pathe (Claude-Yvon), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Colaud (Alfred-Jean-Julien), adjudant; 20 ans de services, 2 campagnes.
Antolinos (Antoine), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Cavalie (Albert-Jean-Jacques), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Lacassin (André-Ferdinand), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Vieillard (Robert-François-Antoine), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Gallard (Roland), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Ginesie (Jean-Marie-Emile-Germain), sergent-major; 16 ans de services, 6 campagnes.
Cassagne (Louis-Félix), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Lemaire (Raymond-Louis-Ovide), adjudant; 18 ans de services, 4 campagnes.
Lemaire (Firmin-Edmond-Joseph), sergent-major; 15 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Faure (Louis-Jean), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Tartare (Robert-Ernest-François), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Tordelli (Dominique-Louis), adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Le Roux (Pierre-Juste), adjudant-chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Wiltz (Charles-Jean-Christophe), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Pape (Emile), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes.
Batzenschlager (Alfred), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Nectoux (Charles-Antoine), adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Schwebel (Hermann-Henri-Eugène), adjudant-chef; 18 ans de services, 3 campagnes.
Jaffre (Louis-Marie), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Layile (Aimé-René-Jean-Marie), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Lepage (Jean-François), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes.
Campa (Yvan-Achille), adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes Cité.
Devine (René), adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Dols (Jean), adjudant-chef; 14 ans de services, 7 campagnes.
Delsart (Voltaire-Joseph), sergent-major; 16 ans de services, 6 campagnes.
Comare (Pierre-Ernest-Irénée), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Thiery (Léon-Lucien-Clothaire), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 campagnes.
Vacchino (Paul-François), sergent-major; 13 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Espitalier (Roger-Simon), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Vacher (Roger-Georges-Alexandre), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 campagnes. Blessé
Mallet (André), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Labalme (Alfred-Etienne), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 campagnes.
Berbudeau (Guy-Marc-Roland), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Rousseaux (Joseph-Louis), adjudant-chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Albertini (François), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 campagnes.
Fournier (Marcel-Armand-René-Joseph), sergent-major; 15 ans de services, 6 campagnes.
Hamon (Jean-Alexis-Lucien), adjudant-chef; 19 ans de services, 2 campagnes. Cité.
Dupuy (André-Georges-Henri), adjudant-chef; 18 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Dorey (Charles-Jean-Alexandre), adjudant-chef; 18 ans de services, 3 campagnes.
Monette (Pierre-Gabriel), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Corsin (Marcel-Pierre), adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes.
Brial (Auguste-Jean-Antoine), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Jézéquel (Jacques), adjudant-chef; 14 ans de services, 6 campagnes.
Billet (Abel-Paul-Joseph), adjudant; 16 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Tamine Mohamed Salah, adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes.
Chornet (Noël-Gabriel), adjudant; 15 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Giron (Charles-André), adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes.
Raincteau (Abel-Marcel-Marie-Louis), adjudant-chef; 15 ans de services, 3 campagnes. Blessé et cité.
Klein (Louis-Marie-Joseph), adjudant; 15 ans de services, 3 campagnes. Blessé et cité.
Couturier (Louis-Emile), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Hundzinger (Albert-Paul), adjudant-chef; 16 ans de services, 3 campagnes.
Etienne (Jean-Charles), adjudant; 15 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Pinto (Dominique), adjudant; 13 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Besconi (Gabriel-Jean-Hervé), adjudant; 16 ans de services, 3 campagnes. Blessé et cité.
Viard (Bernard-Emile), adjudant; 13 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Fourment (Georges-Adrien), adjudant; 14 ans de services, 3 campagnes. Blessé et cité.
Jean-Georges (Marie-Léon-Désiré), sergent-major; 13 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Gattaux (Robert-Jean), sergent-major; 13 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.

Cadre des agents des corps de troupe.

Cesbron (Désiré-Jacques-Léon), sergent-major; 17 ans de services, 6 campagnes.
Tonniet (Jean-Maurice-Franck), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Grosjean (Jean-Eugène), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Ravier (Henri-Francisque-Joseph), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Gross (Alfred), sergent-major; 16 ans de services, 6 campagnes.
Riu (Pierre), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.

Trelluyer (Prident-Paul-Marie), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Allouche (Binhas-Sassy-Victor), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Salvayre (Aimé), adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes.
Dauchelle (Pierre-Abel), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Dall'Azata (Rodolphe), adjudant-chef; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Leveque (Roger-Ferdinand-André), sergent-major; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité
Troussard (Henri-Marie-François), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 campagnes.
Raffalli (Charles-Dominique), adjudant-chef; 18 ans de services, 3 campagnes.
Regnier (Roger-Amand), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 campagnes. Blessé.
Eme (Pierre-Anselme-Alix), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Vaufrin (Jean-Achille), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Quemener (Guillaume-Marie), adjudant-chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Campion (Joseph-Yves-Marie), adjudant-chef; 14 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Escaich (Gilbert), adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes.
Mahe (Henri-Victor-Augustin), sergent-major; 16 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Laudon (Jean-Joseph), sergent-major; 14 ans de services, 4 campagnes. Blessé et cité.
Schuller (Adolphe-Alfred), adjudant; 15 ans de services, 3 campagnes. Cité.

Forces auxiliaires du Maroc.

El Maati ben Ahmed, mokhazeni, makhzen du cercle de Goulimine; 17 ans de services, 17 campagnes.
Mohamed ben Mustapha, brigadier, groupement de makhzens de de services, 16 campagnes.
Mbarck ben Raho, mokhazeni, makhzen du cercle de Guercif; 28 ans de services, 6 campagnes.
Hammou ou Bassou, mokhazeni, 3e makhzen mobile de police; 17 ans de services, 16 campagnes.
Hammou Amokrane, chef de makhzen, makhzen du cercle de Goulmine; 17 ans de services, 17 campagnes.
Allal ben Abdallah, mokhazeni, makhzen du territoire de Fès; 29 ans de services, 7 campagnes.
Ahmed ben Mohamed, mokhazeni, groupement de makhzens de protection; 20 ans de services, 13 campagnes.
Embarck ben Boubeker, mokhazeni, makhzen du cercle de Tiznit; 17 ans de services, 17 campagnes.
Salah ou Bercha, mokhazeni, makhzen de l'Anti-Atlas occidental; 17 ans de services, 17 campagnes.
Lhassen ben Hammou, mokhazeni, makhzen du cercle de Taroudant; 17 ans de services, 17 campagnes.
Lhassen ou Ali, chef de makhzen, makhzen administratif du cercle de Tiznit; 18 ans de services, 15 campagnes.
Aomar ben Mohamed, mokhazeni, makhzen administratif du cercle de Sefrou; 30 ans de services, 3 campagnes.
Theba ben Kebir, mokhazeni, makhzen du cercle de Taroudant; 21 ans de services, 12 campagnes.
Barck ben M'Ahmed, mokhazeni, makhzen du territoire de Safi; 25 ans de services, 8 campagnes.
Mohammed ould Si Hammouche, mokhazeni, Makhzen du cercle de Taza; 28 ans de services, 6 campagnes.
Ahmed ben Maati, mokhazeni, makhzen du territoire de Fez; 25 ans de services, 9 campagnes.
Lahsen ben Himida ben Mimoun, mokhazeni, makhzen du cercle de Rhafsai; 19 ans de services, 15 campagnes.
Boukari ben Mohamed, mokhazeni, 1er makhzen de protection; 19 ans de services, 14 campagnes. Blessé.
Mohamed ben Abdallah, brigadier, makhzen du cercle de Tiznit; 24 ans de services, 9 campagnes.
Routali ben Ahmed ben Laouni, mokhazeni, makhzen du secrétariat général de Casablanca; 20 ans de services, 12 campagnes.
Ahmed ben Hajili, mokhazeni, makhzen du cercle du Dadès Todrha; 16 ans de services, 16 campagnes.
El Ghlimi ben Si Mohamed, mokhazeni, makhzen du cercle de Safi; 21 ans de services, 8 campagnes. Blessé.
Said ou Lahssen, mokhazeni, makhzen du cercle d'Azilal; 16 ans de services, 15 campagnes. Blessé.
Assou ben Mekki, mokhazeni, makhzen du cercle de Khemisset; 24 ans de services, 7 campagnes.
Mohamed ben Larbi ben Serghini, mokhazeni, makhzen du cercle de Ouarzazate; 15 ans de services, 14 campagnes. Blessé.
Hamou ben Akka, mokhazeni, makhzen du cercle de Ouarzazate; 18 ans de services, 13 campagnes.
Ahmed ben Youssef, mokhazeni, makhzen du cercle d'Erfoud; 15 ans de services, 15 campagnes. Blessé.
Belaid ben Jilali, mokhazeni, makhzen du cercle de Taroudant; 16 ans de services, 15 campagnes.
Baha ou Hammou, mokhazeni, makhzen du cercle de Dadès Todrha; 15 ans de services, 15 campagnes. Blessé.
Mohamed ben Hammou, mokhazeni, makhzen du cercle de Ouarzazate; 16 ans de services, 14 campagnes. Blessé.
Haddou ou N'ha, mokhazeni, makhzen du cercle d'Azilal; 20 ans de services, 10 campagnes. Blessé.
Lhassen ou Akka, brigadier, makhzen de l'Anti-Atlas occidental; 16 ans de services, 15 campagnes.
Said ou Khella, mokhazeni, makhzen du cercle de Tiznit; 15 ans de services, 15 campagnes. Blessé.
Allah ben Mohamed, mokhazeni, makhzen du cercle de Ouarzazate; 18 ans de services, 11 campagnes. Blessé.
Hassane ben Akka, mokhazeni, makhzen du cercle de Tolnesta; 23 ans de services, 7 campagnes.
Lhassen ou Ali, mokhazeni, makhzen du cercle de Taroudant; 14 ans de services, 14 campagnes. Blessé.
Moha ou Cherif, mokhazeni, makhzen du cercle de Khenifra; 17 ans de services, 13 campagnes.
Mohand ou Lhacen, mokhazeni, makhzen du cercle de Dadès Todrha; 15 ans de services, 14 campagnes.
Sala ou Aqqa, mokhazeni, makhzen du cercle de Goulimine; 14 ans de services, 14 campagnes. Blessé.
Moha ou Allal, mokhazeni, makhzen du cercle de Midelt; 14 ans de services, 14 campagnes Blessé.
Mohamed N'Hili, mokhazeni, makhzen du cercle d'El Ksiba; 14 ans de services, 14 campagnes. Blessé.
M'Hamed ben Ahmed, mokhazeni, makhzen d'El Hajeb; 22 ans de services, 7 campagnes.
M'Barek ou Allah, mokhazeni, makhzen administratif du cercle de Rich; 14 ans de services, 14 campagnes. Blessé.
Moha ou Salah, mokhazeni, makhzen du cercle de Tiznit; 13 ans de services, 13 campagnes. Blessé.
Ahmed ou Mohamed Ighid, mokhazeni, makhzen du Tate; 18 ans de services, 9 campagnes. Blessé.
Ahmed ben Mahi, mokhazeni, makhzen du cercle d'Oujda; 20 ans de services, 8 campagnes.
Sidi Said ou Ali, mokhazeni, makhzen du cercle de Goulmima; 23 ans de services, 4 campagnes. Blessé.
Hammou ou Moha ou Ali, mokhazeni, makhzen administratif du cercle d'Azilal; 13 ans de services, 13 campagnes. Blessé.
Moha ou Azziz, mokhazeni, makhzen du cercle de Khenifra; 15 ans de services, 12 campagnes. Blessé.
Said ben Driss, mokhazeni, makhzen de Meknès-Banlieue; 15 ans de services, 11 campagnes. Blessé.
Lhabib ben Haddou, brigadier, makhzen du cercle de Goulmima; 18 ans de services, 8 campagnes. Blessé.
Lahcen ou Zekri, mokhazeni, makhzen du territoire d'Ouezzane; 26 ans de services. Blessé.
Moha ou Ali, mokhazeni, makhzen du cercle de Khenifra; 13 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Mohamed ou Salah, mokhazeni, makhzen du cercle de Goulimine; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé.
M'Hamed ben Ali, mokhazeni, makhzen du territoire de Safi; 23 ans de services, 3 campagnes. Blessé.
Salah ben Akka, mokhazeni, makhzen du cercle de Khenifra; 19 ans de services, 13 campagnes.
El Arbi ben Ghazy, mokhazeni, makhzen du cercle de Goulimine; 13 ans de services, 12 campagnes.
Raho ould Hammou ou Azzouz, mokhazeni, makhzen du 3e makhzen mobile de police; 17 ans de services, 9 campagnes.
Moha ou Lahoucine, brigadier, makhzen du bureau du territoire de Tiznit; 14 ans de services, 11 campagnes
Mohamed ou Naceur, chef de makhzen, makhzen du cercle de Goulimine; 14 ans de services, 11 campagnes.
Ahmed ben Ali, brigadier, makhzen du cercle de Khemisset; 20 ans de services, 3 campagnes. Blessé.
Said ou Bassou, mokhazeni, makhzen du cercle de Tiznit; 13 ans de services, 10 campagnes. Blessé.
Hassein ou Haddou, mokhazeni, makhzen de l'anti-Atlas occidental; 18 ans de services, 5 campagnes. Blessé.
Moha ou Moh, mokhazeni, 3e makhzen mobile de police; 15 ans de services, 8 campagnes. Blessé.
Hammou ou El Hassan, brigadier, 1er makhzen mobile de police; 14 ans de services, 10 campagnes.
M'Hamed ben Hamouda, brigadier, makhzen du cercle d'Oujda; 16 ans de services, 7 campagnes. Blessé.
Mohamed ben Djilali, mokhazeni, makhzen hors rang; 17 ans de services, 5 campagnes. Blessé
Said ou Daoud, chef de makhzen, makhzen du cercle de Rhafsai; 15 ans de services, 8 campagnes.
Si Ahmed ben Aomar, mokhazeni, makhzen du bureau du territoire de Tiznit; 13 ans de services, 8 campagnes. Blessé.
Lahoucin ou Brahim, mokhazeni, makhzen du cercle de Zagora; 15 ans de services, 8 campagnes.

Mohamed ou Berrouch, mokhazeni, makhzen hors rang; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé.
Said ou Abbou ou Brahim, brigadier, 3e makhzen mobile de police; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé.
Ali ben Mohamed, mokhazeni, 1er makhzen mobile de police; 15 ans de services, 4 campagnes. Blessé.
Mohamed ben M'Hamed, mokhazeni, makhzen du territoire de Fès; 15 ans de services, 3 campagnes. Blessé.
Salah ou Bassou, chef de makhzen, makhzen du territoire de Sefrou; 14 ans de services, 4 campagnes. Blessé.
Mohamed ben Mohamed Sghir, mokhazeni, makhzen du cercle de Taineste; 13 ans de services, 3 campagnes. Blessé.
Bassou ben Harrianou, chef de makhzen, makhzen du territoire de Sefrou; 13 ans de services, 5 campagnes.
Belaid ou Ayed, brigadier, makhzen du cercle de Taounate; 13 ans de services, 3 campagnes. Blessé.
Hamadi ben Mohamed, mokhazeni, makhzen hors rang; 12 ans de services, 4 campagnes. Blessé.
Abderrahman ben Mohamed, mokhazeni, makhzen du territoire d'Ouezzane; 11 ans de services, 4 campagnes. Blessé.

Service du recrutement et de la statistique.

Madec (Jean-François), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Simonin (René), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Fankhauser (Marie-Joseph-Georges), sergent-major; 16 ans de services, 6 campagnes.
Gauchot (Henri-Auguste-Amédée), adjudant; 20 ans de services, 1 campagne.
Maury (Jean-Baptiste-Laurent), sergent-major; 19 ans de services, 2 campagnes. Cité.
Lenoble (Gaston), sergent-major; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Daviet (Fernand-Joseph-Marc), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Cesarini (Charles-Joseph), adjudant; 20 ans de services, 2 campagnes.
Fasola (Maurice-Auguste-Jean), sergent-major; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Delbreil (Emile), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 campagnes.
Pierson (Emile-Henri), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Beaudeux (Albert-Henri), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Margail (Prosper-Aubin-François), adjudant; 13 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Labbat (Maurice-Adolphe-Jean-Louis), adjudant-chef; 15 ans de services, 4 campagnes. Blessé et cité.
Ledain (Georges-Louis), adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes.
Mercier (Jean-René), adjudant; 15 ans de services, 3 campagnes. Blessé et cité.

Génie.

FRANÇAIS

1° Services.

Brochard (Jean), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Demailly (Lucien-Jean-Ernest), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Cleaz-Savoyen (Marius-Joseph), adjudant; 17 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Quillou (Pierre-Louis), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Furre (André-Alphonse-Ernest), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Gardon (Gaston), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Mathe (Marcel-Jean-Marie), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Rouyer (Hubert-Marcel), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Spiller-Boitard (Richard-Albert), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Othart (Albert), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Leveille (Pierre-Jean), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes.
Langlois (Léon), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Laurent (René-Robert-Henri), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Verlet (Henri-Louis), adjudant; 20 ans de services, 2 campagnes.
Requi (Etienne), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Bourhis (Guy), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Fichet (Joseph-Marie-Charles), adjudant; 19 ans de services, 3 campagnes.
Finck (Daniel-Amand), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Beaulieu (Pierre-Victor-François-Joseph), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Butori (René-Louis), adjudant; 18 ans de services, 5 campagnes.
Perivier (André-Jean), adjudant; 18 ans de services, 4 campagnes.
Vigne (Amédée-Noël), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Damiens (Octave), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Batard (Jean), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Baron (Pierre), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Soler (Elisée-Louis-Abel-Alain), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Bournier (Hubert-Victor-François), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Lambert (René-Eugène-Henri), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Poisson (Louis-François-Victor), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Camugli (René), adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Cornon (Alfred), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Dupierris (Firmin-Fernand), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Anirieu (Lucien-Arthur-Roger), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Candela (Charles-Jean-François), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Aubrée (Marcel), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.
Stojeba (Guillaume), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.
Raulet (Joseph-François), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Kayser (Pierre-Maurice), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes
Serres (Jean), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Jamot (Paul-Louis), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Le Bec (Pierre-Henri-Charles), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.
Larade (Aimé-Amédée-Roger), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 campagnes.
Boissier (Léon-Louis), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Lezat (Victor-Alexis-Raymond), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Levavasseur (Gustave), adjudant; 20 ans de services, 2 campagnes. Cité.
Bresson (Constant-Robert-Maurice), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 campagnes.
Canet (Christophe-Albert), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Grassi (René-Georges), adjudant; 19 ans de services, 2 campagnes.
Bastard (Robert-Amédée-Armand), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 campagnes.
Brousseau (Henri-Alexandre), adjudant-chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
Lacombe (Henri-Paul-Louis), adjudant; 17 ans de services, 3 campagnes. Blessé et cité.
Moracchini (Pompée-Pierre-Paul-Thomas), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 campagnes.
Kosiowsky (Louis), adjudant-chef; 18 ans de services, 3 campagnes.
Doridot (André-Antoine-Marius), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 campagnes. Blessé et cité.
Terrien (Gaston-Maurice-Joseph), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 campagnes.
Lebon (Pierre-Arthur), adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Laurent (Charles-Joseph), adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes.
Robert (Adrien-Marcel-Auguste), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Chauffard (Jean-Pierre), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 campagnes.
Ludet (Marcel-Alain), adjudant; 15 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Grossi (François-Dominique), adjudant; 16 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Pubert (Maurice-Claude), adjudant; 16 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Barrial (Lucien-Edouard), adjudant; 14 ans de services, 5 campagnes Cité.
Pieron (Henri), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Perrotin (Marcel-Lucien), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Vincent (Charles-Edouard), adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes.
Guiraud (Elie-Louis-Jean), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Rinie (Ernest-Aloyse), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 campagnes.
Bourdin (Gaston-Marcel-Eugène), adjudant; 15 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Convert (Roger-François), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 campagnes.

Rousseau (Louis-Paul), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 campagnes.
Rolet (Albert-Georges-Camille), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 campagnes.
Marting (René-Jean-Emile), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 campagnes.
Souverain (Yves-Pierre-Théo), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 campagnes.
Gautier (Paul-Eugène-Angélo), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 campagne. Cité.
Ackermann (François-Armand), adjudant; 17 ans de services, 2 campagnes. Cité.
Vilmont (Roland-Emile), adjudant-chef; 15 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Boizard (Maurice-Georges-Marie), adjudant; 17 ans de services, 1 campagne. Cité.

2e Arme.

FRANÇAIS

Sous-officiers.

Alfa Mohamed ben Dalman, sergent, mle A. 1000/36; 15 ans de services. Cité.
Dupret (André-Michel-Albert), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Berard (René-Louis), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Hubert (André), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Garolte (Pierre Joseph), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Martinez (Parfait-François), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Jacaria (Albert-Victor), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Cerelli (Joseph), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Noël (Georges-Marcel), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Lozano (Joseph), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.
Arthaud (Roger), adjudant-chef; 13 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Sabatier (Auguste), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 campagnes.
Fajal (Jean-Elie-Ferréol), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Negre (Jean), adjudant; 15 ans de services, 8 campanes. Cité.
Minette (Léon-Auguste), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 campagnes.
Robin (Raymond-Robert), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Mayenc (Robert), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Goyer (Pierre-Edouard-Marcel), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Macquart (Julien-Nestor), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Schroth (Paul), adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Poncet (Robert-Victor), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Gauthier (René-Roger), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
David (Paul), adjudant-chef; 16 ans de services 6 campagnes.
Bory (Alexandre-Pierre-Lucien), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Grimaldi (François-Marie), sergent-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Commergnac (Gilbert-Maurice), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Bonte (Gabriel-Jean-Joseph), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Billon (Paul-André), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes.
Carrière (Jean-Louis), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Dussaussoy (Jean-Marie), sergent-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Drapier (Pierre-Philémon), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Danel (Victor), adjudant-chef; 13 ans de services, 8 campagnes.
Jallot (René-Marie), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 campagnes.
Laborde (André-Gaston), adjudant-chef; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Castaing (Jean), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Bebon (Ernest-Waldemar), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 campagnes.
Parquet (Henri-Alphonse), adjudant-chef; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Nicotri (Vincent), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Balagnac (Paul), adjudant-chef; 19 ans de services, 1 campagne.
Giancarli (Giovani), adjudant-chef; 14 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Durant (Arthur-Albert), adjudant-chef; 13 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Carrio (Jean-Marie), adjudant; 11 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Pelouse (Jean-Jacques), adjudant; 13 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Glaudel (Paul-Robert), adjudant-chef; 13 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Loisel (Alcide-Marie), adjudant; 13 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Olivier (Bernard-Joseph), adjudant; 17 ans de services, 2 campagnes.
Arnould (Charles-Auguste), adjudant; 15 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Pretro (Julien-Georges), adjudant; 16 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Ramis (Joseph-Raymond), adjudant-chef; 14 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Gavrillof (Roland), adjudant; 7 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Boilley (Marcel-Neptile), adjudant; 15 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Bouquet (Raymond-Jean), adjudant-chef; 14 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Bellanger (Georges-René), adjudant-chef; 13 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.
Jung (Nicolas), adjudant; 17 ans de services, 2 campagnes.
Rodiac (Paul-Louis), adjudant-chef; 14 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Depestele (Marcel-Louis-Joseph), adjudant; 10 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Houdart (Albert-Anatole), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 campagne.
Niquille (René-Jules-Auguste), adjudant; 13 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Mercier (André-Gustave-Marcel), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 campagne. Cité.
Allo (Charles), serzent-chef; 10 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Ortega (Michel), adjudant; 9 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Stick (René), sergent; 10 ans de services, 4 campagnes. Blessé et cité.
Bechelen (Jean-Paul), adjudant; 7 ans de services, 4 campagnes. Cité.

Homme de troupe.

Chichi Ali ben Salah, caporal-chef, mle 38; 20 ans de services, 4 campagnes.

MILITAIRES SERVANT SOUS LE RÉGIME DES DÉCRETS DU 5 MAI 1941

Sous-officiers.

Miloud ben Larbi, sergent, mle R. 2333; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Shir ben Ahmed, sergent, mle 387/36; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Mohamed ben Ahmed, sergent-chef, mle Q 3457; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Ali ben Mohammed, sergent-chef, mle A 385/36; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Mohamed ben Amar, sergent-chef, mle Q 13229; 15 ans de services, 5 campagnes. Cité.

Hommes de troupe.

Miloudi ben Thami, caporal-chef, mle A 1137/36; 15 ans de services, 9 campagnes.
Abderrahmane ben Méliani, caporal-chef, mle A 1171/37; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
El Hassan ben Omar, caporal-chef, mle R 614; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Mohamed ben Boughedal, caporal-chef, mle A 552; 17 ans de services, 6 campagnes. Blessé.
Mohamed ben Ahmed, caporal, mle Q 3856; 15 ans de services, 7 campagnes.
Mohamed ben Ahmed, caporal, mle A 1775; 9 ans de services, 7 campagnes.

MILITAIRES RESSORTISSANTS DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Sous-officiers.

Do Some, sergent, mle 11143; 15 ans de services, 12 campagnes.
Timbe Youl, sergent, mle 11510; 15 ans de services, 11 campagnes.

Hommes de troupe.

Bema Tiama, caporal-chef, mle 32513; 15 ans de services, 12 campagnes.
Goune Drabo, 1re sapeur, mle 32538; 15 ans de services, 12 campagnes.
Makan Sanou, 1re classe, mle 12308; 15 ans de services, 11 campagnes.
Tolno Tamba, 2e classe, mle 55126; 15 ans de services, 11 campagnes.
Amara Camara, 1re classe, mle 51813; 15 ans de services, 11 campagnes.

Matériel.

FRANÇAIS

Sous-officiers.

Cochard (Georges), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes.
Anselme (Louis-Henri), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Bel Kadi Mohamed Be Sebti, adjudant-chef; mle 67219; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Bilon (Gaston), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes.
Barial (Robert-Louis-Fernand), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Beaufort (Jules-Joseph), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes.
Lemeur (Pierre-Joseph-Marie), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Pinsard (Robert-Louis), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Baraduc (Gilbert-Léon-Célestin), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Ohlott (Victor-Charles-Delphin), adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes.
Royer (Maurice), adjudant-chef; 20 ans de services, 3 campagnes.
Habert (Ernest-Joseph-Cyrille), adjudant; 18 ans de services, 5 campagnes.
Saurin (Amédée-Louis), adjudant-chef; 19 ans de services, 4 campagnes.
Mabon (Pierre-Lucien), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes.
Dusart (Aimé-Jean-Joseph), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 campagnes.
Rodemet (Raoul), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Wahl (Raymond-Georges-Armand), adjudant-chef; 20 ans de services, 3 campagnes.
Philippe (André), adjudant-chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Caquard (Gaston), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Fiorenzoni (Jean-Baptiste), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Lamoureux (Adhémar), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Malet (Jean), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Chevalier (Jules-Henri), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Santucci (François), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 campagnes.
Gantier (Paul-Roland-Alphonse), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Pinaud (Jacques-Jean), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Baltzer (Frédéric), adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Cortial (Eugène-Louis-Félix), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Souillac (Roger-Pierre), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Delrieu (René-Raymond), adjudant; 19 ans de services, 4 campagnes.
Bridier (Jacques), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Dosnon (Emile-Isaïe), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Dourdan (André-Isidore-Eugène), adjudant-chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Leblanc (Jean-Georges), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Roblin (Jean-Marie), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Guillot (Louis-Charles-France), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Robin (Raoul-Jean-Marie), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Seguin (Gabriel), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Ancelin (Joseph-Marius), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Conan (François-Marie), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Michalet (Ernest-Marcel), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Marino (Honoré-Joseph-Etienne), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 campagnes.
Frison (André-Henri), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Yvars (Joseph-Albert), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Chavanon (Georges-Maurice), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Georges (Maurice-Robert), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Augrond (Paul-François-Joseph), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.
Point (Max-Théophile-Gabriel), adjudant-chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Charre (Roger-Jean-Maurice), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Martin (Charles-Ernest), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes.
Pellegrin (Albert-Pierre), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Picard (Armand), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Marie (Jean-Joseph), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Chambon (Félix-Justin), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Corona (Mario), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Soriguet (Gilbert-Maurice), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 campagnes.
Meille (Georges-Louis-Victor), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Grellier (Louis-Jean-Désiré), adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.
Bicquelet (Maurice-Emile-Camille), adjudant-chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Jeune (Georges-Albert-Désiré), adjudant; 18 ans de services, 4 campagnes.
Corvest (Jean-Joseph), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes.
Cantarel (Jean-Louis), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Soubry (André-Charles), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Robert (Maurice-Hubert), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Lecoq (Augustin-Raoul-Jean), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Huneau (Jean-Constant), adjudant; 18 ans de services, 4 campagnes.
Lassagne (Maurice), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Dozot (Joseph-Edouard-Edmond), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Lagnieu (Joseph-Antoine-Fernand), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Boulanger (Yves-Charles-Marie), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.
Paradge (Georges), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Podevin (Fernand), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Moll (Jean), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Noël (Arthur-Elie-Pierre), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Popelard (Gaston-Laurent-Georges), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Mafignon (Albert-René), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Lardenais (Marius), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes.
Ravaux (René), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Vachet (Armand-Louis-Maurice), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Tourret (Roger-Marcel), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Lemaire (Jean-Omer), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.
Œuvrard (Jean-Joseph), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Warin (Robert-Ernest-Auguste), adjudant-chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Caplain (Hubert-Victor-Gaston), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Kurz (Edouard-Paul), adjudant; 20 ans de services, 2 campagnes.
Pierre (Paul-Gabriel), maréchal des logis major; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé.
Thibaudin (René), adjudant maître armurier; 16 ans de services, 6 campagnes.
Renoux (Charles-Antoine-Bernard-Simon), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Munier (André-Jean), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Cordier (René), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Caccavelli (François-Xavier), adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Chemouf Mohamed, adjudant-chef, mle 1013/37; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.

Lecomte (Alfred-Jean), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Le Bras (Henri-Marie), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Noël (Léon-Joseph-Auguste), adjudant-chef; 19 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Vancoellie (Albert-Georges-Pierre), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Garzino (Robert-Jean-Victor), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Brisorgueil (Auguste-Henri-Marie), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé.
Le Bars (Louis-Corentin-Marie), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.
Urlacher (Paul-Roland), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.
Nicolas (Robert-Louis-Raoul), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Masses (Pierre-Joseph-Victor), adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Seguin (Emile-Jean), maréchal des logis major; 17 ans de services, 5 campagnes.
Ayral (Jean-François), adjudant, 18 ans de services, 3 campagnes.
Contamine (Emile), adjudant; 17 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Doussineau (Gabriel), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Berque (Claude), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Pourin (Marc), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Mayet (Gilbert-Alfred), adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes. Cité
Perron (Vincent-Louis), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Truchet (Elie-Jean-Baptiste), adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes.
Poirelle (Pierre-Joseph), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.
Heinis (Edmond-Emile), adjudant-chef; 18 ans de services, 4 campagnes.
Diennet (Benoît-Alfred), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Ravard (Paul-Georges-Etienne), adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes. Cité, blessé.
Binot (Rémi-Pierre-Henri), adjudant; 17 ans de services, 4 campagnes.
Gailleres (André-Xavier), adjudant-chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Dobert (Daniel-Albert), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 campagnes
Borjon (Charles-André-Ernest), adjudant; 17 ans de services, 2 campagnes.
Greder (Edmond-Georges), adjudant; 17 ans de services, 4 campagnes.
Raux (Louis-Henri-André), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 campagnes. Blessé.
Toussaint (Nicolas-Adrien), adjudant-chef; 18 ans de services, 3 campagnes.
Ronfort (Paul-Charles), adjudant-chef; 20 ans de services, 1 campagne.
Dupret (Max-Marcel), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 campagnes. Blessé et cité.
Lecaillon (Georges-Emile), adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Bellegarde (Jean), adjudant-chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Charrier (Olivier-Mathurin), adjudant; 18 ans de services, 3 campagnes.
Bernage (Alphonse-Auguste-Henri), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 campagnes.
Vaugrenard (Pierre-Armand-Emilien), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Brandin (André-Julien-Hubert), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Perrier-Gustin (Raymond-François), adjudant; 19 ans de services, 2 campagnes.
Rebhan (Lucien-Lazare), adjudant; 15 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.
Perrin (Albert-Camille-François), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Darrieux (Paul-Pierre), adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Falchero (Elie-Henri-Louis), adjudant-chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Rebiere (Albert), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Coqblin (Guy-Marcel), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Le Tennier (Joseph-Marie), adjudant; 18 ans de services, 3 campagnes.
Gourci (Yves-Maurice), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 campagnes.
Andrin (Robert-Julien), adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Barres (Maurice), sergent-major; 15 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Millet (Armand-Louis), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 campagnes. Cité.
Chabane (Abdesselem), adjudant; mle 682, 17 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Burel (Edmond-René), adjudant-chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Balmont (Albert-Pierre), adjudant; 19 ans de services, 2 campagnes.
Fauchet (Armand-Gustave), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Boutoille (Georges-Auguste), adjudant-chef; 18 ans de services, 1 campagne. Blessé.
Poulet (André-Aimé-Alexandre), adjudant; 17 ans de services, 3 campagnes. Blessé.
Dubois (Armand-Jean-Louis), adjudant; 16 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Reygrobellet (Raymond-Marcellin), adjudant; 17 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Grand (Jean-Gabriel), adjudant-chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Nicolas (Emile-Félix), adjudant; 16 ans de services, 3 campagnes, Blessé et cité.
Briard (Roger-Michel), adjudant; 19 ans de services, 2 campagnes.
Chantier (Maurice-René), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Chevrier (René-Joseph-Albert), adjudant; 13 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Bonnavent (André), adjudant; 14 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.
Gervaise (Elie-Maurice), adjudant; 16 ans de services, 3 campagnes Blessé et cité.
Mousset (Gaston-Jean), maréchal des logis major; 18 ans de services, 2 campagnes.
Daniel (René-Urbain), adjudant; 17 ans de services, 2 campagnes, Cité.
Piney (Charles), adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes. Cité.
Clop (Charles-Eugène), adjudant; 15 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Nardin (René-Charles), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 campagnes. Cité.
Frougier (Pierre-Julien), adjudant; 16 ans de services, 2 campagnes. Blessé et cité.
Brayette (Michel), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 campagnes. Cité.

Hommes de troupe.

Le Tanter (Armand-Corentin), brigadier; 17 ans de services, 6 campagnes.

MILITAIRES SERVANT SOUS LE RÉGIME DES DÉCRETS DU 6 MAI 1941

Sous-officiers.

Abdelkader ben Akka, maréchal des logis chef, mle A 254/37; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé.
Bouazza ben Bouchaïb, maréchal des logis major, mle A 365; 15 ans de services, 4 campagnes. Blessé.
Kerbouci Mohamed, maréchal des logis, mle LM 40; 16 ans de services, 5 campagnes.
Djellouli Braham ben Abdelkader, maréchal des logis, mle RM 883; 15 ans de services, 4 campagnes. Blessé et cité.
Mohamed ben Hammouhadi, maréchal des logis, mle A 481/36; 15 ans de services, 3 campagnes. Blessé et cité.
Salah ben Said ben Belgacem, maréchal des logis, mle 3219/R 34; 17 ans de services, 4 campagnes. Blessé et cité.
Chabbia Lakdar ben Mohamed, maréchal des logis, mle A 382; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.

Hommes de troupe.

Bouchta ben Mohamed ben X, 2e classe, mle A 1474/36; 15 ans de services, 6 campagnes.
Kameni Mohamed, brigadier-chef, mle 3125; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Mohamed ben Sellam ben Kassen, brigadier-chef, mle A 1919/37; 15 ans de services, 6 campagnes.
Maazi Hamada, brigadier-chef, mle 92; 15 ans de services, 5 campagnes. Cité.

(1er *Supplément.*)

Intendance.

FRANÇAIS

Sous-officiers.

Gilles (Armand-Augustin), sergent-major; 16 ans de services, 6 campagnes.
Pillet (Barthé), sergent-major; 16 ans de services, 6 campagnes.
Martini (Joseph), sergent; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Guedon (André-René), sergent-major; 16 ans de services, 6 campagnes.
Jean (Léon-Paul), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Le Yar (Hervé-Yves-Marie), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 campagnes.
Laplane (Emile-Joseph), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Leclercq (Sylvère-Louis), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Ros (Joseph-Félix), sergent-major; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Carraou (Pierre-Jean-André), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Pouret (Pierre-Léon), sergent-major; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Joua (Eugène-Alfred), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Houpeurt (Etienne-Gabriel), adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes.
Boisjot (Jean-Marie), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Medina (François-Raymond), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.
Peignier (Pierre), adjudant-chef; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Guilbert (Ernest-François), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 campagnes.
Berthier (Clément), adjudant; 17 ans de services, 4 campagnes.
Harter (François-Georges), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 campagnes.
Collin (Georges-Juste-Marie), adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes
Beuret (Charles-Jules), sergent-major; 17 ans de services, 2 campagnes.
Lindeberg (Robert-Joseph), sergent-major; 17 ans de services, 2 campagnes.
Nicolaï (Joseph-Charles-Maurice), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 campagnes.
Coulon (René-André), adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes.
Penel (Jules-Daniel-Louis), adjudant; 15 ans de services, 5 campagnes. Blessé.
Ruhmann (Jean-Georges-Charles), adjudant; 17 ans de services, 4 campagnes.
Leroy (André), adjudant; 17 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Lesage (Maurice), adjudant; 16 ans de services, 4 campagnes.
Burtin (Léon-Pierre-Elie), adjudant; 17 ans de services, 3 campagnes.
Debruille (René), adjudant; 17 ans de services, 3 campagnes.
Lamy (Auguste-Jean), adjudant; 16 ans de services, 4 campagnes.
Esteban (Grégoire), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Huertas (François), adjudant; 16 ans de services, 4 campagnes.
Chabanel (Emile-Marius-Régis), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 campagnes.
Brun (Paul-Gustave-Désiré-Louis), sergent-major; 17 ans de services, 3 campagnes.
Sant Marty (Henri), adjudant; 17 ans de services, 3 campagnes.
Calvez (Théophile), adjudant; 16 ans de services, 3 campagnes. Blessé.
Breneol (Jean-Pierre-Francis), adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes.
Delaire (André-Jean-Marie-Emile), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Labrune (Marcel-Louis-Jules), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Sirgue (Lucien-Abel-Léon), adjudant-chef; 16 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Loye (Robert-René), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Chassignet (Louis-Ernest-Eugène), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Grace (Louis-Marie), adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes.
Orus (Pierre-Hippolyte), adjudant-chef; 14 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Berger (Albert-Raymond-Auguste), adjudant; 16 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Rolland (Noël-Paul), adjudant; 16 ans de services, 3 campagnes.
Benoît (Georges-Ernest-Auguste), adjudant; 17 ans de services, 2 campagnes.
Jud (André), adjudant; 17 ans de services, 2 campagnes.
Evrard (André), adjudant; 17 ans de services, 2 campagnes.
Gaillard (Louis-Julien-François), adjudant; 17 ans de services, 2 campagnes.
Blanc (Lucien-Joseph), adjudant-chef; 15 ans de services, 3 campagnes. Blessé et cité.
Gauche (Roger-Alphonse-René), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 campagnes.
Cros (Ernest-Jean-Joseph), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 campagnes.
Maury (Marcel-Albert), adjudant; 17 ans de services, 2 campagnes.
Duchemin (Pierre-Jean), adjudant; 15 ans de services, 2 campagnes. Blessé et cité.

MAITRES OUVRIERS

Laugerotte (Pierre-Bernard), sergent-chef, maître ouvrier cordonnier; 19 ans de services, 5 campagnes.
Chaillou (Georges-François), sergent, maître ouvrier cordonnier; 17 ans de services, 10 campagnes.
Chatelain (André-Georges-Auguste), sergent, maître ouvrier tailleur; 22 ans de services, 5 campagnes.
Morancais (Gaëtan), sergent, maître ouvrier cordonnier; 22 ans de services, 4 campagnes.
Degraeve (Paul-René), sergent-major, maître ouvrier tailleur; 23 ans de services, 2 campagnes.
Barterotte (Gérard), sergent-chef, maître ouvrier tailleur; 20 ans de services, 5 campagnes.
Montalibet (Jean-Justinien-Victor), sergent-chef, maître ouvrier cordonnier; 23 ans de services, 2 campagnes.
Musard (Roger-François-Marie), sergent-chef, maître ouvrier cordonnier; 21 ans de services, 2 campagnes.

MILITAIRE SERVANT SOUS LE RÉGIME DES DÉCRETS DU 5 MAI 1941

Homme de troupe.

Achour Mohammed, 1re classe, mle LM 501; 15 ans de services, 6 campagnes.

Etat-major de l'armée.

POSTE AUX ARMÉES

Oliva (Jean-Pierre), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Obin (Edouard-Gaston), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Rozec (Gérard-Nicolas-Marie), adjudant-chef; 13 ans de services, 9 campagnes.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

EUROPÉENS

Sous-officiers.

Rougeau (Gaston-Henry-Lucien), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes.
Gay (Robert), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Kiefer (Victor-Joseph), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité
Bruley (Jules), sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Olive (Pons), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Lombard (Robert), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes.
Courcau (Léon), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Leriverend (Henri-René-Léon-Jules), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Ditcharry (Robert), sergent; 15 ans de services, 10 campagnes.
Pinthiaux (Léopold-Clément), adjudant-chef; 17 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Carlotti (Dominique), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Dumanois (Bernard-Marie-Emile), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Agueli (Victor), sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Gauci (Gérard-Georges), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Lolec (Georges), sergent; 13 ans de services, 11 campagnes. Blessé.
Gheysens (Paul), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
L'Allemand (Jean), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Vial (Georges), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Guerin de Vaugrente (Alain-Jean-Ernest-François), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Calixte (Paul-Albert), sergent-major; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Geffroy (Roger), sergent; 14 ans de services, 11 campagnes.

Deheuninck (Adrien-Michel), sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Meynard (Jean), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Ciero (Auguste-François), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Vincensini (Joseph-Marie), sergent; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Catalaa (Albert-Jean-Dominique), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes.
Leleu (André-Charles), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
Bot (Henri), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé.
David (Henri-Gabriel), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes.
Jullin (Robert-René-Ambroise), sergent; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Luciani (Maurice), sergent-chef; 13 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Corroyez (Jean-Baptiste), sergent; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Poggi (Joseph), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Taburet (Constant), adjudant-chef; 13 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Verhaeghe (Jean-Marie-Joseph), adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Fouedjassa (Jean-François), sergent-chef; 16 ans de services, 9 campagnes. Blessé.
Paolini (Philippe), sergent; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Nena (Frédéric-Tafai), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes
Aubert (Eugène), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Brochet (Robert-Jules-Charles), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes.
Dumetz (Marcel-Maurice-Victor), sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Burger (Paul), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Vicheze (Paul), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Viole (Eugène), adjudant; 13 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Ducourneau (Jules), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes.
Duleme (Omer-Eugène), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Venturini (Joseph), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Czilinder (Yvan), adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. Blessé.
Jabol (Rigobert-Blaise-Norbert-Roger), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Mandicourt (Robert-Antonin), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Beck (Henri-Paul), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Bressac (Pierre), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Kersulec (Pierre-François), sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Quinet (Emile), sergent-major; 13 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Bisio (Angelo), sergent-chef; 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Lafon (Léon-Joseph), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Franceschetti (Jean-Luc), sergent; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Messmer (Michel), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Tonelle (Antonin-Roger), sergent; 13 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Fossurier (Roger), sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Perard (Léon-Raymond-René), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Guilhem (André), sergent; 13 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Jousseaume (Auguste), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Balot (Albert), sergent; 16 ans de services, 8 campagnes.
Chigot (Gilbert-André), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Laurent (André), sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Bernad (Edouard), sergent-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé.
Corlet (Jacques), sergent-chef; 17 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Conne (Louis-Paul-Parfait), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Gonzalez (Sotero), adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes. Blessé.
Dasse (Marie-Michel-Daniel-André), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Steenbock (Raymond), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Menguy (Jean-René), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Buton (Louis), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Rollet (Robert), adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Baladouire (Paul), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
Tingaud (François-Jean), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Cosson (Pierre-Auguste), sergent-major; 16 ans de services, 9 campagnes.
Meyer (Isidore-Aloyse), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.
Pie (Albert-Marcel), sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Vescovali (Ignace), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Fernandez (Alfred), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Prugent-Lere (Alfred-Louis-Antoine), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Genoud (Gaston), sergent; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Allegre (Maurice), sergent-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Profizi (Jean-Charles), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Di Meglio (Michel), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Plassard (Marcel-Eugène), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes. Blessé.
Zimmermann (Robert-Lucien), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Morel (Félicien-Francis-Marie), sergent-chef; 13 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Campagne (Georges-Louis), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Agostini (Etienne), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
De Rueda (Jean-Jacques), sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Blain (Léon), sergent; 17 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Le Quang Pham (François), adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes.
Gannevalle (Gabriel-Ernest-Marie), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Vasseur (François), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Cassagneau (Armand-Jean), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Serre (Georges), adjudant-chef; 13 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Boc (Modeste-Eugène), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.
Ducornet (Armand-Edmond), adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Dominati (Michel), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Panneciere (Pierre), sergent; 15 ans de services, 9 campagnes.
Fougère (Joseph), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Punud (Roger), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Pastre (Raymond), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Gagneux (Auguste-Antoine-François), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Martin (René), sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Vatinel (Robert-Jean-Ernest), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Lhermite (Roland-Pierre), sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Bernasconi (Edmond-Antoine), sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Diop (Aissa-Diaga), adjudant-chef, cmle 1138; 16 ans de services, 8 campagnes.
Chapron (Lucien-Eugène), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Seigne (Raoul-René), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Roman (Joseph), sergent; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Draperi (Robert), adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes.
Veglio (Jean-Marius), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Caton (Louis), sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité
Nong Dinh Nhung, adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Lanouhe (Jean-Pierre), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Georges (Marc-Julien), sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Itey (André), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité
Giraud (Georges-Marie), sergent-chef; 13 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Richard (Ernest-Auguste), sergent; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Lafille (Jean-Michel-Louis), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Labrousse (André-Germain-Daniel), sergent; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Ribondin (Louis-Jean-Bernard), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes.
Danielou (Louis), sergent-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
Henric (Jean-François), sergent; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Champion (Louis-Eugène), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Dupuis (Victor), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes.
Filippi (Augustin), sergent-chef; 16 ans de services, 6 campagnes. Blessé.
Mage (Henri), sergent-major; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Sarbonne (Sébastien), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Culioli (Antoine-Xavier), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Barrio (Jean-Baptiste), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Moulager (Jean), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Steimer (Lucien-Fernand), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Rieg (Guillaume), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Bottin (Jean), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Jardinier (Jean-Abel), sergent-chef; 13 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Deniel (Pierre), sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Dommange (Marcel-Gustave-Elie), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes.
Journez (Gaston-Pierre), sergent-chef; 13 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Orhan (Joseph), adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Natali (Jules), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Portal (Jean-Edmond), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Natta (Jean-Baptiste), sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Lacoste (Paul-Jean-Olivier), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Lemoalle (Pierre-Louis-François), adjudant-chef; 14 ans de services 9 campagnes. Blessé et cité.
Esclapez (François), adjudant; 14 ans de services. 10 campagnes.
Dumas (Jean-Julien-Alexandre), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Burel (Michel-Pierre-Marie), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Lagasse (Raymond-Henri), sergent-chef; 13 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Mille (André), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Angrand (Léopold-Joseph-Robert), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Pierandrei (Roland-Jean), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Filippi (Emile-Fernand), adjudant-chef; 13 ans de services, 9 campagnes. Blessé.
Cassin (Camille-Marie-Omer), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Raffalli (Adonis-Pascal), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Prefaut (Roger-Lucien), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Emanuelli (Gérard), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Marque (André), sergent-chef; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Felip (Constant-André-Antoine), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Fernandez (Hilaire), sergent-chef; 15 ans de services. 9 campagnes.
Pot (Léon), adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Nicolas (René), sergent; 17 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Lehmann (Camille), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes.
Ansart (Henri-Robert-Jacques), sergent-chef; 13 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Simon (Gabriel), sergent-chef; 18 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Moignard (Fernand-Ernest), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Massiah (Joseph), sergent-chef; 18 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Calvez (Joseph-Guénolé-Auguste), adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Pierre-Francois (Denis-Raymond), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Maley (Joseph), sergent-chef; 13 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Gambini (Jean), sergent-chef; 18 ans de services, 5 campagnes. Blessé.
Guillevic (Yves), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Bagur (Hubert-Maurice), adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Viennot (René-Louis-Jules), sergent-major; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Genthial (Georges), sergent; 15 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Mangatal (Olivier-René), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Sentenac (Xavier-Emile), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Corvez (Louis-Jean-Joseph), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Bousquet (Edmond), sergent-chef; 13 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Martini (Ange-François), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Nogaro (Mathieu), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Berthelin (Raymond-Henri), sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Nouvel (Roger-Guillaume), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes.
Gezault (Franck), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Marzin (Berthier), adjudant; 12 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Pommereau (Léon Lucien), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Paoli (Luc-Antoine), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Mosnier (Marcel), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Pouzoulet (Denis-Noël-Joseph), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Gourdon (Henri), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Bsereni (Joseph), sergent-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Perret (Aimé-Ernest), sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Marine (Pierre), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Maillard (Emile), sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Manquat (Raymond-Alexandre-Noël), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Feugray (Roger-Eugène-Louis), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Vinez (Henri-Roger), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes.
Haenel (Charles-Daniel), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Marquet (André), sergent-chef; 13 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Missud (Henri-Paul-Laurent), sergent-chef; 13 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Duhamel (Auguste-Paul-Pierre), sergent; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Bonello (René), sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Feral (Albert), sergent; 16 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Grange (Louis-Félix), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes.
Chrétien (Maurice-Pierre), ajdudant; 13 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Avrin (Georges-Ernest), adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Faure (Paul), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Cayol (Eugène), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Dhuicq (Charles), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.
Pinelli (Xavier), adjudant-chef; 13 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Rocher (André-Louis), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Lecaro (François-Marie), sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Louarn (Yves-Marie), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes, Blessé et cité.
Le Goff (Pierre), adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Badosa (Georges), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Mur (Jean-Raymond), adjudant; 13 ans de services ,9 campagnes. Blessé et cité.
Dierckens (Fleury), sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Vicomte (Jean-Augustin-Pierre), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Lamy (Jules-Fernand), sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Turpin (Charles-Simon-Jean), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.

Ledoux (André-Bertin), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Nicolai (Paul), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Antognelli (François), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Latiout (Henri), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Bonifacy (Pierre-Jean), adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Ancey (Louis-Edouard), sergent-chef; 16 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Imbert (Alfred-Germain), adjudant-chef; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Goasguen (Pierre), sergent; 13 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Danneville (Maurice), sergent-chef; 13 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Boulesteix (René), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Roumayat (Joseph-Eugène), adjudant-chef; 13 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Bataille (Gustave), sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Georges (Raymond), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Lannuzel (Jean), adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Tristani (Camille-Marius), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Guigoux (Albert), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Nakache (Henri-Messaoud), sergent-chef, m.e 72; 17 ans de services, 6 campagnes.
Thibaudat (Léon-Clotaire), adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Mort (Marceau-Emile), sergent; 16 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Denin (Jacques), sergent; 13 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Hucteau (Albert), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 campagnes.
Mathis (Charles-Paul), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Marcantei (Théophile), sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Basnières (Camille), adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Lubis (Joseph-Félicien), sergent-chef; 17 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Santucci (André-Louis), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Chouraqui (Jacob), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Cucchi (Jacques-Toussaint), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Rossignol (Henri), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Richard (André), adjudant-chef; 19 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Lenclos (Jean-Gaston-Victorien), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Broise (Marcel-Etienne-Désiré), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Le Guen (Michel-Joseph), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Dard (Louis-Emile-Jules-Edmond), sergent-chef; 13 ans de services. Blessé et cité.
Quintin (Alain-Hervé), sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Garnier (Thiébault-Joseph-Charles), adjudant-chef; 13 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Cesari (Félicien), adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Simeoni (Ange-François), sergent-chef; 13 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Denis (Marcel-Alfred-Gaston), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Andrianony (Sylvain), sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Treguier (Louis-Marie), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Salanhac (André-Emile-Marcel), adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Wiebouw (Augustin), adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes, Blessé et cité.
Lardez (Georges), sergent-chef; 13 ans de services, 9 campagnes Cité.
Guedon (Paul), sergent; 17 ans de services, 5 campagnes.
Masson (André), adjudant-chef; 13 ans de services, 9 campagnes.
Loison (Roger-Jean-Louis), sergent-chef; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Lelendre (Henri-Jean-Pierre), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Simon (Alain-Marcel), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Baranger (René), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Guérin (Jean-Armand), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Hocquaux (Marcel), sergent; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Hegelmann (Georges), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Favre (Camille-Louis), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Pea (Tutehan), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Barbier (Pierre-Léon), adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Mazzoni (Mathieu), adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Chapelier (René), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Lassipierre (Emilien-Olivier), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Chareton (Martial), sergent-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Gayet (Claude-Eugène), adjudant-chef; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Breschi (Valentin), sergent-chef; 13 ans de services; 9 campagnes. Cité.
Colet (Louis), sergent-chef; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
François (Jean), adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Suzzoni (Julien), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Dominici (Antoine-Mathieu), sergent-chef; 11 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Dodet (Gilbert-Paul), sergent-chef; 13 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Mascaret (Paul), sergent; 11 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Puchala (Charles), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Perrette (Octave-Tiburce), sergent-chef; 13 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Moysan (Yvon), sergent-chef; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Jetzer (René), sergent; 13 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Goetschy (Alfred), adjudant-chef; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Thibon (Albert-Victor), adjudant-chef; 13 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Levan (Théodore-Pierre), sergent; 13 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Barrère (Pierre), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Cauuet (Jean-Robert-Ernest), adjudant; 11 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Lacaze (Charles-Ridolphe), sergent-chef; 13 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Job (Louis-Eugène), sergent-chef; 11 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Schmitt (Charles), adjudant; 13 ans de services, 8 compagnes. Cité.
Bernard (Antoine-Célestin), aspirant assimilé; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Perrier (Marcel-Emile), adjudant; 14 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.
Fournie (Louis), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Allin (Georges-Claude), sergent-chef; 11 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.
Piparo (Georges-François), adjudant; 9 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Jacquet (Henri-Jean-Baptiste), sergent; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité
Acquaviva (Marcel), sergent-chef; 12 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Pare (Jean-Alexandre-Gabriel), adjudant; 12 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Gourvennec (Camille), adjudant-chef; 10 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Paillier (Guy), adjudant; 10 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Bellec (Yves-Marcel), sergent-chef; 12 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Bessin (Roland), sergent-chef; 11 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Esposito (André), sergent; 11 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Cerruti (Jacques), sergent-chef; 7 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Maitre (Martial-Bruno-Joseph), sergent; 11 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité. Régularisation (pour prendre rang du 13 octobre 1950).
Juge (Jean), sergent-chef; 9 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Gorgol (Jean-Albert), sergent chef; 10 ans de services, 5 campagnes. Cité.

Pelletti (Jean), adjudant; 10 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Aimé (Marcel), sergent-chef; 8 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Bouvet (Guy-René), sergent-chef; 8 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
André (Paul), sergent; 7 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Houbron (Gérard), sergent; 7 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Roy (Henri-Robert), sergent-chef; 7 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Carbonneil (Raphaël-Gilbert), sergent-chef; 8 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Pozzobon (Jean-Antoine), adjudant; 7 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.
Tison (Robert), sergent; 8 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Leroux (Pierre-Aphonse), sergent-chef; 7 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Dick (René), sergent; 7 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Etienne (Jean-Alfred), sergent-chef; 7 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Bertrand (Louis-Lucien), sergent-chef; 8 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Durand (Henri), sergent-chef; 7 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Cathelin (Claude-François), sergent; 7 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
L'Hote (Jean), sergent; 7 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Leviez (Jules), adjudant; 8 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.
Deroin (Julien), sergent; 9 ans de services, 3 campagnes. Blessé et cité.
Cascales (Pascal), sergent-chef; 8 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.
Perret (Daniel), sergent; 7 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Jouaudin (Emile-Victor), sergent; 6 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.
Lame (Hubert), sergent; 7 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.
Curlier (Roger), sergent; 7 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.
Hennemann (Alfred-François), sergent-chef; 7 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Hemery (Hervé-Alfred), sergent; 7 ans de services, 6 campagnes. Cité.
François (Marcel-Emile), sergent-major; 7 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Truaisch (André-Maurice), sergent; 7 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Pardoux (Marcel-Julien), sergent; 7 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Barriliot (Jacques-Jean-Emile), sergent; 7 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Ejfa (Raymond), sergent-chef; 7 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Mazzia (Roger-Marcel), sergent-chef; 7 ans de services, 4 campagnes. Blessé et cité.
Deleye (Pierre), sergent; 7 ans de services, 5 campagnes. Cité.

Hommes de troupe.

Giudicelli (Jean), caporal-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Le Guillant (Joachim), caporal-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Adamcenski (Miette), 1re classe; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Charlerol (Hervé), 1re classe; 16 ans de services, 10 campagnes.
Cortes (Joseph), caporal; 15 ans de services, 11 campagnes.
Devrieze (Ferdinand-Augustin), caporal-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Berge (Francis), caporal; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité (pour prendre rang du 29 août 1952).
Avrilleau (Fernand), caporal; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Grosseret (Jean-Emile), caporal-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité et blessé.
Marion (Maurice-Louis), caporal-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Andarelli (Dominique), 1re classe; 17 ans de services, 8 campagnes.
François (Louis-Joseph), caporal-chef; 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Nadeau (Elie), caporal-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Lazennec (Pierre), caporal-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Agesilas (Marc), 1re classe; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Huet (Eugène-Raymond), caporal-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Darmo (Ben-Israël), 1re classe, mle 15140; 19 ans de services, 6 campagnes.
Colombani (Antoine-André), caporal-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Maton (Jean-Baptiste), 1re classe; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Elatre (Denis), 1re classe; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Juhel (Jean-Vincent), 1re classe; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Riedweg (Arman-I-Paul), caporal-chef; 17 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Ba (Diery), mle 9, caporal-chef; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Joyeux (Fernand-Emile-François), caporal-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Etilage (Brix-Wilfrid-Nivelle-Tetna), caporal-chef; 13 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Bernard (François), 1re classe; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Foudil (Marcel), 1re classe; 9 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Olivier (Claude-Jules-Marcel), caporal-chef; 7 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Touzard (Michel), caporal; 7 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.
Tilieu (Serge), caporal-chef; 7 ans de services, 4 campagnes. Blessé et cité.

MILITAIRES RESSORTISSANTS DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Sous-officiers.

Sidy Fall, adjudant, mle 46534; 15 ans de services, 12 campagnes.
Daouda Traoré, adjudant, mle 19804; 14 ans de services, 13 campagnes.
Ouattara Boua, sergent, mle 12111; 15 ans de services, 12 campagnes.
Chau Le Hong, sergent, mle 7181; 18 ans de services, 9 campagnes.
Namandio Moro, sergent, mle 30872; 15 ans de services, 12 campagnes.
Abo Oulet Issen, sergent-chef, mle TD ga 1961; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Kouele Traoré, sergent, mle 32755; 14 ans de services, 12 campagnes.
Bassi Karivogui, sergent, mle 56907; 14 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Bami (François), sergent, mle 55202; 15 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Bagueie, sergent, mle 4938; 15 ans de services, 12 campagnes.
Bih Y, adjudant, mle 11945; 14 ans de services, 18 campagnes. Cité.
Diouhe Bah, sergent, mle 54138; 15 ans de services, 12 campagnes.
Yero Korka, sergent, mle 54598; 15 ans de services, 12 campagnes.
Adama Sankara, sergent, mle 31957; 15 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Tamba Lamini Léno, sergent, mle 63237; 14 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Poi Quach, sergent, mle 12509; 14 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Siguiba Sangaré, sergent, mle 30194; 15 ans de services, 12 campagnes.
Ouattara Bakari, sergent-chef, mle 12363; 15 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Sy Hoang Van, adjudant-chef, mle 5199; 15 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Sang Vong Ky, adjudant, mle 11407; 20 ans de services, 7 campagnes.
Nguyen Van Thuc, sergent, mle 10580; 21 ans de services, 6 campagnes.
Tiecoura Doumbia, adjudant-chef, mle 31921; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Boussourou Diarra, adjudant, mle 30637; 15 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Vong Tat Gi, adjudant, mle 4228; 15 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Hieu Tran Phat, adjudant, mle 11338; 14 ans de services, 13 campagnes.
Vassei Kamara, sergent-chef, mle 55314; 15 ans de services, 12 campagnes.
Niono Drabo, sergent, mle 32487; 15 ans de services, 12 campagnes.
Dao Quang Khy, adjudant, mle 2355; 17 ans de services, 10 campagnes.
Chal, sergent, mle 12283; 14 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.
Tene (Pierre), sergent-chef, mle 9395; 15 ans de services, 10 campagnes. Blessé.

Mamadou Ba Youla, sergent-chef, mle 38911; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Gieng Tac Zanh, sergent, mle 16191; 19 ans de services, 7 campagnes.
Ly Chia, sergent, mle 3492; 21 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Abdoulaye Traoré, sergent, mle 11673; 15 ans de services, 11 campagnes.
May Chau, sergent, mle 11418; 14 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Balla Mariko, sergent, mle 30475; 15 ans de services, 11 campagnes.
Sogbe Kouassé Rémy, sergent-chef, mle 9986; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Antandou Somboro, sergent, mle 30802; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Baila Koroma, sergent-chef, mle 34052; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Tombo Tiema, sergent-chef, mle 32161; 15 ans de services, 11 campagnes.
Boulingui Bou Coumba, adjudant-chef, mle GB 1118; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Pepe (Michel), adjudant, mle 35363; 15 ans de services, 11 campagnes.
Yemiene, sergent, mle 15819; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Lomboza Bicaba, sergent, mle 24561; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Machacha, sergent, mle 15754; 15 ans de services, 11 campagnes.
Pham Van Thuyet, sergent-chef, mle 8436; 14 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.
Datie Bako, sergent-chef, mle 4385; 16 ans de services, 10 campagnes.
Monlolo Konaté, sergent;13 ans de services, 13 campagnes.
Lehalai Koroma, sergent, mle 63444; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Brahima Fofana, sergent, mle 39908; 14 ans de services, 12 campagnes.
Bougouta Diallo, sergent, mle 32397; 15 ans de services, 11 campagnes.
Hoang Vinh Ham, sergent-chef, mle 5563; 16 ans de services, 10 campagnes.
Yabre Ouédraogo, adjudant, mle 12968; 15 ans de services, 11 campagnes.
Facine Cisse, sergent, mle 54064; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Koniwie Coulibaly, sergent-chef, mle 36258; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Yemassale, sergent, mle 7625; 14 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.
Ha Ngoc Tinh, sergent-chef, mle 5892; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Nguyen Viet Tue, adjudant, mle 6831; 16 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Bobanate Dabiré, adjudant-chef, mle 4579; 16 ans de services, 10 campagnes.
Tolo Iléma, sergent, mle 19977; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Demba Samoura, sergent, mle 63591; 14 ans de services, 12 campagnes.
Goyara Damou, sergent-chef, mle 13067; 15 ans de services, 11 campagnes.
Meinenga Boureima, sergent, mle 30927; 15 ans de services. 11 campagnes.
Kaman Traoré, adjudant, mle 55311; 15 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Bigna Camara, sergent-chef, mle 55381; 15 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Nguyen Van Co, sergent, mle 5507; 18 ans de services, 7 campagnes.
Huynh-Sua, adjudant-chef, mle 10110; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Assan, sergent, mle TD AA 5003; 15 ans de services, 11 campagnes.
Vu Van Lai, sergent, mle 8404; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Tran Van Nguyen, sergent, mle 5191; 15 ans de services, 11 campagnes.
Soulaimana Diallo, sergent-chef, mle 54721; 15 ans de services, 11 campagnes.
Ousmana Karembé, sergent, mle 35358; 14 ans de services, 12 campagnes.
Sekou Kamara, sergent-chef, mle 54952; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Tan Le Van, sergent, mle 9131; 14 ans de services, 12 campagnes.
Hau Nong Van, sergent-chef, mle 11402; 14 ans de services, 12 campagnes.
Viet Nguyen Van, adjudant, mle 9516; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Thang La Van, sergent-chef, mle 11381; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Mui Pham Van, sergent, mle 8309; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Y Liu Evan, adjudant-chef, mle 12147; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Ha Van Ta, sergent-chef, mle 10150; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Pevo Dopavogui, sergent, mle 62541; 14 ans de services, 12 campagnes.
Sosso Mara, sergent, mle 60069; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé.
Vu Van Da, sergent-chef, mle 17621; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Nouganga (Jean-Baptiste), adjudant-chef; mle 4631; 16 ans de services, 10 campagnes.
Do Dinh Sau, sergent, mle 13523; 13 ans de services, 12 campagnes.
Van Duc Nam, sergent-chef, mle 17713; 13 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.
Huu Nguyen Van, sergent-chef, mle 14436; 13 ans de services, 12 campagnes.
Vien Nguyen Van, sergent, mle 15369; 13 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Rien Pham Van, sergent, mle 14659; 13 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Nguyen Van Dong, sergent, mle 16914; 13 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Nhuan Hoang Van, sergent, mle 13168; 13 ans de services, 12 campagnes.
Diakite (Georges), adjudant-chef, mle 22006; 16 ans de services, 10 campagnes.
Dare, sergent, mle 15783; 15 ans de services, 11 campagnes.
Lamine Konde, sergent, mle 55382; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Badia, sergent-chef, mle 18883; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Passedenbara Bayoum, sergent, mle 20620; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Ali Faya, sergent, mle 60113; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Chu Chau, sergent-chef, mle 3292; 19 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Bousseniane Tinguéri, sergent, mle 36225; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Cai Ho Chin, sergent-chef, mle 11963; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Sinh Nguyen Van, sergent, mle 9473; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Lo Van Khem, sergent-chef, mle 1708; 18 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Si A On, adjudant-chef, mle 1975; 21 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Garba, sergent, mle 15978; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Bourma Ouled Sene, sergent-chef; mle TD 4981; 15 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Lin B'engbeu, sergent-chef, mle 18773; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Zakari, sergent-chef, mle 15763; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Chau Em Chau Som, adjudant-chef; mle 3230; 19 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Nguyen Van Mien, sergent, mle 5346; 15 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Ningoulo Yaro, sergent; mle 36188; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Tibo Sourailla, sergent, mle 17348; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Zioulake Gô, sergent-chef, mle 32413; 15 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Diakite Kanilaye, sergent, mle 29502; 15 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Faya Mansaré, sergent, mle 63456; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.

Hommes de troupe.

Kapa Bleugbeu, caporal-chef, mle 22604; 14 ans de services, 13 campagnes.
Mademe Kambou, 1re classe, mle 23884; 14 ans de services, 13 campagnes.
Lomba Konde, caporal, mle 20703; 14 ans de services, 13 campagnes.
Ouo Ouo Kolace, 1re classe, mle 61733; 14 ans de services, 13 campagnes.
Kossaou, caporal, mle 15980; 15 ans de services, 12 campagnes.
Killa Koroma, caporal-chef, mle 60050; 14 ans de services, 13 campagnes.
Gnassi Ouattara, caporal chef, mle 17080; 15 ans de services, 12 campagnes.
Gueu, 1re classe, mle 22548; 14 ans de services, 13 campagnes.
Sienfogo Coulibaly, caporal-chef; mle 17198; 15 ans de services, 12 campagnes.

Payende Sigani, 1re classe, mle 11720; 15 ans de services, 12 campagnes.
Bakary Traoré, caporal, mle 29985; 15 ans de services, 12 campagnes.
Kakoulou, 2e classe, Mle TD OG/4939; 15 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.
Bonhoulte Youl, caporal-chef, mle 20137; 14 ans de services, 13 campagnes.
Moussa Camara, caporal-chef, mle 50172; 15 ans de services, 12 campagnes.
Konate Kambou, caporal-chef; mle 28284; 13 ans de services, 12 campagnes. Blessé.
Sar Yamba Millimouno, caporal-chef, mle 63201; 14 ans de services, 13 campagnes.
Kalo Sanou, 1re classe, mle 19813; 14 ans de services, 13 campagnes.
Koli Koirogui, caporal-chef, mle 62594; 14 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.
Moriba Touré, caporal-chef, mle 51851; 15 ans de services, 12 campagnes.
Woronogo Compaoré, 1re classe, mle 21220; 14 ans de services, 13 campagnes.
Sawonda Camara, 1re classe, mle 65111; 14 ans de services, 13 campagnes.
Ble Zogbeu, 1re classe, mle 10418; 15 ans de services, 11 campagnes.
Koulako Guilavogui, caporal, mle 62619; 14 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Cisse Bongo, caporal-chef; mle 55286; 15 ans de services, 12 campagnes.
Tanganougodo Savadogo, 1re classe, mle 31795; 15 ans de services, 11 campagnes.
Guintoulo Pamousso, caporal, mle 32547; 15 ans de services, 11 campagnes.
Bangui, caporal, mle 6155; 14 ans de services, 13 campagnes.
Bli (Joseph), caporal-chef, mle 18890; 14 ans de services, 13 campagnes.
Kouisse Dao, 1re classe, mle 19890; 14 ans de services, 12 campagnes.
Tiemoko Tonkora, caporal, mle 60019; 14 ans de services, 12 campagnes.
Fasson Moriba, 1re classe, mle 55455; 15 ans de services, 11 campagnes.
Delam, caporal, mle 5385; 14 ans de services, 13 campagnes.
Satigue Camara, caporal, mle 54105; 15 ans de services, 11 campagnes.
Bole Paré, caporal-chef, mle 32153; 15 ans de services, 11 campagnes.
Ali Guindo, 1re classe, mle 30695; 15 ans de services, 11 campagnes.
Niereke, 1re classe, mle 61625; 14 ans de services, 13 campagnes.
Mahamad, 1re classe, mle TD 7454; 14 ans de services, 13 campagnes.
Maliki Sidibé, caporal, mle 30082; 15 ans de services, 11 campagnes.
Ung Quan San, caporal, mle 3429; 14 ans de services, 12 campagnes.
Ouarado Seni, caporal, mle 11831; 15 ans de services, 11 campagnes.
Souryoumante Palenfo, caporal-chef, mle 20083; 14 ans de services, 12 campagnes.
Kayabo Sibané, soldat de 1re classe, mle 15816; 15 ans de services, 11 campagnes.
Chien Ha Van, caporal-chef, mle 4111; 21 ans de services, 6 campagnes.
Khue Nguyen Van, caporal-chef, mle 10581; 21 ans de services, 6 campagnes.
Nomassei, soldat de 1re classe, mle 5356; 14 ans de services, 12 campagnes. Blessé.
Bakary Oualiara, soldat de 1re classe, mle 28154; 13 ans de services, 12 campagnes. Blessé.
Saa Koudiano, soldat de 1re classe, mle 55101; 15 ans de services, 11 campagnes.
De Gonty (Victor), caporal, mle 18051; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé.
Faya Tinkeano, soldat de 1re classe, mle 51967; 15 ans de services, 11 campagnes.
Niereke Togba, soldat de 1re classe, mle 61622; 13 ans de services, 13 campagnes.
Gue Meleugbeu, soldat de 1re classe, mle 10686; 15 ans de services, 11 campagnes.
Hadji, soldat de 1re classe, mle 51355; 15 ans de services, 11 campagnes.
Moundoulchiga, caporal-chef, mle 7351; 14 ans de services, 12 campagnes.
Noundia, soldat de 1re classe, mle 15839; 15 ans de services, 11 campagnes.
Bailo Diallo, caporal, mle 59356; 14 ans de services, 12 campagnes.
Bakary (Baldé, soldat de 1re classe, mle 60870; 14 ans de services, 18 campagnes.
Bare Gorovogui, soldat de 1re classe, mle 62521; 14 ans de services, 12 campagnes.
Sery Camara, caporal, mle 51155; 14 ans de services, 12 campagnes.
Mamourou, caporal-chef mle 61653; 14 ans de services, 12 campagnes. Blessé.
Dirone Palm, caporal, mle 11591; 15 ans de services, 10 campagnes. Blessé.
Moussa Tinkéano, soldat de 1re classe, mle 60655; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé.
Kamano Tamba, soldat de 1re classe, mle 55083; 15 ans de services, 11 campagnes.
Tra Bi Zuonou, caporal, mle 10477; 15 ans de services, 10 campagnes. Blessé.
Soriba Tompahogui, caporal, mle 30739; 14 ans de services, 12 campagnes.
Moussa Camara, caporal, mle 61567; 14 ans de services, 13 campagnes.
Fara-Tiokouelle Lélano, 1re classe, mle 62263; 14 ans de services, 13 campagnes.
Landaogo Ouédrango, 1re classe, mle 12098; 15 ans de services, 11 campagnes.
Tiatoure Palé, caporal-chef, mle 11486; 15 ans de services, 11 campagnes.
Messan Béagbeu, caporal, mle 10135; 15 ans de services, 11 campagnes.
Valy Kourouma, caporal-chef, mle 54878; 15 ans de services, 11 campagnes.
Marcel Tolno, 1re classe, mle 63067; 14 ans de services, 13 campagnes.
Fara Tolno, 1re classe, mle 55095; 15 ans de services, 11 campagnes.
Diallo Oumarou, 1re classe, mle 59024; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Zaumie Niamba, 1re classe, mle 20691; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Than Nguyen Van, caporal-chef, mle TS 6303; 14 ans de services, 12 campagnes.
Yaradouno Tamba, caporal-chef, mle 61355; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Yalika Kamara, caporal-chef, mle 19477; 14 ans de services, 12 campagnes.
Hadji Camara, caporal-chef, mle 55888; 15 ans de services, 11 campagnes.
Daouda Camara, caporal-chef, mle 59287; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé.
Yo Drabo, caporal-chef, mle 32141; 15 ans de services, 11 campagnes.
Toheya, caporal-chef, mle 10270; 15 ans de services, 11 campagnes.
Kabamam Sako, 1re classe, mle 63730; 14 ans de services, 12 campagnes.
Balde Mamadou, 2e classe, mle 59308; 14 ans de services, 12 campagnes.
Sara Doua, 1re classe, mle 51624; 15 ans de services, 11 campagnes.
Keaulon, caporal, mle 55211; 15 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Sanou Souroukou, 1re classe, mle 12358; 15 ans de services, 11 campagnes.
Abo Oulel Diagass, 1re classe, mle 1963; 15 ans de services, 11 campagnes.
Divin Bangoura, caporal-chef, mle 59124; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Baba Keita, caporal-chef, mle 58123; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Fara Keita, caporal, mle 63082; 14 ans de services, 11 campagnes Blessé.
Niouma Kamano, caporal-chef, mle 55119; 15 ans de services, 11 campagnes.
Pham Thinh, caporal-chef, mle 11736; 14 ans de services, 12 campagnes.
Ansoumani Bangoura, caporal-chef, mle 58923; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Gui Kehi, caporal, mle 10550; 15 ans de services, 11 campagnes.
Raogo Kouanda, 1re classe, mle 12186; 15 ans de services, 11 campagnes.
Ban Foroma, caporal, mle 60515; 14 ans de services, 12 campagnes.
Ollo Da, caporal, mle 21022; 14 ans de services, 12 campagnes.
Garkoulon, caporal, mle 5574; 14 ans de services, 12 campagnes.
Douana Koné, caporal, mle 55200; 15 ans de services, 11 campagnes.
Noagn, caporal, mle 18882; 14 ans de services, 12 campagnes.
Mamoudou Diallo, mle 51513; 15 ans de services, 11 campagnes.
Fadia Fofana, 1re classe, mle 21611; 14 ans de services, 11 campagnes Blessé.
Moussa Koné, caporal-chef, mle 39694; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé.
Lambougnone Finguiri, 1re classe, mle 32523; 15 ans de services, 11 campagnes.
Mamadou Tely, caporal-chef, mle 60876; 14 ans de services, 12 campagnes.
Sayonfouno Tiékoura, 1re classe, mle 63177; 14 ans de services, 12 campagnes.
Chadoum, caporal, mle TDGR 5001; 15 ans de services, 11 campagnes.
Mamory Konaté, caporal-chef, mle 57185; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Doanh Do Van, caporal-chef, mle 8291; 14 ans de services, 12 campagnes.
Rong Ta Quang, caporal-chef, mle 8952; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.

Kire Mahamadou, caporal, mle 44010; 13 ans de services, 13 campagnes.
Keingnan Yan, 1re classe, mle 10108; 15 ans de services, 11 campagnes.
Hoang Van Tinh, caporal-chef, mle 11213; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Ouozene Bambara, caporal, mle 11710; 15 ans de services, 12 campagnes.
Nadjimadji, caporal-chef, mle 5053; 15 ans de services, 11 campagnes.
Niankoi Pricémou, caporal-chef, mle 59955; 14 ans de services, 11 campagnes.
Bramba Kondé, caporal-chef, mle 61308; 14 ans de services; 12 campagnes.
Zizona Zoure, 1re classe, mle 25260; 14 ans de services, 12 campagnes.
Dinh Van Thu, 1re classe, mle 15969; 17 ans de services, 9 campagnes.
Goma Togba, 1re classe, mle 61679; 14 ans de services, 12 campagnes.
Kelguesouende Saouadogo, caporal-chef, mle 12846; 15 ans de services, 11 campagnes.
Nguyen Van Ta, caporal-chef, mle 17010; 13 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Foromo Koivogui, 1re classe, mle 58837; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Tao Bui Van, caporal-chef, mle 16115; 13 ans de services, 12 campagnes.
Fadi Tamine, caporal, mle 11827; 15 ans de services, 11 campagnes.
Bingo Ouédraogo, caporal-chef, mle 31899; 15 ans de services, 11 campagnes.
Dafga Tamine, 1re classe, mle 4817; 15 ans de services, 11 campagnes.
Kou Some, caporal-chef, mle 11595; 15 ans de services, 11 campagnes.
Souko Cissé, caporal-chef, mle 59942; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Paladouba, caporal, mle 15853; 15 ans de services, 11 campagnes.
Siliki Goegrogui, caporal, mle 62538; 14 ans de services, 12 campagnes.
Togbe Gautigbé, caporal-chef, mle 11831; 14 ans de services, 12 campagnes.
Mamadou Dian Mane, caporal-chef, mle 59663; 14 ans de services, 11 campagnes.
Ban Bi Toua, caporal, mle 10143; 15 ans de services, 11 campagnes.
Meahau, 1re classe, mle 10299; 15 ans de services, 11 campagnes.
Ansou Keita, 1re classe, mle 59716; 14 ans de services, 12 campagnes.
Samande Kéré, caporal-chef, mle 12909; 15 ans de services, 11 campagnes.
Tiekolobelle Koné, 1re classe, mle 19467; 14 ans de services, 12 campagnes.
Guei Yélé, 2e classe, mle 18161; 14 ans de services, 12 campagnes
Kamano Ali Keleié, caporal, mle 60117; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Lakan Kone, 1re classe, mle 32179; 15 ans de services, 11 campagnes.
Tiba Boudaone, 1re classe, mle 21360; 14 ans de services, 12 campagnes.
Nguyen Van Ke, caporal-chef, mle 12028; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Komba Sedogo, 1re classe, mle 12177; 15 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Pham Van Hop, caporal-chef, mle 16666; 13 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Quyen Ninh Phung, caporal, mle 69189; 13 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Gossogui, 1re classe, mle 40160; 14 ans de services, 12 campagnes. Blessé.
Do Tiemoko, 1re classe, mle 18176; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Sai, 1re classe, mle 10340; 15 ans de services, 11 campagnes.
Lamsida Tariam, caporal-chef, mle 11799; 15 ans de services, 11 campagnes.
Ramadam Ouled Seid, caporal-chef, mle TD GA 1978; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Saa Dembadoumo, 1re classe, mle 65616; 13 ans de services, 11 campagnes. Blessé.
Sani Cé, caporal, mle 35264; 15 ans de services, 10 campagnes. Blessé.
Tiraogo Ouédraogo, caporal-chef, mle 35694; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Dieme Faly, caporal-chef, mle 17127; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Sambila, caporal-chef, mle 15852; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Sinienou Bamblo, caporal, mle 11905; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Guenan, caporal-chef, mle TD AA 5007; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Sekou Touré, caporal-chef, mle 62588; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Dehoua Bagbeu, 1re classe, mle 10119; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Assane, caporal-chef, mle 15719; 15 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Tonguino Tamba Michel, caporal-chef, mle 55072; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Sara Diouma, 1re classe, mle 54619; 15 ans de services, 10 campagnes.
Gueu Gondo, 1re classe, mle 10309; 15 ans de services, 10 campagnes.
Saga, 1re classe, mle 25233; 14 ans de services, 12 campagnes.
Missa Sogoba, caporal, mle 36514; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Doumdo, caporal-chef, mle TD AC 5069; 15 ans de services, 11 campagnes.
Bedou Jara, caporal-chef, mle 58032; 15 ans de services, 10 campagnes.
Ly Sec Pau, 2e classe, mle 10160; 14 ans de services, 12 campagnes.
Gueu Yamé, 1re classe, mle 18734; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Ouanakele Camara, 1re classe, mle 63417; 14 ans de services, 11 campagnes.

Artillerie.

EUROPÉENS

Sous-officiers.

Triboulloy (Georges), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Auregan (Auguste-Marie), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes.
De Goltstein (Lucien-Georges), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Eugène (Godefroy), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Poirot (Edmond-Robert), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Bouquety (Laurent-Eugène), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Chailan (Marcel), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Milovanovitch (Charles), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Azalot (Léon), adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Tuaillon (Louis-Armand), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Vaucoy (René-Louis), adjudant, 15 ans de services, 10 campagnes.
Malton (Lucien-Auguste), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Schmuck (Charles), maréchal des logis major; 13 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Compans (André-Jules), maréchal des logis; 16 ans de services, 8 campagnes.
Vanlerberghe (André-René), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Jolly (Roger), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Delhomme (Jacques-Ernest), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Codaccioni (Noël-Jean-Simon), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Flores (Paul), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Mattei (Joseph-Antoine-Baptiste), maréchal des logis; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Beillot (Louis), adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Michel (Albert-Charles), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Corderoch (Marcel), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Chanrion (Joseph), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Sallet (Roger-Elie), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Delaunay (Didier), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Thomas (Georges-Roger), maréchal des logis; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Hansler (Georges-René), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Rossi (Lucien), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Solle (Maurice-Henri), adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. Cité.
N'Dir (Saliou), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Raynaud (Georges), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Lefebvre (Désiré-Emile-Joseph), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Burgunder (Alphonse), maréchal des logis major; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Leroy (Etienne-Charles), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Ville (Jean-Emile-Antoine), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Frison (Jean-Jules), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Avezou (Jean-Maxime), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Le Pen (Joseph), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Stefani (Maxime), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes
Bizet (Julien-Fernand-Joseph), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.
Enguelz (André), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Bleriot (Camille-Alphonse), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
Woevodsky (Vladimir), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes.
Pascal (Charles), maréchal des logis; 15 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Varin (Georges-Albert), 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Bianchi (Antoine-Michel), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Le Bras (Guillaume), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Moreau (Léonard-Roger), adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Mathieu (Paul-Camille), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Berndt (Curt), maréchal des logis; 16 ans de services, 8 campagnes.
Jade (Yves-Jacques), maréchal des logis chef; 13 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Denninger (Marcel-René-Paul), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Vincent (Jen-Marie-Emile) adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Andrieu (Jean-Félix), adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Lagadec (Roger-Marcel), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Dezeuzes (Charles-Victor), maréchal des logis major; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Le Corre (André-Paul), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Lambert (André-Hervé), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Coquereau (Elie), maréchal des logis; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Colnat (Georges-Félicien), maréchal des logis; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Colin (Gabriel), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Sursain (Georges), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
David (Georges), maréchal des logis chef; 13 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Alliaga (Pierre), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Acquaviva (Nicodème), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Ellul (Noël-Joseph), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Ecarot (Georges-Albert-Alfred), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Peronnet (Pierre-Lucien), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Lucas (Théophile-Pierre-Marie), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Palmade (Iréné), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Delpuech (Maurice-Henri), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Rasolofondrasata (Ignace), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Pitiot (Gilbert-Georges), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Dochtermann (Georges-Arthur), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité
Aballain (Hdut-Jean-François-Marie), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Roth (André), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Muzi (André-Baptiste), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Cand (Marcel-René-Henri), adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Guillevic (Louis-Victor-Marie), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Barateau (Joseph-Lucien), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes.
Peloille (Marc-Aimé), maréchal des logis major; 16 ans de services, 7 campagnes.
Bernath (André-Joseph), adjudant-chef; 13 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Nicolai (Jean-Paul), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Masson (Marcel), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Brunet (Maurice-Henri-Yvon), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Pazet (Louis-Roger-Arsène), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Thomas (Raymond-Eugène), adjudant-chef; 13 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Bernadicou (Raymond-Louis), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Chapellier (Fernand-Octave-Ghislain), adjudant; 12 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Guedes (Jean-Gabriel), adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Carrie (André-Guillaume), adjudant; 11 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Paradis (Jean), maréchal des logis chef; 11 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Pedrassi (Albert-Bernard-Antoine), maréchal des logis chef; 9 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Banaszynski (Adolphe), maréchal des logis chef; 7 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Couillaud (Laurent), maréchal des logis; 7 ans de services, 5 campagnes. Cité.

Hommes de troupe.

Chouffot (Georges-Raymond), 2e classe; 16 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Bonifacino (André), 1er canonnier; 18 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Antoniucci (Fernand), 1er canonnier; 16 ans de services, 9 campagnes.
Fantou (Ernest), brigadier-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Oussemy (Charles-Raymond), brigadier-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.

MILITAIRES RESSORTISSANTS DES TERRITOIRE D'OUTRE-MER.

Sous-officiers.

Nguyen (Trong-Tuyet), maréchal des logis, mle 9672; 14 ans de services, 14 campagnes.
Kaba (Mamadi), maréchal des logis chef, mle 55509; 15 ans de services, 12 campagnes.
Tran (Duc-Trieu), maréchal des logis, mle 13256; 14 ans de services, 14 campagnes.
Divouelte (Doli), maréchal des logis chef, mle 11417; 15 ans de services, 12 campagnes.
Luu Van Diem, maréchal des logis, mle 14131; 13 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Idrissa (Bancé), maréchal des logis, mle 11785; 15 ans de services, 12 campagnes.
Sadio (Diallo), maréchal des logis, mle 6050f; 14 ans de services, 12 campagnes. Blessé.
Lancine (Taraoré), maréchal des logis chef, mle 6061f; 14 ans de services, 13 campagnes.
Bambou (Bihoumi), maréchal des logis, mle 12599; 15 ans de services, 12 campagnes
Fassoum (Doumbia), maréchal des logis, mle 11145; 15 ans de services, 11 campagnes.
Lamine (Sidibé), maréchal des logis, mle 55149; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Ngo Van Kiem, maréchal des logis, mle 16785; 18 ans de services, 9 campagnes.

Hommes de troupe.

Sory (Diallo), 1er canonnier, mle 46695; 15 ans de services, 13 campagnes.
Kadouno (Fara), brigadier-chef, mle 56098; 15 ans de services, 13 campagnes.
Tambassou (Camara), 1er canonnier, mle 58074; 15 ans de services, 13 campagnes.
Tibiri (Bonzi), brigadier, mle 45614; 15 ans de services, 13 campagnes.

Bean (Poamou), 1er canonnier, mle 56091; 15 ans de services, 12 campagnes.
Soma (Coulibaly), 1er canonnier, mle 10962; 15 ans de services, 12 campagnes.
Nguyen Van Boy, brigadier-chef, mle 16936; 14 ans de services, 14 campagnes.
Dodebi (Boussou), brigadier-chef, mle 10161; 15 ans de services, 12 campagnes.
Malado (Bâ), 1er canonnier, mle 60173; 14 ans de services, 13 campagnes.
Diteie (Dâ), 1er canonnier, mle 11450; 15 ans de services, 12 campagnes.
M'Bemba (Diallo), 1er canonnier, mle 55615; 15 ans de services, 12 campagnes.
Samba (Diouma-Bari), 1er canonnier, mle 55675; 15 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Hoang Van Am, brigadier-chef, mle 13399; 13 ans de services, 13 campagnes.
Mamadou (Samba), brigadier-chef, mle 55595; 15 ans de services, 12 campagnes.
Con (Nguyen-Van), brigadier-chef, mle 9109; 15 ans de services, 12 campagnes.
Baya (Gbéli), brigadier-chef, mle 10084; 15 ans de services, 12 campagnes.
Gnohou Gbéhié, 1re classe, mle 10492; 15 ans de services, 12 campagnes.
Famini Mara, 1er canonnier, mle 55487; 15 ans de services, 12 campagnes.
Assie Yao, 1re classe, mle 10968; 15 ans de services, 12 campagnes.
Amadou Tikoné, 1er canonnier, mle 2518; 14 ans de services, 13 campagnes.
Sanou Douba, 1er canonnier, mle 12326; 15 ans de services, 12 campagnes.
Kelesouba Ouédraogo, brigadier-chef, mle 32517; 15 ans de services, 12 campagnes.
Baba Boro, brigadier-chef, mle 31053; 15 ans de services, 12 campagnes.
Fara Kamano, 1er canonnier, mle 61115; 14 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Faira Konaté, brigadier-chef, mle 55161; 15 ans de services, 11 campagnes.
Rajaonary, brigadier, mle 2115; 15 ans de services, 11 camapagnes.
Monfary Kambou, brigadier-chef, mle 11537; 15 ans de services, 11 campagnes.
Do Van Tang, brigadier-chef, mle 12078; 14 ans de services, 12 campagnes Cité.

Télégraphistes coloniaux.

Sous-officiers.

Dieye Fara (Michel), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Le Demezet (Pierre), adjudant-chef, 18 ans de services, 7 campagnes.
Haulle (Henri-Joseph), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Lefevre (Joseph-Marie-Armand), sergent-chef; 17 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Duleurtre (René-Joseph), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes.
Chevalier (Pierre-Jacques-Marie), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Meiffren (Marcel-Maurice), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Toulat (Jean), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Dumortier (Raoul-Jules), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Gaffory (Alexandre), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Drapeau (Yves-Marcel), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Andreucci (Jean), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Labrette (René-Albert), adjudant-chef; 13 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Stark (Robert-Jean), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes Cité.

Services des matériels et bâtiments coloniaux.

Sous-officiers.

Audidier (Eugène), maréchal des logis; 15 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Chenière (Pulguérie), maréchal des logis major; 15 ans de services, 10 campagnes.
Rillier (Louis-Jean), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
Ferrari (François-Marie), maréchal des logis major; 16 ans de services, 10 campagnes.
Lansade (Michel-Louis-Jacques), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Gueffier (Georges-Arsène-Joseph), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Garelli (Emmanuel), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Fichet (Lucien-Emile-Marie), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Weber (Paul-Pierre), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes.
Schwoerer (Adrien-Xavier), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.
Contie (Jean-Constant), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Sanquer (Yves-René), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.
De Min (Bruno-Isidore-Jean), maréchal des logis major; 14 ans de services, 11 campagnes.
Kaufhold (Henry), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Robert (René), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Renucci (Etienne), maréchal des logis major; 16 ans de services, 9 campagnes.
Le Tallec (Marcel-Julien-Marie), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
Le Sauter (Henry-Joseph), maréchal des logis major; 17 ans de services, 8 campagnes.
Munch (Oscar), maréchal des logis major; 20 ans de services, 5 campagnes.
Forissier (Michel-Eugène), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Villard (Eugène-André), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Ferraro (Jean-Henri), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Arrighi (Jean), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Kirsch (Louis), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Mevel (Pierre), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
Pentolini (Libert), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes.
Willems (Albert-Edouard), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Barthouet (Jean), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
Bardine (Maurice), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Nicolini (Ignace), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes Cité.
Voiron (Georges-Joseph-Evariste), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes.
Preney (Robert-Michel), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Cristini (Jean-Baptiste), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Pietron (Pierre), maréchal des logis major; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Mouzin (Albert), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Egensperger (Félix-Théodore-François), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Millanoie (Marius), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Felzen (Ernest-Bernard), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. Blessé.
Leleve (Roger-Eugène), maréchal des logis; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Fournier (Maurice-Henri-Louis), maréchal des logis major; 15 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Bodos (Marcel-Etienne-Joseph), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Mayet (Laurent-Francisque-Blaise), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Cufi (Antoine-Justin), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
D'Oriano (Antoine), adjudant-chef; 13 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.

Surville (Corentin-Pierre), maréchal des logis chef; 14 ans de services. 9 campagnes. Cité.
Pretre (Moise-André), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Emeyriat (Joseph-Paul-Eugène), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Le Meur (Francis-Joseph), adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Olivieri (Léon-Paul), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.

Hommes de troupe.

Dubernet (Lucien-Roger), brigadier-chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
Thobellem (Joseph), brigadier-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.

Intendance.

EUROPÉENS

Sous-officiers.

Gillot (Marcel-Louis-Roger), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Blaise (Albert-Henry), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Gouttefangeas (Roger-Joannes), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Patras (Pierre-François), adjudant-chef; 20 ans de services, 5 campagnes.
Plane (Paul-Léon-Henri-Appolinaire), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Chery (Ludovic-Roland), sergent-major; 17 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Rossignol (Raymond), sergent-major; 15 ans de services, 10 campagnes.
Dubois (Claude), sergent-chef; 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Cauvin (Francis-Abel-Marius), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Germont (Julien-Georges), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes.
Londeix (Pierre-Justin), sergent-major; 17 ans de services, 7 campagnes.
Lecomte (Serge-Eugène-Alfred), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Chevalier (Henry-Marcel), sergent; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.

MAÎTRES OUVRIERS

Sous-officiers.

Pondebat (Jean-Marie), sergent-chef, maître ouvrier tailleur; 17 ans de services, 9 campagnes.
Schwab (Antoine-Auguste), sergent-major, maître ouvrier tailleur; 16 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Busterucci (Roch), sergent-chef, maître ouvrier cordonnier; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.

Homme de troupe.

Albertini (Emile), caporal-chef, ouvrier spécialisé cordonnier; 16 ans de services, 12 campagnes.

MILITAIRES RESSORTISSANTS DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Mamadi Camara, 1re classe, mle 60068; 14 ans de services, 13 campagnes. Blessé.
Kouliga Kaboré, 2e classe, mle 12141; 15 ans de services, 12 campagnes.

Service de santé.

EUROPÉENS

Sous-officiers.

Thurin (Léon-Georges), sergent-major; 14 ans de services, 10 campagnes.
Cannard (André), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes.
Gloannec (Louis-Yves-Jean-Marie), sergent-major; 16 ans de services, 8 campagnes.
Leca (Georges-Louis), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Martineau (Louis), sergent-major; 15 ans de services, 9 campagnes.
Gombert (André-Emile-Albert), sergent-major; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Rasplus (Louis), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Tudela (Thomas-Calixte), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Pierotti (Jean), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Hamon (Jean-François), sergent-major; 13 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Denat (Pierre), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Dallencon (Clément), adjudant-chef; 13 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Dessertine (Joannès), adjudant-chef; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.

MILITAIRES RESSORTISSANTS DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Sous-officier.

Moakeu Melogbeu, sergent, mle 10478; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Hommes de troupe.

Gorovogui Togba, 1re classe, mle 54391; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Alama Traore, 1re classe, mle 61425; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Mamadou Campo, 1re classe, mle 61063; 13 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Chancellerie.

Senet (Jean-Louis), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Vittori (Jacques-François), sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Tire (Aimé-Célestin), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Naga (Pierre-Louis-Marie), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Martinon (André), adjudant; 14 ans de services; 10 campagnes. Cité.
Moisan (Pierre-Jules), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Jarre (Marie-Joseph-Albert-Gilbert), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes.
Vieuville (Roger-Jean), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Claude (Georges-Lucien), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Lacour (Jean-Gaston-Alex), sergent-major; 13 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Faubert (Auguste-Michel), sergent-major; 12 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Services administratifs des corps de troupe.

Benhamou (Raoul), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Pham Van Suu (Vincent), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
Jacquemin (Robert-Désiré), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
Aubert (René-Eugène), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes.
Millon-Devignes (Roger-Onésiphe), sergent-major; 15 ans de services, 8 campagnes.
Breton (André-Ernest-Charles), sergent-major; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Amat (Georges-Léon), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Faure (Jacques), sergent-major; 17 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Favreau (Henri-Charles-Alfred), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Bartoli (Marc), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Helias (Christian-Henri), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Grimaldi (Auguste-Charles), adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Chabannier (Maurice-Raymond-Charles), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.

II. — *MILITAIRES DEGAGES DES CADRES*

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

FRANÇAIS

Sous-officiers.

Peyronnet (Lucien-André-François), adjudant, classe 1934, mle 1319 au recrutement de Lyon; 17 ans de services, 7 campagnes. Cité.

Delaunay (Yves-Francis-Pierre), adjudant, classe 1935, mle 1348 au recrutement de Saint-Brieuc; 16 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.

Siredey (Roger-Lucien), adjudant-chef, classe 1932, mle 904 au recrutement de Dijon; 22 ans de services, 2 campagnes.

François (Henri-Léon), adjudant, classe 1934, mle 757 au recrutement de Bar-le-Duc; 16 ans de services, 7 campagnes. Cité.

Anglade (Pierre-Charles), adjudant-chef, classe 1929, mle 884 au recrutement d'Agen; 18 ans de services, 5 campagnes.

Le Pichon (Louis-Marie-Joseph), aspirant, subdivision de Vannes; 19 ans de services, 4 campagnes (pour prendre rang du 15 février 1949).

Rossignol (Pierre-Louis-Octave), adjudant-chef, classe 1933, mle 1841 au recrutement de Tours, subdivision de Tours; 17 ans de services, 6 campagnes. Cité (pour prendre rang du 30 novembre 1949).

Lepage (Raymond-Jean-Désiré), adjudant, classe 1934, mle 755 au recrutement de Nantes; 18 ans de services, 5 campagnes.

Turquet (Roger-Jacques), adjudant-chef, classe 1933, mle 1478 au recrutement de Quimper; 20 ans de services, 3 campagnes.

Jacqmin (Marcel-Jean), adjudant-chef, classe 1933, mle 1052 au recrutement de Cambrai; 20 ans de services, 3 campagnes.

Laffont (Marcel-Guillaume), adjudant-chef, classe 1934, mle 1041 au recrutement de Marseille; 18 ans de services, 5 campagnes. Cité.

Testor (Marcel-Victor), adjudant-chef, classe 1933, mle 707 au recrutement de Marseille; 17 ans de services, 5 campagnes. Cité.

Diot (Raymond-Albert), adjudant-chef, classe 1934, mle 1132 au recrutement de Laon; 18 ans de services, 5 campagnes. Cité.

Lamothe (Edouard-Henri), adjudant, classe 1933, mle 5219 au recrutement de Bordeaux; 17 ans de services, 6 campagnes. Cité.

Toran (Emmanuel), adjudant-chef, classe 1932, mle 1636 au recrutement de Montpellier; 17 ans de services, 6 campagnes. Cité.

Soulard (Georges-Roger-Robert), adjudant, classe 1933, mle L. M. 149 D au recrutement de Lyon; 20 ans de services, 3 campagnes.

Calvet (Sébastien), adjudant, classe 1934, mle 1163 au recrutement de Perpignan; 17 ans de services, 6 campagnes. Cité

Leroy (Alphonse), adjudant-chef, classe 1930, mle L. M. 703 au recrutement de Châlons-sur-Marne; 20 ans de services, 3 campagnes.

Orsoni (Ours-François), adjudant-chef, classe 1935, mle 1169 au recrutement d'Ajaccio; 19 ans de services, 3 campagnes. Cité.

Reverly (Paul-Henri), adjudant, classe 1935, mle 712 au recrutement d'Angoulême; 17 ans de services, 6 campagnes. Cité.

Burgalat (Louis-Jean), adjudant, classe 1935, mle F, 1338 au recrutement du Maroc; 18 ans de services, 5 campagnes. Cité.

Didier (Albert-Jean-Séraphin), aspirant, classe 1932, mle 1217 au recrutement de Laon, subdivision de Grenoble; 20 ans de services, 3 campagnes (pour prendre rang du 30 novembre 1949).

Gentil (René-Marie), adjudant, classe 1936, mle L. M. 267 au recrutement de Belfort; 17 ans de services, 2 campagnes. Blessé et cité.

Lambert (Georges-Marcel-Fernand), adjudant-chef, classe 1932, mle 2532 au recrutement de Mézières; 21 ans de services, 2 campagnes.

Gallerneau (Joseph-Edmond-Pierre), adjudant-chef, classe 1932, mle 954 au recrutement de la Roche-sur-Yon; 20 ans de services, 2 campagnes.

Bidault (Georges-Paul), adjudant, classe 1933, mle 2681 au recrutement de la Seine (1e bureau); 20 ans de services, 1 campagne. Cité.

Chailleux (Emile), adjudant, classe 1935, mle 2148 au recrutement de Nantes; 16 ans de services, 5 campagnes. Blessé.

Schaff (Joseph-Gabriel-Nicolas), adjudant, classe 1936, mle 719 au recrutement de Thionville; 16 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.

Lagniez (Adrien-François-Lucien), adjudant, classe 1932, mle 3006 au recrutement d'Amiens; 18 ans de services, 2 campagnes. Blessé.

Jacoulet (Emmanuel-Cyprien), adjudant-chef, classe 1933, mle 1787 au recrutement de Besançon, subdivision de Besançon; 17 ans de services, 4 campagnes. Blessé et cité.

Morell (Ernest-Pierre), adjudant-chef, classe 1931, mle 1459 au recrutement de Metz, 20 ans de services, 2 campagnes.

Bonnard (Albert-César), adjudant, classe 1931, mle 219 au recrutement de Marseille; 20 ans de services, 2 campagnes. Cité.

Miard (Henri-Alexandre), adjudant-chef, classe 1933, mle 256 au recrutement de Grenoble; 20 ans de services, 1 campagne. Cité.

Faure (Max-Albert-Fernand), adjudant-chef, classe 1933, mle 1479 au recrutement de Bordeaux; 18 ans de services, 4 campagnes. Cité.

Dupire (Joseph-Louis-Octave), adjudant, classe 1935, mle 1826 au recrutement d'Amiens; 16 ans de services, 5 campagnes. Cité.

Mignet (René-Louis-Joseph), adjudant-chef, classe 1933, mle 3650 au recrutement de la Roche-sur-Yon; 17 ans de services, 2 campagnes. Cité.

Jouan (Julien), adjudant-chef, 1er corps d'armée et zone Sud; 18 ans de services, 3 campagnes. Cité. (Pour prendre rang du 30 novembre 1947.)

Bouchet (André-Charles-Henri-Gabriel), adjudant-chef, subdivision de Clermont-Ferrand; 18 ans de services, 3 campagnes. Cité. (Pour prendre rang du 30 novembre 1947.)

Cassignol (André-Aimé-Marc), adjudant, classe 1934, mle 1888 au recrutement de Grenoble; 17 ans de services, 4 campagnes. Cité.

Schalk (François-Albert), adjudant-chef, classe 1932, mle L. M. 54 bis au recrutement d'Epinal; 19 ans de services, 2 campagnes.

Leleux (André-Pierre), adjudant, classe 1936, mle 478 au recrutement de Laon; 17 ans de services, 3 campagnes. Cité.

Roch (Jean), sergent, subdivision de Montpellier; 15 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité. (Pour prendre rang du 30 novembre 1949.)

Rouchon (Maxime), adjudant), classe 1934, mle 2556 au recrutement de Clermont-Ferrand, subdivision de Clermont-Ferrand; 16 ans de services, 4 campagnes. Cité. (Pour prendre rang du 30 novembre 1947.)

Cypriano (Armand), adjudant-chef, classe 1937, mle 86 au recrutement d'Alger; 16 ans de services, 4 campagnes. Cité.

Noyau (André-Albert), adjudant-chef, classe 1933, mle 1121 au recrutement de Melun, subdivision de Châlons-sur-Marne; 18 ans de services, 2 campagnes. (Pour prendre rang du 30 novembre 1949.)

Bonnecaze (René-Jean), adjudant, classe 1935, mle 1130 au recrutement de Montpellier; 17 ans de services, 2 campagnes. Blessé et cité.

Albertini (Toussaint), adjudant-chef, classe 1937, mle 1214 au recrutement d'Ajaccio; 16 ans de services, 3 campagnes. Blessé et cité.

Thirion (Armand-Maurice), adjudant, classe 1933, mle 3111 au recrutement de Laon; 18 ans de services, 1 campagne. Cité.

Yan (Robert), adjudant, classe 1937, mle 2474 au recrutement de Brest; 16 ans de services, 3 campagnes.

Klein (André-Oscar), adjudant-chef, classe 1934, mle 87 au recrutement de Sarrebourg; 17 ans de services, 2 campagnes. Cité

Barreau (Jean), aspirant, classe 1938, mle 935 au recrutement de Bourges; 15 ans de services, 2 campagnes. Cité.

MILITAIRES SERVANT SOUS LE RÉGIME DES DÉCRETS DU 5 MAI 1941

Hommes de troupe.

Tahar ben Fetanne ben Saad Nefzi, caporal, classe 1935, mle 157 L 35 au recrutement d'A. C. A. T.; 17 ans de services, 4 campagnes. Blessé.

Lamine ben Salah ben Brahim, 1re classe, classe 1932, mle 1641/32 au recrutement d'A. C. A. T.; 15 ans de services, 6 campagnes.

Arme blindée. — Cavalerie.

Prelot (Paul-Charles-Joseph), adjudant, classe 1934, mle 271 au recrutement de Nancy; 17 ans de services, 6 campagnes. Cité.

Bussière (Henri-Cyrille), adjudant, classe 1937, mle LM 281 au recrutement d'Angoulême; 16 ans de services, 7 campagnes. Cité.

Froment (Georges-Maurice), adjudant, classe 1937, mle 963 au recrutement de Thionville; 17 ans de services, 6 campagnes. Cité.

Palliet (Nicolas-Georges), adjudant, classe 1934, mle L. M. 69 au recrutement de Limoges; 18 ans de services, 5 campagnes. Cité.

Allodi (Fortuné), adjudant, classe 1933, mle 285 au recrutement d'Ajaccio; 20 ans de services, 3 campagnes.

Camjouan (Gaston-Jean), adjudant-chef, classe 1932, mle 1998 au recrutement de Mont-de-Marsan, commandant militaire de la zone d'occupation Nord; 20 ans de services, 3 campagnes. (Pour prendre rang du 31 août 1949.)

Fischer (Joseph), adjudant, classe 1933, mle 459 au recrutement de Sarreguemines; 19 ans de services, 4 campagnes.

Hosatte (Robert-Emile), adjudant; classe 1934, mle LM/614 au recrutement de Metz; 19 ans de services, 3 campagnes. Blessé.

Dutrey (Jean-Antoine), maréchal des logis major, classe 1934, mle 3000 au recrutement de Pau; 17 ans de services, 5 campagnes. Cité.

Deplante (René-Louis), adjudant, classe 1936, subdivision de Strasbourg; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité. (Pour prendre rang du 30 novembre 1947.)

Vivier (Georges-Louis), adjudant, classe 1933, mle 1539 au recrutement de Nancy; 20 ans de services, 3 campagnes.

Sicard (Paul-Jean-Charles), adjudant, classe 1934, mle 1060 au recrutement de Tours; 19 ans de services, 3 campagnes. Cité.

Pot (Léon-Robert), adjudant, classe 1932, mle 4879 au recrutement de la Seine (3e bureau); 20 ans de services, 2 campagnes. Cité.

Di Giorgio (Raymond-Jean-Antonin), adjudant, classe 1935, mle 874 au recrutement de Bordeaux (direction régionale du recrutement et de la statistique de la 4e région militaire); 17 ans de services, 4 campagnes. Cité. (Pour prendre rang du 31 octobre 1950.)

Perles (Vincent), adjudant-chef, classe 1936, mle 1420 au recrutement d'Alger; 16 ans de services, 4 campagnes. Cité.

Lenfant (Robert-Charles), Maréchal des logis chef, classe 1938, mle 301 au recrutement de Bar-le-Duc; 14 ans de services, 5 campagnes. Cité.

Chatelard (Alexis-Paul), maréchal des logis chef, classe 1936, mle 967 au recrutement d'Alger; 16 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Souquet (Jean-Marie), adjudant-chef, classe 1937, mle 450 au recrutement de Foix; 15 ans de services, 4 campagnes. Blessé et cité.
Laurent (Raymond), adjudant-chef, subdivision de Nancy; 16 ans de services, 4 campagnes. Cité (pour prendre rang du 30 novembre 1947).
Bougis (Louis-Henri-Victor-Gabriel), adjudant-chef, classe 1934, mle 1577 au recrutement de Saint-Brieuc; 17 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Duchier (Pierre-Louis), adjudant, classe 1932, mle 5086 au recrutement de Lyon; 18 ans de services, 1 campagne. Cité.
Martin (Louis-Gaspard-Joseph-Henri), adjudant-chef, classe 1935, mle LM 340 D au recrutement de Lyon; 17 ans de services, 2 campagnes. Cité.

Artillerie.

Bourgeois (Roland-Charles-Emile), adjudant-chef, classe 1932, recrutement de Chaumont, mle 1188; 20 ans de services, 3 campagnes.
Galloux (Roger), adjudant-chef, classe 1933, recrutement d'Angoulême; 20 ans de services, 3 campagnes.
Huguel (Gaston-Marcel), adjudant-chef, classe 1933, mle 1913 au recrutement d'Epinal; 17 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Coquelet (Albert-Simon), maréchal des logis chef, classe 1935, recrutement de Constantine, mle 771 X LM; 18 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Moche (Louis), adjudant-chef, classe 1936, mle 188 au recrutement de Valenciennes; 17 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Bailleuil (Ernest), classe 1932, mle 1504 au recrutement de Cambrai; 18 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Madeleine (Lucien-Henri), adjudant-chef, classe 1933, mle 625 au recrutement de Vesoul; 17 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Arnould (Francis-Marie-Jules), adjudant, classe 1934, mle 1553 au recrutement de Mézières; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Yvorra (Pierre), adjudant-chef, classe 1932, mle 966 LM au recrutement de Constantine; 18 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Artel (Maurice-Saturnin), adjudant-chef, classe 1933, mle 86 au recrutement d'Epinal; 20 ans de services, 1 campagne.
Brunel (Félix-Marius), adjudant-chef, classe 1933, mle LM 32 D au recrutement de Lyon; 20 ans de services, 1 campagne.
Notton (Paul-Eugène), adjudant-chef, classe 1933, mle F 1167 au recrutement du Maroc; 18 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Oudin (Pierre-Albert), adjudant-chef, classe 1932, mle 249 au recrutement de Nancy; 19 ans de services, 2 campagnes. Cité.
Jay (Hébert-Alexandre), adjudant, classe 1933, mle 106 au recrutement de Grenoble; 18 ans de services, 3 campagnes.
Perrera (Jean), adjudant, classe 1935, mle 826 au recrutement de Tunis; 18 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Acquaviva (Jean-Thomas), adjudant-chef, classe 1931, mle 1060 au recrutement d'Ajaccio; 19 ans de services, 2 campagnes. Cité.
Doppler (Alfred), adjudant, classe 1933, mle 483 au recrutement de Saverne; 18 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Ferraud (Henri-Elie-Pierre), adjudant-chef, classe 1937, mle 1475 au recrutement de Grenoble; 16 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Bouchut (Joseph), adjudant, classe 1934, mle 791 au recrutement de Gap; 19 ans de services, 1 campagne. Cité.
Raspail (André-Jean-Paul), adjudant-chef, classe 1937, recrutement de Valence, subdivision de Grenoble; 15 ans de services, 3 campagnes. Blessé et cité (pour prendre rang du 30 novembre 1947).

Train.

Boibessot (René-Julien-Henri), adjudant-chef, classe 1932, mle 2218 au recrutement de Besançon; 20 ans de services, 4 campagnes
Le Gentil (Raoul), adjudant-chef, classe 1936, mle 1696 au recrutement de Brest; 17 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Clergiot (Lucien-Alfred-Georges), adjudant, classe 1932, mle 3257 au recrutement de Nancy; 20 ans de services, 2 campagnes.
Macheras (René-Emile), adjudant-chef, classe 1933, mle LM 393 au recrutement de Saint-Brieuc; 20 ans de services, 2 campagnes.

Transmissions.

Loudet (Jean-Pierre), adjudant-chef, classe 1930, commandement des transmissions de la 9e région; 21 ans de services, 1 campagne. A été cité (pour prendre rang du 1er septembre 1946).
Limousin (Raymond-Jules), sergent-chef, classe 1932, mle 3048 au recrutement de Nouméa; 18 ans de services, 4 campagnes. Cité.

Cadre des agents de chancellerie.

Lamy (Charles-Georges), sergent-major, classe 1937, mle 16 au recrutement de Sarrebourg; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Vorbe (Robert-Henri), adjudant, classe 1935, mle LM 111 D au recrutement de Lyon; 19 ans de services, 2 campagnes. Cité.
Brunet (Henri-Laurent), adjudant, classe 1936, mle 125 au recrutement de la Seine (3e bureau); 16 ans de services, 3 campagnes. Blessé et cité.
Froussart (Maurice-Henri-Gaston), adjudant, classe 1933, mle 2033 au recrutement de Mézières; 17 ans de services, 2 campagnes. Cité.

Cadre des agents des corps de troupe.

Andres (Paul-François), adjudant-chef, classe 1931, mle 1129 au recrutement d'Epinal, état-major, 6e région; 21 ans de services, 2 campagnes. (Pour prendre rang du 30 novembre 1949.)
Piquet (René-Joseph), adjudant-chef, classe 1930, mle 1189 au recrutement d'Evreux, état-major, 1re région; 20 ans de services, 2 campagnes. Cité. (Pour prendre rang du 30 décembre 1946.)
Simon (Armand-Marie), adjudant, classe 1934, mle LM 80 D au recrutement de Lyon; 16 ans de services, 3 campagnes. Cité.

Génie.

Poupot (Louis-Jean), adjudant-chef, classe 1926, mle 106 au recrutement de Marmande; 26 ans de services, 1 campagne.
Cianferani (Salomon), adjudant, classe 1934, mle 1112 au recrutement de Vienne; 20 ans de services, 1 campagne. Cité.

Matériel.

Gaulard (Pierre), adjudant, classe 1935, mle 409 au recrutement d'Epinal; 18 ans de services, 4 campagnes. Blessé et cité.
Riotton (Pierre-Armand-Etienne), adjudant, classe 1933, mle 2131 au recrutement de Grenoble; 18 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Baptiste (André), adjudant, classe 1936, mle L. M. 251 au recrutement de Saint-Lô; 17 ans de services, 6 campagnes.
Greff (Jean-Charles), adjudant-chef, classe 1933, mle 1597 au recrutement de la Seine (1er bureau); 20 ans de services, 2 campagnes.
Taquet (André-Eugène), adjudant, classe 1935, mle 899 au recrutement de Cambrai; 17 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Didier (Maurice), adjudant, classe 1929, mle 56 au recrutement d'Epinal; 21 ans de services, 1 campagne. Cité.
Martin (René-Gilbert), adjudant-chef, classe 1931, mle L. M. 361 au recrutement de Nîmes; 21 ans de services, 2 campagnes.
Chalard (Lucien-Robert), maréchal des logis chef armurier, classe 1927, mle 375 au recrutement de Niort; 21 ans de services, 1 campagne.

Intendance.

Rigal (Augustin-Joseph-Adrien), adjudant-chef, classe 1928, mle 111 au recrutement de Rodez; 23 ans de services, 2 campagnes.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

EUROPÉENS

Sous-officiers.

Cavenelle (Roger-Gustave), adjudant-chef, classe 1933, mle 3408 au recrutement de la Seine (2e bureau); 18 ans de services, 9 campagnes.
Canonici (Antoine-Paul), sergent-chef, classe 1937, mle 175 au recrutement d'Ajaccio; 17 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Vilbois (Nicolas), adjudant, classe 1934, mle 1878 au recrutement de Thionville; 19 ans de services, 7 campagnes.
Pause (René-Alexis), sergent, classe 1933, mle 317 au recrutement de la Réunion; 17 ans de services, 10 campagnes.
Penven (Jean-Louis), adjudant-chef, classe 1932, mle 3797 au recrutement de Brest; 19 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Mangeat (Désiré-Eugène-Joseph), sergent-chef, classe 1936, mle 338 au recrutement de Bourg; 17 ans de services, 10 campagnes.
Cavard (Raymond-Edouard), sergent-chef, classe 1934, mle 3007 au recrutement de Périgueux; 19 ans de services, 7 campagnes.
Guivarch (Alexis), sergent-major, classe 1934, mle 1558 au recrutement de Brest; 17 ans de services, 9 campagnes.
Jussaume (Octave), adjudant-chef, classe 1936, mle 588 au recrutement d'Angoulême; 17 ans de services, 8 campagnes.
Schmitt (Joseph), sergent-major, classe 1934, mle 903 x L. M. au recrutement de Constantine; 18 ans de services, 7 campagnes.
Stacchini (Jean-Paul), sergent, classe 1933, mle 2151 au recrutement de Toulon; 17 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Nappez (Eugène-Albert-Charles), adjudant, classe 1933, mle L. M. 212 au recrutement de Nantes; 18 ans de services, 6 campagnes.
Bruyère (Edmond-René), adjudant, classe 1934, mle 2265 au recrutement de Cambrai; 18 ans de services, 6 campagnes.

MILITAIRES RESSORTISSANTS DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Rajaona Rabe, sergent-chef, classe 1930, mle 11256 au recrutement de Madagascar; 22 ans de services, 5 campagnes.

Artillerie.

EUROPÉENS

Avondo (Jean), adjudant-chef, classe 1933, mle 884 au recrutement de Belfort; 20 ans de services, 8 campagnes Cité.
Poisson (René-Francis), adjudant-chef, classe 1934, mle 1393 au recrutement de Brest; 22 ans de services, 5 campagnes.

Rousset (Lucien-Joseph-Auguste), adjudant, classe 1934, mle 3871 au recrutement de Grenoble; 17 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Castelli (Antoine-Jean), adjudant-chef, classe 1934, mle 100 au recrutement de Foix; 17 ans de services, 9 campagnes.
Salducci (Antoine), adjudant-chef, classe 1933, mle F 1562 au recrutement du Maroc; 20 ans de services, 4 campagnes. Blessé.
Mercier (Georges-Joseph), adjudant, classe 1936, mle 882 au recrutement de Tours; 17 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Beaupin (Jean-Olivier), adjudant-chef, classe 1934, mle LM 700 au recrutement de Tunis; 17 ans de services, 6 campagnes.

Service du matériel et des bâtiments coloniaux.

EUROPÉENS

Francoulon (Jean), adjudant-chef, classe 1927, mle 1225 au recrutement de Périgueux; 22 ans de services, 4 campagnes.

Service de santé.

Adelaine (André-Alexandre-Marcel), adjudant, classe 1931, mle 2007 au recrutement d'Amiens; 19 ans de services, 5 campagnes.

MILITAIRES RAYES DES CONTROLES DE L'ACTIVITE PAR LIMITE D'AGE

Infanterie.

Fleury (Daniel-Louis-Victor), adjudant-chef, classe 1927, mle 1094 au recrutement de Laon; 25 ans de services, 1 campagne.
Ployé (Victor-Elie-Justin), adjudant-chef, classe 1927, mle 378 au recrutement de Romans; 26 ans de services, 1 campagne.
Broussard (René), adjudant-chef, classe 1924, mle 1063 au recrutement de la Rochelle; 24 ans de services, 2 campagnes.
Rolland (Emile), adjudant-chef, classe 1926, mle 49 au recrutement de Nevers; 23 ans de services, 4 campagnes.
Dubois (Raymond-Léon), adjudant, classe 1928, mle 1459 au recrutement de Saint-Malo; 24 ans de services, 2 campagnes.
Giraudeau (Raymond), adjudant, classe 1925, mle 1178 au recrutement de la Rochelle; 21 ans de services, 1 campagne.
Delplanque (Victor-Auguste), adjudant, classe 1926, mle 2207 au recrutement de Lille; 23 ans de services, 2 campagnes.
Brun (Claude-Antoine), adjudant-chef, classe 1929, mle 3145 au recrutement de Marseille; 23 ans de services, 1 campagne.
Dubois (Aimé-Henri-Louis), adjudant, classe 1929, mle 3211 au recrutement de Caen; 22 ans de services, 2 campagnes.
Minois (Jean-Marie-Pierre), sergent-chef, classe 1930, mle 1634 au recrutement d'Alençon; 23 ans de services, 1 campagne.
Grout (Octave-Georges-Thomas), adjudant, classe 1927, mle 1188 au recrutement de Cherbourg; 22 ans de services, 2 campagnes.
Corbeau (André-Guy-Honoré), adjudant, classe 1929, mle 791 au recrutement de Blois; 23 ans de services, 1 campagne.
Couret (Robert-Jean-Marie), aspirant, classe 1929, mle 1612 au recrutement de Foix; 23 ans de services, 1 campagne. Cité.
Larousserie (René), adjudant, classe 1929, mle 266 au recrutement de Limoges; 23 ans de services, 1 campagne.
Parpaillon (René-Victor), adjudant, classe 1930, mle 1575 au recrutement de Cholet; 22 ans de services, 1 campagne.

Arme blindée. — Cavalerie.

Teytot (René-Gabriel), adjudant-chef, classe 1928, mle 1430 au recrutement de Libourne; 25 ans de services, 1 campagne.
Durand (Kléber-Georges), adjudant, classe 1930, mle 1588 au recrutement du Mans; 22 ans de services, 2 campagnes. Cité.

Artillerie.

Maillochaud (René), adjudant-chef, classe 1925, mle 575 au recrutement de Poitiers; 25 ans de services, 1 campagne.
Lalie (Roger), adjudant-chef, classe 1925, mle 3041 au recrutement de Bordeaux; 24 ans de services, 2 campagnes.
Talbot (Charles-Frédéric), adjudant, classe 1927, mle LM 355 au recrutement de Caen; 24 ans de services, 1 campagne.
Vetillard (Robert-Alphonse-Marie), adjudant, classe 1929, mle 1143 au recrutement de Mayenne; 24 ans de services, 1 campagne.
Cavallera (Marc-Henri), adjudant, classe 1930, mle 166 au recrutement de Caen; 23 ans de services, 1 campagne.
Pesery (Francis), adjudant, classe 1929, mle 939 au recrutement de Montluçon; 23 ans de services, 1 campagne.
Ponsin (Rémi-Pierre), adjudant, classe 1929, mle 1979 au recrutement de Mézières; 22 ans de services, 1 campagne.
Batat (Marius-Gustave), adjudant, classe 1929, mle LM 169 « D » au recrutement de Lyon; 23 ans de services, 1 campagne.

Génie.

Chainas (Gabriel-Emile-Louis), adjudant-chef, classe 1925, mle 253 au recrutement de Toulon; 26 ans de services, 7 campagnes.

Décret du 22 décembre 1952 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 22 décembre 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

M. le contre-amiral Bosvieux (Joseph-Marcel).

Cette promotion comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Décret du 22 décembre 1952 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 22 décembre 1952, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que la promotion et les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promu ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, avec traitement, les militaires n'appartenant pas à l'armée active désignés ci-après:

Au grade d'officier.

RÉSERVE

Infanterie.

Rouzies (Marcel-Louis-Jean), chef de bataillon, commandement supérieur des troupes du Maroc; 36 ans de services, 5 campagnes. A été cité. Chevalier du 24 avril 1918.

Au grade de chevalier.

1° RÉSERVE

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Chatel (Paul), caporal, classe 1927, recrutement de Saïgon, mle 205; 25 ans de services, 18 campagnes. A été blessé et cité.

2° RAYÉ DES CADRES

Infanterie.

Veiller (Pierre-Louis), lieutenant; 24 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

3° DÉGAGÉ DE TOUTES OBLIGATIONS MILITAIRES

Arme blindée, cavalerie.

Eysson (Jean-Camille), adjudant-chef, classe 1942, recrutement de Bordeaux, mle 4127; 28 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Décret du 22 décembre 1952 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 22 décembre 1952, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur, sans traitement, le militaire n'appartenant pas à l'armée active désigné ci-après;

RÉSERVE

Au grade de chevalier.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Alessandri (Jean-Dominique), lieutenant, subdivision militaire de Marseille; 29 ans de services, 16 campagnes.

Décret du 22 décembre 1952 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 22 décembre 1952, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur, avec traitement, le militaire n'appartenant pas à l'armée active désigné ci-après:

RÉSERVE

Au grade de chevalier.

Direction centrale des services de santé des armées.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Morin (Guillaume-François-Marie), lieutenant, 3e région militaire; 36 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Décret du 22 décembre 1952 portant attribution de la croix de chevalier de la Légion d'honneur à titre posthume.

Par décret en date du 22 décembre 1952, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à l'air, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 3 décembre 1952 portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la croix de chevalier de la Légion d'honneur est attribuée à titre posthume aux officiers désignés ci-après:

MM. Lescarret (Pierre-Jean-Léon), capitaine.
Cazals (Lucien), lieutenant.
de Clavière (Charles-Gabriel-Maurice), lieutenant de réserve.
Demanget (René-Jean-Paul-Eugène), lieutenant.
Imbert (Jacques-Louis-Marie), lieutenant.
Michelon (Emile-François), lieutenant.
Marchal (Henri-André-Marcel), sous-lieutenant.

Ces nominations ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre, les intéressés ayant fait l'objet d'une citation individuelle.

Décret du 27 décembre 1952 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 27 décembre 1952, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à l'air, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 15 décembre 1952 portant que la promotion dans la Légion d'honneur du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur, avec traitement, l'officier supérieur d'active désigné ci-après:

Au grade de commandeur de la Légion d'honneur,

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Corps des officiers de l'air.

CADRE NAVIGANT

Carpentier (Roger-Jacques-Marc), commandant; 13 ans de services, 7 ans de campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité. Officier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1947.

Décret du 27 décembre 1952 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 27 décembre 1952, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à l'air, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 15 décembre 1952 portant que les promotions dans la Légion d'honneur du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus au grade d'officier de la Légion d'honneur, avec traitement, les officiers de réserve désignés ci-après:

Au grade d'officier de la Légion d'honneur.

AVEC TRAITEMENT

Corps des officiers de réserve de l'air.

CADRE SÉDENTAIRE

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Deplante (Henri-François), capitaine, centre mobilisateur air n° 222; 23 ans de services, 4 ans de campagnes, 4 mois de bonifications pour services aériens commandés, 8 ans de majorations diverses. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 30 octobre 1944.

CADRE NAVIGANT

(Pour prendre rang du 21 janvier 1953.)

Grebelsky (Bention), capitaine, centre mobilisateur air n° 222; 20 ans de services, 2 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés, 7 ans de majorations diverses. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 20 janvier 1945.

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 juillet 1950: page 7411, 1re colonne, au lieu de: « Au grade de chevalier, Pour prendre rang du 19 août 1919, Tigeot (Marcel-Henri-Joseph), ancien soldat au 26e régiment d'artillerie, classe 1911, mle 1030 au recrutement de Laval », lire: « Au grade d'officier, Pour prendre rang du 18 avril 1950, Tigeot (Marcel-Henri-Joseph) » (le reste sans changement).

Décret n° 52-1392 du 26 décembre 1952 modifiant le décret n° 46-1520 du 21 juin 1946 fixant le statut de l'école professionnelle de l'air en Afrique du Nord.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale, du secrétaire d'Etat à l'air et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi n° 45-196 du 31 décembre 1945 portant fixation du budget général (dépenses militaires) pour le premier trimestre de l'exercice 1946, et notamment son article 9 portant création de l'école professionnelle de l'air en Afrique du Nord;

Vu le décret n° 46-1520 du 21 juin 1946 fixant le statut de l'école professionnelle de l'air en Afrique du Nord,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions de l'article 11 du décret n° 46-1520 du 21 juin 1946 sont complétées comme suit:

. . . . . .

« Les élèves bénéficiant de bourses sont soumis aux obligations définies dans l'arrêté précité.

« Ceux d'entre eux qui ne satisferaient pas à ces obligations seraient tenus de rembourser le montant de la bourse allouée.

« Toutefois, ceux qui s'engageraient dans l'armée de l'air pourraient être dispensés de ce remboursement dans des conditions fixées par ledit arrêté ».

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de la défense nationale, le secrétaire d'Etat à l'air et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 décembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat à l'air,
PIERRE MONTEL.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MORBAU.

Décret n° 52-1393 du 27 décembre 1952 modifiant l'article 4 du décret n° 50-1182 du 23 septembre 1950 relatif à l'attribution de décorations posthumes aux morts de la Résistance.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre de la défense nationale, du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre et du secrétaire d'Etat à la guerre,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 4 du décret n° 50-1182 du 23 septembre 1950 est complété comme suit:

« En ce qui concerne les membres de la Résistance tués au combat, exécutés par l'ennemi, morts en mission de guerre ou des suites de leurs blessures dont les familles se sont vu refuser les certificats ou les attestations mentionnés ci-dessus, du fait que les demandes formulées en faveur des ayants droit sont parvenues à l'autorité compétente après les dates de forclusion prévues à cet effet, les pièces susvisées pourront être remplacées éventuellement par une copie certifiée conforme de la carte du combattant volontaire de la Résistance accompagnée, le cas échéant, d'une copie de la notification d'homologation de grade d'assimilation au titre de combattant volontaire de la Résistance ».

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale, le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, le secrétaire d'Etat à la guerre et le grand chancelier de la Légion d'honneur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 27 décembre 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

ANTOINE PINAY.

Le ministre de la défense nationale,

R. PLEVEN.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

EMMANUEL TEMPLE.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,

PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Décret du 27 décembre 1952 portant nominations et promotions d'officiers de l'armée active (armée de terre).

Par décret en date du 27 décembre 1952, sont promus ou nommés à titre définitif:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les lieutenants-colonels:

M. Latourrette (Laurent-Félix-Marie-Lucien) (D. E. M.), en remplacement de M. Agostini, nommé. — Maintenu.

M. Lahache (Jean-Pol-Marie), en remplacement de M. Quenard, nommé. — Maintenu.

M. Craplet (Jean-Bernard-Georges) (B. P.), en remplacement de M. Vergoz, retraité. — Maintenu.

M. Moneglia (Vincent-Edme) (B. E. M., B. O. A.), en remplacement de M. Manieres, retraité. — Maintenu.

M. Barlier (Jean-Auguste-Victor) (B. E. M., B. O. A.), en remplacement de M. Lebrun, retraité. — Maintenu.

M. Laimay (Edmond-Alexandre), organisation. — Maintenu.

M. Boulanger (Pierre-Gabriel) (B. E. M. S.), organisation. — Maintenu.

M. Fritsch (Michel-Gustave-René) (B. E. M.), organisation. — Maintenu.

M. Bastiani (Gaston-Henri-Fernand) (B. E. M.), organisation. — Maintenu.

M. Constans (Jean-Mary-Robert) (B. E. M.), organisation. — Maintenu.

M. Pelleterat de Borde (Auguste-Marie-Paul) (B. E. M.), organisation. — Maintenu.

M. de Susbielle (Marie-Jean-François) (B. E. M., B. O. A.), organisation. — Maintenu.

M. de Bary (Brice-André-Jean) (D. E. M.), organisation. — Maintenu.

M. Rouyer (André-Ernest) (B. E. M.), organisation. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les chefs de bataillon:

M. Godard (Yves-Jean-Antoine-Noël) (B. P.), en remplacement de M. Latourrette, promu. — Maintenu.

M. Limon-Duparcmeur (Alain-Victor-Auguste-Marie), en remplacement de M. Lahache, promu. — Maintenu.

M. Brochet (Maurice-Pierre-Claude), en remplacement de M. Craplet, promu. — Maintenu.

M. Henry (Paul-Hippolyte-Marie) (B. O. A.), en remplacement de M. Moneglia, promu. — Maintenu.

M. Terce (Henri-Léon-Jacques), en remplacement de M. Barlier, promu. — Maintenu.

M. Delcros (Gaston), en remplacement de M. Laimay, promu. — Maintenu.

M. de France (Emmanuel-Raoul-Marie) (D. E. M., B. E. M. S.), en remplacement de M. Boulanger, promu. — Maintenu.

M. Blanc (René-Jules-Anne) (D. E. M., B. P.), en remplacement de M. Fritsch, promu — Maintenu.

M. Venot (Philibert-Pierre), en remplacement de M. Bastiani, promu. — Maintenu.

M. Chaney (Pierre-Charles-Eugène), en remplacement de M. Constans, promu. — Maintenu.

M. Sandreschi (Barthélémy-Antoine), en remplacement de M. Pelleterat de Borde, promu. — Maintenu.

M. Goujon (Pierre-Louis-Jean) (B. E. M. S.), en remplacement de M. de Susbielle, promu. — Maintenu.

M. de Boissieu (Georges-Marie) (B. E. M. S.), en remplacement de M. de Bary, promu. — Maintenu.

M. Neri (Virgile-Félix) (D. E. M.), en remplacement de M. Rouyer, promu. — Maintenu.

M. Bonhoure (Albert-Jean-Charles) (D. E. M.), en remplacement de M. Rollet, décédé. — Maintenu.

M. Goussault (Michel) (D. E. M.), en remplacement de M. Quenot, retraité. — Maintenu.

M. Lenoir (Raoul-Jean-Paul), en remplacement de M. Le Blanc, retraité. — Maintenu.

M. de Susbielle (Marie-Georges-Bernard) (D. E. M., B. O. A.), organisation. — Maintenu.

M. Audoul (Marc-Jean), organisation. — Maintenu.

M. Tricottet (Jean-Louis), organisation. — Maintenu.

M. Caume (Jean-Charles-Marie) (B. E. M., B. E. M. S.), organisation. — Maintenu.

M. Fille-Lambie (Henri-Jean) (B. P.), organisation. — Maintenu.

Au grade de chef de bataillon

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les capitaines:

2e tour (choix). M. Ganaye (François-Camille) (B. P.), en remplacement de M. Godard, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lhuillier (Pierre-Marie) (B. P.), en remplacement de M. Limon-Duparcmeur, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Maquet (André-Pierre-Emmanuel), en remplacement de M. Brochet, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Guiard (Roger) (B. P.), en remplacement de M. Henry, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Saby (Albert-Marius), en remplacement de M. Terce, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lenne (Henri), en remplacement de M. Delcros, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Barlety (Paul-Marie-Joseph) (D. E. M.), en remplacement de M. de France, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Le Goyet (Pierre), en remplacement de M. Blanc, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Gastaud (Pierre-Eugène-Julien-Théodore), en remplacement de M. Venot, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. de Torquat de la Coulerie (Louis-Marie-Hervé), en remplacement de M. Chaney, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Le Bourgeois (Jean-Yves-Albert-Marie-Gérard), en remplacement de M. Sandreschi, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Saint-Gal de Pons (Aymard-Marie-André), en remplacement de M. Goujon, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Maron (Georges-Hippolyte), en remplacement de M. de Boissieu, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Bouillot (Maurice-Francis), en remplacement de M. Neri, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Santraille (Joseph-Jacques-Joachin) (D. T.), en remplacement de M. Bonhoure, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Hemmer (Jean-Marie-Joseph-Hippolyte), en remplacement de M. Goussault, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. de Colnet (Pierre) (D. E. M.), en remplacement de M. Lenoir, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Thibeau (Jean-Raymond-Armand), en remplacement de M. de Susbielle, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Thenoz (Michel-Benjamin), en remplacement de M. Audoui, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Foret (Jean-Michel), en remplacement de M. Tricottet, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Chiron de la Casinière (Henry-Charles-Jean Marie), en remplacement de M. Gaume, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Royer de la Bastie (Joseph-Marie-Louis), en remplacement de M. Fille-Lambie, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Vincent (Pierre-Marie-Jean), en remplacement de M. Daknou, décédé. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Caroute (Francis-Georges), en remplacement de M. Ponteix, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Robert (Pierre-Maurice-Bernard) (B. P.), en remplacement de M. Dupin, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Pajot (René), en remplacement de M. Préa, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Gois (Charles-Louis-Victor), en remplacement de M. de l'Estoile, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Valot (François-Charles-Louis), en remplacement de M. Deguisne, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Thebaut (Maurice-Eugène), en remplacement de M. Gérard, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Riaucou (François-Marie-Adolphe), en remplacement de M. Jannot, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. de Clarens (Guy-Marie-Jean-Gabriel) (D. E. M.), en remplacement de M. Bahezre de Lanlay, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Vigouroux (Pierre-Joseph-Jean), en remplacement de M. Arnould, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Julliot (André), en remplacement de M. Fournet, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Moisy (Emile-Jules-Léon), en remplacement de M. Fertin, décédé. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Calvé (Gérard), en remplacement de M. Micheletti, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Churlet (Augustin-Joseph), en remplacement de M. Berruyer, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. de la Barre de Nanteuil (Hugues-Marie-Joseph-Charles) (D. E. M.), en remplacement de M. Vigerie, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Baud (Michel-Pierre-Jean-Baptiste), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Selignat (Maurice-François-Marius-Camille) (D. E. M.), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Binet (Emile-François), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Hubert (Charles-Joseph), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Mens (Albert-François-Emile-Victor), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Brochen (Georges-Alfred-Pierre), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Fournier (Marcel-Daniel-Jean), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Fritsch (Jacques-René) (D. E. M.), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Hays (Pierre-Alfred-Emile), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Santus (Pierre-Gaston-Camille) (D. E. M.), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Blanck (Aloïse), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Richard (André-Lucien-Emile), organisation. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les lieutenants:

2e tour (choix). M. Varenne (Raymond-Jean), en remplacement de M. Ganaye, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Renoux (Louis-André), en remplacement de M. Lhuillier, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Petit (Jean-Hubert), en remplacement de M. Maquet, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Jorant (Michel-Antoine-René-Louis), en remplacement de M. Guiard, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Carrigues (Georges-Léon-Marius), en remplacement de M. Saby, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Vendenbosch (Jean-Emile) (B. P.), en remplacement de M. Lenne, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Olivier (Henri-Lucien), en remplacement de M. Barfety, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Moulle (Lucien-Wilfrid-Joseph-Léon), en remplacement de M. Le Goyet, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Deschard (Alain-Jules-Anne-Marie-Edouard), en remplacement de M. Gastaud, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Lacaze (Jeannou), en remplacement de M. de Torquat de la Coulerie, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Woussen (Jean-Léon), en remplacement de M. Le Bourgeois, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Etienne (Paul-Camille), en remplacement de M. Saint-Gal de Pons, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Nicot (Pierre-Gaston-Emmanuel), en remplacement de M. Maron, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Chiroleu (Aimé), en remplacement de M. Bouillot, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Civil (Pierre-Jacques-Joseph), en remplacement de M. Santraille, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Luby (Jean-François), en remplacement de M. Hemmer, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Lhoyer (Roger-Ernest), en remplacement de M. de Colnet, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Germain (André-Victor), en remplacement de M. Thibeau, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Hauer (Joseph), en remplacement de M. Thenoz, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Gabel (Frédéric) en remplacement de M. Foret, promu. — Maintenu

1er tour (ancienneté). M. Debelut (René-Julien), en remplacement de M. Chiron de la Casinière, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Bouchend'homme (Jean-Jacques), en remplacement de M. Royer de la Bastie, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Bernard (Lucien), en remplacement de M. Vincent, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Le Méur (Jean-Marie), en remplacement de M. Garoute, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Brem (Jean-Henri) (B. P.), en remplacement de M. Robert, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Leclercq (René-Ange), en remplacement de M. Pajot, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Egly (Paul-Marie-René-Gabriel), en remplacement de M. Gois, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Malbert (Gaston-Gérard-Jean-Marie), en remplacement de M. Valot, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Thomas (Marcel), en remplacement de M. Thebaut, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Di Costanzo (Francis-Raphaël), en remplacement de M. Riaucou, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Zalay (René-André), en remplacement de M. de Clarens, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Pillet (Guy-Adolphe), en remplacement de M. Vigouroux, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Godfroy (Jean-Marie), en remplacement de M. Julliot, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Dangeron (Roger-Jean-Louis-Jules), en remplacement de M. Moisy, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Delhomme (Marcel-Célestin) (B. P.), en remplacement de M. Calve, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Jardin-Thievenaz (Raymond-Arthur), en remplacement de M. Churlet, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Peylet (Pierre-Jean-Yves), en remplacement de M. de la Barre de Nanteuil, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Theate (René-Augustin), en remplacement de M. Baud, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Martin (Mathurin), en remplacement de M. Selignat, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Lamy (Jean-Louis-André), en remplacement de M. Binet, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Delos (Jean-Joseph-Laurent), en remplacement de M. Hubert, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Giabbiconi (François), figure au tableau exceptionnel d'avancement de 1952, en remplacement de M. Mens, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Wuyam (Jean-Pierre), en remplacement de M. Brochen, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Perrin (Paul-Marie-Henri), en remplacement de M. Fournier, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Baccus (Jean-Léon), en remplacement de M. Fritsch, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Rousselot (Pierre-Marie-Léon) (B. P.) en remplacement de M. Hays, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Dussaux (Roger), en remplacement de M. Santus, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Alixant (Georges-Marcel-Gaston), en remplacement de M. Blanck, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Bayle (Robert-Paul-André) (B. P.), en remplacement de M. Richard, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Billon (Armand-Romain) (B. P.), en remplacement de M. Faisant, décédé. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Boixo (Jacques-Sauveur), en remplacement de M. Poitte, décédé. — Maintenu.

2e tour (choix). M. de Suremain (Michel-Marie-Henri), en remplacement de M. Massin, décédé. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Hemar (Robert-Auguste), en remplacement de M. Boivin, décédé. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Morineaux (Yves-Albert-Gabriel) (B. P.), en remplacement de M. Faure, décédé. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Souyri (André-Pierre-Marc-Adrien), en remplacement de M. Baudouin, admis gendarmerie. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Guidotti (Mathieu), en remplacement de M. Chuard, admis gendarmerie. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Linder (Etienne-Auguste), en remplacement de M. Marty, admis gendarmerie. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Sirvent (Jean-Joseph), en remplacement de M. Baptiste, décédé. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Bouron (André-Arsène-Paul-Marie), en remplacement de M. Fumery, décédé. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Flammier (Antoine-Camille), en remplacement de M. Parrot, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Comet (Pierre-Auguste-François), en remplacement de M. Delannoy, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Baller (François-Marie), en remplacement de M. de Chasteigner, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Bellec (Louis), en remplacement de M. Denis, décédé. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Bertagnolio (Paul-Jean), en remplacement de M. Debeney, démissionnaire. — maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Erchinger (Emile-François), en remplacement de M. Di Meglio, décédé. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Vielle (Jean-François), en remplacement de M. Golfier, décédé. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Berges (Robert-Jean), en remplacement de M. Joue, décédé. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Goater (Jean-Baptiste), en remplacement de M. Lafon, décédé. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Louvet (André), en remplacement de M. Haubre, décédé. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Boyer (Louis-Paul-André), en remplacement de M. Camus, démissionnaire. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Augier (Paul-Jean-Joseph), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Courmelen (Jean-Pierre-Marie), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Rolland (Paul-André-Francis), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Mirault (René-Albert-Maurice-Jules) (B.P.), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Crevon (Henri), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Moizan (Fernand-Vincent), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Lavoignat (Gilbert-Armand), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté. M. Riand (Michel-Marie-Germain-Jack), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Lenoble (Michel-Emile-Marie-Joseph-Gérard), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Cayuela (Miguel), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Agnes (Roger-Emile-Louis), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Thomas (Pierre-Alban), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Vavasseur (Alexis-Jean-Emile-Marie, organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Guitard (Jean-Louis), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix), M. Bore (Pierre-Christian) (B. P.), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Lassaigne (Marie-Jean-François), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Bailly (René-Adrien-Emile), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Boudet (Philippe-Marie-Jean-Roger), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Le Saux (Jean-Louis-Alexandre), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Juvin (André-René), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Moreau (Marcel-René-Maurice), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Rochette (Louis-Jean), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. André (Corentin-Marie), (B. P.), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Breton (Fernand-André), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Dubuis (Joseph), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Desbordes (Henri-Jean), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Jeanjean (Ernest-René), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Schwartz (Edouard), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Panot (Raymond-Claude), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Pageot (Raymond-André), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Dufourcet (Jean-Fernand), (B. P.), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Clément (Roger-Louis-René), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Desideri (Xavier), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Mazeyrac (Antoine-Eugène-Jean-Marie), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Robert (Pierre-Jean-Alfred), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Pasquier de Franclieu (Marie-Hubert-Henri), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Thirion (André-Jean-Louis-Emile), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Delacommune (Gérard), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Squelart (Marcel-Eugène), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Trebel (Julien-Marie-Bienaimé), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Nussbaum (Jean-Marie-Georges), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Cavasse (Pierre-Henri-Marie-Gaston), (B. P.), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Brodet (Pierre), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lerouvreur (Léon-Ernest-René-Maurice), organisation — Maintenu.

2e tour (choix). M. Carnet (Jean-Robert), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Bechard (Yves), (B. P.), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Audry (Adrien-Fernand), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Robin (Georges-Jean) (B. P.), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Merle (Roger-François), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Monnier (Henri-Amédée-Célestin), organisation — Maintenu.

2e tour (choix). M. Raffin (Bernard-John-Jacques-Marie) (B. P.), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Labracherie (Gabriel), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Tordo (Louis-Maurice), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Obry (Jean-Eugène-Emile) (B. P.), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Marlier (Robert-Edmond), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Abribat (Jean-Marie-Denis), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Malezieux-Dehon (Jacques-Jean-Henri-Louis), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Cottaz (Irénée), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Coulaud (Edouard-Marius), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Mordacq (Ernest-Abel-Elie), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Simonet (Maurice-Louis-Henri), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Boutez (Léon-Jean-Cornil), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Hermellin (Gabriel-Désiré), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Dupuy (Jean-Stéphane), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Dechelotte (Pierre), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Sieffert (André-Jean), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Croix (Yves-Aimé-Théophile), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Charpentier (Georges), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Druart (Edmond-Jean-Marcel), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Pilon (Albert-Georges), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Jacquemin (Georges-Claude-Maurice), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Noël (Jacques-Fernand-Marcel) (B. P.), organisation. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Jomini (Jean), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Douay (André-Léon-Frédéric), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Lemaire (Jacques-Gaston-Ernest) (B. P.), organisation. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Grouet (Léon-Valentin-Joseph), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Debelle (Marcel), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Marty (Albert-Henry-Antoine), organisation. — Maintenu.

OFFICIERS SERVANT SOUS LE RÉGIME DU DÉCRET DU 7 FÉVRIER 1940

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les capitaines:

M. Kentouche Leulmi ben Lakhdar.
M. Rafa Ahmed ben Rabah.

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les lieutenants-colonels:

M. Arnoux de Maison-Rouge (Marie-Gilbert-Bernard), (B. E. M. S., B. O. A.), en remplacement de M. Cacqueray-Valmenier, retraité. — Maintenu.
M. Balade (Gabriel-Pierre-Louis), (B. E. M.), en remplacement de M. Grout de Beaufort, nommé. — Maintenu.
M. Oberlaender (Frantz-Jean), en remplacement de M. Marion, nommé. — Maintenu.
M. Gribius (André-Frédéric-Léon), en remplacement de M. Bourdelles, retraité. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les chefs d'escadrons:

M. d'Avout d'Auerstaedt (Henri-Charles-Gaspard), (B. O. A.), en remplacement de M. Arnoux de Maison-Rouge, promu. — Maintenu.
M. Spitzer (Jean-Pierre-Emile), (B. E. M. S.), en remplacement de M. Balade, promu. — Maintenu.
M. des Courtils (Marie-René-Louis-Charles), (D. E. M., B. O. A.), en remplacement de M. Oberlaender, promu. — Maintenu.
M. de Chevalier d'Almont (Jean-Albert-Louis-Marie-Georges), (D. E. M.), en remplacement de M. Gribius, promu. — Maintenu.
M. Caraveo (Paul-Louis-Philippe), en remplacement de M. Faton, retraité. — Maintenu.
M. de Lambilly (Amaury-Gabriel-Marie), organisation. — Maintenu.
M. Audemard d'Alancon (Robert-Jacques), (B. O. A.), organisation. — Maintenu.
M. Lavigne (Jean-Yvon), organisation. — Maintenu.

Au grade de chef d'escadrons.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les capitaines:

2e tour (choix). M. Nouel de Tourville de Buzonniere (Julien-Marie-Valentin-Geoffroy), en remplacement de M. d'Avout d'Auerstredt, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Bistos (Hubert-Camille-Robert), en remplacement de M. Spitzer, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Oddo (Paul-Jean-Marie-Gabriel) (D. E. M.), en remplacement de M. des Courtils, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Chedorge (Jean-Marie-Louis-Joseph), en remplacement de M. de Chevalier d'Almont, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Weil (Marcel-Gaston) (D. E. M., B. P.), en remplacement de M. Caraveo, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Jevardat de Fombelle (Robert-Henri-Jacques), en remplacement de M. de Lambilly, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Libersart (Serge-Edouard-Marcel), en remplacement de M. Audemard d'Alançon, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. de Taffanel de La Jonquiere (Christian-Marie-André-Anne-Clément), en remplacement de M. Lavigne, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. de Coatgoureden (Charles-Edouard), en remplacement de M. Chauvin, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Caillat (Eugène-Antoine-Lucien), en remplacement de M. Raffali, décédé. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Biosse-Duplan (François-Henri-Camille) (D. E. M.), en remplacement de M. du Crest, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Serdet (Roger-Marie-Louis), en remplacement de M. Bouvais de La Fleuriaye, retraité. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Petit (Bernard-Constant-Henri), en remplacement de M. Benoist, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Verny (Marie-Henri-Emmanuel) (B. T.), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Donot (Jean-Gabriel-Georges), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. de Pradel de Lamaze (Jean-Marie-Victor), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. de Champeaux de La Boulaye (Louis-Marie), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Lauze (Paul-Raymond), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Keller (Jean-Charles-Marie), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Picard (Jacques-Paul-Marie), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Dufaure de Citres (Marie-Joseph-Henri-Charles-Régis), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Drapied (André-Eugène), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Crinon (Jean-Paul), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Avril (François-Marie-Humbert), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Chenu (Pierre-Louis-Marie) (D. E. M.), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Ehrlacher (François-Xavier), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Bonnafont (Pierre-Georges-Marie-Joseph), organisation. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

Le lieutenant:

3e tour (ancienneté). M. Pierrard (Lucien-Léonce-Henry), en remplacement de M. Nouel de Tourville de Buzonnière, promu. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Goubet (Félix-Jules-Charles), en remplacement de M. Bistos, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Gilliot (Antoine) (B. P.), en remplacement de M. Oddo, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Josse (Roger-Léon-Ernest-Gustave) (B. P.), en remplacement de M. Chedorge, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Bret (Louis-Clément), en remplacement de M. Weil, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Libault de La Chevasnerie (Jean-Charles-Antoine-Marie), en remplacement de M. Jevardat de Fombelle, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Labouche (Robert-Marie), en remplacement de M. Libersart, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Jore (Jean-Henri-Louis), en remplacement de M. de Taffanel de La Jonquière, promu. — Maintenu
2e tour (choix). M. Lorrain (Joseph), en remplacement de M. de Coatgoureden, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Deschard (Xavier-Marie-Charles), en remplacement de M. Caillot, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Marlier (Jacques-Emile), en remplacement de M. Biosse-Duplan, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Guibal (Bernard-Marie-Jean-Etienne-Ernest), en remplacement de M. Serdet, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Bourgogne (Marcel-Robert), en remplacement de M. Petit, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Galouzeau de Villepin (Christian-Marie-René-Alphonse), en remplacement de M. Verny, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Preaud (Bernard-Marie-Jean), en remplacement de M. Donot, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Figuier (Maurice-Elie), en remplacement de M. Pradel de Lamaze, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Salkin (Yves-René-Joseph), en remplacement de M. Champeaux de La Boulaye, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Perrin (Jean-Louis-Marie), en remplacement de M. Lauze, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Topin (Pierre), en remplacement de M. Keller, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. de Mesnil Adelee (Hubert-Jean-Marie), en remplacement de M. Picard, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. de Lassus Saint Geniès (Gérard-Marie-René), (B. P.), en remplacement de M. Dufaure de Citres, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Bret (François-Paul-Ferdinand), en remplacement de M. Drapied, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Mortagne (Claude-Pierre-Georges-Henri), en remplacement de M. Crinon, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Schutz (Paul-Marie-Louis), en remplacement de M. Avril, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Duhamel (Louis-Rémy-Albert), en remplacement de M. Chenu, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Berthon (Charles-Henri), en remplacement de M. Ehrlacher, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Pherivong (Alain-Jean-René), en remplacement de M. Bonnafont, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Capelle (Yves-Paul-Gaston), en remplacement de M. Marliot, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Beaulieu (Robert-Jean), en remplacement de M. Daniel, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. de La Bretoigne de La Valette (Robert-Antoine-Marie-Laurent), en remplacement de M. Hausamann, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Clochon (Marcel-Alexandre), en remplacement de M. Rouer, dégagé des cadres. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Toussaint (Lucien-Eugène), en remplacement de M. Obrenovitch, rayé des cadres. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Guillaut (Paul-Louis-Jean), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Vitel (François-Joseph), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Faure (Louis-Michel), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Reglade (Claude-Marie-Jacques), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Gorre (Albert-Georges-Louis), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Litty (Paul), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Aronio de Romblay (Jean-Marie-Maurice), organisation. Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Martineu (Roger-Charles), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Thiebaut (Jean-René-Victor), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). — M. Willing (Paul-Oscar), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Baudey (Emile-Théophile), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Schultz (Georges-Jean-Victor), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Eudeline (Jean-Charles), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Adrian (Joseph), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Wallerand (Jean), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Thebault (Pierre-Albert-Bertrand), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. de Rochefort (Pierre-Antoine-Armand), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Delamarre (Raymond-Pierre), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Fourreaux (Gabriel-Marcel), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Teissie (Jean-Paul-Laurent), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Henry (Pierre-Fourrier-Marie), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Renard (Robert-Jean), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Domel (André-Maurice), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Trouillet (André-Henri), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Coenne (Léopold-Gilbert), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Chansat (Guy-Albert-Emmanuel), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Delangle (Michel-Charlemagne), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Rendu (Louis-Marie-Aimé), organisation. — Maintenu.

Artillerie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les lieutenants-colonels:

M. Consigny (Michel-Joseph), en remplacement de M. Gorsline, retraité. — Maintenu.

M. Lancrenon (Robert-André-Marie) (D. E. M.), en remplacement de M. Mesnet, nommé. — Maintenu.

M. Moinet (Jean-Gervais-Georges), en remplacement de M. Bonnet, retraité. — Maintenu.

M. Arnaud (Jean-Frédéric-Pierre-André) (B. O. A.), en remplacement de M. Martinie, retraité. — Maintenu.

M. Beauvallet (Jacques-Louis-Alexandre-Alfred-Bernard) (B. E. M. S.), organisation. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les chefs d'escadron:

M. Maulbon d'Arbaumont (Bernard-Jules-Marie-Joseph) (D. E. M.), en remplacement de M. Consigny, promu. — Maintenu.

M. Bouvier (Gérard-Pierre-Marie-Joseph), en remplacement de M. Lancrenon, promu. — Maintenu.

M. Esteulle (Jean-Ernest) (B. E. M. S. — D. E. M.), en remplacement de M. Moinet, promu. — Maintenu.

M. Cazelles (Bernard-Louis-Paul), en remplacement de M. Arnaud, promu. — Maintenu.

M. Ducani (Dominique-Henri-René) (D. E. M.), en remplacement de M. Beauvallet, promu. — Maintenu.

M. Deforge (Maurice-Louis-René) (D. E. M.), en remplacement de M. Dupin, décédé. — Maintenu.

M. Mouly (Louis-Maurice), en remplacement de M. Richard, retraité. — Maintenu.

M. Millet (Paul-Marie-Pierre) (D. E. M.), en remplacement de M. Huret, retraité. — Maintenu.

M. Arnaud (Pierre-Henri-Gabriel-Victor) (D. E. M.), en remplacement de M. Tillette de Clermont-Tonnerre, retraité. — Maintenu.

M. Dulhoste (Marcel) (B. E. M. S.), organisation. — Maintenu.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Foncel (François-Jean-Romain), en remplacement de M. Maulbon d'Arbaumont, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Vieillard-Baron (Henri-Marie) (D. E. M.), en remplacement de M. Bouvier, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Ranson (André-Paul-Gustave), en remplacement de M. Esteulle, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Perrin (André-Jean-Raymond) (B. T. — B. P.), en remplacement de M. Cazelles, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Boucher de La Rupelle (Raymond-Marie-Jean), en remplacement de M. Ducani, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Humbert (Jacques-Louis-Maurice) (B. T.), en remplacement de M. Deforge, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Royet (Gustave-Eugène-Elie), en remplacement de M. Mouly, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Moulin (Victor-Gustave-François) (D. T. — B. P.), en remplacement de M. Millet, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Juston (Pierre-Louis-Joseph), en remplacement de M. Arnaud, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Lafite (Fernand-Paul-Joseph), en remplacement de M. Dulhoste, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lorenzi (Paulin), en remplacement de M. Declert, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Mattei (Lucien-François-Dominique), en remplacement de M. de Curières de Castelnau, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Dufay (Jean-Marie), en remplacement de M. Germain, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Boutier (Jean-Joseph-Louis) (D. E. M.), en remplacement de M. Metais, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Buttin (Claudius), en remplacement de M. André, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Millot (Jean-Louis) (B. P.), en remplacement de M. Paris, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Malet (Louis-Emile-Roger), en remplacement de M. Bigard, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Glen (Jean-Baptiste-Pierre), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Leonard (Serge-Louis-Charles-Antoine), organisation. — Maintenu

2e tour (choix). M. Dubreuil (Jean-Eugène-Maurice), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Le Gallic (Louis), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Carrin (Jean-Joseph), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Quechon (André-Charles-Arthur), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Singer (Alfred-Louis-Robert), organisation. — Maintenu

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Herbin (Léopold-Jean-Louis), en remplacement de M. Foncel, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Perrier (Louis-Paul-Emile), en remplacement de M. Vieillard-Baron, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Gervais (Jean-Pierre-Auguste), en remplacement de M. Ranson, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Borezee (Arsène-Julien-Robert), en remplacement de M. Perrin, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Fourre (Jacques-Marcel-Albert-Rémy-Marc-Maurice), en remplacement de M. Boucher de La Rupelle, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Breteau (André-Jules-Louis) (B. P.), en remplacement de M. Humbert, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Vaillant (Raymond-Louis-Joffre), en remplacement de M. Royet, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Fralong (Bernard-Jacques-Louis), en remplacement de M. Moulin, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Guilliet (René-Victor), en remplacement de M. Juston, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Valayer (Albert-Victor), en remplacement de M. Lafite, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Diemunsch (Louis), en remplacement de M. Lorenzi, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Guichane (Jean-Marie-Adolphe), en remplacement de M. Mattei, promu. — Maintenu
3e tour (ancienneté). M. Kiecken (René-Pierre-Henri), en remplacement de M. Dufay, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Morel (Edmond-Paul), en remplacement de M. Boutier, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Vignon (Robert-Marcel), en remplacement de M. Butlin, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Vairez (Henri-Jules-Adolphe), en remplacement de M. Millot, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Landreau (Fernand), en remplacement de M. Malet, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Girard (Roger-André), en remplacement de M. Glen, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Chovet (Pierre), en remplacement de M. Leonard, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Vuillomet (Raymond-Aimé), en remplacement de M. Dubreuil, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Vinot (Paul-Roger), en remplacement de M. Le Gallic, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Aubry (Raymond-Georges), en remplacement de M. Carrin, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Sotty (Jean-Constant-Auguste), en remplacement de M. Quechon, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Corbery (Jean-Alexandre-Maximilien), en remplacement de M. Singer, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Laurent (Albert-Alphonse), en remplacement de M. Perez, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Richardot (André-Louis), en remplacement de M. Dardenne, décédé. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Mariet (Jean-Marc-Hubert), en remplacement de M. Petiet, décédé. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Nicole (Donat-Louis-Joseph), en remplacement de M. Chieze, démissionnaire. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Henriet (René-Léopold-Gaston), en remplacement de M. Boutonnet, retraité. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Quintin (Jean-Marie-Pierre), en remplacement de M. Delage, retraité. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Kuntz (Roger), en remplacement de M. Dupont, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Colcanap (Jean-Antoine-Marie), en remplacement de M. Gallet, retraité. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Mariani (Jean-Pierre-Camille) (B. P.), en remplacement de M. Charlet, retraité. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Cros (André-Léon-Philippe), en remplacement de M. Greget, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Durand (Léon-Jean-Jacques), en remplacement de M. Gresiou, retraité. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Cornier (Benoît-Claude-Jean), en remplacement de M. Marmoz, retraité. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Amat (Raphaël-Raymond), en remplacement de M. Moser, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Hinterlang (Guy-Lucien-Joseph), en remplacement de M. Vigneron, retraité. — Maintenu.
2e tour (choix). M. de la Bigne (Bertrand-Marie-Henry-Xavier), en remplacement de M. Guilmard, démissionnaire. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Munier (Gabriel-Auguste), en remplacement de M. Detrez, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Grujon (Georges-Armand-Joseph), en remplacement de M. Olivier, retraité. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Chuzeville (Marc-Théodore), en remplacement de M. Sivilia, retraité. — Maintenu.

Train.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les lieutenants-colonels:

M. Aubry (Paul-René) (B. E. M.), en remplacement de M. Boudil, retraité. — Maintenu
M. Partiot (Henri-Marie-Joseph-Gabriel) (B. E. M.), en remplacement de M. Parazols, retraité. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les chefs d'escadron:

M. Forest (Eugène-Gustave-Jean), en remplacement de M. Aubry, promu. — Maintenu.
M. Basset (Gabriel-Justin) (B. T., D. E. M.), en remplacement de M. Partiot, promu. — Maintenu.
M. Ramier (Louis-Pierre) (D. E. M.), organisation. — Maintenu.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les capitaines:

2e tour (choix). M. Martin (André-Ernest), en remplacement de M. Castel, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Bunevod (Pierre-Félix-Aimé), en remplacement de M. Forest, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Clocheau (Georges-Alfred-Rodolphe), en remplacement de M. Basset, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Dangler (Frédéric-Charles), en remplacement de M. Ramier, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Latry (Georges-Ernest), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Donjon (François-Eugène-Marie) (D. E. M.), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Jacquot (André-Edmond), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Delpech (Pierre-Paul), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Riedinger (Rodolphe-Martin), organisation. — Maintenu

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les lieutenants:

2e tour (choix). M. Lallart (Pierre-Louis), en remplacement de M. Martin, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Bonafos (François-Auguste-Pierre), en remplacement de M. Bunevod, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Ballasse (Charles-Rémi), en remplacement de M. Clocheau, promu. — Maintenu.
2e tour choix). M. Quillacq (Georges-Marie), en remplacement de M. Dangler, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Devillières (Albert-Raymond), en remplacement de M. Latry, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Pierru (Raoul-Juste-Louis), en remplacement de M. Donjon, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Ledoux (Michel-Louis-René), en remplacement de M. Jacquot, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Tison (Robert), en remplacement de M. Delpech, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Minot (Robert-Eugène), en remplacement de M. Riedinger, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Kiefer (Rodolphe-Antoine), organisation. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Delforge (Charles-André), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Jacquemet (Roger-Jean), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Helip (Jean-Marie), organisation. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Augereau (Gérard-Marcel), organisation — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Vichard (Jules-Georges), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Demotte (Marie-Ernest), organisation. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Audy (Georges-Abel), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Desauw (Georges), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Arrivat (Louis-Elie), organisation. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Hanesse (Charles), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Hervouet (Athanase), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Largounez (Jean), organisation. — Maintenu.

Génie.

A. — ARME

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les lieutenants-colonels:

M. Dudelou (Paul-Alexandre-Henri) (B. E. M. S.), en remplacement de M. Truc, promu. — Maintenu.
M. Devillas (Justin-Marcel-Jacques) (D. T.), organisation. — Maintenu.
M. Ollé-Laprune (Pierre-Jean-Raymond) (D. E. M.), organisation. — Maintenu.
M. Lapaume (Raphaël-Jean-Louis) (B. T.), organisation. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les chefs de bataillon:

M. Brisac (Isaac-Raoul) (D. T.), en remplacement de M. Dudelou, promu. — Maintenu.
M. Tardy (Maurice-Antoine) (B. T.), en remplacement de M. Devillas, promu. — Maintenu.
M. Dussans (Marcel-Edmond-Jean) (D. T.), en remplacement de M. Ollé-Laprune, promu. — Maintenu.
M. Serin (Raoul-Ernest) (D. T.), en remplacement de M. Lapaume, promu. — Maintenu.
M. Spengler (Louis-Eugène), en remplacement de M. Giros, promu. — Maintenu.
M. Feger (Joseph) (D. T.), en remplacement de M. Sarramegna, retraité. — Maintenu.
M. Gaufreteau (Gilbert-Eugène), en remplacement de M. Bergeon, retraité. — Maintenu.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les capitaines:

2e tour (choix). M. Margueritat (Georges-Charles-Louis) (B. P.), en remplacement de M. Brisac, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Barbier (Jean-Marie-Lucien), en remplacement de M. Tardy, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Lanquetin (Alfred-Louis-Fernand), en remplacement de M. Dussans, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Torz (Henri-Jean), en remplacement de M. Serin, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Vidal (Constantin-Elie), en remplacement de M. Spengler, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Courtois (Henri-Marie-Joseph-Gérard), en remplacement de M. Feger, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Tuffet (Jean-François-Auguste), en remplacement de M. Gaufreteau, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Lefort (Raymond), en remplacement de M. Reynet, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Charles de La Brousse (Jean-Louis-Maurice), en remplacement de M. Grand-Clerc, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Annequin (Jean-Louis) (B. E. M. S.), en remplacement de M. Tremeau, retraité. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Gaudard (Louis-Auguste-Constant), en remplacement de M. Machin, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Mison (Louis-Antoine-César), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Frossard (Henri-Louis-Charles) (D. E. M.-D. T.), organisation. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Audoin (Jean-Léonard), en remplacement de M. Margueritat, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Cotte-Martinon (Léon-Louis), en remplacement de M. Barbier, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Probst (Michel-Louis) (D. T.), en remplacement de M. Lanquetin, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Biton (Joseph-Eugène-Louis-Marie), en remplacement de M. Torz, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Marmet (Alphonse-Noël-Joseph), en remplacement de M. Vidal, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Cherrier (Pierre-Noël) (D. T.), en remplacement de M. Courtois, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Jolive (René), en remplacement de M. Tuffet, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Hyenne (Francis-Lucien-Raymond), en remplacement de M. Lefort, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Graff (Pierre) (D. T.) (B. P.), en remplacement de M. Charles de La Brousse, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Le Gall (Marcel-Louis-Yves-Marie), en remplacement de M. Annequin, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Perrais (Louis-Marie-Athanase), en remplacement de M. Gaudard, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Bourgerie (Raymond-Lucien-Fernand) (D. T.), en remplacement de M. Mison, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Salembier (Henri-Louis-Joseph), en remplacement de M. Frossard, promu. — Maintenu
1er tour (ancienneté). M. Agostini (André), en remplacement de M. Steinebrunner, retraité. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Pillet (Maurice-Lucien-Gustave), en remplacement de M. Grandidier, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Perrot (René-Ulysse-Edmond) (D. T.), en remplacement de M. Crener, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Tabard (Jacques-Gabriel-François), en remplacement de M. Granie, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Bailly (François-Marie-Joseph-André), organisation. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Grossi (Henri-Robert-Pierre-Noël), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Escande (Jean-Marie), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Vilmin (Pierre-Joseph) (D. T.), organisation. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Bar (Claude), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Macq (Alcide-François), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Forgue (Pierre-Albert), organisation. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Le Vot (Ernest-Louis-Marie), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Bentolila (Maurice), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Saintot (Jean-Michel-Louis), organisation. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Robic (Marcel), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Chipot (André-Pierre), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Bacoup (Roland-Maurice-Marie), organisation. — Maintenu

B. — ADJOINTS DU SERVICE DES MATÉRIELS

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Le capitaine:

M. Gueffier (Raphaël-Gaston), en remplacement de M. Arens, décédé. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Molines (Jean), en remplacement de M. Gueffier, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Heng (Charles-Eugène), en remplacement de M. Breton, retraité. — Maintenu.
3e tour (choix). M. Tranier (Julien-Jean-Marie), organisation. — Maintenu.
4e tour (choix). M. Dézé (Jean), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Dupouy (Pierre), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Bonnet (Louis-Marie-Alexandre), organisation. — Maintenu.

D. — ADJOINTS DU SERVICE DES BATIMENTS

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Le capitaine:

M. Arnaud (Pierre-Gabriel), en remplacement de M. Tremeau, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les lieutenants:

1re tour (ancienneté). M. Saussard (Paul-Jules-Ernest), en remplacement de M. Arnaud, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Bourion (Eugène-Adrien), en remplacement de M. Dessaux, retraité. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Malleron (Jean-Félix-Emile), en remplacement de M. Parisse, décédé. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Lamouliatte (Charles), en remplacement de M. Martinez, retraité. — Maintenu.

1re tour (ancienneté). M. Borne (René-Clément), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Rehault (Jules-Maxime-Henri), organisation. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Maréchal (Marc-Albert-Aimable), organisation. — Maintenu.

Transmissions.

A. — ARME

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les lieutenants-colonels:

M. Gourdon (Robert-Rodolphe) (B. T.), en remplacement de M. Lafont, décédé. — Maintenu.

M. Boucher (Arsène-Léandre-Henri), organisation. — Maintenu.

M. Durif (Roger-Antoine-Gabriel) (B. E. M. - B. O. A.), organisation. — Maintenu

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les chefs de bataillon:

M. Gobert (Pierre-François-Henri) (D. E. M.), en remplacement de M. Aubinal, retraité. — Maintenu.

M. Mercier (Jean-Louis), en remplacement de M. Gourdon, promu. — Maintenu.

M. Robert (Guy-Marie-Albert), en remplacement de M. Boucher, promu. — Maintenu.

M. Chalas (René-Léonce-Jean) (B. T.), en remplacement de M. Durif, promu. — Maintenu.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les capitaines:

1re tour (ancienneté). M. Delattre (Lucien-Valentin-Albert), en remplacement de M. Gobert, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Verzaux (Pierre-Henri-Joseph) (D. T.), en remplacement de M. Mercier, promu. — Maintenu.

1re tour (ancienneté). M. Schwartz (Pierre-Marie-Louis), en remplacement de M. Robert, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Piedagnel (Clément-Henri-Elie) (B. E. M. S., D. E. M.), en remplacement de M. Chalas, promu. — Maintenu.

1re tour (ancienneté). M. Capitaine (André-François-Marie), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Guiot (André-Olivier) (D. E. M.), organisation. — Maintenu.

1re tour (ancienneté). M. Reculet (Pierre-Auguste), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Bachère (François-Marius-Emile), organisation. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les lieutenants:

1re tour (ancienneté). M. Champarnaud (Jean), en remplacement de M. Delattre, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Capmas (Xavier-Albert-Jean) (B. P.), en remplacement de M. Verzaux, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Gruais (Gilbert-Léon-Joseph), en remplacement de M. Schwartz, promu. — Maintenu.

1re tour (ancienneté). M. Lesueur (René-Gaston-Henri), en remplacement de M. Piedagnel, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Salort (Pierre-Charles) (D. T.), en remplacement de M. Capitaine, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Lombard (Paul), en remplacement de M. Guiot, promu. — Maintenu.

1re tour (ancienneté). M. Le Bail (Louis-Jean), en remplacement de M. Reculet, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Valentin (Henri-Robert-Joseph), en remplacement de M. Bachère, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Train (André-Marcel), organisation. — Maintenu.

1re tour (ancienneté). M. Couturier (Roger-Henri), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Herfert (Maurice-Mathias), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Grard (Raymond-Lucien-Georges), organisation. — Maintenu.

1re tour (ancienneté). M. Etévé (André-Martial-Alfred), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Peyrouzet (Robert-Marie-Jean-Roger), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Monnier (Robert-Henri-Ernest), organisation. — Maintenu.

1re tour (ancienneté). M. Picamelot (Marc-Pierre), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Collignon (Charles-Léon-André), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Gaudry (Robert-Paul), organisation. — Maintenu.

1re tour (ancienneté). M. Dussert (Jean-Henri) (B. P.), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Perdrizet (Jacques-Gaston), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Arsac (Emile), organisation. — Maintenu.

1re tour (ancienneté). M. Féola (Jean-Nicolas), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Dardel (Jean-Didier-Marcel-Henry), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Bédouréde (Joseph-Jean-Marie-René), organisation. — Maintenu.

1re tour (ancienneté). M. Germain (Raoul-Joseph-Louis), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Delpech (André-Jean-Edouard), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Guerre (Jean-Lucien), organisation. — Maintenu.

1re tour (ancienneté). M. Capdaspe-Lagangue (René-Henri), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Rogliano (Léon-Jean), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Scarbouchu (Jean-André), organisation. — Maintenu.

1re tour (ancienneté). M. Coubry (François-Xavier-Michel), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Tranzéat (Raymond-René), organisation. — Maintenu.

B. — ADJOINTS DU SERVICE DES MATÉRIELS

(Subdivision « Transmissions ».)

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les lieutenants:

3e tour (choix). M. Blanchet (Paul-Louis), organisation. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Ydraut (Fernand), organisation. — Maintenu.

1re tour (ancienneté). M. Frechin (Francis-Emile), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Lissillour (Pierre-Théodore), organisation. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Chabaud (Charles-Louis), organisation. — Maintenu.

Cadre des adjoints de chancellerie.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Le commandant:

M. Genu (Robert-Emile-Joseph), organisation. — Maintenu.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les capitaines:

M. Michel (Emile-Philippe-Edouard), en remplacement de M. Genu, promu. — Maintenu.

M. Minni (Alfred), en remplacement de M. Jallat, retraité. — Maintenu.

M. Alaux (Henri-Robert), en remplacement de M. Avond, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Tournier (René-Paul), en remplacement de M. Michel, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Merigeau (Georges-Jean), en remplacement de M. Minni, promu. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Sirieix (Jean), en remplacement de M. Alaux, promu. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Labas (Louis-Emile), en remplacement de M. Aurivel, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Mauduit (Roger-André-Marie), en remplacement de M. Lesobre, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Chapotot (René-Louis), en remplacement de M. Charton, admis recrutement. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Raes (Marcel-Eugène), en remplacement de M. Vuillamie, admis intendance. — Maintenu.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les capitaines:

M. Lataillade (Joseph-Martin-Robert), en remplacement de M. Salzger, retraité. — Maintenu.

M. Mourand (Alfred), organisation. — Maintenu.

M. Laffaille (Lucien-Léon-Marius), organisation. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les lieutenants:

3e tour (choix). M. Bezet (Jean-Gabriel), en remplacement de M. Lataillade, promu. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Gris (Roland-Adéralde-Arsène), en remplacement de M. Mourand, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Dessioux (Louis-Philibert), en remplacement de M. Laffaille, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Lebas (Auguste-Albert-Clément-Gabriel), en remplacement de M. Garcin, retraité. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Gadal (Edouard), en remplacement de M. Rabbia, retraité. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Blanchet (Adolphe-Eugène-Oscar-Prosper), en remplacement de M. Meric, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lemaire (Arthur-Edmond), en remplacement de M. Gardette, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Phulpin (Albert-Marie-Lucien), en remplacement de M. Couton, retraité. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Watelet (Jean-Auguste), en remplacement de M. Oudot, admis infanterie. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Laurent (René), en remplacement de M. Mermet, retraité. — Maintenu.

Corps des officiers des affaires militaires musulmanes.

Au grade de lieutenant-colonel

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Le commandant:

M. Guermouche Abdelkader, en remplacement de M. Tassoni, retraité. — Maintenu.

Au grade de commandant

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Le capitaine:

M. Schmitz (Edmond), en remplacement de M. Montgobert, promu. — Maintenu.

Au grade de capitaine

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Le lieutenant:

2e tour (choix). M. Galopin (Maurice-Edmond-Pierre), en remplacement de M. Schmitz, promu. — Maintenu.

Officiers du recrutement.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Le lieutenant-colonel:

M. Berling (Michel-Louis) (B. E. M.), en remplacement de M. Servais, retraité. — Maintenu.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les capitaines:

2e tour (choix). M. Bers (Léon-Eugène), en remplacement de M. Mennetrier, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Charton (André), en remplacement de M. Briard, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Mounot (Gaston-Georges), organisation. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Le lieutenant:

2e tour (choix). M. Hallebourg (Marcel-Amédée-Lucien), en remplacement de M. Fort, promu. — Maintenu.

Service des matériels.

Subdivision « Artillerie ».

A. — Cadre des ingénieurs

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les lieutenants-colonels:

M. Ferrer (Honoré-Jean-Simon), en remplacement de M. Roux, retraité. — Maintenu.

M. de La Grange-Jordan de Sury (Jean-Georges-Théodule-Marie-Joseph) (B. E. M., B. O. A.), en remplacement de M. Roussel, retraité. — Maintenu.

M. Lasserre (Marc-Ferdinand-Pierre) (B. T.), en remplacement de M. Enjalbert, retraité. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les commandants:

M. Lorre (Hippolyte), en remplacement de M. Bonnaud, promu. — Maintenu.

M. Cals (Albert-Jean-Pierre) (B. T.), en remplacement de M. de Bovis, promu. — Maintenu.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les capitaines:

M. Degré (Pierre-Louis-Joseph), en remplacement de M. Panzani, promu. — Maintenu.

M. Gaillard de Saint-Germain (Jean-Paul-Marie-Jacques) (D. T.), en remplacement de M. Dufour, admis dans le cadre des ingénieurs de travaux d'armement. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les lieutenants:

(Ancienneté.) M. de Berne-Lagarde (Renaud-Auguste-Philippe) (B. P.), en remplacement de M. Jacob, promu. — Maintenu.

(Choix.) M. du Couedic de Kergoaler (Michel-Marie-Joseph-Ghislain-Jacques), en remplacement de M. Vuatrin, retraité. — Maintenu.

B. — Cadre des adjoints administratifs

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les capitaines:

M. Bedel (Henri), en remplacement de M. Delassus, retraité. — Maintenu.

M. Garreau (Jules-Jean-Marius), en remplacement de M. Delauzun, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les lieutenants:

3e tour (choix). M. Moulard (Jules-Rufin), en remplacement de M. Soulier, retraité. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Simon (André-Emile-Joseph), en remplacement de M. Guillaume, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Jampy (Louis), en remplacement de M. Bedel, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Fouchard (Marcel-Pierre-Marie), en remplacement de M. Garreau, promu. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Provost (François-Samuel) (B. P.), organisation. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Petitboulanger (Maurice-Georges-Victor), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Moulin (Pierre-Emilien), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Chevalier (Albert), organisation. — Maintenu.

C. — Cadre des adjoints techniques

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les commandants:

M. Guichard (Jean-Claude), en remplacement de M. Depaule, retraité. — Maintenu.

M. Sigogne (Léon-Barthélémy), en remplacement de M. Didon-Robin, retraité. — Maintenu.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les capitaines:

M. Demange (Louis-Charles), en remplacement de M. Aubrée, promu. — Maintenu.

M. Jorrion (Gaston), en remplacement de M. Jacquot, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les lieutenants:

4e tour (choix). M. Chambrier (Roger-Henri), en remplacement de M. Delieux, décédé. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Simonelli (Jean-Antoine), en remplacement de M. Demange, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Lloze (Joseph-Pierre-Antoine), en remplacement de M. Jorrion, promu. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Vitrat (Alfred), organisation. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Picaud (Marcel-Henri), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Poiret (Roger-Henri-Lucien), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Deforge (Yves-Didier-Charles), organisation. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Harand (André-René), organisation. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Augereau (Henri), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Massenot (Georges), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Arnaud (Justin-Auguste-Roger), organisation. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Bullara (Salvator), organisation. — Maintenu.

Intendance.

A — Fonctionnaires

Au grade d'intendant militaire de 1re classe.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les intendants militaires de 2e clases:

M. Massotte (Louis), en remplacement de M. Lureau, promu. — Maintenu.

M. Macon (Jacques-Fernand-Lucien-Gustave), en remplacement de M. Rouffaneau, retraité. — Maintenu.

M. Colin (Emile-Alexandre), en remplacement de M. Gigot, retraité. — Maintenu.

M. Brey (Eugène-Jean), en remplacement de M. Gory, promu. — Maintenu.

Au grade d'intendant militaire de 2e classe.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les intendants militaires de 3e classe:

M. de Guillebon (Hubert-Marie-Paul), en remplacement de M. Massotte, promu. — Maintenu.

M. Aubouy (Pierre-Charles-Léon), en remplacement de M. Macon, promu. — Maintenu.

M. Bernardin (Marcel-Marius), en remplacement de M. Colin, promu. — Maintenu.

M. Mailley (Jean-Baptiste-Georges), en remplacement de M. Brey, promu. — Maintenu.

B. — Officiers d'administration

Au grade de commandant d'administration.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les capitaines d'administration:

M. Gay (Yves-Louis), en remplacement de M. Le Godec, retraité. — Maintenu.

M. Acher (Henri), en remplacement de M. Lengrand, retraité. — Maintenu.

M. Vasseur (François), en remplacement de M. Mathieu, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine d'administration.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les lieutenants d'administration:

3e tour (choix). M. Rieux (René-Henri-Jules), en remplacement de M. Gay, promu. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Noël (Joseph-Marie), en remplacement de M. Acher, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Leinale (Joseph-Désiré-Marie), en remplacement de M. Vasseur, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Chondelier-Grimbert (Robert-Emile), en remplacement de M. Sestier, retraité. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Decottignie (Georges-Albert), organisation. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Peuvelle (André-Paul-Raymond), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Ortelli (Jean-Eugène), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Lemaire (Jean-Edmond-Henri), organisation. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Dartout (Raymond-Henri), organisation. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Klein (Marcel), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Menguy (Bernard-Camille-Léopold), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Fauquet (Robert-André), organisation. — Maintenu.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les lieutenants-colonels:

M. Ruellan (Norbert-Jean-Edouard), en remplacement de M. Piquemal, retraité. — Maintenu.

M. Jacquinot (Georges-François), en remplacement de M. Chatillon, retraité. — Maintenu.

M. Lajoix (Alfred-Jules), en remplacement de M. Gasset, retraité. — Maintenu.

M. Kergaravat (Louis-Joseph-Marie), organisation.

M. Constantin (Charles-Jean), organisation.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les chefs de bataillon:

M. Talx (Lucien-Amédée), en remplacement de M. Ruellan, promu. — Maintenu.

M. Maleplate (Maximin-Jean-Léon), en remplacement de M. Jacquinot, promu. — Maintenu.

M. Deleris (Jean-Emile-Alexandre), en remplacement de M. Lajoix, promu. — Maintenu.

M. Guibaud (Eugène-Marie-Paul-Régis), en remplacement de M. Kergaravat, promu. — Maintenu.

M. Fourcade (Louis-Georges), en remplacement de M. Constantin, promu. — Maintenu.

M. Romain-Desfosses (Jacques-Marie-Gabriel-Georges), en remplacement de M. Jodon de Villeroche, retraité. — Maintenu.

M. Guinot (Frédéric), organisation.

M. Robbaz (Claude-Joseph-Constant), organisation.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les capitaines:

2e tour (choix). M. Vassal (Jacques-Théophile-Marie), en remplacement de M. Taix, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Jourdes (Jean-Marie-François-Ferdinand), en remplacement de M. Maleplate, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Gérard (Jules-Barthélémy-Raymond), en remplacement de M. Deleris, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Nogret (Bernard-Joseph), en remplacement de M. Guibaud, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Riccio (Edmond-Charles-Alexandre), en remplacement de M. Fourcade, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Gargou (Claude-Jean), en remplacement de M. Romain-Desfosses, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Dumas (André-Marcel), en remplacement de M. Guinot, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lavanga (Paul), en remplacement de M. Robbaz, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Wattier (André-Lucien), en remplacement de M. Richard, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Serpaggi (Roger-Jules-Nicolas), en remplacement de M. Paterni, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Lelant (Pierre-Emilien-Jean-Baptiste), en remplacement de M. Allene, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Berthet (Jean), en remplacement de M. Glenat, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Kohler (Guy-Raymond), en remplacement de M. Mayer, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Belon (Jean-Baptiste-Armand), en remplacement de M. Perceval, décédé. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Beguin (Jules-Léon), en remplacement de M. Le Roux, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lafargue (Philippe-Pierre-Jean), en remplacement de M. Mevel, décédé. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Fournier (Charles), en remplacement de M. Renaud, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Gillot (Pierre-Joseph), en remplacement de M. Perreau, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Patureau-Mirand (Roger-Marie-Joseph-Camille). — Organisation.

1er tour (ancienneté). M. Peyre (Lucien-Paul). — Organisation.

2e tour (choix). M. Mathieu (Albert-Régis). — Organisation.

1er tour (ancienneté). M. Millet (François-Robert). — Organisation

2e tour (choix). M. de Luze (Hervé-Alfred-Louis-Raoul). — Organisation.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les lieutenants:

2e tour (choix). M. Chaon (Edmond-André-Zéphirin), en remplacement de M. Vassal, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Abram (Jean-Alphonse), en remplacement de M. Jourdes, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Marsaudon (Henri-Yvon-Ferdinand), en remplacement de M. Gerard, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Lescurieux (Lucien-Marcel), en remplacement de M. Nogret, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Duvauchelle (Maurice-Jean), en remplacement de M. Riccio, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. d'André (Christian-Paul-André), en remplacement de M. Gargou, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Berthelin (Jacques), en remplacement de M. Dumas, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Derol'ez (Jules-Gaston), en remplacement de M. Lavanga, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lacaut (René-Benoît), en remplacement de M. Wattier, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Gilard (Jean-François), en remplacement de M. Serpaggi, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Gallie (Alexandre-Albert-Elie-Georges), en remplacement de M. Lelant, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lefevre (Jacques-Emile-Albert), en remplacement de M. Berthet, promu. — Maintenu.

2e tours (choix). M. Bernard (Georges-Charles), en remplacement de M. Kohler, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Sechaud (Pierre), en remplacement de M. Belon, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Annoi (Jean-Olivier-Achille), en remplacement de M. Beguin, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Jouny (Armand-Joseph-Ernest), en remplacement de M. Lafargue, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Chevillard (Paul-Emmanuel), en remplacement de M. Fournier, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté) M. Sautreau (Jacques-Marius), en remplacement de M. Gillot, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Rodde (Henri-Joseph), en remplacement de M. Patureau-Mirand, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Boce (Paul-Achille-Magloire), en remplacement de M. Peyre, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Cormareche (Antoine-Cyrille), en remplacement de M. Mathieu, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Poggi (Jean-Baptiste), en remplacement de M. Millet, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Monnereau (Maurice-Pierre), en remplacement de M. Deluze, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Barrière (Léonce-Pierre-Joseph), en remplacement de M. Rosset, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Quenet (Pierre-Marie), en remplacement de M. Paoli, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Amoureux (Marcel-Paul-Joseph), en remplacement de M. Menguy, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Boissonnet (Antoine-Marius), en remplacement de M. Calvelli, réformé. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Colin (Emile-Justin-Alfred), organisation.

3e tour (ancienneté). M. Voultoury (Jean-Louis), organisation.

1er tour (ancienneté). M. du Couedic de Kergoaler (Pierre-Marie-Joseph-Jean-Ghislain), organisation.

2e tour (choix). M. Lahouze (Joseph), organisation.

3e tour (ancienneté). M. Rouby (Pierre-Jean-Marie), organisation.

1er tour (ancienneté). M. Demaison (Guy), organisation.

2e tour (choix). M. Mahe (Georges-Yves-Jacques), organisation.

3e tour (ancienneté). M. Perron (Jean-Gustave-René-Henri), organisation.

1er tour (ancienneté). M. Lambotte (Pierre-Henri), organisation.

2e tour (choix). M. Foucher (Hubert-Adrien-Marie), organisation.

3e tour (ancienneté). M. Lemaire (Philippe-Eugène-Paul), organisation.

1er tour (ancienneté). M. Richardeau (Jacques-Gabriel-Paul), organisation.

2e tour (choix). M. Perier (Roger-Pierre-Georges), organisation.

3e tour (ancienneté). M. Cousteau (Henri-Abel), organisation.

1er tour (ancienneté). M. Lemaire (Robert-Victor-Georges), organisation.

2e tour (choix). M. Guilleminot (Henri-Jean-Laurent), organisation.

3e tour (ancienneté). M. Thomas (Jean-Théophile-Marie), organisation.

1er tour (ancienneté). M. Cadilhac (Henri-Lucien), organisation.

2e tour (choix). M. Pont (Jean-Pierre), organisation.

3e tour (ancienneté). M. Thoumazeau (Armand-Emile-Hippolyte), organisation.

1er tour (ancienneté). M. Vigier (René), organisation.

2e tour (choix). M. Canarelli (Paul-Noël), organisation.

3e tour (ancienneté). M. Gabathuler (Jean), organisation.

1er tour (ancienneté). M. Flaman (Ferdinand), organisation.

2e tour (choix). M. Levy (Jacob-Jacques), organisation.

3e tour (ancienneté). M. Jolliet (Pierre-Daniel), organisation.

1er tour (ancienneté). M. Grenechie (Roger-Guy-Constant), organisation.

2e tour (choix). M. Jerutti (Louis-Aimable-Marius), organisation.

3e tour (ancienneté). M. Thomas (Yves-Marie-Joseph), organisation.

1er tour (ancienneté). M. Py (Roger), organisation.

2e tour (choix). M. de Boisboissel (Hubert-Henri-Marie-Pierre), organisation.

3e tour (ancienneté). M. Laurent (François-Ludovic-Marie), organisation.

1er tour (ancienneté). M. Dolce Rocca (Cyprien-Louis), organisation.

2e tour (choix). M. Lacroix (Adrien-Joseph-Pierre), organisation.

3e tour (ancienneté). M. Roux (Antoine-Félix-Max), organisation.

1er tour (ancienneté). M. Manchard (Joseph-Henri-Louis-Eugène), organisation

2e tour (choix). M. Boutlin (Jacques-Marie-Joseph), organisation.

2e tour (ancienneté). M. Duluat (Michel-Claude-Raoul), organisation.

1er tour (ancienneté). M. Le Rouvreur (Albert), organisation.

2e tour (choix). M. Pocy (André-Charles), organisation.

3e tour (ancienneté). M. Choulat (Alfred-Frédéric-René), organisation.

1er tour (ancienneté). M. Ferrucci (Pascal-Antoine), organisation.

2e tour (choix). M. Richard (Maurice-Antoine), organisation.

3e tour (ancienneté). M. Gaubert (Roger-Léon), organisation.
4er tour (ancienneté). M. Ruppert (Albert-Armand), organisation.
2e tour (choix). M. Batz (Jean-Edmond), organisation.
3e tour (ancienneté). M. Le Cam (Pierre-Fernand), organisation.
1er tour (ancienneté). M. Bourrely (Louis-Michel), organisation.
2e tour (choix). M. Barreau (Jean-Albert-René), organisation.
3e tour (ancienneté). M. Labbe (Pierre-Marie), organisation.
4er tour (ancienneté). M. Billiet (Claude-Marie-Louis), organisation.
2e tour (choix). M. Maudet (Lucien), organisation.
3e tour (ancienneté). M. Pissier (André-Robert), organisation.
4er tour (ancienneté). M. Helmling (Joseph-Robert), organisation
2e tour (choix). M. de Saint-Julien (François-Xavier-Marie-Joseph), organisation.
3e tour (ancienneté). M. Rannou (Alain-Louis), organisation.
4er tour (ancienneté). M. Allaume (André-Joseph), organisation
2e tour (choix). M. Velpry (Alain-Philippe-Maurice), organisation.

Artillerie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les lieutenants-colonels:

M. Nolde (André), en remplacement de M. Wernert, décédé. — Maintenu.
M. Gerlotto (Maurice-François-Eugène), organisation.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les chefs d'escadron:

M. Cormery (André-Pierre), en remplacement de M. Nolde, promu. — Maintenu.
M. Blanc (Henri-Louis), en remplacement de M. Gerlotto, promu. — Maintenu.
M. Maréchal (Robert-Léonce), organisation.
M. Elies (Charles-Constant-Maxime), organisation.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les capitaines:

2e tour (choix). M. Perrot (Marie-Jehan-Robert-Albert), en remplacement de M. Cormery, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Descormes (Robert-François), en remplacement de M. Blanc, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Bodez (Fernand-Jacques-Adrien), en remplacement de M. Elies, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté) M. Benier (Jacques-René), en remplacement de M. Maréchal, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Dunoyer de Segonzac (Guy-Charles-Louis), en remplacement de M. Douville, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Duhamel (Robert-Georges-Marie), en remplacement de M. Bouchet, retraité. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Lion (Edmond-Pierre), en remplacement de M. Poutot, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les lieutenants:

2e tour (choix). M. Lamort (André-Albert-Jean-Louis), en remplacement de M. Perrot, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Krauth (André-Clément-Ernest), en remplacement de M. Descormes, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Daumard (Louis-René), en remplacement de M. Bodez, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Lacuve (René), en remplacement de M. Benier, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Dubosc de Pesquidoux (Renaud-Jean-Joseph), en remplacement de M. Dunoyer de Segonzac, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Morillot (François-Adrien-Michel-Marie), en remplacement de M. Duhamel, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Jaume (Paul), en remplacement de M. Lion, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Bremond (Jacques-Bernard-Marie), en remplacement de M. Lenoir, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Dietrich (Bernard-Léon-Charles), en remplacement de M. Cazeneuve, décédé. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Jouve (Louis-Léon-Fernand), en remplacement de M. Chanson, décédé. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Helliot (Michel-Marie-Gaston), en remplacement de M. de Guerre, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Patigny (Pierre-Anatole-Léon), organisation.
2e tour (choix). M. Letellier (Jean-Michel), organisation.
3e tour (ancienneté). M. Courtois (Maurice-François-Victor-Marie), organisation.
1er tour (ancienneté). M. Gaillard (Daniel-Jean-Baptiste-André), organisation.
2e tour (choix). M. Cornec (Edmond), organisation.
3e tour (ancienneté). M. Amoudru (Stanislas-Maurice), organisation.
1er tour (ancienneté). M. Rusluel (Henri-Louis-Victor), organisation.
2e tour (choix). M. Dargelos (Louis-Pierre), organisation.

Adjoints de chancellerie.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les capitaines:

M. Rullier (Paul-Marie-Gabriel), organisation.
M. Orsini (Philippe-Antoine), organisation.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les lieutenants:

3e tour (choix). M. Gueguen (Henri-Jean), en remplacement de M. Rullier, promu. — Maintenu.
4e tour (choix). M. Laurent (Robert-Julien), en remplacement de M. Orsini, promu. — Maintenu.

Adjoints administratifs des corps de troupe.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les lieutenants:

4e tour (choix). M. Caujolle (Marius-Marcel), organisation.
1er tour (ancienneté). M. Halot (Victor-Jean-Alexandre), organisation.
2e tour (choix). M. Averne (Fernand-Hubert), organisation.
3e tour (choix). M. Bonacorsi (Ange-Denis-Antoine), organisation.

Service des matériels et bâtiments.

A. — Administratifs

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Le commandant:

M. Cezard (Louis-Lucien), organisation.

B. — Techniques

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Ollivier (Joseph-Marius) (conducteur de travaux), organisation.
2e tour (choix). M. Le Cloirec (Auguste-Maurice) (artificier), organisation.
3e tour (choix). M. Bagnaud (Roger-Louis) (conducteur de travaux), organisation.
4e tour (choix). M. Thomas (Louis-Camille) (ouvrier d'Etat), organisation.
1er tour (ancienneté). M. Bernière (Paul-Martin-Marie) (contrôleur d'armes), organisation.
2e tour (choix). M. Domon (René-Paul-Louis) (ouvrier d'Etat), organisation.
3e tour (choix). M. Detouche (Jules-Lucien) (ouvrier d'Etat), organisation.
4e tour (choix). M. Vian (Jacques-Marie-Charles-Joseph) (ouvrier d'Etat), organisation.

Intendance.

A. — Fonctionnaires

Au grade d'intendant militaire de 1re classe.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les intendants militaires de 2e classe:

M. Texier (Armand), organisation.
M. Berthon (René-Jean), organisation.

Au grade d'intendant militaire de 2e classe.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

L'intendant militaire de 3e classe:

M. Therond (Gaston-Henri-Paul), en remplacement de M. Texier, promu. — Maintenu.

B. — Officiers d'administration

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les lieutenants:

3e tour (choix). M. Maumus (Jacques-Bernard-Clément), organisation.

4e tour (choix). M. Levy (Salomon), organisation.

1er tour (ancienneté). M. Trousset (Paul-René), organisation.

2e tour (choix). M. Fraysse (Georges-Edmond-Adolphe), organisation.

3e tour (choix). M. Le Bouar (René), organisation.

Service de santé.

A. — Médecins

Au grade de médecin colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les médecins lieutenants-colonels:

M. Palud (Yves-Marie), en remplacement de M. Farinaud, retraité. — Maintenu.

M. Charpentier (Hervé-Marie), en remplacement de M. Segalen, retraité. — Maintenu.

M. Gallais (Pierre-Léon-Joseph), en remplacement de M. Moreau, décédé. — Maintenu.

Au grade de médecin lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les médecins commandants:

M. Garbies (Jean), en remplacement de M. Palud, promu. — Maintenu.

M. Paravisini (Jean-Baptiste), en remplacement de M. Charpentier, promu. — Maintenu.

M. Ginieys (Lucien-Louis-Marie-Adrien), en remplacement de M. Gallais, promu. — Maintenu.

M. Dupin (André-Marie-Antoine), en remplacement de M. Massal, retraité. — Maintenu.

M. Touzin (Marie-Robert), en remplacement de M. Berthon, retraité. — Maintenu.

Au grade de médecin commandant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les médecins capitaines:

2e tour (choix). M. Grosbois (Bertrand), en remplacement de M. Garbies, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Guérin (Jean-Philibert-Joseph-Marie), en remplacement de M. Paravisini, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Pontich (Guy-Antoine-Joseph), en remplacement de M. Ginieys, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Boidard (Claude-Alexandre-Louis), en remplacement de M. Dupin, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Pinson (Jacques-Marie-Julien), en remplacement de M. Touzin, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Prudhomme (Georges-Célestin-Alexandre), en remplacement de M. Aulezy, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Heintz (Bernard-François-Joseph), organisation.

Au grade de médecin capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les médecins lieutenants:

2e tour (choix). M. Tournier-Lasserve (Charles-Jean-Baptiste), en remplacement de M. Grosbois, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Noirot (Jean-Emile), en remplacement de M. Guérin, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Mauvais (Jacques-Henri), en remplacement de M. Pontich, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Rit (Jean-Marie-Charles), en remplacement de M. Boidard, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Guillot (Jean-François-Constant), en remplacement de M. Pinson, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Pradel (Robert-Henri-Jean), en remplacement de M. Prudhomme, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Fustec (Robert), en remplacement de M. Heintz, promu. — Maintenu.

B. — Pharmaciens

Au grade de pharmacien colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Le pharmacien lieutenant-colonel:

M. Rivoalen (Pierre-Arthur), organisation.

Au grade de pharmacien commandant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Le pharmacien capitaine:

2e tour (choix). M. Tourette (Jean-Max-Alix), en remplacement de M. Bellec, retraité. — Maintenu.

Au grade de pharmacien capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Le pharmacien lieutenant:

2e tour (choix). M. Gaulier (Roger-Auguste), en remplacement de M. Tourette, promu. — Maintenu.

C. — Officiers d'administration

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

(Article 36 de l'ordonnance du 16 mars 1838.)

Le lieutenant:

1er tour (ancienneté). M. Scheid (Gustave-Etienne), en remplacement de M. Friry, retraité. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Le lieutenant:

2e tour (choix). M. Cousin (Henri), organisation.

Décret du 27 décembre 1952 portant nominations et promotions d'officiers de l'armée active (services communs).

Par décret en date du 27 décembre 1952, sont promus à titre définitif:

Armée active

Gendarmerie nationale.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Au grade de colonel.

Les lieutenants-colonels:

M. Alary (Julien-Antoine), en remplacement de M. le colonel Petignot, retraité. — Maintenu.

M. Lefevre (Ludovic-Raymond), en remplacement de M. le colonel Crayol, retraité. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

Les chefs d'escadron:

M. Cann (Paul-Joseph), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Alary, promu. — Maintenu.

M. Stanguennec (Pierre-Louis-Marie), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Lefevre, promu. — Maintenu.

M. Touya (Alfred-Henri), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Le Guillou, retraité. — Maintenu.

M. Tridon (Gustave-Aimé), B. E. M., B. E. M. S., en remplacement de M. le lieutenant-colonel Vacher, retraité. — Maintenu.

Au grade de chef d'escadron.

Les capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Germier (Robert-Jean-Marie), en remplacement de M. le chef d'escadron Cann, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Fraisse (Henri-Léon-Albert), en remplacement de M. le chef d'escadron Stanguennec, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Paroche (Adrien-Yvon), en remplacement de M. le chef d'escadron Touya, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Daussy (Paul-Guy-Arsène-Charles), en remplacement de M. le chef d'escadron Tridon, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Tougne (Philippe), en remplacement de M. le chef d'escadron Melayer, retraité. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Saulais (Eugène-Louis-Gustave), D. E. M., en remplacement de M. le chef d'escadron Boillin, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Lacoume (Louis), en remplacement de M. le chef d'escadron Gauthier, retraité. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Lecat (Gaston), en remplacement de M. le chef d'escadron Venet, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Juge (Michel-Joseph-Louis), en remplacement de M. le chef d'escadron Huet, décédé. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Perie (Jean-Pierre-Ferdinand), en remplacement de M. le chef d'escadron Carbonnet, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Decourtis (Germain-Julien), en remplacement de M. le capitaine Germier, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Corvest (Honoré-Joseph), en remplacement de M. le capitaine Fraisse, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Lemiere (Lucien-Albert-Léonard), en remplacement de M. le capitaine Paroche, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Sueur (Roger-Louis), en remplacement de M. le capitaine Daussy, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Boary (Jérémie-François-Joseph), en remplacement de M. le capitaine Tougne, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Leca (Charles-Hyacinthe-Philippe), en remplacement de M. le capitaine Saulais, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté), M. Ricaste (René-Antoine-Gabriel), en remplacement de M. le capitaine Lacoume, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Fages (François-Ernest-Thomas), en remplacement de M. le capitaine Lecat, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Grillas (André-Louis-Henri), en remplacement de M. le capitaine Juge, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Ringard (Léon-Marcel), en remplacement de M. le capitaine Perie, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. de Lange (Jean-Léon), aménagement d'effectif. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Roux (Roger-Jean), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Basseux (Marcel-André), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Albertini (Jacques-Philippe), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Plainard (Henri-Jean), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Lagisquet (Henri-Laurent), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Girardot (René), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Froideval (Fernand-Adolphe), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Villard (André-Jean), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour choix). M. Darbonville (Hubert-Augustin), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Counil (Paul-Louis-Marie), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

Service de santé.

A. — Médecins

Au grade de medecin colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les médecins lieutenants-colonels:

M. Steullet (Robert-Henri), en remplacement de M. Carillon, promu. — Maintenu.
M. Matinier (Louis-Barthélémy), en remplacement de M. Chainet retraité. — Maintenu.
M. Labrousse (Jean-Louis), en remplacement de M. Camentron, retraité. — Maintenu.
M. Genaud (Paul-Elouard-Maurice), en remplacement de M. Habert retraité. — Maintenu.
M. Duroux (Alfred-François), en remplacement de M. Sauvez retraité. — Maintenu.

Au grade de médecin lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les médecins commandants:

M. Rouquet (Fernand-Marcel-Antoine), en remplacement de M. Steullet, promu. — Maintenu.
M. Santini (Pascal-Pierre-Paul-François-Martin), en remplacement de M. Matinier, promu. — Maintenu.
M. Coquin (Georges), en remplacement de M. Labrousse, promu. — Maintenu.
M. Merle (Joseph-Jean-Pierre), en remplacement de M. Genaud, promu. — Maintenu.
M. Simon (Gilbert-Edouard-Irénée), en remplacement de M. Duroux, promu. — Maintenu.

Au grade de médecin commandant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les médecins capitaines:

(Ancienneté.) — M. Gradeler (Jean-Auguste-Xavier), en remplacement de M. Rouquet, promu. — Maintenu.
(Choix.) M. Darbon (Antoine-Jean-Marie), en remplacement de M. Santini, promu. — Maintenu.
(Ancienneté.) M. Riche (Paul-Marie-Joseph), en remplacement de M. Coquin, promu. — Maintenu.
(Choix.) M. Pierrou (Max-Jules), en remplacement de M. Merle, promu. — Maintenu.
(Ancienneté.) M. Moitel (Paul-Jean-René), en remplacement de M. Simon, promu. — Maintenu.
(Choix.) M. Billet (Pierre-Léon-Charles), en remplacement de M. Negre, retraité. — Maintenu.
(Ancienneté.) M. Bonhoure (Charles-Roger-Joseph), en remplacement de M. Arnal (Claude), retraité. — Maintenu.
(Choix.) M. Langeard (Pierre-François-Désiré), en remplacement de M. Arnal (Joseph), retraité. — Maintenu.
(Ancienneté.) M. Joseph (Georges-Henri), en remplacement de M. Bureste, retraité. — Maintenu.
(Choix.) M. Warme-Janville (Jean-Léon-Gaston), en remplacement de M. Gremillet, décédé. — Maintenu.
(Ancienneté.) M. Madon (René-Louis-Maurice), en remplacement de M. Deramaix, retraité. — Maintenu.
(Choix.) M. Boucheron (Maurice-Fernand), en remplacement de M. Verney, retraité. — Maintenu.
(Ancienneté.) M. Ferri (Jean-Baptiste), en remplacement de M. Cauvin, retraité. — Maintenu.
(Choix.) M. Jarniou (Auguste-Pierre-Henri), en remplacement de M. Martin, retraité. — Maintenu.

Au grade de médecin capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les médecins lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Pecker (Paul-Louis-Christian), en remplacement de M. Gradeler, promu. — Maintenu (inscrit au tableau exceptionnel d'avancement de 1952).
1er tour (ancienneté). M. Meusnier-Delaye (François-Charles), en remplacement de M. Darbon, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Fournier (Henri-Christian-Gaëtan-Etienne-Sébastien), en remplacement de M. Riche, promu. — Maintenu.

B. — Pharmaciens

Au grade de pharmacien commandant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les pharmaciens capitaines:

(Ancienneté.) M. Rouan (Germain-Henri-Arnaud), en remplacement de M. Kerjean, retraité. — Maintenu.
(Choix). M. Genty (Albert-Marie-Victor-Alfred), en remplacement de M. Coulebeaux, retraité. — Maintenu.

Au grade de pharmacien capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Le pharmacien lieutenant:

2e tour (choix). M. Cael (Fernand-Gilbert), en remplacement de M. Rouan, promu. — Maintenu.

C. — Officiers d'administration

Au grade de lieutenant-colonel d'administration.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

M. le commandant d'administration:

Raoux (Octave-Pierre), en remplacement de M. Delarce, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine d'administration.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952) (régularisation).

Le lieutenant d'administration:

(Hors tour.) M. Menard (Robert), en remplacement de M. Adamy, retraité. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les lieutenants d'administration:

1er tour (ancienneté). M. Duranthon (Jean-Marie), en remplacement de M. Angibeaud, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Soler (François-Joseph), en remplacement de M. Carneau, admis justice militaire. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Rocheteau (Eugène-Armand-Alexandre), organisation. — Maintenu.

Service vétérinaire.

(Officiers en activité de service.)

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Au grade de vétérinaire lieutenant-colonel.

M. le vétérinaire commandant Picoury (Etienne), organisation. — Maintenu.

Au grade de vétérinaire commandant.

1er tour (ancienneté). M. le vétérinaire capitaine Poinsot (Louis), en remplacement de M. le vétérinaire commandant Picoury (Etienne), promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. le vétérinaire capitaine Courtade (René-Pierre-Antoine), organisation. — Maintenu.

Au grade de vétérinaire capitaine.

2e tour (choix). M. le vétérinaire lieutenant Rannaud (Jean-Marc-Marie), en remplacement de M. le vétérinaire capitaine Miquel (Pierre), promu. — Maintenu.

Service de santé.

Promotions automatiques

(Pour prendre rang du 31 décembre 1952.)

Au grade de pharmacien lieutenant.

M. le pharmacien sous-lieutenant Palluel (Guy).

Section « Marine »

Sont promus dans le corps du service de santé du cadre actif de la marine à compter du 1er janvier 1953:

Au grade de médecin en chef de 1re classe.

M. le médecin en chef de 2e classe Labernede (Roger-Léon-Jean), port matriculaire Cherbourg, en remplacement de M. le médecin en chef de 1re classe Le Guillou de Creisquer, admis à faire valoir ses droits à la retraite à titre d'ancienneté de services.

M. le médecin en chef de 2e classe Pasquet (Paul-Adolphe), port matriculaire Cherbourg, en remplacement de M. le médecin en chef de 1re classe Germain, admis à faire valoir ses droits à la retraite d'ancienneté de services.

Au grade de médecin en chef de 2e classe.

M. le médecin principal Secourieux (René-Antoine-Marie), port matriculaire Rochefort, en remplacement de M. le médecin en chef de 2e classe Regimbaud, décédé.

M. le médecin principal Estrade (Emile-Henri-Raoul), port matriculaire Brest, en remplacement de M. le médecin en chef de 2e classe Provost, décédé.

M. le médecin principal Sigogneau (Albert-Marcel-Etienne-Joseph), port matriculaire Rochefort, en remplacement de M. le médecin en chef de 2e classe Labernede, promu.

M. le médecin principal Laudet (Maurice-Joseph), port matriculaire Toulon, en remplacement de M. le médecin en chef de 2e classe Pasquet, promu.

Au grade de médecin principal.

2e tour (choix). M. le médecin de 1re classe Mathe (Pierre-Henri-Marcel), port matriculaire Toulon, en remplacement de M. le médecin principal Secourieux, promu.

1er tour (ancienneté). M. le médecin de 1re classe Gontier (José-Louis-Charles), port matriculaire Toulon, en remplacement de M. le médecin principal Estrade, promu.

2e tour (choix). M. le médecin de 1re classe Bouhier (Fernand-Jean-Alain), port matriculaire Toulon, en remplacement de M. le médecin principal Sigogneau, promu.

1er tour (ancienneté). M. le médecin de 1re classe Morgan (Edgar-Andrew), port matriculaire Rochefort, en remplacement de M. le médecin principal Laudet, promu.

2e tour (choix). M. le médecin de 1re classe Zuccarelli (Marcel-François-Pierre), port matriculaire Toulon, en complément de cadres.

1er tour (ancienneté). M. le médecin de 1re classe Le Meur (Marcel-Paul-Joseph), port matriculaire Lorient, en complément de cadres.

Au grade de médecin de 1re classe.

3e tour (choix). M. le médecin de 2e classe Seris (Henri-Jean-Firmin), port matriculaire Rochefort, en remplacement de M. le médecin de 1re classe Mathe, promu.

1er tour (ancienneté), inscrit au tableau d'avancement. M. le médecin de 2e classe Linon (Henri-Jean-Jules), port matriculaire Rochefort, en remplacement de M. le médecin de 1re classe Gontier, promu.

2e tour (ancienneté), inscrit au tableau d'avancement. M. le médecin de 2e classe Reboul (Henri-Jean), port matriculaire Toulon, en remplacement de M. le médecin de 1re classe Bouhier, promu.

3e tour (choix). M. le médecin de 2e classe Catros (Pierre-Roger), port matriculaire Toulon, en remplacement de M. le médecin de 1re classe Morgan, promu.

1er tour (ancienneté). M. le médecin de 2e classe Cabasson (Pierre-Louis-François), port matriculaire Toulon, en remplacement de M. le médecin de 1re classe Zucarelli, promu.

2e tour (ancienneté), inscrit au tableau d'avancement. M. le médecin de 2e classe Marcandier (Jacques-Emmanuel), port matriculaire Toulon, en remplacement de M. le médecin de 1re classe Le Meur, promu.

3e tour (choix). M. le médecin de 2e classe Brangier (Marie-Léon-Jacques), port matriculaire Toulon, en complément de cadres.

1er tour (ancienneté). M. le médecin de 2e classe Paquotte (Lucien-Roger), port matriculaire Toulon, en complément de cadres.

1er tour (ancienneté). M. le médecin de 2e classe Esquirol (Ernest-Marie-Roger), port matriculaire Toulon, en complément de cadres.

3e tour (choix). M. le médecin de 2e classe Le Friec (Jacques-André), port matriculaire Toulon, en complément de cadres.

1er tour (ancienneté). M. le médecin de 2e classe Baixe (Jacques-Henri-Gabriel), port matriculaire Toulon, en complément de cadres.

2e tour (ancienneté), inscrit au tableau d'avancement. M. le médecin de 2e classe Michellitti (Auguste-Jean dit Jérôme), port matriculaire Toulon, en complément de cadres.

Service des poudres.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Au grade d'ingénieur en chef militaire de 1re classe des poudres.

M. l'ingénieur en chef militaire de 2e classe des poudres Paul (Robert-Théophile-Louis), en complément d'effectifs.

Au grade d'ingénieur en chef militaire de 2e classe des poudres.

Les ingénieurs militaires principaux des poudres:

M. Chosson (Joseph-Jacques-Marie-Emile), en complément d'effectifs.

M. Dutour (Maurice-Marie-Jean), en complément d'effectifs.

Au grade d'ingénieur militaire de 1re classe des poudres.

Les ingénieurs militaires de 2e classe des poudres:

4e tour (recrutement latéral). Pas de candidat.

1er tour (ancienneté). M. Ville (Jean-Henri), en complément d'effectifs.

2e tour (ancienneté). M. Viard (Jean-Louis), en complément d'effectifs.

Au grade d'ingénieur chimiste en chef du service des poudres.

M. l'ingénieur chimiste principal du service des poudres Ortigues (Maurice-Léon), en complément d'effectifs.

Au grade d'ingénieur chimiste principal du service des poudres.

M. l'ingénieur chimiste de 1re classe du service des poudres Deguillon (François-Joseph), en complément d'effectifs.

Au grade d'ingénieur en chef des travaux de poudreries.

M. l'ingénieur principal des travaux de poudreries Rougier (Louis), en complément d'effectifs.

Au grade d'ingénieur principal des travaux de poudreries.

M. l'ingénieur de 1re classe des travaux de poudreries Falchun (Jean-Léon), en complément d'effectifs.

Au grade d'ingénieur de 1re classe des travaux de poudreries.

2e tour (choix). M. l'ingénieur de 2e classe des travaux de poudreries Auffret (François-Hervé), en complément d'effectifs.

Au grade d'adjoint administratif principal du service des poudres.

M. l'adjoint administratif de 1re classe du service des poudres Valette (Roger-Vincent-André), en complément d'effectifs.

Au grade d'adjoint administratif de 1re classe du service des poudres.

2e tour (ancienneté). M. l'adjoint administratif de 2e classe du service des poudres Kerguelen (Louis), en complément d'effectifs.

Service des essences.

Sont promus à compter du 1er janvier 1953:

Au grade d'ingénieur en chef de 1re classe des essences.

M. l'ingénieur en chef de 2e classe des essences Meyer (Claude-Jacques-Emile).

Au grade d'ingénieur principal des travaux.

M. l'ingénieur de 1re classe des travaux Schwaller (André).

Au grade d'attaché d'administration de 2e classe.

M. l'attaché d'administration de 3e classe Ors (Claude-Gilbert), promotion automatique.

Décret du 27 décembre 1952 portant promotions automatiques (armée de terre, active).

Par décret en date du 27 décembre 1952, sont promus à titre définitif:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

MM. les sous-lieutenants:

Baraclioli (Jean-Toussaint).
Raimond (Marcel-André).
Mercier (Alexis-Joseph-François).
Mary (Pierre-Henri).
Lakhdar Hamza ben Chikh.
Leli (Joseph).
Frigara (François).

(Pour prendre rang du 2 janvier 1953.)

MM. les sous-lieutenants:

Raffin (Roger-Marie).
Chulliat (Jean-Gilbert-Alexandre).
Marchal (Joseph-Fernand).

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

MM. les sous-lieutenants:

Caffin (Paul-Théodore).
Burriand (Jules-Noël).
Ramond (Marcel-Julien-Henri).
Gallois (Jean-Pierre-Edmond).
Martin-Deheurles (Olivier-Daniel).

(Pour prendre rang du 2 janvier 1953.)

M. le sous-lieutenant Roy (Antoine-Louis-Emmanuel).

Artillerie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

MM. les sous-lieutenants:

Blangy (Louis-Emilien-Ernest).
Horblin (Emile-Jean-Marc).
Le Meilleur (Charles-Auguste-Joachim).
Fischer (Jean-Marie-Joseph).
Nixel (Dominique-Joseph).

(Pour prendre rang du 2 janvier 1953.)

M. le sous-lieutenant Miguet (Auguste).

Train.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

M. le sous-lieutenant Grebert (Jules-Joseph).

(Pour prendre rang du 2 janvier 1953.)

M. le sous-lieutenant Leguillette (Henri-René).

Genie.

A. — ARME

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

M. le sous-lieutenant Courtet (Louis-Felix).

B. — ADJOINTS DU SERVICE DES MATÉRIELS

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

M. le sous-lieutenant Vigroux (Paul-Emile-Laurent).

D. — ADJOINTS DU SERVICE DES BATIMENTS

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

M. le sous-lieutenant Humbert (Noël-Théophile-Adolphe).

Transmissions.

A. — ARME

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

M. le sous-lieutenant Touron (Roger-Jacques-Adrien).

Cadre des adjoints de chancellerie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

MM. les sous-lieutenants:

Le Roux (Jean).
Pinson (André-Alphonse-Eugène).
Moal (Jean-Louis).

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

MM. les sous-lieutenants:

Gourmand (Lucien-Adolphe).
Maubert (Germain-Albert).

Officiers du recrutement.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

M. le sous-lieutenant Chuppe (Max).

Service des matériels.

Subdivision « Artillerie ».

A. — CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

MM. les sous-lieutenants:

Huchon (Emile-Marie).
Thiais (Jean).

B. — Cadre des adjoints techniques

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

MM. les sous-lieutenants:

Bonnard (Marcel-Sylvain-Octave).
Poinsot (Louis-Auguste).
Mouilley (Robert-Jules-Arsène).

Intendance.

Au grade de lieutenant d'administration.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

M. le sous-lieutenant d'administration Morisot (Léon-Pierre-Etienne).

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

MM. les sous-lieutenants:

Auge (Eugène).
Bouzanquet (Jean-Julien).
Gantier (Gilbert).
Perchet (Clément-Alexandre-Bernard).
Belmondo (Emile-François-Joseph).

(Pour prendre rang du 2 janvier 1953.)

MM. les sous-lieutenants:

Caleron (André-Jean-Charles).
Clement (Gilbert-Vincent-André).

Artillerie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

MM. les sous-lieutenants:

Canevet (Roger-Pierre).
Vanson (Henri-Maurice).

Adjoints de chancellerie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

M. le sous-lieutenant Berg (Louis-Alois).

Adjoints des matériels et bâtiments.

Techniques

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

MM. les sous-lieutenants:

Miquel (André), ouvrier d'Etat.
Hereau (Alfred-Roger), conducteur de travaux.

Décret du 27 décembre 1952 portant promotion d'officiers de l'armée active et non-activité par suppression d'emploi (armée de terre).

Par décret en date du 27 décembre 1952, sont promus à titre définitif, à l'ancienneté hors des cadres, les officiers en non-activité par suppression d'emploi ci-après désignés:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les capitaines:

MM. Giraudeau (Jean-Pierre-Roger), subdivision de Bordeaux.
Lambert (Jean-Odile) (B. O. A.), subdivision de Paris.
Perret (Camille-Georges), subdivision de Paris.
de Montfalcon de Flaxieu (Bernard-Marie-Joseph-Lucien), subdivision de Vannes.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les lieutenants:

MM. Duhamel (Marcel-Amédée), subdivision d'Amiens.
Supernant (Clotaire-Théodore-Georges), subdivision de Laon.
Caudron (Alfred), subdivision de Dijon.
Bares (Paul-Emile), subdivision de Toulouse.
Cauneille (Etienne-Louis-Antoine), subdivision de Nice.
Boraschi (Louis), subdivision de Nice.
Courtiau (Albert-Pierre-Joseph), subdivision de Vannes.
Omnes (Louis-François-Marie), commandement des forces françaises en Allemagne.
Baudoin (Roger-Auguste), subdivision de Perpignan
Paloumet (Paul-Georges-André), subdivision de Toulouse.
Minet (Maurice-Albert), subdivision de Rouen.
Danton (Irénée), commandement supérieur des troupes d'Afrique occidentale française.
Vadot (Georges-Henri), subdivision de Dijon.
Guillaudot (Georges-Charles), subdivision de Paris.
Jollois (Pierre), subdivision de Nevers.
Greau (Sylvain-Raphaël-Fernand), subdivision de Clermont-Ferrand.
Touchon (Pierre-Auguste), subdivision de Chambéry.
Klein (Arthur), commandement des forces françaises en Allemagne.
Davard (Jules-Louis-Victor), subdivision du Mans.
Sabathe (Emile), subdivision d'Ajaccio.
Costeux (André-Louis-Joseph), subdivision de Nancy.
Auboiroux (Elie), subdivision de Clermont-Ferrand.
Rouot (Marcel-Charles), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Guinvarch (Christian), subdivision de Vannes.
Emie (Jean-Henri), subdivision d'Angoulême.
Thiabaud (Emile-Pierre), division territoriale de Rabat.
Mazingue (Jules), subdivision d'Arras.
Hie (René-Gaston), subdivision du Mans.
Bosson (André-François), subdivision de Chambéry.
Jeanlaurent (Jean-Pierre), subdivision de Marseille.
Wallerbert (Charles-François), subdivision de Lille.
Tache (André-Fernand-Gabriel), subdivision d'Albi.
Lajous (Louis-François-Eugène), commandement des forces françaises en Allemagne.
Lefranc (Camille-Jules), subdivision de Bordeaux.
Martel (Georges), subdivision de Gabès.
Huppert (Joseph-Jean-Nicolas), subdivision de Metz.
Lahayville (André), division territoriale de Constantine.
Dereims (Pierre-Emile), subdivision de Poitiers.

Officiers servant sous le régime du décret du 7 février 1940

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 30 novembre 1952.)

M. le sous-lieutenant Beloucif Amar ben Saïd, division territoriale de Constantine.

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de chef d'escadrons.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les capitaines:

MM. de Villeneuve-Bargemont (Augustin-Alban-Robert), subdivision d'Amiens.
Charreire (Henri-Marie-Cécilio), subdivision de Laon.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1952.)

M. le lieutenant Laurencot (Maurice-Jean), subdivision de Besançon.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les lieutenants:

MM. Anciaux (César-René), subdivision de Lille.
Bizet (Louis-Georges-Alphonse), subdivision de Lille.
Hayez (Jean-Baptiste-Olivier), subdivision de Pau.
Delage (Marc), subdivision de Lyon.
Bonneau de Beaufort (Jacques-Marie-Joseph), subdivision de Caen.
Chany (Célestin), subdivision de Saint-Etienne.
Crepet (Charles-Léon-Joseph), subdivisoin de Lyon.
Loubet (Victor), subdivision de Marseille.
Gabare (François-Léopold), subdivision de Marseille.
Wolff (Charles-Jean-Paul), subdivision de Nevers.

(2e *Supplément.*)

MM. Le Gueu (Pierre-Louis), subdivision de Nancy.
Bachetta (Charles), subdivision de Nancy.
Prin (Emile-François), subdivision de Lille.
Tillon (René-Jean-André), subdivision de Dijon.
Delassale (Hugues), subdivision de Paris.
Hourdel (Paul-Marie), subdivision de Versailles.
Le Danois (Eugène-Pierre-Joseph-Auguste), subdivision de Chartres.
Sauvage (Aristide), subdivision d'Arras.
Caillet (Georges-Paul-Jules), subdivision de Chalons-sur-Marne.
Leroi (Lucien-Jean), subdivision de Toulouse.
Potez (Emile-Georges), subdivision d'Arras.
Grieswald (Ernest), subdivision de Strasbourg.
Weniger (Théodore-Walter), subdivision de Strasbourg.
Chazalon (André-François), subdivision de Grenoble.
Bohn (Raymond-Irénée-Jacques), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Paturaud (Roger), subdivision de Limoges.

Artillerie.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les capitaines:

MM. Gualoo (Ténédos-Christoforo-Natale-Cossatario), subdivision de Perpignan.
de Fay (Raoul-Louis-Bertrand) (B. O. A.), subdivision de Tunis.
Peytavin (René-Paul-Amédée), subdivision de Metz.
Mallenet (Gilbert-Auguste), subdivision de Lyon.
Merlant (Jacques-Marie-René), subdivision de Versailles.
Dubois (Raymond-Henri-Gustave) (D. E. M.), subdivision de Versailles.
Courrech du Pont (Jacques-Georges-Marie-Joseph), subdivision de Pau.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les lieutenants:

MM. Bernard (André-Aimé-Alexandre-Maurice), subdivision de Strasbourg.
Domptail (Pierre-Robert), commandement supérieur d'Afrique occidentale française.
Masmejean (Henri-Pierre-Marie-Joseph), subdivision de Paris.
Scotto d'Abusco (Antoine-Michel), subdivision d'Oran.
Averous (André-Yves), subdivision d'Albi.
Haas (Auguste-Eugène), subdivision du Mans.
Berthome (Albert-Henri-Octave), subdivision de Nantes.
Bouillon (Jean-Marie-Nicolas), subdivision de Nancy.
Janin (Louis), subdivision d'Alger.
Maguin (Gaston), subdivision de Versailles.
Tournissa (Jean), subdivision de Lyon.
Guillet (Jean-Marie-Mathias-Michel), subdivision de Strasbourg.
Meyrieux (Maurice-Eugène), subdivision de Grenoble.
Le Vaillant (Jean), subdivision de Vannes.

Train.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les lieutenants:

MM. Giraudon (Marc), subdivision de Poitiers.
Sechet (Pierre-Henri), subdivision de Nantes.
Grassin (Eugène-Benjamin-Alfred), subdivision de Nantes.
Leroy (Désiré-Albert-Louis), subdivision de Lille.

Génie.

A — Arme

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les lieutenants:

MM. Gales (Jean-Emile), commandement supérieur des troupes d'Afrique occidentale française. — Dakar.
Mano (Jean), subdivision militaire de Bordeaux.

B. — Adjoints du service des matériels

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les lieutenants:

MM. Bache (Jean-Noël), subdivision militaire de Besançon.
Godard (Etienne-Cyrille-Marcel), subdivision militaire de Nantes.

(2e *Supplément.* — **Fin.**)

D. — Adjoints du service des batiments

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

M. le lieutenant Vuylsteke (Charles), subdivision militaire de Nancy.

Transmissions.

A. — Arme

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les lieutenants:

MM. Paillhories (Justin-Alphonse-Henri), subdivision de Montpellier.
Roussel (André-Auguste), subdivision de Nancy.
Gauthier (René), subdivision de Marseille.
Richerataux (Louis-Jules), division territoriale de Meknès.
Soulhié (Daniel-Jean), subdivision de Bordeaux.

Cadre des adjoints de chancellerie.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les lieutenants:

MM. Rougale (Joseph-Victor), 9e région militaire.
Faure (Louis-Jean-Fernand), commandement supérieur des troupes du Maroc.

Service des matériels.

Subdivision « Artillerie ».

A. — Cadre des adjoints administratifs

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les lieutenants:

MM. Foissy (Marcel-Célestin-Auguste), direction du service du matériel de la 1re région militaire.
Monsarrat (Fernand-Albert), direction du service du matériel de la 5e région militaire.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les capitaines:

MM. Jeandu (Frédéric), subdivision de Bordeaux.
Boutier (Louis-Marie), subdivision de Perpignan.
Redier (Claude-Marie-Louis), subdivision de Caen.
Soulage (Robert-Maxime), subdivision de Bordeaux.
Courtot (Louis-Alphonse), subdivision de Besançon.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les lieutenants:

MM. Ceccaldi (André-Joseph-Bonaventure), subdivision d'Alger.
Guyot (Pierre-Yves), subdivision de Madagascar.
Mariani (Paul-Xavier), subdivision de Toulon.
Gerard (Jean-Joseph), subdivision de Gabès.
Dupeyron (René), subdivision de Bordeaux.
Wassong (Antoine-Félix), subdivision d'Alger.

Artillerie.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

Les capitaines:

MM. Louvraie (Jules-Joseph-René-Alexandre). — Général commandant supérieur, Afrique équatoriale française.
Courbet (Jacques), subdivision de Perpignan.

Décret du 27 décembre 1952 portant nominations dans les réserves de l'armée de terre.

Par décret en date du 27 décembre 1952, sont nommés au grade de sous-lieutenant:

RÉSERVES

TROUPES METROPOLITAINES.

MM. les sous-officiers.

Infanterie.

1re RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Chartres.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1950.)

Granéchat (René-Maurice), recrutement d'Orléans, classe 1944, E. V. D. G., mle 7102.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Guinnebert (Jacques-Louis-Charles), recrutement d'Evreux, classe 1938, mle 1523.

Subdivision de Paris.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1950.)

Frindik (Pierre), recrutement, 9e région militaire, classe 1942, E. V., mle 21811.

Du Lassence (Antoine-Louis), recrutement 1re région militaire, classe 1941, E. V. D. G., mle 38110.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Arend (Albert-Alfred-Joseph), recrutement de Strasbourg, classe 1944, mle 2980 H.

Bernier (Maurice-Léon), recrutement 1re région militaire, classe 1942, mle 2335.

Ganchery (Pierre-Jacques-Emile), recrutement de Bourges, classe 1944, mle 15540.

Gibert (Eugène), recrutement de la 1re région militaire, classe 1943, mle 12215.

Lacarrière (Philippe-Roger-Marie), recrutement de la 1re région militaire, classe 1945, E. V. D. G., mle 6118.

Perro (Georges-Edmond-Pierre), recrutement de la 1re région militaire, classe 1943, E. V., mle 27280.

Poulle (Georges-Robert-Guillaume), recrutement de la 1re région militaire, classe 1943, mle 4191.

Puard (Michel-Pierre-Louis), recrutement de la 1re région militaire, classe 1941, E. V. D. A., mle 20330.

Robert (Georges-Germain-Louis), recrutement de la 1re région militaire, classe 1918, E. V., mle 25559.

Theate (Jean-Hilaire-Louis), recrutement de la 1re région militaire, classe 1947, mle 45297.

De T'Serclaes de Wommerson (Charles-Everard), recrutement de la 1re région militaire, classe 1943, E. V., mle 35569.

Weisweiller (Guy-Charles-Henri), recrutement de la 1re région militaire, classe 1929, mle 5941.

(Pour prendre rang du 1er août 1952.)

Allain (Louis-Félix), recrutement de Beauvais, classe 1931, mle 2961.

Subdivision de Versailles.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Bidault (Georges-René), recrutement de Lyon, classe 1941, mle 2986.

Blanc (Gérard-Louis-Léon), recrutement de la 1re région militaire, classe 1945, E. V., mle 33243.

Duthu (René-François-Baptiste), recrutement de la 1re région militaire, classe 1940, mle L. M. 1017.

Gaillard (Claude-Louis-Marcel), recrutement de la 1re région militaire, classe 1945, E. V. D. G., mle 33004.

Hennart (Claude-Henri-Emilien), recrutement de la 1re région militaire, classe 1943, E. V. D. G., mle 31610.

2e RÉGION MILITAIRE

Subdivision d'Arras.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Bouret (Christian-Alfred-Raymond), recrutement de Valenciennes, classe 1949, mle 28522.

Lemaître (René-Jean), recrutement de Valenciennes, classe 1943, E. V. D. G., mle 13861.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

Moniez (Emile-Gilbert-Léopold), recrutement de la 2e région militaire, classe 1937, E. V.

Subdivision de Lille.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Cressin (Albert-Henri-Victor), recrutement de Valenciennes, classe 1944, E. V. D. G., mle 763.

Darras (Jean-Valentin-Lucien-Cornil), recrutement de Dunkerque, classe 1935, mle 217.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1952.)

Paindavoine (Jean-Gilbert-Adolphe-Marie-Antoine), recrutement de Lille, classe 1940, mle 1233. La présente nomination annule et remplace en ce qui concerne M. Paindavoine, la nomination au grade de sous-lieutenant conférée par décret en date du 20 juillet 1951 (*Journal officiel* du 24 *juillet* 1951).

3e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Caen.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1950.)

Gayet (Lucien-Cyrille-Adrien), recrutement d'Oran, classe 1942, mle 2011.

Subdivision du Mans.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Michalak (Paul), recrutement de Valenciennes, classe 1940, mle 8080.

Subdivision de Nantes.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1950.)

Vanhamme (Alphonse-Auguste-Modeste), recrutement de Rennes, classe 1941, E. V., mle 11553.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Bulard (Claude-Ghislain-Henri), recrutement de Rennes, classe 1943, mle 2216.

Subdivision de Rennes.

(Pour prendre rang du 1er mai 1952.)

Capitaine (Abel-Marie), recrutement de Guingamp, classe 1938, E. V., mle 1319.

4e RÉGION MILITAIRE

Subdivision d'Angoulême.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Jullien (Claude-Léon), recrutement de Poitiers, classe 1946, E. V. D. G., mle 31121.

Subdivision de Bordeaux.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1950.)

Lanusse (Jean), recrutement de Poitiers, classe 1945, E. V., mle 222.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Barge (Jacques-Jean-Pierre), recrutement de Poitiers, classe 1944, E. V. D. G., mle 14849.

Beraud-Sudreau (Frédéric-Marie-Jean-Michel), recrutement de Bordeaux, classe 1945, mle 222.

Boue (Pierre-Emile-Roger), recrutement de Bordeaux, classe 1940, mle 193.

Duluc (Joseph), recrutement de Poitiers, classe 1948, E. V. D. A., mle 26780.

Durousseau (Robert-Georges-Pierre), recrutement de Bordeaux, classe 1937, mle 2609.

Guenard (Jean-Lazare), recrutement de Poitiers, classe 1946/2, mle 3123.

Martin (Pierre), recrutement de Bordeaux, classe 1931, mle 3199.

Montech (Jacques-Raoul-Henri), recrutement de Poitiers, classe 1941, mle 41370.

Renaud (Jacques-Marcel), recrutement de Poitiers, classe 1945, mle 2016.

(Pour prendre rang du 16 avril 1952.)

Chatelard (Guy-Jean-Claude-Pierre-Robert), recrutement de Poitiers, classe 1951/1, E. V. D. A., mle 31635.

Subdivision de Poitiers.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Chaput (Georges-François-Louis), recrutement de Poitiers, classe 1946, E. V. D. G., mle 14825.

Subdivision de Limoges.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Ceppe (Guy-François-Vital), recrutement de Limoges, classe 1943, E. V., mle 7672.

5e Région militaire

Subdivision de Pau.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Labourie (Henri-Gaston), recrutement de Pau, classe 1945, E. V. D. G., mle 16093.

Subdivision de Toulouse.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Besse (Jean-Isaïe-Célestin), recrutement de Toulouse, classe 1943, E. V., mle 9089.

Hennin (Robert-Ovide-Charles), recrutement d'Albi, classe 1944, E. V., mle 5870.

6e Région militaire

Subdivision de Châlons-sur-Marne.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Carlault (François-Paul-Marie), recrutement de Troyes, classe 1943, mle 1281.

Domont (Jean-Maurice-Valentin-Désiré), recrutement de Troyes, classe 1939, mle 1100.

Petelot (Claude-Paul-Albert), recrutement de Nancy, classe 1948, mle 4176.

Theron (Pierre-Adrien-Marie), recrutement de Lyon, classe 1946, mle 14658.

Simon (Paul-Yves), recrutement de Nancy, classe 1948, mle 6913.

Subdivision de Nancy.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Evrard (Robert), recrutement de Nancy, classe 1948, mle 15373.

Subdivision de Strasbourg.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Bautz (Antoine-Eugène), recrutement de Strasbourg, classe 1944, mle 4633/S.

Eckart (André-Jean-François), recrutement de Strasbourg, classe 1945, mle 18122.

Niclaus (Richard-Georges-Alfred), recrutement de Strasbourg, classe 1927, mle 2131.

Pfiffer (André-Charles-Roger), recrutement de Strasbourg, classe 1944, E. V. D. G., mle 2067.

Schmitt (Jean-Fernand), recrutement de Strasbourg, classe 1940, E. V., mle 2071.

Schwinte (Pierre-Auguste-Jean), recrutement de Strasbourg, classe 1942, mle 623.

7e Région militaire

Subdivision de Besançon.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Commaret (Louis-Henri), recrutement de Besançon, classe 1940, mle 614.

Subdivision de Nevers.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Chenu (Pierre-Jean), recrutement de Nevers, classe 1938, mle 1072.

8e Région militaire

Subdivision de Grenoble.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Riband (Michel-André), recrutement de Lyon, classe 1947, E. V., mle 33227.

Subdivision de Lyon.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Beche (René-Georges-Francisque), recrutement de Lyon, classe 1947, E. V., mle 3012.

Duval (Jean-Marie-Joseph), recrutement de Lyon, classe 1940, mle 404.

Galellet (Roland-Simon-Alexandre), recrutement de Lyon, classe 1948, mle 24139.

Grange (Roger-Jean-Vincent), recrutement de Lyon, classe 1946, mle 14871.

Mestrallet (Georges), recrutement de Lyon, classe 1945, E. V., mle 33506.

Pahud (René-Paul-Marie), recrutement de Lyon, classe 1945, mle 37270.

Subdivision de Saint-Etienne.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Boehler (André-Louis-René-Jean), recrutement de Lyon, classe 1941, mle 22505.

9e Région militaire

Subdivision de la Corse.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Rouchel (Claude-Pierre-Auguste), recrutement de Dijon, classe 1937, E. V. D. A., mle 780.

Subdivision de Montpellier.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Thouvenot (Marcel), recrutement de Strasbourg, classe 1940, mle 920.

Subdivision de Toulon.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Balsamo (Charles-Louis), recrutement de Marseille, classe 1943, E. V., mle 10867.

Domerego (Henri-Virgile), recrutement de Marseille, classe 1941, E. V., mle 14640.

10e Région militaire

Division de Constantine.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Chamayou (Louis-François-Antoine), recrutement de Constantine, classe 1945, E. V. D. G., mle 1258.

Grand (Claude), recrutement de Constantine, classe 1940, E. V. D. A., mle LM 1016.

Lecat (Gilbert-Louis-Edmond), recrutement de Constantine, classe 1942, mle 632.

Looten (Emile-Jean-Louis), recrutement de Constantine, classe 1939, mle LM 1061.

Oberle (Henri-Michel-Georges), recrutement de Constantine, classe 1946, E. V. D. G., mle 355.

Division d'Oran.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Cros (André-Aimé-Auguste), recrutement d'Oran, classe 1949, mle 1188.

Guillard (Emile-Roger-Marie), recrutement d'Oran, classe 1948, mle 560.

De Ona (Lucien-Emile), recrutement d'Oran, classe 1946, E. V., mle 3868.

Reale (Guy-Louis-Auguste), recrutement d'Oran, classe 1942, E. V., mle 1534.

Vialettes (Jacques-Alexandre-Edgar), recrutement d'Oran, classe 1949, mle 2119.

Troupes du Maroc

Division de Casablanca.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Bassous (Jacques), recrutement du Maroc, classe 1946, E. V. D. G., mle 975.

Bucco (René), recrutement du Maroc, classe 1944, E. V., mle 2044.

Devise (Paul-Allain), recrutement du Maroc, classe 1942, E. V., mle 6305.

Giroud (Robert-Joseph), recrutement du Maroc, classe 1944, E. V. D. G., mle 2571.

Grandjean (Raymond-Nicolas-François), recrutement du Maroc, classe 1942, E. V. D. G., mle 5394.

Halphen (Maurice-Louis-Julien), recrutement du Maroc, classe 1943, mle 4435.

De Lillo (Jean-de-Dieu-Marie-Fernand), recrutement du Maroc, classe 1936, E. V., mle 706.

TROUPES DE TUNISIE

Subdivision de Sousse.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Heraly (Horten-Jules), recrutement de Tunis, classe 1938, mle 765.

Subdivision de Tunis.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Tacheau (Gilbert), recrutement de Tunis, classe 1947/2, mle 1409.

FORCES FRANÇAISES EN ALLEMAGNE

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Fettig (Frédéric-Charles), recrutement de Saverne, classe 1938, mle 164.

FORCES FRANÇAISES EN AUTRICHE

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Dussault (Robert-Julien), recrutement de Toulouse, classe 1941, E. V., mle 11046.

TROUPES DE MADAGASCAR

(Pour prendre rang du 1er juin 1952.)

M. l'aspirant Tabanou (Roger-Urbain).

EXTRÊME-ORIENT

Servant en situation d'activité au titre des forces françaises de l'Extrême-Orient :

(Pour prendre rang du 1er juillet 1952.)

M. l'aspirant Sibille (Alphonse-Marie-Albert-Jean).

Arme blindée et cavalerie.

1re RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Chartres.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Forzy (Antoine-Jean-Marie), recrutement de Saint-Quentin, classe 1942, E. V. D. G., mle 2915.

Subdivision d'Orléans.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

De Lignaud de Lussac (Jean-Marie-Raoul-Fernand-Maximilien), recrutement de la 1re région militaire, classe 1943, E. V. D. G., mle 28786.

Subdivision de Paris.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1950.)

Cambournac (Jacques-Henri-René-Marcel), recrutement de la 1re région militaire, classe 1941, E. V., mle 2630.
Debeugny (François-Jacques-Louis-Charles-Emile), recrutement de la 1re région militaire, classe 1945, E. V. D. G., mle 50009.
Faas (Marcel-René), recrutement de la 1re région militaire, classe 1943, E. V. D. G., mle 28153.
Lara-Minot (Francis-René-Achille), recrutement de la 1re région militaire, classe 1945, E. V. D. G., mle 8133.
Marc (Pierre-Edouard), recrutement de Lyon, classe 1940, E. V., mle 3033.
Marie d'Avigneau (Denis-Georges-Christian), recrutement de la 1re région militaire, classe 1945, E. V. D. G., mle 50414.
Van Pevenage (Cyrille-Jean-Baptiste), recrutement de Versailles, classe 1938, E. V. D. A., mle 7927.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Claveau (Pierre-Marie-Jean-Yves), recrutement de Rennes, classe 1946, E. V. D. G., mle 31801.
Desjardins (Robert-Edgard-Jean-Roger), recrutement de la 1re région militaire, classe 1940, E. V. D. G., mle 8397.
Grout de Beaufort (Raoul-Robert-Marie), recrutement de la 1re région militaire, classe 1941, E. V. D. G., mle 37971.
Guiot de Larochere (Henri-Marie-Robert), recrutement de Poitiers, classe 1939, E. V., mle 661.
Lacoste (Maurice-Louis), recrutement de la 1re région militaire, classe 1941, E. V., mle 48233.
Law de Lauriston de Boubers (Pierre-Hubert-Marie-Joseph), recrutement de Valenciennes, classe 1943, E. V. D. G., mle 25055.
Le Brun (Yves-Jean), recrutement de la 1re région militaire, classe 1941, E. V. D. G., mle 515.
Lefebure (Bernard-Jacques-Joseph), recrutement de la 1re région militaire, classe 1942, E. V. D. G., mle 931.
Letulle (Maurice), recrutement de la 1re région militaire, classe 1943, E. V. D. G., mle 27103.
Mallard de la Varende (Eric-Marie-Jean), recrutement de la 2e région militaire, classe 1942, E. V. D. G.
Missoffe (Philippe-Benoit-Marie), recrutement de la 1re région militaire, classe 1945, E. V. D. G., mle 33602/78.
Nechelis (Jean), recrutement de la 1re région militaire, classe 1942, E. V., mle 33146.
Parturier (Alain-Robert), recrutement de la 1re région militaire, classe 1948, E. V. D. G., mle 30042.
De Peyron (Claude-Félix-Georges), recrutement de la 1re région militaire, classe 1945, mle 9241.
Roulier (Philippe-André-Jules-Michel), recrutement de la 1re région militaire, classe 1941, mle 36290.
Roy (Michel-Louis-Jean-Baptiste), recrutement de Mâcon, classe 1941, E. V. D. G.
De Saint Phalle (Jacques-Marie-Fal), recrutement de la 1re région militaire, classe 1941, E. V. D. G.

Subdivision de Versailles.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1950.)

Duval (Jacques-Louis-Marie), recrutement de la 1re région militaire, classe 1946, E. V. D. G., mle 53/414.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Larquier (Christian-Charles), recrutement de la 1re région militaire, classe 1945, E. V., mle 32103/78.
Monnatte (Guy-Jacques-Joseph), recrutement de la 1re région militaire, classe 1942, E. V. D. G., mle 32993.
Ottavy (Jacques-Marc-Antoine), recrutement de la 1re région militaire, classe 1941, E. V., mle 30821/78.

2e RÉGION MILITAIRE

Subdivision d'Amiens.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Champeville de Boisjolly (Christian-Marie-Joseph-André), recrutement de Paris, classe 1947, E. V., mle 54270.
Granger (Alphonse-Léonce-Léonard), recrutement de Valenciennes, classe 1942, E. V. D. G., mle 6935.

Subdivision d'Arras.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Sauvage (Pierre-Marie-Joseph), recrutement de Valenciennes, classe 1949, mle 26973.

Subdivision de Lille.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Cambours (André-Henri-Eucher), recrutement de Valenciennes, classe 1940, mle 3451.
Crepy (Hubert-Gaston-Marie-Joseph), recrutement de Valenciennes, classe 1949, mle 12352.
Laden (Robert-Arthur-Louis), recrutement de Valenciennes, classe 1945, E. V. D. G., mle 8073.
Legrand (Yves-André-Jacques), recrutement de Valenciennes, classe 1949, mle 5170.
Lepoutre (Robert-Emile-Julien-Désiré), recrutement de Valenciennes, classe 1936, mle 413.

Subdivision de Rouen.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Boniface (Charles-Edouard-André-Marie), recrutement de Valenciennes, classe 1949, mle 47960.
Ethis de Corny (Bertrand-Jean-Marie), recrutement de Valenciennes, classe 1948, mle 46228.
Thiret (Claude-Joseph-Victor), recrutement de Valenciennes, classe 1942, mle 432.

3e Région militaire

Subdivision de Caen.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Polliart (André-Jacques-Michel), recrutement de Rennes, classe 1941, E.V.D.G., mle 17039/RO.

Subdivision de Nantes.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Bablon (Noël-Pierre-Marie-Lazare), recrutement de Rennes, classe 1945, E.V.D.G., mle 51770.
Chevillard (François-Jean-Marie-Julien), recrutement de Rennes, classe 1945, E.V., mle 13419.
Neveu (Jean-Marie-Edouard-Martial-René), recrutement de Rennes, classe 1946, E.V.D.G., mle 48866.

Subdivision de Rennes.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Ollivrin (Alfred-André-Julien), recrutement de Rennes, classe 1942, E.V., mle 306/R.
Simon (Aymeric-Henri-Marie-Georges), recrutement de Rennes, classe 1942, mle 293/R.

Subdivision de Vannes.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

De Prunele (Guenhaël-Octave-Antoine), recrutement de Rennes, classe 1940, E.V.D.G., mle 2058/V.

4e Région militaire

Subdivision d'Angoulême.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Machefert (Michel-Maurice), recrutement de la Rochelle, classe 1940, E.V., mle 4147.

Subdivision de Bordeaux.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1950.)

Colonna de Giovellina (Hugues-Elie-Marie-Joseph-Charles), recrutement de Paris, classe 1945, E.V.D.G., mle 78/33283.
Magnen (Yves-Jean), recrutement de Bordeaux, classe 1937, E.V.D.A., mle 2290.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Boucher (Christian-Louis-André), recrutement de Poitiers, classe 1942, mle 9854/B.
Boullet (Guy-Roger-Maurice-Marie), recrutement de Poitiers, classe 1942, E.V.D.G., mle 11286.
Jeanguyot (Henri-Robert), recrutement de Poitiers, classe 1940, mle 366.
De Regnauld de Lannoy de Bissy (Benoît-René-Paul), recrutement de Chambéry, classe 1943, E.V.D.G., mle 19945.

Subdivision de Poitiers.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Sallantin (Christian-Henry-François-Marie), recrutement de Poitiers, classe 1941, E.V.D.G., mle 1428.

5e Région militaire

Subdivision de Pau.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Chapon (Guy-Richard-Marie), recrutement de Toulouse, classe 1939, E.V., mle LM 1925.
Juppe (Georges-Edmond-Marie-Joseph), recrutement de Toulouse, classe 1943, E.V.D.G., mle 11259.

Subdivision de Toulouse.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Sens (Louis-Albert), recrutement de Toulouse, classe 1940, mle 736.

6e Région militaire

Subdivision de Châlons-sur-Marne.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Fossier (Marcel-Lucien-Guy), recrutement de Nancy, classe 1939, E.V.D.G., mle 1694.
Girod (Luc-Guy-Yves), recrutement de Nancy, classe 1948, mle 118.
Guinet (Pierre-Hilaire-Marie), recrutement de Nancy, classe 1939, mle 1522.
Taittinger (Jean-Marie-Pierre-Hubert), recrutement de la 1re région militaire, classe 1943, mle 33891.

Subdivision de Metz.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Aubry (Jean-Paul-Albert), recrutement de Strasbourg, classe 1939, E. V., mle 727.
Fritsch (Raymond-Georges), recrutement de Strasbourg, classe 1947, mle 2018.

Subdivision de Nancy.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Thouvenin (Marc-Marie-Adolphe), recrutement de Nancy, classe 1941, E. V. D. G., mle 2770.

Subdivision de Strasbourg.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Bazin (Georges-François-Michel), recrutement d'Alger, classe 1943, mle 1078.
Léopold (Jean-Hugues), recrutement de Strasbourg, classe 1943, E. V. D. G., mle 1241.
Stampfler (Pierre-René), recrutement de Strasbourg, classe 1948, E. V., mle 31641.
Thony (Louis-Ernest), recrutement de Strasbourg, classe 1941, E. V. D. G., mle 6080/S.

7e Région militaire

Subdivision de Besançon.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Zerlauth (Yves-Mathias-Pierre), recrutement de Dijon, classe 1942, E. V., mle 10760.

Subdivision de Nevers.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Hotte (Yvon-Aimé-Antoine), recrutement de Dijon, classe 1943, E. V., mle 14883.

8e Région militaire

Subdivision de Chambéry.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Ballansat (Jean-Max), recrutement de Lyon, classe 1946, mle 19085/H. S.
Moulard (Jacques-Albert-Ghislain), recrutement de Lyon, classe 1941, E. V., mle 27192.

Subdivision de Clermont-Ferrand.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Roux de Reilhac (Hubert-Félix-Marie-Joseph), recrutement de Limoges, classe 1941, E. V. D. G., mle 6772.

Subdivision de Lyon.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Curt (François), recrutement de Lyon, classe 1940, E. V., mle 2271.
Flamens (Albert-Victor-Joseph-Pierre), recrutement de Lyon, classe 1946, mle 19011.
Sans (François-Jean-Alexis), recrutement de Lyon, classe 1943, mle 22643.

9e Région militaire

Etat-major région.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Otto (César-François-Marius), recrutement de Marseille, classe 1941, E. V., mle 14817.

Subdivision de Montpellier.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Girard (Jacques), recrutement de Marseille, classe 1944, E. V., mle 611.
Pascal (André-Florentin-Albert), recrutement de Marseille, classe 1942, E. V., mle 1423.

10e Région militaire.

Division d'Alger.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Bailly-Maitre (Marcel-Ernest), recrutement d'Alger, classe 1938, E. V., mle L. M. 769.
Bernhardt (Louis-Edmond), recrutement d'Alger, classe 1943, mle 1079.
Bouhant (René-Yves), recrutement d'Alger, classe 1941, mle L. M. 2871.
De Calbiac (Guy-Henry-Marie), recrutement d'Alger, classe 1947, mle 18416.
Mathebe (Jean-Emile), recrutement d'Alger, classe 1945, E. V. D. G., mle 2309.

Division de Constantine.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Cianfarani (Michel-Maurice), recrutement de Constantine, classe 1945, mle 87.
Kopf (Raymond-Paul), recrutement de Constantine, classe 1944, mle 4.
Lavaill (Henri-Félix), recrutement de Constantine, classe 1942, E. V., mle 1136.
Lirola (Yvan-Marcel), recrutement de Constantine, classe 1945, E. V. D. G., mle 685.
Martinez (Jacky), recrutement de Constantine, classe 1945, E. V. D. G., mle 1281.
Moulins (Roland-Benoit), recrutement de Constantine, classe 1943, mle 632.

Division d'Oran.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Rigaud (Gérard-Auguste), recrutement d'Oran, classe 1947/2, mle 3031.
Vastel (Louis-Jean-Marcel), recrutement d'Oran, classe 1945, mle 3869.

Troupes du Maroc

Commandement de l'arme blindée et de la cavalerie.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Du Cauze de Nazelle (Philippe-Ferdinand), recrutement du Maroc, classe 1943, mle 5335.
Coldefy (Armand-Roger), recrutement du Maroc, classe 1941, mle 4706.
Grangier de La Marinière (Jacques), recrutement du Maroc, classe 1943, E. V. D. G., mle 4217.
Guynot de Boismenu (Jacques-Philippe-Louis-Marie), recrutement du Maroc, classe 1944, E. V. D. G., mle L. M. 3461.
Leparmentier (Daniel-Marie-Georges-Marcel), recrutement du Maroc, classe 1943, E. V. D. G., mle L. M. F. 3705.
De Nonancourt (Gonzague-Marie-Joseph), recrutement de Nancy, classe 1949, E. V., mle 6712.

Troupes de Tunisie

Subdivision de Tunis.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

De Feydeau de Saint-Christophe (Bernard-Marie-Joseph), recrutement de Tunis, classe 1942, mle 101.
Neuser (Jacques-Jean-Philippe), recrutement de Tunis, classe 1939, mle 14

Forces françaises en Allemagne

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Delor (Pierre-Louis), recrutement de Lyon, classe 1942, E. V., mle 9933.
Maire (Jacques-Fernand), recrutement de la Seine (2e bureau), classe 1941, mle 810.

Artillerie.

1re Région militaire

Subdivision de Paris.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Aufroy (Roger-Fernand), recrutement de la 1re région militaire, classe 1946, mle 20473.
Baudrier (Guy-André-Joseph-Constant), recrutement de la 1re région militaire, classe 1937, mle 1.
Brisset (Raymond-Jean), recrutement de la Seine, 3e bureau, classe 1932, mle 2646.
Dautan (René), recrutement de Toulouse, classe 1939, mle 1534.
Doriot (Maurice), recrutement de la 1re région militaire, classe 1949, E. V. D. A., mle 37630.
Drouard (Guy-Henri-Jean), recrutement de la 1re région militaire, classe 1945, E. V. D. G, mle 219.
Gabriel (Jean-Marie-Léon-Louis), recrutement de la 1re région militaire, classe 1949, mle 20913.
Lopretre (Jacques-Gaston-Jules), recrutement de Marseille, classe 1946/1, mle 59.
Mevel (Raymond-Paul-Bernard), recrutement de la 1re région militaire, classe 1943, mle 6172.
Noirot-Nerin (Christian-Marie-Ernest-Henri), recrutement de la 3e région militaire, classe 1942, E. V. D. G., mle 5938.
Poree (Jean-Léon), recrutement de la 1re région militaire, classe 1946, mle 21802.
Taylor (Gérald-Robert-André), recrutement de la 1re région militaire, classe 1942, mle 16833.
Viart (Marcel-Henri-Edouard-Charles), recrutement de la 1re région militaire, classe 1943, mle 4058.

Subdivision de Versailles.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Ollivier (Jean-Carl-Prosper-Marie), recrutement de la 1re région militaire, classe 1944, E. V. D. G., mle 38979.

2e Région militaire

Subdivision d'Amiens.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

De Francqueville (Gérard-Marie-Ghislain), recrutement de Valenciennes, classe 1946, E. V. D. G., mle 47353.

Subdivision de Laon.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Kuhn (Marcel), recrutement de Strasbourg, classe 1945, mle 7408.

Subdivision de Lille.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Bigot (Henri-Pierre-Désiré), recrutement de Lille, classe 1938, mle 477.
Clemmersseune (Marcel-Théophile-Louis), recrutement de Dunkerque, classe 1939, mle 811.
Colpart (Cyriaque-Louis), recrutement de Valenciennes, classe 1949, E. V., mle 8123.
Houssin (Marcel), recrutement de Valenciennes, classe 1945, mle 16612.
Lepoutre (Fernand-Constant), recrutement de Lille, classe 1935, mle 2386.
Wicart (Pierre-Charles-Robert), recrutement de Valenciennes, classe 1945, E. V. D. G., mle 11023.

Subdivision de Rouen.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Blot-Lefevre (Henri-Marie-Emile), recrutement de la 1re région militaire, classe 1942, E. V. D. A., mle 2774.

3e Région militaire

Subdivision de Nantes.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Hautebert (Gérard-François-Ignace), recrutement de Nantes, classe 1945, E. V., mle 793.

Subdivision de Vannes.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Rio (André), recrutement de Lorient, classe 1940, E. V., mle 3798.
Vaugarni (Georges-Joseph-Marie), recrutement de Rennes, classe 1944, E. V. D. A, mle 18069/R.

4e Région militaire

Subdivision d'Angoulême.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Rolland (Pierre-Edouard), recrutement de la Rochelle, classe 1940, E. V. D. G., mle 4004.

Subdivision de Bordeaux.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Chapat (Pierre-Louis), recrutement de Bordeaux, classe 1933, E. V. D. A., mle 1021.

5e Région militaire

Subdivision d'Albi.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Cazenave (Jean-Charles-Marie), recrutement de Toulouse, classe 1946, E. V. D. G., mle 8051.

Subdivision de Pau.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Casanoue (Jacques), recrutement de la 5e région militaire, classe 1945, E. V., mle 8455.

Subdivision de Toulouse.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1950.)

Kocher (Pierre), recrutement de Bordeaux, classe 1943, mle 10163.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Mercie (Maurice-Henri), recrutement de Toulouse, classe 1944, E. V. D. A., mle 10697.

6e Région militaire

Subdivision de Châlons-sur-Marne.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Cayet (Roger-Marcel), recrutement d'Oran, classe 1938, E. V., mle 2307.
Soubert (Roger-Pierre), recrutement de Nancy, classe 1934, E. V. D. A., mle 1229.

Subdivision de Metz.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Philippe (Paul-Lucien-Marie), recrutement de Strasbourg, classe 1942, mle 6057.

Subdivision de Nancy.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Aldrin (Maurice), recrutement de Nancy, classe 1940, E. V. D. A, mle 595 *bis*.
Barrère (Raymond-Gabriel-Alexandre), recrutement de Bar-le-Duc, classe 1934, E. V., mle 347.
Brabant (René-Charles), recrutement de Nancy, classe 1944, E. V., mle 6967.
Chocat (Gilbert-Jean-Marie-Albert), recrutement de Nancy, classe 1940, mle 2158.
Eulry (Jacques-Emile-Eugène), recrutement d'Epinal, classe 1939, mle 257.
Marchal (André-Lucien), recrutement de Nancy, classe 1933, mle 3154.

Subdivision de la Sarre.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Legendre (Roland-Jean-Baptiste), recrutement de Strasbourg, classe 1946, mle 9609.

Subdivision de Strasbourg.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

M. l'aspirant Ville (Abel-Charles), recrutement de Mézières, classe 1931, mle 587.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Armbruster (Raymond-Auguste), recrutement de Strasbourg, classe 1946, mle 161.
Baltzinger (Adolphe-Jacques), recrutement de Strasbourg, classe 1942, mle 5567.
Baltzinger (Jean-Paul), recrutement de Strasbourg, classe 1947, mle 6273.
Burgy (Joseph-Paul), recrutement de Strasbourg, classe 1948, mle 30087.
Claude (Jean-Alfred-Frédéric), recrutement de Strasbourg, classe 1946, mle 1101.
Debros (Martial Emile-Jean), recrutement de Rennes, classe 1942, E. V., mle L. M. 518.
Erb (André-Ernest), recrutement de Strasbourg, classe 1947, mle 5703.
Escalant (Robert-Alfred), recrutement de Strasbourg, classe 1943, E. V., mle L. M. 171.
Fray (Marcel-Jean-Louis), recrutement de Lyon, classe 1943, E. V. D. G., mle L. M. 138.
Gerrer (Edmond-Jérôme), recrutement de Colmar, classe 1939, mle 333.
Girardin (Paul-Jules-Guillaume), recrutement de Strasbourg, classe 1939, E. V. D. A., mle L. M. 616.
Gœll (Albin-Gilbert-Joseph), recrutement de Strasbourg, classe 1942, mle 6035.
Maniette (Marie-Alphonse-François-Pierre), recrutement de Strasbourg, classe 1946, mle 1106.
Mann (Robert-William), recrutement de Strasbourg, classe 1941, E. V., mle 1880.
Meyer (Raymond-Joseph-Edouard), recrutement de Strasbourg, classe 1941, mle 7943.
Mismaque (Christian-Léon), recrutement de Strasbourg, classe 1941, E. V. D. G., mle L. M. 178.
Moser (Raymond-Albert), recrutement de Strasbourg, classe 1936, mle 6149.
Ropp (Jean-Paul), recrutement de Strasbourg, classe 1948, mle 21185.
Schmitz (Raymond-Lucien-François), recrutement de Strasbourg, classe 1946, mle 2041.
Scholler (Alfred-Jean), recrutement de Strasbourg, classe 1942, mle 1912.
Stahl (Charles-Paul), recrutement de Strasbourg, classe 1946, mle 2683.
De Turckheim (Robert-Francis), recrutement de Strasbourg, classe 1945, E. V. D. G., mle 8979.

7e Région militaire

Subdivision de Besançon.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Maclé (Daniel-Victor-Paul-Albin), recrutement de Lons-le-Saunier, classe 1938, mle 1021.
Pagnot (Henri-Georges-Eugène-Marie), recrutement de Dijon, classe 1943, E. V. D. A., mle 12685.
Pisoizet (Michel), recrutement de Vesoul, classe 1947, E. V. D. G., mle 4875.

Subdivision de Dijon.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Combe (Jacques-Marcel-Lucien), recrutement de Besançon, classe 1941, E. V. D. G., mle 15523.

8e Région militaire

Subdivision de Chambéry.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Boimond (Gaston-Marius-Rolland), recrutement de Lyon, classe 1946, E. V., mle 20886.

Subdivision de Clermont-Ferrand.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Coissard (Pierre-François), recrutement de Clermont-Ferrand, classe 1944, E. V. D. G., mle 771.

Subdivision de Grenoble.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Bonnefon (Michel-Charles), recrutement de Lyon, classe 1943, E. V., mle 24452.
Dumas (Henry-Albéric-Pierre), recrutement de Grenoble, classe 1938, mle 2428.
Guiton (Lucien-Jean), recrutement de Lyon, classe 1941, E. V., mle 25201.

Subdivision de Lyon.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Comte (Henri-Louis), recrutement de Lyon, classe 1943, E. V. D. G., mle 20196.
Neyret (Pierre-Marie-Joseph), recrutement de Lyon, classe 1940, mle 2228.
Vaesen (Emile-Marie-Louis), recrutement de Lyon, classe 1944, E. V., mle 25981.

9e Région militaire

Subdivision de Toulon.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Richez (André-Bernard-Emile), recrutement de la 9e région militaire, classe 1946, mle 15726.

10e Région militaire

Division d'Alger.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1950.)

Dechet (André), recrutement d'Alger, classe 1944, E. V. D. G., mle 163.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Pinet (René-Arnaud), recrutement d'Alger, classe 1944, E. V. D. G., mle 3693.
Renaud (Paul-Daniel), recrutement d'Alger, classe 1941, mle 463.
Sicard (Georges-Jean), recrutement d'Alger, classe 1941, E. V., mle 2747.

Division d'Oran.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Dupuy (Emile-Louis-Charles), recrutement d'Oran, classe 1944, E. V. D. G., mle 2853.

Troupes du Maroc

Commandement de l'artillerie.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Crepin (Guy), recrutement du Maroc, classe 1946, E. V. D. G., mle 1241.

Troupes de Tunisie

Subdivision de Sousse.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Barraud (Georges), recrutement de Tunis, classe 1946, mle 1403.

Subdivision de Tunis.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Garret (Georges-Susaire-Eugène-Marie), recrutement de Tunis, classe 1944, E. V. D. G., mle 360.
Gremaud (Pierre-Henri-Marie), recrutement de Tunis, classe 1939, mle 571.

Forces françaises en Allemagne

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Clermont (René-Clément), recrutement de la 10e région militaire, classe 1941, mle 533.

Forces françaises en Autriche

(Pour prendre rang du 1er décembre 1950.)

Cheval (Camille-Louis), recrutement d'Agen, classe 1942, E. V., mle 6957.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Mathieu (Jean-Jacques), recrutement de Poitiers, classe 1943, E. V. D. G., mle 12984.

Train.

1re Région militaire

Subdivision de Paris.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Bernard (Georges-Jean-Baptiste), recrutement de la Seine (2e bureau), classe 1938, mle 592.
Moreau (Gilbert-Adrien-René), recrutement de la 1re région militaire, classe 1932, mle 6115.
Parenty (Robert-Emile-Marie-Auguste), recrutement de Rennes, classe 1941, E. V., mle 6228.
Sievers (Charles-Henri-Gaston), recrutement du Maroc, classe 1939, mle 3850.

2e Région militaire

Subdivision d'Arras.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Doranbure (Jacques-Marcel-Charles), recrutement de Valenciennes, classe 1945, E. V., mle 17157.

Subdivision de Lille.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Gustin (Pierre-Ernest-Georges), recrutement de Valenciennes, classe 1948, mle 21415.
Saudemont (Pierre), recrutement de Valenciennes, classe 1943, mle 2557.
Sohier (André-Henri-Pierre), recrutement de Lille, classe 1943, E. V. D. G., mle 10328.
Van Tieghem (André-Georges), recrutement de Valenciennes, classe 1945, E. V., mle 809.

3e Région militaire

Subdivision de Caen.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1950.)

Dulong (Pierre-Alfred-Julien), recrutement de Rennes, classe 1941, E. V., mle 13161.

Subdivision de Vannes.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Rousseau (René-Henri), recrutement de Rennes, classe 1943, mle 13173.
Salou (Jean-François), recrutement de Rennes, classe 1945, mle 6091.

4e Région militaire

Subdivision de Bordeaux.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1950.)

Claria (Maurice-Paul-Alexandre), recrutement de Bordeaux, classe 1943, E. V. D. G., mle 13099.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Brassem (Georges), recrutement de Poitiers, classe 1944, E. V. D. G., mle 31828.
Lavenne (Robert-Louis), recrutement de Poitiers, classe 1943, mle 466.
Roussarie (Elien), recrutement de Périgueux, classe 1941, mle 4750.

Subdivision de Tours.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Amiot (Michel-Georges-Marie), recrutement de Poitiers, classe 1945, mle 14753.

6e Région militaire

Subdivision de Châlons-sur-Marne.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Cattaneo (Gilbert-Charles-François), recrutement de Nancy, classe 1944, E. V. D. G., mle 6551.

Subdivision de Nancy.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Fenlt (Gustave-Gabriel), recrutement de Nancy, classe 1937, mle 50 *bis*.
Franiatte (Maurice-Victor), recrutement de Nancy, classe 1940, mle 1201.
Kœnig (René-Camille), recrutement de Nancy, classe 1943, mle 2818.
Villetard (Guy-Jean), recrutement de Nancy, classe 1940, mle 2417.

Subdivision de Strasbourg.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Amar M'Hamed, recrutement d'Oran, classe 1944, E. V., mle 2066.
Biechel (Joseph-Nicolas), recrutement de Strasbourg, classe 1941, mle 1070.
Haerty (Nicolas-Albert), recrutement de Strasbourg, classe 1942, mle 952.
Herrmann (Paul), recrutement de Strasbourg, classe 1940, mle 2153.
Lefebvre (Fernand), recrutement de Strasbourg, classe 1941, E. V. D. G., mle 599.
Schutz (Romain-Gérard), recrutement de Strasbourg, classe 1945 E. V. D. G., mle 5563.
Widemann (Marc-Marie-Antoine), recrutement de Strasbourg, classe 1948, mle 30085.

7e Région militaire

Subdivision de Besançon.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Tournier (Robert-André-Germain), recrutement de Besançon, classe 1942, E. V. D. G., mle 15715.

Subdivision de Dijon.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Cheret (Bernard-Albert), recrutement de Dijon, classe 1945, E. V. D. G., mle 3301.
Martin (François-Maurice-Marie-Louis), recrutement de Dijon, classe 1943, E. V. D. G., mle 10553.
Simon (Maurice-Paul-Jules), recrutement de Dijon, classe 1943 E. V. D. G., mle 10226.

10e Région militaire

Division d'Alger.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Bouchet (Roger-André-Charles-Marius-Auguste), recrutement d'Oran, classe 1946, E. V. D. G., mle 420.
Chausson (Henri-Célestin), recrutement de Laon, classe 1933, mle 288.
Guerrand (Gilbert-François-Jérôme), recrutement d'Alger, classe 1948, E. V. D. A., mle 28.
Mazon (Georges-Edmond), recrutement d'Alger, classe 1941, mle 337.

Division d'Oran.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Gabay (Georges-Sadia), recrutement d'Oran, classe 1939, mle 2477.

Forces françaises en Autriche

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Giordani (Jean-Baptiste-Damien-Louis-Théobald), recrutement de Marseille, classe 1940, E. V., mle 177.
Ravarre (Jacques), recrutement de Tours, classe 1941, E. V., mle 139451.

Transmissions.

1re Région militaire

Subdivision de Paris.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1950.)

Augris (René-Albert), recrutement de Poitiers, classe 1945, E. V. D. G., mle 16598.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Beauregard (Charles-Jean-Norbert), recrutement de Paris, classe 1947, mle 24058.
Clausse (Jean), recrutement de la 1re région militaire, classe 1943, mle 4017.
Heckmann (Jean-Charles-Pierre), recrutement de la 1re région militaire, classe 1941, E. V. D. G., mle 11668.
Heckmann (Robert-Antoine-François), recrutement de la 1re région militaire, classe 1943, mle 1816.
Magaud (Charles-Pierre), recrutement de Paris, classe 1943, E. V. D. G., mle 23738.
Sorriaux (Roger-Gaston), recrutement de Marseille, classe 1939, E. V., mle 650.
Wolff (Henri), recrutement de la 1re région militaire, classe 1941, E. V. D. G., mle 47813.

2e Région militaire

Subdivision d'Amiens.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Cavillon (Omer-Louis-Léon), recrutement de Valenciennes, classe 1939, E. V., mle 844.
Vasseur (Jacques-Eugène-Armand), recrutement de Valenciennes, classe 1940, mle 971.

Subdivision de Lille.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1952.)

M. l'aspirant:
Bouvy (Jean-André-Auguste).

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Lepoutre (Etienne-Louis-Thérèse-Marie-Joseph), recrutement de Lille, classe 1941, E. V. D. G., mle 26210.

Subdivision de Rouen.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Dubosc (René-Jules-Paul), recrutement de Valenciennes, classe 1938, mle 61.

3e Région militaire

Subdivision de Nantes.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Dieumegard (Armand-Johël-Pierre-Jean), recrutement de Rennes, classe 1947/1, mle 66819.

Subdivision de Rennes.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Girard (Jean-Marcel), recrutement de Rennes, classe 1941, E. V. D. G., mle 4895.

4e Région militaire

Subdivision de Bordeaux.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1950.)

Reglero (Anastase-Pierre), recrutement de Bordeaux, classe 1938, E. V., mle 373.

Subdivision de Poitiers.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Berjonneau (Raymond-Marcel-Maurice), recrutement de Poitiers, classe 1942, E. V., mle 5788.

6e Région militaire

Subdivision de Châlons-sur-Marne.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Cluzelaud (Henri-Léon-Emile), recrutement de Nancy, classe 1941, E. V. D. G., mle 698.

8e Région militaire

Subdivision de Grenoble.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Baret (Roger-Louis-Joseph), recrutement de Lyon, classe 1943, E. V., mle 15290.
Roux (Gabriel-Abel-Joseph), recrutement de Grenoble, classe 1937, mle 1276

10e Région militaire

Division d'Alger.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Alemany (Yvon-Ange), recrutement d'Alger, classe 1945, mle 957.
Bourrouillou (Edouard-Emile), recrutement d'Alger, classe 1940, mle 743.
Bruel (Marcel-François), recrutement d'Alger, classe 1944, E. V. D. G., mle A. F. 193.
Fuzat (Guy), recrutement d'Alger, classe 1940, E. V. D. G., mle L. M. 3420.
Loze (Georges), recrutement d'Alger, classe 1943, mle 307.
Plavis (Roland-Philippe), recrutement d'Alger, classe 1942, mle 2085.

Division de Constantine.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Della-Maggiora (Jean), recrutement de Constantine, classe 1945, mle 177.

Division d'Oran.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Domergue (René-Augustin), recrutement d'Oran, classe 1945, E. V. D. G., mle 1894.

Troupes du Maroc

Commandement des transmissions.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Namy (Léon-Jean), recrutement du Maroc, classe 1942, mle 415.

FORCES FRANÇAISES EN ALLEMAGNE

(Pour prendre rang du 1er décembre 1950.)

Taupin (Marc-Gaston), recrutement de Nancy, classe 1951, E. V., mle 7272.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Crapouil (Marcel), recrutement de Poitiers, classe 1952, mle 10179.
Deat (Pierre Robert), recrutement de Strasbourg, classe 1950, E. V., mle 1310.
Gragdjean (Roger-Alphonse-Joseph), recrutement de Nancy, classe 1953, E. V. D. G., mle 8556.
Grenat (Georges-Lucien), recrutement de Montluçon, classe 1952, E. V., mle 9936.
Lafon (Maurice-Hugues-Alexis), recrutement de Toulouse, classe 1953, mle 360.
Roos (Heinz-Jacques), recrutement de Strasbourg, classe 1938, mle 1983.
Tabarin (Raymond-Gustave), recrutement de Marseille, classe 1951, E. V., mle 7238.
Wagner (Jean-Pierre-Auguste), recrutement de Strasbourg, classe 1946, E. V. D. G., mle 8148.

Corps des interprètes militaires.

5e RÉGION MILITAIRE

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

Vayssière (Robert), recrutement de la 5e région militaire, classe 1926, mle 80.

Les officiers de réserve visés à l'article 1er et qui proviennent des sous-officiers de réserve non aspirants sont affectés pour administration aux états-majors de régions ou de subdivisions ou de commandements mentionnés au présent décret, ces organes sont chargés de la notification aux intéressés de leur nomination.

Nomination de secrétaires administratifs stagiaires de la marine.

Par arrêté du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine en date du 23 décembre 1952, sont nommés secrétaires administratifs stagiaires de la marine, pour compter du 1er janvier 1953.

MM.

1 Kerjoncuff (André), branche « Directions de travaux ».
2 Serres (Maurice), branche « Commissariat et santé ».
3 Le Goff (Pierre), branche « Commissariat et santé ».
4 Giraud (Paul), branche « Directions de travaux ».
5 Nadaud (René), branche « Directions de travaux ».
6 Baille (Albert), branche « Directions de travaux ».
7 Coatnoan (René), branche « Commissariat et santé ».
8 Nadeau (Pierre), branche « Directions de travaux ».
9 Amiot (Jean), branche « Comptables des matières ».
10 Martiny (François), branche « Commissariat et santé ».
11 Célestin (Gilbert), branche « Directions de travaux ».
12 Brun (Charles), branche « Directions de travaux ».
13 Lardrot (Louis), branche « Directions de travaux ».
14 Ponsard (Willy), branche « Directions de travaux ».
15 Flambard (Arthur), branche « Commissariat et santé ».
16 Trechot (Roger), branche « Directions de travaux ».
17 Ingouf (Roger), branche « Directions de travaux ».
18 Varin (Pierre), branche « Directions de travaux ».
19 Segalat (Gérard), branche « Directions de travaux ».
20 Arnoux (René), branche « Comptables des matières ».
21 Guillemoto (Julien), branche « Commissariat et santé ».
22 Debuc (Arthur), branche « Comptables des matières ».
23 Salou (Joseph), branche « Commissariat et santé ».
24 Crivello (Sauveur), branche « Comptables des matières ».
25 Sarrade (Jean), branche « Comptables des matières ».
26 Plouzane (Emmanuel), branche « Comptables des matières ».
27 Riou (Jacques), branche « Comptables des matières ».
28 Collet (Georges), branche « Comptables des matières ».
29 Hebert (Jean), branche « Comptables des matières ».
30 Hardy (Gabriel), branche « Comptables des matières ».
31 Fagnen (Marcel), branche « Comptables des matières ».
32 Le Meur (Jean), branche « Comptables des matières ».
33 Mouries (Félix), branche « Comptables des matières ».
34 Morand (Marcel), branche « Comptables des matières ».
35 Berrebi (Alexandre), branche « Comptables des matières ».
36 Courel (Ferdinand), branche « Comptables des matières ».

Ces secrétaires administratifs stagiaires se présenteront à l'école des secrétaires administratifs de la marine, à Cherbourg, le 5 janvier 1953, à huit heures. Leur entrée en solde comptera du 1er janvier 1953.

Tableau d'avancement des sous-officiers de l'intendance (armée active) pour l'année 1953.

Sont inscrits au tableau d'avancement de 1953, les sous-officiers servant après la durée légale, dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

Intendance.

A. — *Pour le grade d'adjudant-chef.*

(Inscriptions nouvelles.)

Les adjudants:

1° Sous-officiers de carrière.

Belkadi Mohamed, bureaux, 10e section de C. O. M. A.
Muntzer (René), bureaux, 6e section de C. O. M. A.
Santmarty (Henri), bureaux, 5e section de C. O. M. A.
Eychenne (Marcel), bureaux, 5e section de C. O. M. A.
Wolff (Alphonse), exploitation, 5e section de C. O. M. A.
Brelin (Georges), bureaux, 7e section de C. O. M. A.
Solbes (Noël), bureaux, 10e section de C. O. M. A.
Daoust (Célestin), bureaux, 451e compagnie de C. O. M. A.
Auffinger (André), exploitation, 456e compagnie de C. O. M. A.
Leroy (Henri), bureaux, 451e compagnie de C. O. M. A.
Boisjot (Jean), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Rosello (Armand), exploitation, 10e section de C. O. M. A.
Batard (Lucien), bureaux, 25e compagnie de C. O. M. A.
Dubois (Emile), bureaux, 2e section de C. O. M. A.
Remondet (Jean), exploitation, 8e section de C. O. M. A.
Dulon (Henri), bureaux, 2e section de C. O. M. A.
Breneol (Jean), bureaux, 3e section de C. O. M. A.
Charvolin (Francis), bureaux, 8e section de C. O. M. A.
Antigny (Jacques), bureaux, 4e section de C. O. M. A.
Corneille (Jean), bureaux, 9e section de C. O. M. A.
Eyrieux (André), bureaux, 10e section de C. O. M. A.
Remy (Marius), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Cacheux (Jean-Pierre), bureaux, 451e compagnie de C. O. M. A.
Renaudin (Pierre), exploitation, 8e section de C. O. M. A.
Follet (Edouard), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Fenech (Charles), exploitation, 25e compagnie de C. O. M. A.
Esteve (Norbert), exploitation, 4e section de C. O. M. A.
Dayron (Robert), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Bouly (Jean), exploitation, F. T. E. O.
Bonnet (Raymond), exploitation, 1re section de C. O. M. A.
Boutin (Jean), bureaux, 451e compagnie de C. O. M. A.
Faggianelli (Paul), bureaux, 9e section de C. O. M. A.
Bettane (Mouchi), bureaux, 1re section de C. O. M. A. (E. M. A.).
Maissiat (Albert), exploitation, 1re section de C. O. M. A.
Routon (André), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Daguerre (Martin), bureaux, 4e section de C. O. M. A.
Teyssèdre (Marcel), bureaux, école militaire d'administration.
Maître (Antoine), bureaux, F. T. E. O.

2° Sous-officiers rengagés.

Chauvin (Henri), bureaux, 32e section de C. O. M. A.
Humbert (Léon), exploitation, 10e section de C. O. M. A.

B. — *Pour le grade d'adjudant.*

(Inscriptions nouvelles.)

Les sergents-majors:

1° Sous-officiers de carrière.

Grandclaude (Maurice), exploitation, 32e section de C. O. M. A.
Bitout (Marc), exploitation, école militaire d'administration.
Menard (Eugène), exploitation, 3e section de C. O. M. A.
Fèvre (René), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Faure (Léon), exploitation, 32e section de C. O. M. A.
Laborde-Debat (Roger), bureaux, 32e section de C. O. M. A.
Pillet (Barthé), exploitation, 451e compagnie de C. O. M. A.
Caillat (Lucien), bureaux, 10e section de C. O. M. A.
Desportes (André), bureaux, 7e section de C. O. M. A.
Martin (Arsène), bureaux, 451e compagnie de C. O. M. A.
Bedouet (Jean-Marie), exploitation, 451e compagnie de C. O. M. A.
Bloch (Guillaume), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Hennevin (René), exploitation, 8e section de C. O. M. A.
Beuret (Charles), bureaux, 451e compagnie de C. O. M. A.
Macaux (Lucien), exploitation, 2e section de C. O. M. A.
Benne (Philippe), bureaux, 10e section de C. O. M. A.

Malais (René), bureaux, 32e section de C. O. M. A.
Jantzen (Nicolas), bureaux, 32e section de C. O. M. A.
Rivas (Thomas), bureaux, 10e section de C. O. M. A.
Picherit (Anatole), exploitation, F. T. E. O.
Bigaud (Georges), exploitation, 1re section de C. O. M. A.
Cornu (Georges), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Bazin (François), exploitation, 6e section de C. O. M. A.
Duplech (Jean), exploitation, 8e section de C. O. M. A.
Galludec (Robert), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Galeazzi (Jean), bureaux, 10e section de C. O. M. A.
Houtmann (Georges), bureaux, 4e section de C. O. M. A.
Gravier (Gustave), bureaux, 6e section de C. O. M. A.
Cavallier (Charles), exploitation, 1re section de C. O. M. A.
Boussarie (Germain), bureaux, 4e section de C. O. M. A.
Mauroy (Maurice), exploitation, 2e section de C. O. M. A.
Werschine (Charles), exploitation, 451e compagnie de C. O. M. A.
Quevremont (Georges), exploitation, 6e section de C. O. M. A.
Neil (René), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Dutrievoz (Maurice), bureaux, 32e section de C. O. M. A.
Richard (Robert), exploitation, 1re section de C. O. M. A.
Lacroix (Laurent), bureaux, 5e section de C. O. M. A.
Maudier (Pierre), bureaux, 451e compagnie de C. O. M. A.
Jarry (Aimé), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Nagel (Paul), exploitation, 451e compagnie de C. O. M. A.
Forin (Jean), exploitation, 7e section de C. O. M. A.
Colmenar (Julien), exploitation, 9e section de C. O. M. A.
Masse (François), exploitation, 4e section de C. O. M. A.
Vanandruel (Emile), bureaux, 2e section de C. O. M. A.
Marciano (Alexandre), bureaux, 456e compagnie de C. O. M. A.
Soyez (Raymond), bureaux, 1re section de C. O. M. A.

2e Sous-officiers rengagés.

Goubil (Jean), bureaux, 456e compagnie de C. O. M. A.
Freby (Henri), bureaux, 9e section de C. O. M. A.
Dantin (Eugène), exploitation, 42e section de C. O. M. A.
Ferry (Louis), exploitation, 32e section de C. O. M. A.

C. — *Pour le grade de sergent-major.*

(Inscriptions nouvelles.)

Les sergents-chefs:

1e Sous-officiers de carrière.

Bouffini (Léon), exploitation, 32e section de C. O. M. A.
Watrelot (André), exploitation, 451e compagnie de C. O. M. A.
Auger-Latif (Michel), exploitation, 25e section de C. O. M. A.
François (Jules), exploitation, 451e compagnie de C. O. M. A.
Oziol (Marcel), exploitation, 8e section de C. O. M. A.
Mimouni (Joseph), exploitation, F. T. E. O.
Williame (Jean), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Tonani (Félix), exploitation, 10e section de C. O. M. A.
De Baussier (Louis), bureaux, F. T. E. O.
Bissonnier (Roland), exploitation, 4e section de C. O. M. A.
Sarraud (Gabriel), exploitation, 40e section de C. O. M. A.
Giaoui (Jean), bureaux, 25e section de C. O. M. A.
Jaouen (Joseph), exploitation, 3e section de C. O. M. A.
Gallet (Raymond), exploitation, 1re section de C. O. M. A.
Ployet (Paul), exploitation, 9 section de C. O. M. A.
Carlier (Charles), exploitation, F. T. E. O.
Lesmayoux (Roger), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Gindre (Jean), bureaux, 451e section de C. O. M. A.
Destrehem (Eugène), exploitation, 1re section de C. O. M. A.
Demarck (Clément), exploitation, 2e section de C. O. M. A.
Souchet (Louis), bureaux, 3e section de C. O. M. A.
Forestier (René), bureaux, 9e section de C. O. M. A.
Dumons (Maurice), bureaux, 5e section de C. O. M. A.
Georges (Emmanuel), bureaux, 32e section de C. O. M. A.
Mailliet (Joseph), bureaux, 451e compagnie de C. O. M. A.
Mattel (Raymond), bureaux, 6e section de C. O. M. A.
Seyer (Marcel), exploitation, 456e compagnie de C. O. M. A.
Gorini (Jean), exploitation, 6e section de C. O. M. A.
Belin (Paul), bureaux, 7e section de C. O. M. A.
Veziat (Marcel), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Monnier (Jean), exploitation, 4e section de C. O. M. A.
Hesse (Jacques), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Blanchardie (Jean), exploitation, F. T. E. O.
Degrace (Paul), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Delique (Roland), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Robic (Jean), bureaux, 5e section de C. O. M. A.
Audy (Maurice), bureaux, 451e compagnie de C. O. M. A.
Failheres (Edmond), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Dupont (Jean), bureaux, F. T. E. O.
Ouvrard (Marcel), exploitation, F. T. E. O.
Bertrand (Marc), bureaux, F. T. E. O.
Bettini (Daniel), exploitation, F. T. E. O.

2e Sous-officiers rengagés.

Loigerot (Robert), exploitation, 10e section de C. O. M. A.
Jeanneaud (William), exploitation, F. T. E. O.
Louis (Jean), exploitation, 1re section de C. O. M. A.
Popieul (Jean), bureaux, 32e section de C. O. M. A.
Cohen (Charles), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Tillet (Hubert), exploitation, 4e section de C. O. M. A.
Bourdet (Pierre), exploitation, F. T. E. O.
Dessignac (Michel), bureaux, 2e section de C. O. M. A.
Labbé (René), bureaux, 10e section de C. O. M. A.
Lemoine (Raymond), bureaux, F. T. E. O.
Lemaire (Paul), bureaux, 8e section de C. O. M. A.
Bianchi (Adrien), exploitation, 4e section de C. O. M. A.
Blanc (Claudius), exploitation, F. T. E. O.
Raynaud (Hubert), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Noulette (Olivier), bureaux, F. T. E. O.
Collet (Pierre), bureaux, F. T. E. O.
Joubert (Guy), exploitation, F. T. E. O.
Durieux (Louis), bureaux, F. T. E. O.

D. — *Pour le grade de sergent-chef.*

(Inscriptions nouvelles.)

Les sergents:

1e Sous-officiers de carrière.

Millour (Jean), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Defachelles (Robert), bureaux, 2e section de C. O. M. A.
Doneys (Jean), bureaux, F. T. E. O.
Marc (Jean), bureaux, F. T. E. O.
Stocker (Vincent), exploitation, 451e compagnie de C. O. M. A.
Mouveroux (Hubert), bureaux, 10e section de C. O. M. A.

2e Sous-officiers rengagés.

Goddet (Henri), exploitation, 32e section de C. O. M. A.
Bouvier (Roger), exploitation, 32e section de C. O. M. A.
Simon (Jean), exploitation, 3e section de C. O. M. A.
Moulet (Jean), exploitation, 3e section de C. O. M. A.
Galy (Louis), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Vallin (Paul), exploitation, 32e section de C. O. M. A.
Nicolai (Toussaint), exploitation, 451e compagnie de C. O. M. A.
Desmont (Jean), exploitation, 8e section de C. O. M. A.
Chanday (Luc), bureaux, F. T. E.O.
Rives (Ernest), exploitation, 4e section de C. O. M. A.
Colombani (Bernardin), bureaux, 9e section de C. O. M. A.
Bellocq (Pierre), exploitation, 451e compagnie de C. O. M. A.
Meoule (Yvon), bureaux, 10e section de C. O. M. A.
Villeret (Adrien), exploitation, F. T. E. O.
Fierain (Charles), exploitation, 2e section de C. O. M. A.
Naidowski (Clément), exploitation, 451e compagnie de C. O. M. A.
Colombain (Robert), exploitation, F. T. E. O.
Collet (William), exploitation, 1re section de C. O. M. A.
Le Picard (Jules), exploitation, F. T. E. O.
Thibault (Pierre), bureaux, 10e section de C. O. M. A.
Desprez (Albert), exploitation, 451e compagnie de C. O. M. A.
Laurent (Emile), bureaux, 451e compagnie de C. O. M. A.
Rebillard (Henri), exploitation, 6e section de C. O. M. A.
Revel (Marcel), bureaux, F. T. E. O.
Salou (Auguste), bureaux, 3e section de C. O. M. A.
Laurent (Raymond), exploitation, 6e section de C. O. M. A.
Bourguignon (Louis), bureaux, 2e section de C. O. M. A.
Marchand (Georges), bureaux, 451e compagnie de C. O. M. A.
Gentier (Jean), exploitation, 456e compagnie de C. O. M. A.
Blanchet (Michel), bureaux, F. T. E. O.
Cariou (Pierre), bureaux, 9e section de C. O. M. A.
Lasalle (André), bureaux, F. T. E. O.
Roger (Jean), bureaux, 451e compagnie de C. O. M. A.
Durand (Jacques), exploitation, 1re section de C. O. M. A.
Bregigeon (Serge), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Beausoleil (Raymond), exploitation, F. T. E. O.
Morin (Jean), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Gaye (Guy), bureaux, F. T. E. O.
Graffouillère (Jacques), bureaux, F. T. E. O.
Milor (Robert), exploitation, F. T. E. O.
Delaurent (Joseph), exploitation, F. T. E. O.
Jeannet (Pierre), exploitation, F. T. E. O.
Jacq (Félix), exploitation, F. T. E. O.
Fucho (Emile), exploitation, 5e section de C. O. M. A.
Finidori (Charles), exploitation, F. T. E. O.
Zomeno (Aimé), bureaux, école militaire d'administration.
Grondin (Gabriel), bureaux, 3e section de C. O. M. A.

Tanne (Raymond), exploitation, 451e compagnie de C. O. M. A.
Druesne (Claude), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Arnaud (Gilbert), bureaux, F. T. E. O.
Frezard (Robert), exploitation, F. T. E. O.
Etcheberry (Jean), exploitation, 5e section de C. O. M. A.
Bornet (René), exploitation, F. T. E. O.
Guemon (Didier), exploitation, 4e section de C. O. M. A.
Esch (Jean), exploitation, F. T. E. O.
Dufour (Dominique), exploitation, F. T. E. O.
Fatalot (Emile), bureaux, F. T. E. O.
Josselin (René), bureaux, 451e compagnie de C. O. M. A.
Bouvelle (Jean), bureaux, F. T. E. O.
Beluche (Georges), bureaux, 451e compagnie de C. O. M. A.
Georges (Pierre), exploitation, F. T. E. O.
Martenet (Paul), exploitation, F. T. E. O.
Berthet (Yves), exploitation, F. T. E. O.
Pelay (Antoine), exploitation, F. T. E. O.
Cormier (André), exploitation, F. T. E. O.
Simbrin (Jack), bureaux, F. T. E. O.
Nicolas (Michel), bureaux, F. T. E. O.
Lemoine (Jean), bureaux, F. T. E. O.
Tanay (Jean), bureaux, F. T. E. O.
Gouteredonde (Albert), bureaux, F. T. E. O.

3e Nord-africains.

Dahmane ben Haddouche, mle 6623, exploitation, 32e section de C. O. M. A.
Mohamed ben Abdelkader, mle 5896, exploitation, 32e section de C. O. M. A.

PROMOTIONS

Par décision en date de ce jour, sont promus, pour prendre rang du 1er janvier 1953, les sous-officiers servant après la durée légale dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

Intendance.

A. — *Au grade d'adjudant-chef.*

Les adjudants:

Belkadi (Mohamed), bureaux, 10e section de C. O. M. A.
Muntzer (René), bureaux, 6e section de C. O. M. A.
Santmarty (Henri), bureaux, 5e section de C. O. M. A.
Eychenne (Marcel), bureaux, 5e section de C. O. M. A.
Wolff (Alphonse), exploitation, 5e section de C. O. M. A.
Brelin (Georges), bureaux, 7e section de C. O. M. A.
Solbes (Noël), bureaux, 10e section de C. O. M. A.
Daoust (Célestin), bureaux, 451e compagnie de C. O. M. A.
Auffinger (André), exploitation, 456e compagnie de C. O. M. A.
Leroy (Henri), bureaux, 451e compagnie de C. O. M. A.

B. — *Au grade d'adjudant.*

Les sergents-majors:

3e tour (choix). Grandclaude (Maurice), exploitation, 32e section de C. O. M. A.
4e tour (ancienneté). Lindeberg (Robert), bureaux, 6e section de C. O. M. A.
1er tour (choix). Bitout (Marc), exploitation, école militaire d'administration.
2e tour (choix). Menard (Eugène), exploitation, 3e section de C. O. M. A.
3e tour (choix). Fevre (René), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
4e tour (ancienneté). Freville (Alfred), bureaux, C. A. R. 1.
1er tour (choix). Faure (Léon), exploitation, 32e section de C. O. M. A.
2e tour (choix). Laborde-Debat (Roger), bureaux, 32e section de C. O. M. A.
3e tour (choix). Pillet (Barthé), exploitation, 451e compagnie de C. O. M. A.
4e tour (ancienneté). Reith (Léon), exploitation, F. T. E. O.
1er tour (choix). Caillat (Lucien), bureaux, 10e section de C. O. M. A.
2e tour (choix). Desportes (André), bureaux, 7e section de C. O. M. A.
3e tour (choix). Martin (Arsène), bureaux, 451e compagnie de C. O. M. A.
4e tour (ancienneté). Bonnin (Guy), exploitation, F. T. E. O.
1er tour (choix). Bedouet (Jean-Marie), exploitation., 451e compagnie de C. O. M. A.
2e tour (choix). Bloch (Guillaume), bureaux, 1re section de C. O. M. A.

C. — *Au grade de sergent-major.*

Les sergents-chefs:

2e tour (choix). Bouffini (Léon), exploitation, 32e section de C. O. M. A.
3e tour (choix). Watrelot (André), exploitation, 451e compagnie de C. O. M. A.
4e tour (ancienneté). Lhuillery (Robert), exploitation, F. T. E. O.
1er tour (choix). Auger-Latif (Michel), exploitation, 25e section de C. O. M. A.
2e tour (choix). François (Jules), exploitation, 451e compagnie de C. O. M. A.
3e tour (choix). Oziol (Marcel), exploitation, 8e section de C. O. M. A.
4e tour (ancienneté). Lesage (Prosper), exploitation, 3e section de C. O. M. A.
1er tour (choix). Mimouni (Joseph), exploitation, F. T. E. O.
2e tour (choix). Williame (Jean), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
3e tour (choix). Tonani (Félix), exploitation, 10e section de C. O. M. A.
4e tour (ancienneté). Durand (Hervé), exploitation, 456e compagnie de C. O. M. A.
1er tour (choix). De Baussier (Louis), bureaux, F. T. E. O.
2e tour (choix). Bissonnier (Roland), exploitation, 4e section de C. O. M. A.
3e tour (choix). Sarraud (Gabriel), exploitation, 10e section de C. O. M. A.
4e tour (ancienneté). Cabarbaye (François), bureaux, 5e section de C. O. M. A.
1er tour (choix). Giaoui (Jean), bureaux, 25e section de C. O. M. A.
2e tour (choix). Jaouen (Joseph), exploitation, 3e section de C. O. M. A.
3e tour (choix). Gallet (Raymond), exploitation, 1re section de C. O. M. A.
4e tour (ancienneté). Sum (Georges), bureaux, C. A. R. 6.
1er tour (choix). Ployet (Paul), exploitation, 9e section de C. O. M. A.

D. — *Au grade de sergent-chef.*

Les sergents:

1er tour (choix). Millour (Jean), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
2e tour (choix). Defachelles (Robert), bureaux, 2e section de C. O. M. A.
3e tour (choix). Donevs (Jean), bureaux, F. T. E. O.
4e tour (ancienneté). Raimond (Auguste), exploitation, 3e section de C. O. M. A.
1er tour (choix). Marc (Jean), bureaux, F. T. E. O.
2e tour (choix). Stocker (Vincent), exploitation, 451e compagnie de C. O. M. A.
3e tour (choix). Mouveroux (Hubert), bureaux, 10e section de C. O. M. A.
4e tour (ancienneté). Meziane (Moktar), exploitation, F. T. E. O.
1er tour (choix). Goddet (Henri), exploitation, 32e section de C. O. M. A.
2e tour (choix). Bouvier (Roger), exploitation, 32e section de C. O. M. A.
3e tour (choix). Simon (Jean), exploitation, 3e section de C. O. M. A.
4e tour (ancienneté). Sobier (André), bureaux, 451e compagnie de C. O. M. A.
1er tour (choix). Monlet (Jean), exploitation, 3e section de C. O. M. A.
2e tour (choix). Galy (Louis), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
3e tour (choix). Vallin (Paul), exploitation, 32e section de C. O. M. A.
4e tour (ancienneté). Gaud (Albert), exploitation, 32e section de C. O. M. A.
1er tour (choix). Nicolai (Toussaint), exploitation, 451e compagnie de C. O. M. A.
2e tour (choix). Desmont (Jean), exploitation, 8e section de C. O. M. A.
3e tour (choix). Chanday (Luc), bureaux, F. T. E. O.
4e tour (ancienneté). Planche (André), bureaux, 32e section de C. O. M. A.
1er tour (choix). Rives (Ernest), exploitation, 4e section de C. O. M. A.
2e tour (choix). Colombani (Bernardin), bureaux, 9e section de C. O. M. A.
3e tour (choix). Bellocq (Pierre), exploitation, 451e compagnie de C. O. M. A.
4e tour (ancienneté). Galand (Pierre), bureaux, 32e section de C. O. M. A.
1er tour (choix). Meoule (Yvon), bureaux, 10e section de C. O. M. A.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 52-1394 du 26 décembre 1952 prorogeant jusqu'au 31 décembre 1967 le régime légal du Sous-Comptoir des entrepreneurs.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 24 mars 1848, l'arrêté du 11 avril, les lois des 4 juillet et 23 août de la même année;
Vu les lois des 10 juin 1853 et 26 mai 1860;
Vu les décrets des 24 mai 1938 et 21 avril 1939;
Vu la loi du 12 décembre 1940;
Vu l'article 13 de la loi du 31 décembre 1942;
Vu la loi n° 50-854 du 21 juillet 1950, et notamment son article 39;
Vu le décret du 13 juin 1857, ensemble les textes qui ont prorogé le Sous-Comptoir des entrepreneurs et approuvé les statuts de la société chargée de son administration et de son exploitation, et notamment le décret du 31 décembre 1942;
Vu la délibération de l'assemblée générale du Sous-Comptoir des entrepreneurs en date du 25 avril 1952;
Vu la convention passée le 22 octobre 1952 entre le gouverneur du Crédit foncier de France et le président directeur général du Sous-Comptoir des entrepreneurs;
Vu l'avis de la chambre de commerce de Paris;
Vu l'avis du conseil municipal de Paris;
Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le Sous-Comptoir des entrepreneurs, établi par l'arrêté du 11 avril 1848 et maintenu, par prorogations successives par les décrets des 13 juin 1857, 4 juin 1860, 18 mai 1861, 20 juin 1866, 13 mars 1897, 24 avril 1912, 22 novembre 1926 et 31 décembre 1942, est prorogé à nouveau pour une période de quinze années à compter du 31 décembre 1952.

Son administration et son exploitation continueront, pendant cette période, d'être assurées par la société anonyme formée, en vue de cette administration et de cette exploitation à Paris, par actes authentiques en dates des 5, 6, 11 et 12 avril 1848 et qui sera régie par les statuts modifiés conformément au texte ci-annexé, ainsi que par les dispositions du présent décret.

Art. 2. — La société continue, aux termes de la loi du 10 juin 1853, à profiter du bénéfice des dispositions de l'article 9 du décret du 24 mars 1848 et de l'alinéa 2 de l'article 2 du décret du 23 août de la même année.

Elle continue également à profiter du bénéfice des dispositions des décrets susvisés des 24 mai 1938 et 21 avril 1939 ainsi que de la loi du 12 décembre 1940.

Art. 3. — L'autorisation donnée à la société peut être révoquée en cas de violation ou de non exécution des statuts, sans préjudice des droits des tiers.

Art. 4. — La société est tenue de publier tous les mois sa situation au *Journal officiel*.

Elle remet un relevé de cette situation au ministre des finances, au préfet de la Seine, au préfet de police, à la chambre de commerce de Paris et au greffe du tribunal de commerce de la Seine.

Art. 5. — La société doit en outre fournir au ministre des finances, sur sa demande ou à toute époque par lui déterminée, des états présentant la situation de la caisse, du portefeuille et des comptes ainsi que du mouvement des opérations.

Art. 6. — La gestion de la société peut être soumise à la vérification des délégués du ministre des finances, toutes les fois que celui-ci le juge convenable. Il est donné à ces délégués communication des registres, souches, comptes, documents et pièces appartenant à la société; les valeurs de caisse et de portefeuille leur sont également représentées.

Art. 7. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 décembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:
Le secrétaire d'Etat aux finances,
PIERRE ABELIN.

Décret du 27 décembre 1952 portant admission à la retraite d'un receveur principal des finances de la trésorerie d'Algérie.

Par décret en date du 27 décembre 1952, M. Hannequin (Raoul-Roger-Robert), receveur principal des finances de la trésorerie d'Algérie à Mostaganem, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 19 décembre 1952, par application des dispositions de l'article 4 (alinéa 1er) du code des pensions civiles et militaires de retraite.

Agrément d'une société d'assurance sur la vie.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances,

Vu le décret-loi du 14 juin 1938 unifiant le contrôle de l'Etat sur les entreprises d'assurances de toute nature et de capitalisation et tendant à l'organisation de l'industrie des assurances, notamment ses articles 7 et 9;
Vu le décret du 30 décembre 1938 portant règlement d'administration publique pour la constitution des sociétés d'assurance et de capitalisation, des tontines et des syndicats de garantie, et pour le fonctionnement et le contrôle de ces organismes;
Vu l'arrêté du 6 août 1941 relatif à l'agrément des sociétés ou assureurs régis par le décret-loi du 14 juin 1938;
Vu, avec les pièces à l'appui, la demande d'agrément présentée par la société d'assurance La Caisse Fraternelle Vie;
Sur la proposition du directeur des assurances,

Arrête:

Art. 1er. — La société d'assurance sur la vie La Caisse Fraternelle-Vie, dont le siège social est à Lille, rue Léon-Trulin, nos 6 et 8, est agréée dans les termes du décret-loi du 14 juin 1938, pour pratiquer en France des opérations d'assurance et de réassurance comportant des engagements dont l'exécution dépend de la durée de la vie humaine.

Art. 2. — Le directeur des assurances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 décembre 1952.

Pour le ministre et par délégation,
Le directeur du cabinet,
MAURICE AICARDI.

Valeur de reprise des titres de l'emprunt 3 1/2 p. 100 1952 à capital garanti admis en payement des droits de mutation.

Le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu l'article 68 de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952;
Vu la loi n° 52-565 du 21 mai 1952;
Vu les articles 4 et 5 du décret n° 52-583 du 26 mai 1952 qui prévoient les conditions dans lesquelles les titres de rente 3 1/2 p. 100 à capital garanti seront admis en payement des droits de mutation et déterminent les modalités de fixation de la valeur de reprise de ces titres;
Vu les cours pratiqués pour la pièce d'or de 20 F sur le marché libre des matières d'or de Paris au cours des cent bourses précédant le 15 décembre 1952 et publiés au *Bulletin de la cote des agents de change de Paris,*

Arrête:

Art. 1er. — La valeur de reprise des titres de l'emprunt 3 1/2 pour 100 1952 à capital garanti qui seront admis en payement des droits de mutation entre le 1er janvier et le 31 mai 1953 est égale au prix d'émission de ces titres.

Art. 2. — Le directeur du Trésor est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 décembre 1952.

PIERRE ABELIN.

Cessation de l'émission des obligations du Trésor à deux, quatre, six ou huit ans.

Le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu le décret n° 52-1241 autorisant l'émission des obligations du Trésor à deux, quatre, six ou huit ans;
Vu l'arrêté du 20 novembre 1952,

Arrête:

Art. 1er. — L'émission des obligations du Trésor à deux, quatre, six ou huit ans ouverte le 24 novembre 1952 prendra fin le 31 décembre 1952 au soir.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 décembre 1952.

PIERRE ABELIN.

Nomination d'administrateurs de banques nationalisées.

Par arrêté en date du 23 décembre 1952, ont été renouvelés pour une période de quatre ans, à compter du 1er janvier 1953, les mandats de:

M. Melchior de Vogüé, administrateur du Crédit lyonnais.

M. Charles Farnier, administrateur du Comptoir national d'escompte de Paris.

M. Guillaume de Tarde, administrateur de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie.

M. Emile Beaudoin, directeur général des services de titres à la Banque de France, a été nommé administrateur de la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, en remplacement de M. Vuatine.

Caisse des dépôts et consignations.

Par arrêté du 8 décembre 1952, M. Leclerc (François-Marie-Joseph-Louis), administrateur civil de classe exceptionnelle à la caisse des dépôts et consignations, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er décembre 1952.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret n° 52-1395 du 26 décembre 1952 relatif au statut de la caisse des retraites du personnel du Théâtre-Français.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, du ministre du travail et de la sécurité sociale, du secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu le décret n° 48-126 du 23 janvier 1948 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale, en ce qui concerne le statut de la caisse de retraites du personnel du Théâtre-Français;

Vu le décret n° 49-196 du 14 février 1949 modifiant le décret susvisé;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 7 du décret du 23 janvier 1948 est remplacé par les dispositions suivantes:

« *Art.* 7. — I. — Le montant de la pension d'ancienneté est déterminé d'après les appointements ou salaires moyens passibles de retenues dont l'ayant droit a bénéficié pendant les trois meilleures années consécutives, sans que les appointements ou salaires à considérer puissent excéder le maximum prévu à l'article 3.

« Lorsqu'un tributaire au cours de sa carrière a appartenu successivement à des catégories professionnelles comportant pour la constitution du droit à pension des conditions d'âge et de services différentes, il en est fait état dans la liquidation au prorata du temps de service accompli dans chaque catégorie. Il est, dans ce cas, tenu compte, dans la limite du maximum en vigueur lors de la mise à la retraite du tributaire, des appointements respectivement passibles de retenues afférents à chacune des catégories auxquelles il a appartenu. La condition d'âge applicable est celle fixée pour la catégorie à laquelle le tributaire appartient en dernier lieu.

« La pension ainsi obtenue ne peut excéder le maximum prévu au paragraphe IV du présent article.

« II. — Le minimum de la pension est fixé à la moitié des appointements ou salaires visés au paragraphe I ci-dessus pour vingt-cinq ans de services en ce qui concerne les artistes aux appointements et à vingt-cinq ou trente ans de services pour les employés à traitement fixe, suivant que le droit à pension est acquis après vingt-cinq ou trente ans de services effectifs.

« III. — Pour les artistes aux appointements ne réunissant pas vingt-cinq ans de services, la pension est fixée à raison d'un vingt-cinquième du minimum par année de services.

« IV. — Au-dessus de vingt-cinq ou trente ans de services, il est accordé par année de services en sus de la vingt-cinquième ou de la trentième une annuité supplémentaire d'un trentième du minimum, sans que la pension totale puisse excéder les trois quarts des appointements ou salaires moyens visés au premier paragraphe.

« V. — La pension d'ancienneté est majorée, en ce qui concerne les tributaires ayant élevé au moins trois enfants jusqu'à l'âge de seize ans, de 10 p. 100 de son montant pour les trois premiers enfants et de 5 p. 100 par enfant au delà du troisième, sans que le total de la pension majorée puisse excéder le montant des appointements ou salaires de base déterminés au paragraphe I du présent article.

« Entreront en compte les enfants décédés par faits de guerre ».

Art. 2. — Le premier alinéa de l'article 8 du décret du 23 janvier 1948 est remplacé par les dispositions suivantes:

« Les tributaires licenciés pour incapacité professionnelle ou par suite de réduction de l'effectif du personnel, les femmes mariées ou mères de famille tributaires ont droit, s'ils ont accompli quinze années de services effectifs au théâtre à partir de leur affiliation, à une pension proportionnelle calculée, suivant la catégorie professionnelle à laquelle ils appartiennent, à raison d'un vingt-cinquième ou d'un trentième du minimum de la pension d'ancienneté. La jouissance de cette pension est toutefois différée jusqu'à l'âge où, normalement, les tributaires auraient eu droit à pension d'ancienneté, le payement de ladite pension prenant effet du premier jour du mois civil suivant celui de l'entrée en jouissance ».

Art. 3. — L'article 9 du décret du 23 janvier 1948 est remplacé par les dispositions suivantes:

« *Art.* 9. — Les services militaires sont comptés dans la liquidation de la pension au même titre que les services accomplis au théâtre, à condition de n'avoir pas déjà été rémunérés soit par une pension de retraite, soit par une pension ou solde de réforme.

« Des bénéfices de campagne décomptés dans les conditions fixées par la législation sur les pensions civiles et militaires et selon les règles applicables aux personnels civils de l'Etat sont ouverts, en sus, aux tributaires, anciens combattants.

« Ceux-ci peuvent, en outre, obtenir une mise à la retraite anticipée. L'âge et la durée des services fixés par l'article 6 ci-dessus sont, l'un et l'autre, réduits d'un temps égal à la moitié des périodes ouvrant droit à des bénéfices de campagne double au cours d'une guerre ».

Art. 4. — Les trois premiers alinéas de l'article 11 du décret du 23 janvier 1948 sont remplacés par les dispositions suivantes:

« Ont droit à pension à jouissance immédiate, les tributaires qui, par suite d'accidents, d'infirmités ou de maladie, sont reconnus par l'administrateur du Théâtre-Français, après avis d'une commission de réforme, hors d'état de continuer l'exercice de leurs fonctions. La composition de cette commission est fixée par arrêté du ministre de l'éducation nationale, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget.

« Si le tributaire a accompli le temps minimum pour avoir droit à la pension d'ancienneté, il lui est alloué, quel que soit son âge, la pension minimum prévue à l'article 7. S'il compte moins de vingt-cinq ans de services ou trente suivant sa catégorie professionnelle, la pension est calculée à raison d'un vingt-cinquième ou un trentième par année de service, sans pouvoir excéder le minimum de la pension d'ancienneté, accru, le cas échéant, de la liquidation des bénéfices de campagne. Dans ce dernier cas, la pension ne peut être inférieure au montant de la pension calculée, par annuité liquidable applicable aux seuls services effectifs, à raison de 4 p. 100 du minimum vital visé au paragraphe IX de l'article 12 ci-dessous, ni au montant de la pension d'invalidité prévue par la législation sur les assurances sociales, si, d'autre part, se trouvent remplies les conditions exigées par cette législation pour pouvoir prétendre à une telle pension ».

Art. 5. — L'article 12 du décret du 23 janvier 1948 est remplacé par les dispositions suivantes:

« *Art.* 12. — I. — Les veuves des tributaires ont droit à une pension égale à 50 p. 100 de la pension d'ancienneté ou proportionnelle ou d'invalidité obtenue par leur mari ou qu'il aurait obtenue le jour de son décès.

« II. — A la pension de veuve correspondant à une pension d'ancienneté du mari, s'ajoute, éventuellement, lorsque la veuve est la mère des enfants ouvrant droit à la majoration prévue à l'article 7, paragraphe V, la moitié de ladite majoration.

« III. — Le droit à pension de veuve est subordonné, s'il s'agit d'une pension d'invalidité, à la condition que le mariage soit antérieur à l'événement qui a amené la mise à la retraite ou à la mort du mari, et, s'il s'agit d'une pension d'ancienneté ou d'une pension proportionnelle prévue à l'article 8, à la condition que le mariage ait été contracté deux ans avant la cessation de l'activité, à moins qu'un ou plusieurs enfants soient issus du mariage antérieur à ladite cessation.

« IV. — Toutefois, si le mariage antérieur ou postérieur à la cessation de l'activité a duré au moins six années, le droit à pension de veuve est reconnu lorsque le mari a obtenu ou pouvait obtenir, au moment de son décès, une pension d'ancienneté. L'entrée en jouissance de la pension est éventuellement différée jusqu'à l'époque où la veuve atteindra l'âge de cinquante-cinq ans.

« Au cas d'existence, au moment du décès du mari, d'un ou de plusieurs enfants issus du mariage, le droit à pension de veuve est acquis après une durée de trois années seulement de ce mariage et la jouissance de la pension est immédiate.

« V. — Les veuves remariées ou vivant en état de concubinage notoire percevront, sans augmentation de taux, les émoluments dont elles bénéficiaient antérieurement à leur nouvel état.

« VI. — La femme séparée de corps ou divorcée, lorsque le jugement n'a pas été prononcé exclusivement en sa faveur, ne peut prétendre à la pension de veuve; les enfants, le cas échéant, sont considérés comme orphelins de père et de mère, et ont droit à la pension déterminée à l'article 13, deuxième alinéa.

« VII. — En cas de divorce prononcé au profit exclusif de la femme, celle-ci a droit à la pension définie au premier alinéa du présent article, et les enfants mineurs, à la pension définie à l'article 13, premier alinéa.

« Toutefois, la femme divorcée qui se remarie ou qui vit en état de concubinage notoire, percevra, sans augmentation de taux, les émoluments dont elle bénéficiait antérieurement à son nouvel état.

« La femme divorcée qui s'est remariée avant le décès de son premier mari perd son droit à pension.

« VIII. — En cas de remariage du mari, si celui-ci décède en laissant une veuve ayant droit à la pension définie au premier paragraphe du présent article, cette pension est répartie entre la veuve et la femme divorcée, au prorata de la durée totale des années de mariage, sauf renonciation volontaire, par la femme divorcée, de la part lui revenant.

« La jouissance de la part de pension qui vient accroître celle de la veuve, en cas de renonciation volontaire de la femme divorcée, sera immédiate si cette dernière n'a pas d'enfants mineurs ».

« Dans le cas contraire, l'entrée en jouissance sera différée jusqu'à la majorité du dernier des enfants bénéficiant des dispositions de l'article 13 ci-après.

« Au décès de l'une des épouses, sa part accroîtra la part de l'autre, sauf réversion du droit au profit des enfants mineurs.

« Pour la répartition, prévue au premier alinéa du présent paragraphe, de la durée du mariage, toute fraction d'année supérieure à six mois est prise pour un an, la fraction inférieure à six mois n'étant pas prise en compte.

« IX. — Le conjoint survivant d'une femme tributaire peut prétendre à une pension égale à 50 p. 100 de la pension d'ancienneté ou proportionnelle obtenue par elle ou qu'elle aurait obtenue le jour de son décès, si se trouve remplie la condition d'antériorité de mariage prévue au paragraphe III du présent article et s'il est justifié, dans les formes prévues à l'article 11, qu'au décès de sa femme l'intéressé est atteint d'une infirmité ou maladie incurable le rendant définitivement incapable de travailler.

« Cette pension ne peut, en s'ajoutant aux ressources propres du bénéficiaire, porter celles-ci au delà du minimum vital, tel qu'il est déterminé pour les fonctionnaires de l'Etat par l'article 65 de la loi du 20 septembre 1948.

« Elle cesse d'être servie en cas de remariage du veuf ou s'il vit en état de concubinage notoire ».

Art. 6. — L'article 13 du décret du 23 janvier 1948 est remplacé par les dispositions suivantes:

« *Art* 13. — I. — Chaque orphelin a droit jusqu'à l'âge de vingt et un ans, et sans condition d'âge s'il est atteint d'une infirmité permanente le mettant dans l'impossibilité de gagner sa vie, à une pension égale à 10 p. 100 de la pension d'ancienneté ou proportionnelle obtenue par le père ou qu'il aurait obtenue le jour de son décès, sans que le total des émoluments attribués à la mère et aux orphelins puisse excéder le montant de la pension attribuée ou qui aurait été attribuée au père. S'il y a excédent, il est procédé à la réduction temporaire des pensions des orphelins.

« II. — Au cas de décès de la mère ou si celle-ci est inhabile à obtenir une pension ou déchue de ses droits, les droits définis au paragraphe Ier du présent article passent aux enfants âgés de moins de vingt et un ans et la pension de 10 p. 100 est maintenue, à partir du deuxième, à chaque enfant mineur dans la limite du maximum fixé à l'alinéa précédent.

« Les enfants atteints d'une infirmité permanente les mettant dans l'impossibilité de gagner leur vie, sont assimilés aux enfants mineurs.

« III. — Les enfants naturels reconnus et les enfants adoptifs sont assimilés aux orphelins de père et de mère.

« IV. — Le droit à pension d'orphelin est subordonné à la condition que la mise à la retraite ou le licenciement soit postérieur, pour les enfants légitimes, au mariage dont ils sont issus ou à leur conception; toutefois, ce droit est reconnu si le mariage a été contracté dans les conditions visées au paragraphe IV de l'article 12, quelles qu'en aient été la date et la durée.

« Pour les enfants naturels reconnus, la mise à la retraite ou le licenciement doit être postérieur à leur conception.

« Pour les orphelins adoptés, la mise à la retraite ou le licenciement doit être postérieur à l'acte d'adoption ou au jugement de la légitimation adoptive. Dans ce cas, les conditions d'antériorité prévues au paragraphe III de l'article 12 pour le mariage sont exigées au regard de l'acte et du jugement ».

Art. 7. — Les deux premiers alinéas de l'article 20 du décret du 23 janvier 1948 sont remplacés par les dispositions suivantes:

« Le droit à l'obtention ou à la jouissance de la pension est suspendu:

« Par le licenciement par mesure disciplinaire lorsque ce licenciement comporte suppression du droit à pension... ».

Art. 8. — Les dispositions de l'article 1er du présent décret modifiant et complétant le premier paragraphe de l'article 7 du décret du 23 janvier 1948 auront effet à dater du 1er janvier 1952.

Art. 9. — Sont abrogés les deux derniers alinéas de l'article 36 du décret du 23 janvier 1948. Ils continueront toutefois, à titre transitoire, à s'appliquer aux artistes et employés en activité ou retraités qui en feront la demande dans un délai de trois mois à dater de la publication du présent décret.

Art. 10. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre de l'éducation nationale, le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 décembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre de l'éducation nationale,
ANDRÉ MARIE.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PIERRE GARET.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

Le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale,
ANDRÉ CORNU.

Décret n° 52-1396 du 26 décembre 1952 portant reconduction des dispositions transitoires prévues au décret du 27 mai 1949 relatif au règlement des écoles supérieures de commerce.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale et du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,

Vu le décret du 3 décembre 1947 portant règlement des écoles supérieures de commerce;

Vu le décret n° 49-714 du 27 mai 1949 portant modification du décret précité;

La section permanente du conseil de l'enseignement technique entendue,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions transitoires du titre IV (art. 18) du règlement annexé aux décrets des 3 décembre 1947 et 27 mai 1949 portant règlement des écoles supérieures de commerce sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes:

TITRE IV

« *Art.* 18. — Par dérogation aux dispositions du titre II (art. 5), les titulaires du baccalauréat pourront, jusqu'en 1953, être admis sur titre sans avoir à prendre part au concours d'entrée organisé pour le recrutement des écoles supérieures de commerce.

« Toutefois, les directeurs d'écoles supérieures de commerce qui instituaient un concours spécial pour les candidats bacheliers devront soumettre lesdits candidats aux épreuves du concours d'entrée national, commun à toutes les écoles supérieures de commerce.

« Ces dispositions transitoires seront supprimées à compter du 1er janvier 1954 ».

Art. 3. — Le ministre de l'éducation nationale et le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 décembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'éducation nationale,
ANDRÉ MARIE.

Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,
JEAN MASSON.

Musées de France.

Par arrêté en date du 3 décembre 1952:

M. Germain Bazin, conservateur des musées nationaux, a été nommé conservateur en chef des musées nationaux, en remplacement numérique de M. Grousset, décédé.

Mlle Jeannine Auboyer, assistante des musées nationaux, a été nommée conservateur des musées nationaux en remplacement de M. Bazin.

Ces décisions prennent effet du 1er octobre 1952.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 26 décembre 1952 portant affectation au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme de l'ancien poste frontière de gendarmerie situé à Fontan (Alpes-Maritimes).

Par décret en date du 26 décembre 1952, est affecté au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (direction des routes), en vue de son utilisation comme abri de cantonnier et comme magasin à matériel par le service des ponts et chaussées des Alpes-Maritimes, un petit bâtiment d'une surface de 38 mètres carrés situé sur le territoire de la commune de Fontan, en bordure de la route nationale n° 204, au point kilométrique 72,650, tel qu'il figure sur le plan annexé au présent décret.

Demande et délivrance des inscriptions de cam'onnage.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 décembre 1952: page 11571, 2e colonne, article 6, 2e alinéa, au lieu de: « A défaut des conditions visées à l'alinéa précédent le dossier est... », lire: « Lorsque les conditions visées à l'alinéa précédent ne sont pas remplies, le dossier... ».

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 11 décembre 1952 accordant à la Société nationale des pétroles d'Aquitaine un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la pétition du 8 août 1951, rectifiée ou complétée les 25 septembre 1951, 3 octobre et 17 octobre 1952, par laquelle M. André Blanchard, président directeur général de la Société nationale des pétroles d'Aquitaine, agissant au nom et pour le compte de cette société anonyme au capital de 2.180 millions de francs, dont le siège social est à Paris, 26, rue de la Pépinière, sollicite l'octroi d'un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux sur le territoire de cent trente-six communes du département des Basses-Pyrénées;

Vu les plans, pouvoirs et autres documents produits à l'appui de cette pétition;

Vu les engagements souscrits dans la demande et dans la lettre du 17 octobre 1952 au sujet de l'effort financier minimum à consacrer à l'exécution des travaux de recherches;

Vu les pièces de l'enquête réglementaire à laquelle la demande a été soumise;

Vu les rapports et avis des ingénieurs des mines en date des 14 et 15 mars 1952;

Vu l'avis du préfet des Basses-Pyrénées en date du 23 mars 1952;

Vu l'avis du conseil général des mines en date du 27 octobre 1952;

Vu la loi du 21 avril 1810 sur les mines, minières et carrières successivement modifiée;

Vu le décret du 22 avril 1949 modifié par décret du 29 novembre 1951 portant règlement d'administration publique sur les permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux,

Décrète:

Art. 1er. — Il est accordé à la Société nationale des pétroles d'Aquitaine, dont le siège social est à Paris, 26, rue de la Pépinière, un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux à l'intérieur d'un périmètre englobant tout ou partie du territoire des 136 communes suivantes du département des Basses-Pyrénées:

Amorots-Succos; Amendeuix-Oneix; Aicirits; Arbouet-Sussaute; Arberats-Sillègue; Aroue; Arrast-Larrebieu; Angous; Araujuzon; Araux; Aren; Beguios; Behasque; Berrogains-Larruns; Baudreix; Beuste; Bordères; Bénéjacq; Barzun; Camou-Mixe-Suhast; Charritte-de-Bas; Charre; Castelnau-Camblong; Domezain; Dognen; Etcharry; Espès; Espiute; Estialescq; Estos; Gabat; Garris; Gestas; Guinarthe-Parenties; Gurs; Geüs (Oloron); Goès; Hours; l'Hôpital-Saint-Blaise; Ilhorrots; Jasses; Luxe-Sumberraute; Labets-Biscay; Lichos; Lay-Lamidou; Ledeuix; Lagos; Lucgarier; Livron; Masparraute; Moncayolle; Méritein; Montfort; Moumour; Mirepeix; Nabas; Navarrenx; Ogenne-Camptort; Orin; Osserain-Rivareyte; Préchacq-Navarrenx; Préchacq-Josbaig; Pardies-Piétat (canton de Nay); Poey (Oloron); Rivehaute; Saint-Palais; Saint-Gladie; Susmiou; Sus; Saucède; Saint-Abit; Saint-Goin; Tabaille-Usquain; Viellenave (canton de Navarrenx); Verdets; Arraute-Charrite; Abitain; Ainharp; Athos-Aspis; Autevielle-Saint-Martin; Andrein; Audaux; Aubertin; Arros-Nay; Angaïs; Bergouey; Beyrie (Saint-Palais); Barraute-Camu; Bugnein; Bastanès; Barcus; Bosdarros; Baliros; Bordes; Boeil-Bezing; Chéraute; Cardesse; Coarraze; Esquiule; Escout; Escou; Expoey; Geronce; Gans; Gomer; Ger; Le Haut-de-Bosdarros; Isturitz; Ilharre; Larribar-Sorhapuru; Lohitzun; Laas; Lucq-de-Béarn; Lasseube; Laeseubétat; Labatmale; Lahourcade; Meharin; Mauléon-Soule; Monein; Nay; Narp; Narcastet; Orègue; Orsanco; Ossenx; Oloron-Sainte-Marie; Précilhon; Pontacq; Saint-Martin-d'Arberoue; Sauveterre; Saint-Faust; Uhart-Mixe; Viellenave (canton de Bidache); Viodos-Abense; Viellesegure.

Art. 2. — Le périmètre est limité ainsi qu'il suit, conformément au plan annexé au présent décret:

A l'Ouest, par la droite H I, définie par le clocher de Bidache, point géodésique de coordonnées Lambert, x = 319.960, y = 135.342, et le clocher d'Isturitz, à partir de son intersection, point H, avec la droite joignant le clocher de l'église Saint-Martin, à Pau, au clocher de l'église Sainte-Marie, à Bayonne, jusqu'au clocher d'Isturitz, point I;

Au Sud, par la ligne brisée I, J, K, L, M joignant successivement le point I ci-dessus défini au point J, clocher de Mauléon, celui-ci au point K, clocher d'Oloron, celui-ci au point L, clocher de Nay, enfin celui-ci au point M clocher de Pontacq;

A l'Est, par la droite M N joignant le point M ci-dessus défini au clocher de Ger jusqu'à son intersection, point N, avec la droite joignant le clocher de Lannemezan au clocher de l'église Saint-Martin, à Pau;

Au Nord, par la ligne brisée N, C, D, E, F, G, A, H, suivant en N C la limite Sud de la zone réservée à l'Etat par la loi du 18 juillet 1911, coïncidant en C, D, E, F, G, A avec la limite Sud et Ouest du périmètre du permis institué par le décret 51-382 du 23 mars 1951, suivant en A H la limite Sud de la zone réservée à l'Etat par la loi du 18 juillet 1911 et joignant successivement le point N ci-dessus défini au point C, intersection de la droite joignant le clocher de Lannemezan au clocher de l'église Saint-Martin, à Pau, avec l'axe de la route Pontacq-Soumoulou, puis ce point C ou point D, clocher de Baliros, celui-ci au point E, clocher de Gan, celui-ci au point F, clocher de Cardesse, celui-ci au point G, clocher de Lucq-en-Béarn, celui-ci au point A, intersection de l'axe de la route de Monein-Lahourcade avec la droite joignant le clocher de l'église Saint-Martin, à Pau, avec le clocher de la cathédrale Sainte-Marie, à Bayonne, enfin ce point A au point H point de départ,

lesdites limites renfermant une étendue superficielle d'environ 100.160 hectares.

Art. 3. — Ce permis sera valable pendant une durée de cinq ans à dater de la publication du présent décret au *Journal officiel*.

Art. 4. — Le programme des travaux à exécuter par la Société nationale des pétroles d'Aquitaine sera porté à la connaissance de l'ingénieur en chef des mines de Bordeaux dans le délai de deux mois de la publication du présent décret pour la première période de douze mois consécutive à cette publication, puis avant l'expiration de chacune des périodes de douze mois pour la période suivante.

Art. 5. — Les dépenses effectives correspondant à ces travaux devront atteindre:

Au bout de la première année: 10 p. 100;
Au bout de la deuxième année: 25 p. 100;
Au bout de la troisième année: 45 p. 100.

de l'effort total minimum souscrit pour l'ensemble des cinq années et chiffré à 250 millions de francs à la date de la publication du présent décret.

Art. 6. — La comparaison des engagements de dépenses correspondant aux programmes, des dépenses effectuées et de l'effort financier minimum souscrit se fera après leur réévaluation éventuelle au moyen de la formule:

$$P = Po\left(0{,}5\,\frac{S}{So} + 0{,}2\,\frac{M}{Mo} + 0{,}3\,\frac{G}{Go}\right)$$

ou:

Po représente selon le cas l'engagement de dépenses chiffré lors de l'établissement d'un programme, le montant réel d'une dépense, l'effort financier minimum souscrit de 250 millions;

S, la valeur à la date de la comparaison de l'index total des salaires (France entière) concernant la construction électrique et mécanique publiée par le bulletin mensuel de l'institut national de statistique et d'études économiques (I.N.S.E.E.);

M, la valeur à la date de la comparaison de l'index des prix de gros de l'ensemble des produits métallurgiques publié par ce même bulletin;

G, la valeur à la date de la comparaison de l'index général des prix de gros (319 articles) également publié par ce bulletin;

So, Mo, Go, la valeur de ces mêmes index à la date, soit de l'établissement du programme auquel correspond l'engagement de dépenses en cause, soit du règlement de la dépense, soit de la publication du présent décret pour ce qui est de l'effort financier minimum souscrit.

Art. 7. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et affiché par les soins du préfet des Basses-Pyrénées, aux frais du titulaire du permis, dans chacune des communes énumérées à l'article 1er.

Fait à Paris, le 11 décembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Décret du 22 décembre 1952 approuvant deux conventions résiliant les conventions relatives à l'exploitation des réseaux d'Etat du Nord et de l'Est, approuvées par décrets des 28 mars 1923, 17 mai 1924, 20 octobre 1924 et 13 octobre 1925, et leur substituant des conventions nouvelles.

Par décret en date du 22 décembre 1952, sont approuvées les deux conventions annexées au présent décret passées le 22 avril 1949 entre le ministre de l'industrie et du commerce, agissant au nom de l'Etat, et Electricité de France, service national, représentée par M. Pierre Grezel, directeur de l'exploitation, en vu de réaliser les conventions des 12 mars 1923 entre l'Etat et la Société de transport d'énergie électrique du Nord, d'une part, et la Société de transport d'énergie électrique de l'Est, d'autre part, et de leur substituer les deux conventions nouvelles ci-annexées.

CONVENTION

ENTRE L'ETAT ET ELECTRICITÉ DE FRANCE AU SUJET DE L'EXPLOITATION DU RÉSEAU D'ETAT DU NORD ANTÉRIEUREMENT EXPLOITÉ PAR LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT D'ÉNELGIE ÉLECTRIQUE DU NORD

Le ministre de l'industrie et du commerce, agissant au nom de l'Etat,

D'une part;

Et Electricité de France (E. D. F.) représentée par M. Pierre Grezel, directeur de l'exploitation,

D'autre part,

il a été convenu ce qui suit:

Exposé.

La Société de transport d'énergie électrique du Nord dont le siège social était à Paris, 17, rue Helder, gérait, en application d'une convention qu'elle avait passée avec l'Etat le 12 mars 1923 approuvée par décret en conseil d'Etat du 28 mars 1923 et modifiée le 7 juillet 1939, les installations dites du réseau d'Etat du Nord.

En vertu de la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, et du décret d'application en date du 22 juin 1946, ont été transférés à Electricité de France les biens, droits et obligations de la Société de transport d'énergie électrique du Nord.

Dans ces conditions, Electricité de France se trouve maintenant substituée aux biens, droits et obligations de ladite société, et, en conséquence, gérant des installations du réseau d'Etat.

Ceci étant, et eu égard au caractère d'Electricité de France, il est apparu souhaitable à l'Etat et à cet établissement de modifier et de simplifier la teneur des accords réglant les conditions de mise en régie des réseaux d'Etat. C'est l'objet de la présente convention qui sera soumise à l'approbation du Gouvernement par décret en conseil d'Etat, conformément à l'article 3 de la loi du 11 août 1936.

Article 1er.

La convention du 12 mars 1923, modifiée par avenant du 7 juillet 1939 fixant les rapports entre l'Etat et la Société de transport d'énergie électrique du Nord, à laquelle s'est substituée Electricité de France, est résiliée et remplacée par la présente convention.

Article 2.

Le ministre de l'industrie et du commerce charge, au nom de l'Etat, Electricité de France, qui accepte, de continuer l'exploitation, à titre de régisseur intéressé, des installations du réseau d'Etat dont la gestion était assurée par l'ex-Société de transport d'énergie électrique du Nord, dont elle a pris la suite, par l'effet du décret de transfert du 22 mai 1946.

Article 3.

Electricité de France exploitera le réseau d'Etat susvisé dans les mêmes conditions que celles qui sont applicables, en vertu des lois, règlements et cahier des charges en vigueur, à l'exploitation des réseaux de transport dont elle est concessionnaire.

Elle pourra procéder sur le réseau d'Etat géré par elle aux modifications, adjonctions ou suppressions, qui se révéleraient techniquement nécessaires ou utiles, à condition d'en informer en temps utile l'ingénieur en chef chargé du contrôle.

Article 4.

Electricité de France continuera à assumer la gestion des avoirs et disponibilités, appartenant à l'Etat, ainsi que du fonds de réserve pour le gros entretien et le renouvellement, qui figuraient au dernier bilan de la Société de transport d'énergie électrique du Nord, ainsi que tout le matériel en magasin qui serait propriété de l'Etat.

Electricité de France conservera à sa charge toutes les dépenses correspondant au gros entretien différé ou en cours d'exécution.

Article 5.

L'Etat et Electricité de France renoncent d'un commun accord à l'établissement de comptes annuels de gestion. Il est convenu que chaque année, en contrepartie de la mise à disposition de E. D. F. des réseaux d'Etat, cet établissement versera au Trésor une redevance forfaitaire de 700.000 F.

Cette somme sera versée en une seule fois pendant la deuxième quinzaine de décembre de chaque année.

Article 6.

D'accord exprès entre les parties, les effets de la présente convention remonteront, entre elles, au 1er janvier 1947, et les dispositions ci-dessus se substitueront, de plein droit, à partir de cette date aux dispositions des conventions en vigueur au moment du transfert.

Article 7.

La présente convention prendra fin à l'expiration de la durée fixée, à l'article 9 de la convention du 12 mars 1923, approuvée par décret en conseil d'Etat du 28 mars 1923.

Le cahier des charges du 12 mars 1923 approuvé par ledit décret demeure en vigueur entre les parties pour celles de ses dispositions qui ne sont pas incompatibles avec les dispositions de la présente convention.

Article 8.

Les frais d'enregistrement de la présente convention sont à la charge d'Electricité de France.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Electricité de France:
Le directeur de l'exploitation,
PIERRE GREZEL.

CONVENTION

ENTRE L'ETAT ET ELECTRICITÉ DE FRANCE AU SUJET DE L'EXPLOITATION DU RÉSEAU D'ETAT DE L'EST ANTÉRIEUREMENT EXPLOITÉ PAR LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DE L'EST

Le ministre de l'industrie et du commerce, agissant au nom de l'Etat,

D'une part;

Et Electricité de France (E. D. F.) représentée par M. Pierre Grezel, directeur de l'exploitation,

D'autre part,

il a été convenu ce qui suit:

Exposé.

La Société de transport d'énergie électrique de l'Est dont le siège social était à Paris, 61, avenue Franklin-Roosevelt, gérait, en application d'une convention qu'elle avait passée avec l'Etat le 12 mars

1923 approuvée par décret en conseil d'Etat du 28 mars 1923 et modifiée le 7 juillet 1939, les installations dites du réseau d'Etat de l'Est.

En vertu de la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, et du décret d'application en date du 22 juin 1946, ont été transférés à Electricité de France les biens, droits et obligations de la Société de transport d'énergie électrique de l'Est.

Dans ces conditions, Electricité de France se trouve maintenant substituée aux biens, droits et obligations de ladite société, et, en conséquence, gérant des installations du réseau d'Etat.

Ceci étant, et eu égard au caractère d'Electricité de France, il est apparu souhaitable à l'Etat et à cet établissement de modifier et de simplifier la teneur des accords réglant les conditions de mise en régie des réseaux d'Etat. C'est l'objet de la présente convention qui sera soumise à l'approbation du Gouvernement par décret en conseil d'Etat, conformément à l'article 3 de la loi du 11 août 1936.

Article 1er.

La convention du 12 mars 1923, modifiée par avenant du 7 juillet 1939 fixant les rapports entre l'Etat et la Société de transport d'énergie électrique de l'Est, à laquelle s'est substituée Electricité de France, est résiliée et remplacée par la présente convention.

Article 2.

Le ministre de l'industrie et du commerce charge, au nom de l'Etat, Electricité de France, qui accepte, de continuer l'exploitation, à titre de régisseur intéressé, des installations du réseau de l'Etat dont la gestion était assurée par l'ex-société de transport d'énergie électrique de l'Est dont elle a pris la suite, par l'effet du décret de transfert du 22 mai 1946.

Article 3.

Electricité de France exploitera le réseau d'Etat susvisé dans les mêmes conditions que celles qui sont applicables, en vertu des lois, règlements et cahier des charges en vigueur, à l'exploitation des réseaux de transport dont elle est concessionnaire.

Elle pourra procéder sur le réseau d'Etat géré par elle aux modifications, adjonctions ou suppressions, qui se révéleraient techniquement nécessaires ou utiles, à condition d'en informer en temps utile l'ingénieur en chef chargé du contrôle.

Article 4.

Electricité de France continuera à assumer la gestion des avoirs et disponibilités, appartenant à l'Etat, ainsi que du fonds de réserve pour le gros entretien et le renouvellement, qui figuraient au dernier bilan de la Société de transport d'énergie électrique de l'Est, ainsi que tout le matériel en magasin qui serait propriété de l'Etat.

Electricité de France conservera à sa charge toutes les dépenses correspondant au gros entretien différé ou en cours d'exécution.

Article 5.

L'Etat et Electricité de France renoncent d'un commun accord à l'établissement de comptes annuels de gestion. Il est convenu que chaque année, en contrepartie de la mise à disposition de E. D. F. des réseaux d'Etat, cet établissement versera au Trésor une redevance forfaitaire de 2.500.000 F.

Cette somme sera versée en une seule fois pendant la deuxième quinzaine de décembre de chaque année.

Article 6.

D'accord exprès entre les parties, les effets de la présente convention remonteront, entre elles, au 1er janvier 1947, et les dispositions ci-dessus se substitueront, de plein droit, à partir de cette date aux dispositions des conventions en vigueur au moment du transfert.

Article 7.

La présente convention prendra fin à l'expiration de la durée fixée à l'article 9 de la convention du 12 mars 1923, approuvée par décret en conseil d'Etat du 28 mars 1923.

Le cahier des charges du 12 mars 1923 approuvé par ledit décret demeure en vigueur entre les parties pour celles de ses dispositions qui ne sont pas incompatibles avec les dispositions de la présente convention.

Article 8.

Les frais d'enregistrement de la présente convention sont à la charge d'Electricité de France.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Electricité de France:
Le directeur de l'exploitation,
PIERRE GREZEL.

Décret du 22 décembre 1952 autorisant l'expropriation de terrains nécessaires à l'aménagement de la chute de Treignac, sur la Vézère (Corrèze).

Par décret en date du 22 décembre 1952, est autorisée l'expropriation par Electricité de France des terrains figurant sur le tableau indicatif et teintés en rose sur les plans parcellaires à l'échelle de 1/2500 qui resteront annexés au présent décret, terrains situés sur le territoire des communes de Treignac, Saint-Hilaire-les-Courbes et Lestards (Corrèze).

La procédure applicable à cette expropriation est celle prévue par le décret du 8 août 1935 les opérations devront être terminées dans un délai de cinq ans à partir de la date du présent décret.

Décret du 22 décembre 1952 portant nomination d'un membre du conseil d'administration des houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais.

Par décret en date du 22 décembre 1952, est nommé membre du conseil d'administration des houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais, en qualité de représentant des intérêts économiques:

M. Gasiorowski (Casimir), administrateur, directeur de la société des engrais d'Auby, en remplacement de M. Weinbreck, dont la démission est acceptée.

Décret du 22 décembre 1952 portant nomination du directeur général des houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais.

Par décret en date du 22 décembre 1952, M. Signard (Pierre), directeur général adjoint des houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais, est nommé directeur général des houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais, en remplacement de M. Baseilhac, appelé à d'autres fonctions.

Décret du 26 décembre 1952 portant attribution, à titre de dotation, à l'institut national de la propriété industrielle de terrains et bâtiments sis à Paris (8e).

Par décret en date du 26 décembre 1952, sont attribués, à titre de dotation, à l'institut national de la propriété industrielle, les terrains et bâtiments sis à Paris (8e), 26, 26 *bis*, rue de Léningrad, et 73 et 77, rue d'Amsterdam.

Décret du 27 décembre 1952 autorisant la chambre de métiers de la Haute-Garonne à contracter un emprunt.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce, du ministre de l'éducation nationale et du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports;

Vu le code de l'artisanat, et notamment l'article 27;

Vu l'article 1603 du code général des impôts relatif aux ressources financières des chambres de métiers;

Vu la délibération de la chambre de métiers de la Haute-Garonne du 4 février 1952;

Vu l'avis de la commission centrale de contrôle des opérations immobilières du 17 décembre 1952,

Décrète:

Art. 1er. — La chambre de métiers de la Haute-Garonne est autorisée à contracter un emprunt de dix-huit millions de francs en vue de l'acquisition d'un immeuble sis à Toulouse, 45, boulevard de Strasbourg, et destiné à l'installation de ses services et de ceux de divers organismes artisanaux.

Cet emprunt, toujours remboursable par anticipation, pourra être réalisé et conclu, en totalité ou par fractions, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la caisse des dépôts et consignations, du Crédit foncier de France, de la caisse nationale d'assurances sur la vie, de la caisse autonome nationale de compensation de l'assurance vieillesse artisanale ou de la caisse centrale de crédit coopératif.

L'amortissement de cet emprunt s'effectuera dans un délai maximum de trente ans.

Si l'emprunt est réalisé soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, le taux réel de l'intérêt, compte tenu du prix d'émission, ne devra en aucun cas être supérieur à celui qui résulte du taux nominal pratiqué par la caisse des dépôts et consignations au moment de la réalisation du contrat et d'une anticipation de trois mois des versements contractuels appliquée à un emprunt remboursable par semestrialités.

Si l'emprunt est réalisé par voie de souscription publique, les conditions de l'émission devront être soumises au ministre des finances.

Un crédit égal à l'annuité d'amortissement devra être inscrit chaque année au budget de la chambre de métiers.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre de l'éducation nationale et le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 décembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Le ministre de l'éducation nationale,
ANDRÉ MARIE,

Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique,
à la jeunesse et aux sports,
JEAN MASSON.

Décret du 27 décembre 1952 autorisant la chambre de commerce de Toulouse à contracter un emprunt.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur les chambres de commerce;

Vu la loi du 20 juin 1933 comprenant les aéroports parmi les établissements que les chambres de commerce sont autorisées à fonder et à administrer;

Vu l'arrêté du 24 octobre 1950 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public par la chambre de commerce de Toulouse;

Vu les décrets des 28 juillet 1950 et 4 janvier 1952 autorisant la chambre de commerce de Toulouse à contracter deux emprunts de vingt et dix millions de francs en vue de sa participation aux travaux d'aménagement de l'aérodrome de Toulouse-Blagnac;

Vu la délibération de cette compagnie en date du 16 janvier 1952;

Vu l'avis de M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Décrète:

Art. 1er. — La chambre de commerce de Toulouse est autorisée à contracter un emprunt complémentaire de dix millions de francs en vue de sa participation aux travaux d'aménagement de l'aérodrome de Toulouse-Blagnac.

Cet emprunt, toujours remboursable par anticipation, pourra être réalisé et conclu, en totalité ou par fractions, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la caisse des dépôts et consignations du Crédit foncier de France ou de la caisse nationale de retraites pour la vieillesse.

L'amortissement de cet emprunt s'effectuera dans un délai maximum de trente ans.

Si l'emprunt est réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, le taux réel de l'intérêt, compte tenu du prix d'émission, ne devra en aucun cas être supérieur à celui qui résulte du taux d'intérêt nominal pratiqué par la caisse des dépôts et consignations au moment de la réalisation du contrat et d'une anticipation de trois mois des versements contractuels appliquée à un emprunt remboursable par semestrialités.

Si l'emprunt est réalisé par voie de souscription publique, les conditions de l'émission devront être soumises au ministre des finances.

Il sera fait face au service d'intérêt et d'amortissement dudit emprunt au moyen des recettes d'exploitation de l'aérodrome dont il s'agit.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 décembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et du commerce,

JEAN-MARIE LOUVEL.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Décret du 27 décembre 1952 portant extension à la commune d'Anizy-le-Château de l'ensemble des dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et des locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée et notamment son article 1er;

Vu la proposition du conseil municipal d'Anizy-le-Château en date du 6 août 1952;

Vu l'avis conforme du conseil général de l'Aisne en date du 24 septembre 1952,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée sont rendues applicables dans leur totalité à la commune d'Anizy-le-Château (Aisne).

Art. 2. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 décembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Administration centrale.

Par arrêtés du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 22 décembre 1952, les ingénieurs principaux des corps temporaires de techniciens du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme dont les noms suivent, sont admis, à titre personnel, au bénéfice des dispositions de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires:

a) A compter du 1er novembre 1949: M. Landré (Jean).

b) A compter du 1er janvier 1951: MM. Hesling (Jean), Noël (Charles).

c) A compter du 16 mai 1951: M. Favry (André).

Par arrêtés du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 22 décembre 1952, MM. de Rolland (Philippe), Théraube (Jean), ingénieurs des corps temporaires de techniciens du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, sont admis, à titre personnel, à compter du 1er janvier 1951, au bénéfice des dispositions de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires.

Par arrêtés du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 22 décembre 1952, les reviseurs en chef des corps temporaires de techniciens du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme dont les noms suivent, sont admis, à titre personnel, au bénéfice des dispositions de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires:

a) A compter du 1er janvier 1951: M. Fauquet (Jean).

b) A compter du 1er octobre 1951: M. Didier (Jean).

Par arrêtés du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 22 décembre 1952, MM. Blondin (Pierre), Dijon (Alfred), reviseurs principaux des corps temporaires de techniciens du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, sont admis, à titre personnel, à compter du 1er janvier 1951, au bénéfice des dispositions de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires.

Par arrêtés du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 22 décembre 1952, les reviseurs des corps temporaires de techniciens du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme dont les noms suivent, sont admis, à titre personnel, au bénéfice des dispositions de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires:

a) A compter du 1er janvier 1951: MM. Basdevant (Louis), Villaume (Hubert).

b) A compter du 1er juillet 1951: M. de Bourbon de Chalus (Lodis).

MINISTERE DES RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES ET MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 52-1397 du 26 décembre 1952 portant assimilation à des catégories existantes, en vue de la revision des pensions, de certains emplois supprimés du ministère de la France d'outre-mer et du ministère des relations avec les Etats associés.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer, du ministre d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés,

Vu le code des pensions civiles et militaires;

Vu le décret du 17 mars 1949 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 20 septembre 1948, notamment son article 20;

Vu le décret du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat;

Vu le décret du 10 juillet 1920 portant réorganisation du cadre des administrateurs des colonies, ensemble les textes modificatifs subséquents;

Vu le décret du 1er décembre 1920 portant réorganisation du cadre des administrateurs des services civils de l'Indochine, ensemble les textes modificatifs subséquents;

Vu l'acte dit décret du 18 novembre 1942 créant un corps unique d'administrateurs coloniaux, notamment ses articles 29 et 33, complété par décret du 23 avril 1945;

Vu le décret du 23 avril 1951 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut particulier des administrateurs de la France d'outre-mer, notamment ses articles 18 et 28;

Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Pour l'application des dispositions de la loi susvisée du 20 septembre 1948, les assimilations des emplois et classes ou grades et échelons supprimés ou ayant fait l'objet de modifications de structure ou d'appellation, concernant le personnel des administrateurs des services civils de l'Indochine et des administrateurs des colonies, s'établissent conformément au tableau de correspondance annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer, le ministre d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 décembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre d'Etat,
chargé des relations avec les Etats associés,
JEAN LETOURNEAU.

Le ministre de la France d'outre mer,
PIERRE PFLIMLIN.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

EMPLOIS SUPPRIMÉS OU TRANSFORMÉS	EMPLOIS D'ASSIMILATION	
	Au 1er janvier 1948.	Au 1er janvier 1951.
I. — CADRE DES ADMINISTRATEURS DES SERVICES CIVILS DE L'INDOCHINE (DÉCRETS DES 1er DÉCEMBRE 1920, 17 AOÛT 1927 ET 3 JUILLET 1939).	HIÉRARCHIE DES ADMINISTRATEURS COLONIAUX, RÉGIE PAR DÉCRET DU 18 NOVEMBRE 1942 ET ARRÊTÉ DU 19 NOVEMBRE 1948	HIÉRARCHIE DES ADMINISTRATEURS DE LA FRANCE D'OUTRE-MER, RÉGIE PAR DÉCRETS DES 23 ET 24 AVRIL 1951
Administrateur de 1re classe:	Administrateur de 1re classe:	Administrateur en chef;
Après 8 ans	Après 8 ans	3e échelon.
Après 6 ans	Après 6 ans	3e échelon.
Après 3 ans	Après 3 ans	2e échelon.
Avant 3 ans	Avant 3 ans	1er échelon.
Administrateur de 2e classe:	Administrateur de 2e classe:	Administrateur:
Après 6 ans	Après 6 ans	3e échelon (1).
Après 3 ans	Après 2 ans	3e échelon.
Avant 3 ans	Après 2 ans	3e échelon.
	Administrateur de 2e classe, avant 2 ans	2e échelon.
Administrateur de 3e classe:		
Après 3 ans	Administrateur de 3e classe	Administrateur au 1er échelon.
Avant 3 ans		
Administrateur adjoint:	Administrateur adjoint:	Administrateur adjoint;
Hors classe		
1re classe, après 6 ans	1re classe, après 3 ans, ayant plus de 2 ans dans l'échelon.	4e échelon (1).
1re classe, après 3 ans, ayant plus de 2 ans dans l'échelon		
1re classe, après 3 ans	1re classe, après 3 ans	4e échelon.
1re classe, avant 3 ans	1re classe, avant 3 ans	3e échelon.
2e classe	2e classe	2e échelon.
3e classe	3e classe	1er échelon.
II. — CADRE DES ADMINISTRATEURS DES COLONIES		
1° *Emplois supprimés de la hiérarchie régie par décret du 10 juillet 1920.*		
Administrateur en chef:	Administrateur:	Administrateur en chef:
1re classe	1re classe, après 3, 6 ou 8 ans	2e, 3e échelon.
2e classe	1re classe, avant 3 ans	1er échelon.
2° *Hiérarchie régie par décret du 10 juillet 1920, modifié les 10 avril 1925 et 27 décembre 1930:*		
Administrateur en chef:	Administrateur de 1re classe:	Administrateur en chef:
Après 8 ans	Après 8 ans	3e échelon.
Après 6 ans	Après 6 ans	3e échelon.
Après 3 ans	Après 3 ans	2e échelon.
Avant 3 ans	Avant 3 ans	1er échelon.
Administrateur de 1re classe:	Administrateur de 2e classe:	Administrateur:
Après 6 ans	Après 6 ans	3e échelon (1).
Après 3 ans	Après 2 ans	3e échelon.
Avant 3 ans	Après 2 ans	3e échelon.
Administrateur de 2e classe	Administrateur de 2e classe, avant 2 ans	2e échelon.
Administrateur de 3e classe	Administrateur de 3e classe	1er échelon.
Administrateur adjoint:	Administrateur adjoint:	Administrateur adjoint:
1re classe, après 6 ans		
1re classe, après 3 ans, ayant plus de 2 ans dans l'échelon	1re classe, après 3 ans, ayant plus de 2 ans dans l'échelon	4e échelon (1).
1re classe, après 3 ans	1re classe, après 3 ans	4e échelon.
1re classe, avant 3 ans	1re classe, avant 3 ans	3e échelon.
2e classe	2e classe	2e échelon.
3e classe	3e classe	1er échelon.

(1) Conservant à titre personnel les avantages prévus par le décret du 24 avril 1951 (art. 1er, *nota* 1).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 20 décembre 1952 portant nomination d'un inspecteur général des travaux publics au ministère de la France d'outre-mer.

Par décret en date du 20 décembre 1952, M. Crouzet (Etienne), ingénieur général de 2e classe des travaux publics de la France d'outre-mer, est nommé inspecteur général des travaux publics au ministère de la France d'outre-mer, en remplacement de M. Jacquinot (Pierre), ingénieur général des travaux publics de la France d'outre-mer.

Décret du 26 décembre 1952 approuvant la délibération n° 52-357 du 1er octobre 1952 de l'assemblée représentative de Madagascar modifiant les règles d'assiette de la taxe de développement économique.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 25 octobre 1946 portant création de l'assemblée représentative de Madagascar;

Vu la délibération n° 52-357 du 1er octobre 1952 de l'assemblée représentative de Madagascar modifiant les règles d'assiette de la taxe de développement économique;

Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvée la délibération susvisée n° 52-357 du 1er octobre 1952 de l'assemblée représentative de Madagascar modifiant les règles d'assiette de la taxe de développement économique.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, au *Journal officiel* de Madagascar et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 26 décembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres,

Le ministre de la France d'outre-mer,

PIERRE PFLIMLIN.

Décret du 26 décembre 1952 approuvant la délibération n° 52-358 du 1er octobre 1952 de l'assemblée représentative de Madagascar modifiant les règles d'assiette des impôts sur les revenus.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 25 octobre 1946 portant création de l'assemblée représentative de Madagascar;

Vu la délibération n° 52-358 du 1er octobre 1952 de l'assemblée représentative de Madagascar modifiant les règles d'assiette des impôts sur les revenus;

Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvée la délibération susvisée n° 52-358 du 1er octobre 1952 de l'assemblée représentative de Madagascar modifiant les règles d'assiette des impôts sur les revenus.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, au *Journal officiel* de Madagascar et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 26 décembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres,

Le ministre de la France d'outre-mer,

PIERRE PFLIMLIN.

Décrets du 26 décembre 1952 portant dégagement des cadres, sur leur demande, d'administrateurs en chef de la France d'outre-mer.

Par décret en date du 26 décembre 1952, M. Penavaire (Romain-Victor), administrateur en chef de classe exceptionnelle de la France d'outre-mer, est admis, sur sa demande, à bénéficier des dispositions de la loi du 3 septembre 1947 relative au dégagement des cadres. M. Penavaire a droit à une pension pour ancienneté de services.

Cette mesure aura effet pour compter de l'expiration du congé de quatre mois accordé à ce fonctionnaire par application de l'article 6 de la loi du 3 septembre 1947. Le point de départ de ce congé spécial sera la date de notification à l'intéressé du présent décret.

Par décret en date du 26 décembre 1952, M. Courthiade (Georges-Louis-Jean), administrateur en chef, 2e échelon, de la France d'outre-mer, est admis, sur sa demande, à bénéficier des dispositions de la loi du 3 septembre 1947 relative au dégagement des cadres.

M. Courthiade a droit à une pension pour ancienneté de services.

Cette mesure aura effet pour compter de l'expiration du congé de quatre mois accordé à ce fonctionnaire par application de l'article 6 de la loi du 3 septembre 1947. Le point de départ de ce congé spécial sera la date de notification à l'intéressé du présent décret.

Décret n° 52-1388 du 27 décembre 1952 portant création de centres d'études du travail.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer,

Vu l'article 72 de la Constitution de la République française;

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier dans les territoires d'outre-mer et les textes modificatifs subséquents;

Vu la loi n° 46-860 du 30 avril 1946 tendant à l'établissement, au financement et à l'exécution des plans d'équipement et de développement des territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer;

Vu le décret modifié du 17 août 1944 instituant le corps des inspecteurs du travail de la France d'outre-mer;

Vu les décrets du 25 octobre 1946 portant institution des assemblées représentatives dans les territoires d'outre-mer;

Vu la loi n° 50-1004 du 19 août 1950 fixant le régime électoral, la composition et la compétence d'une assemblée représentative territoriale de la Côte française des Somalis;

Vu la loi n° 52-130 du 6 février 1952 relative à la formation des assemblées de groupe et des assemblées locales d'Afrique occidentale française et du Togo, d'Afrique équatoriale française et du Cameroun et de Madagascar;

Après avis de l'Assemblée de l'Union française;

Après avis du Conseil économique;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Dans le cadre de la loi n° 46-860 du 30 avril 1946, des centres d'études du travail peuvent être créés par arrêté du ministre de la France d'outre-mer pris après avis des chefs de groupe de territoires, territoires non groupés ou sous tutelle et consultation des assemblées représentatives.

Art. 2. — Les centres visés à l'article précédent comprennent trois sections dont la mission respective est définie ci-après:

1re SECTION. — *Etude et mise au point.*

Recherches et documentation sur les travailleurs (en particulier, les jeunes), sur le milieu, sur les métiers, les méthodes et les programmes de formation sociale et professionnelle des travailleurs, les conditions de travail au point de vue physiologique, psychologique, économique et social, et l'adaptation réciproque de l'homme et du travail.

2e SECTION. — *Application.*

Conseils et avis pour l'orientation professionnelle (examen préalable médical et psychotechnique), la promotion ouvrière, le placement et le reclassement des travailleurs, des chômeurs, des diminués physiques et des délinquants.

L'aide dans les conditions qui seront fixées par arrêtés des chefs de territoires aux collectivités publiques et aux entreprises privées qui en feront la demande en vue d'améliorer la mise en place et l'adaptation professionnelle de leur personnel.

3e SECTION. — *Formation de l'encadrement.*

Formation des moniteurs et opérateurs pour les centres de formation professionnelle rapide.

Aide aux collectivités publiques et entreprises privées dans les conditions prévues au paragraphe précédent pour la formation sociale et humaine des cadres.

Art. 3. — Les centres visés au présent décret comprennent:

Un personnel technique qualifié recruté sur titres et nommé par arrêté du ministre de la France d'outre-mer après avis du chef de territoire.

Ce personnel peut être astreint à un stage de formation complémentaire portant notamment sur la connaissance du milieu local.

Un personnel administratif;

Un personnel auxiliaire médical, social et technique.

Le chef de centre choisi parmi le personnel technique qualifié justifie d'un des diplômes ou titres énumérés en annexe au présent décret. Il est désigné dans l'arrêté de nomination visé ci-dessus.

Art. 4. — Les centres d'études du travail placés auprès d'une inspection générale du travail outre-mer, fonctionnent sous la direction de l'inspection générale du travail et de la main-d'œuvre du département.

Les chefs de centres établissent, en dehors des comptes rendus périodiques d'activité, un rapport annuel que l'inspecteur général du travail adresse au ministre par la voie hiérarchique.

Art. 5. — Les travaux des centres d'études du travail pourront être complétés par des études confiées à des missions de recherches techniques nécessitant une compétence particulière.

Un conseil technique des centres d'études du travail et de la formation professionnelle, se réunit sur convocation du ministre de la France d'outre-mer pour examiner les travaux des centres d'études du travail et éventuellement des missions d'études et en dégage les conclusions et les directives générales.

Ce conseil est composé de personnalités techniquement qualifiées, désignées par le ministre de la France d'outre-mer.

Art. 6. — Les stagiaires des sections de formation des cadres professionnels sont désignés par les inspecteurs du travail.

Leur admission au stage est subordonnée à un examen professionnel, médical et psychotechnique.

Ils reçoivent, pendant la durée du stage une rémunération, fixée par arrêté du chef de territoire, et qui ne saurait être inférieure au salaire minimum de leur catégorie.

Ils sont considérés comme étant engagés pour toute la durée du stage. En cas de départ non motivé avant l'expiration du stage ils peuvent être tenus de payer une indemnité à titre de dommages-intérêts.

L'employeur ayant embauché un travailleur en cours de stage dans un centre d'études du travail est tenu pour solidairement responsable, lorsqu'il est démontré qu'il connaissait l'engagement liant le travailleur au centre et a continué de l'occuper après avoir appris que la durée du stage n'était pas venue à expiration.

L'examen de fin de stage est sanctionné par un certificat d'aptitude aux fonctions de moniteurs des centres de formation professionnelle rapide.

Art. 7. — Les frais de première installation peuvent être imputés sur le fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer, dans les conditions prévues aux articles 1er et 6 du décret n° 49-732 du 3 juin 1949 pris en application de la loi du 30 avril 1946 tendant à l'établissement, au financement et à l'exécution des plans d'équipement et de développement des territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer.

Art. 8. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 décembre 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

ANTOINE PINAY.

Le ministre de la France d'outre-mer,

PIERRE PFLIMLIN.

Le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,

LOUIS-PAUL AUJOULAT.

ANNEXE

Diplômes requis en vue de la présentation au concours de chef de centre.

Licence en droit.
Licence ès lettres.
Licence ès sciences.
Licence d'études de la France d'outre-mer.
Diplôme de l'école pratique des hautes-études.
Diplôme d'un institut d'études politiques.
Diplôme de pharmacien.
Doctorat de médecine.
Diplôme de psychologie appliquée délivré par l'institut de psychologie appliquée de l'université de Paris ou diplôme équivalent délivré par une université de province.
Certificat délivré aux anciens élèves de l'école normale supérieure, de l'école normale supérieure de jeunes filles.

Examens de sortie de l'une des écoles ou anciennes écoles suivantes:

Ecole nationale d'administration. Ecole de l'air. Ecole d'application du génie maritime. Ecole centrale des arts et manufactures. Ecole centrale lyonnaise. Ecole du haut enseignement commercial des jeunes filles. Ecole des hautes études commerciales. Ecole libre des sciences politiques. Ecole municipale de physique et de chimie industrielle de Paris. Ecoles nationales d'agriculture. Ecole nationale des chartes. Ecole nationale de la France d'outre-mer. Ecoles nationales d'ingénieurs, arts et métiers. Ecole nationale des langues orientales vivantes. Ecole nationale des ponts et chaussées. Ecole nationale de la santé publique. Ecole nationale supérieure aéronautique. Ecoles nationales supérieures d'ingénieurs. Ecoles nationales supérieures des mines de Paris et de Saint-Etienne. Ecole nationale supérieure des télécommunications. Ecole navale. Ecoles normales de l'enseignement du second degré. Ecole normale de l'enseignement technique. Ecole polytechnique. Ecole spéciale militaire. Ecole spéciale militaire interarmes. Ecole supérieure d'électricité. Ecole supérieure de la métallurgie et de l'industrie des mines de Nancy. Institut national agronomique.

Décret n° 52-1399 du 27 décembre 1952 portant création de centres de formation professionnelle rapide.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer,

Vu l'article 72 de la Constitution de la République française;

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier dans les territoires d'outre-mer et les textes modificatifs subséquents;

Vu la loi n° 46-860 du 30 avril 1946 tendant à l'établissement, au financement et à l'exécution des plans d'équipement et de développement des territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer;

Vu le décret modifié du 17 août 1944 instituant le corps des inspecteurs du travail de la France d'outre-mer;

Vu les décrets du 25 octobre 1946 portant institution des assemblées représentatives dans les territoires d'outre-mer;

Vu la loi n° 50-1004 du 19 août 1950 fixant le régime électoral, la composition et la compétence d'une assemblée représentative territoriale de la Côte française des Somalis;

Vu la loi n° 52-130 du 6 février 1952 relative à la formation des assemblées de groupe et des assemblées locales d'Afrique occidentale française et du Togo, d'Afrique équatoriale française et du Cameroun et de Madagascar;

Après avis de l'Assemblée de l'Union française;

Après avis du Conseil économique;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

TITRE Ier

Des centres publics de formation professionnelle rapide

Art. 1er. — Des centres de formation professionnelle rapide peuvent être créés, dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, par arrêté des chefs de territoires, sur proposition de l'inspecteur territorial du travail, après avis de la commission consultative de formation professionnelle et de l'assemblée représentative.

Ces arrêtés sont soumis à l'approbation du ministre de la France d'outre-mer.

Art. 2. — Ces centres ont pour but de donner une formation professionnelle rapide permettant d'exercer un métier, de s'adapter à un nouveau métier ou d'acquérir une qualification professionnelle d'un niveau supérieur.

Art. 3. — Chacun de ces centres fonctionne sous la direction d'un chef de centre, assisté de moniteurs spécialisés, et éventuellement d'un personnel administratif, médical et social.

Un médecin et un psychotechnicien peuvent être attachés au centre.

Art. 4. — Les centres visés au présent titre sont placés auprès des offices de main-d'œuvre, là où il en existe. Ils sont rattachés à l'inspection du travail.

Art. 5. — La liste des stagiaires admis dans les centres visés à l'article 1er est arrêtée par l'inspecteur du travail, après examens d'orientation et de sélection.

TITRE II

Des centres privés de formation professionnelle rapide.

Art. 6. — Les centres de formation professionnelle rapide créés par des collectivités publiques ou des organismes privés peuvent bénéficier de subventions votées par les assemblées représentative, s'ils sont agréés par le chef de territoire.

Peuvent être agréés, sur proposition de l'inspecteur du travail, après avis de la commission consultative de formation professionnelle rapide, les centres privés qui adoptent les programmes et méthodes définis par les centres d'études du travail et soumettent à l'approbation du chef de territoire le recrutement des moniteurs.

Les centres de formation professionnelle rapide agréés sont soumis au contrôle technique prévu à l'article 4 du décret portant création des centres d'études du travail. L'inspection du travail est chargée de contrôler l'emploi des subventions. Les stagiaires subissent l'examen de fin de stage dans les conditions prévues à l'article 9 du présent décret.

Le retrait d'agrément pour non-observation des présentes prescriptions ou pour cause grave sera opéré, sur rapport motivé de l'inspecteur du travail et suivant la procédure d'agrément, le dirigeant de l'établissement étant entendu.

Des subventions peuvent être accordées sur les budgets locaux aux centres privés de formation professionnelle pour couvrir tout ou partie des frais de première installation et de rémunération des moniteurs et des stagiaires.

Des subventions en provenance du fonds d'investissement pour le développement économique et social peuvent être accordées dans les conditions prévues par les articles 1er et 6 du décret n° 49-732 du 3 juin 1949 pris en application de la loi n° 46-860 du 30 avril 1946 aux entreprises pour l'acquisition d'immeubles et du matériel de première installation.

Les immeubles et matériel acquis sur les fonds publics et exclusivement affectés à la formation professionnelle constituent un prêt à usage, suivant les dispositions des articles 1875 et suivants du code civil. Ils ne peuvent en aucun cas constituer la propriété de l'entreprise bénéficiaire. Le retrait d'agrément entame la restitution du matériel et des immeubles, ou le versement d'une indemnité de rachat.

L'établissement, la tenue à jour des états des lieux et inventaire, le contrôle des conditions d'utilisation sont à l'initiative de l'inspecteur du travail.

Un arrêté du chef de territoire détermine les conditions d'application du présent article en ce qui concerne tout spécialement les dispositions des paragraphes précédents et fixe, dans les six mois qui suivent la publication du présent décret, les conditions dans lesquelles doit être régularisée la situation des centres privés qui ont bénéficié de subventions et sont titulaires de prêts d'immeubles et de matériel.

Art. 7. — Les stagiaires des centres visés à l'article 6 sont recrutés après examens d'orientation et de sélection, soit parmi le personnel de l'entreprise, soit parmi les candidats présentés par l'inspecteur du travail.

TITRE III

Dispositions communes.

Art. 8. — Tous les stagiaires sont obligatoirement soumis à l'expiration du stage à un examen de sortie, sanctionné, s'il est concluant, par un certificat de formation professionnelle rapide.

Les conditions d'examen et de délivrance du certificat sont fixées par arrêté du ministre de la France d'outre-mer.

Le placement des stagiaires qui ne sont pas liés par un contrat de travail à une entreprise est assuré à l'expiration du stage par le service de l'emploi relevant de l'inspection du travail, qui a seul qualité pour assurer leur embauchage. Leur emploi et leur affectation sont suivis pendant la première année par l'inspection du travail.

Art. 9. — Les stagiaires reçoivent une allocation qui peut être complétée par une prime d'assiduité, fixée par arrêté du chef de territoire pris après avis de la commission consultative du travail.

Le montant total de cette allocation ne peut être inférieur :

Pour les stagiaires liés à un employeur par un contrat de travail, au salaire réel perçu ;

Pour les autres stagiaires, au salaire minimum de manœuvre sans spécialité.

Les avantages en nature qui leur seraient concédés : repas, logement, habillement, boîtes d'outils, etc., peuvent venir en déduction du montant de leur rémunération, selon des modalités fixées par arrêtés des chefs de territoire.

Art. 10. — Les frais de première installation peuvent être imputés sur le fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer, dans les conditions prévues à l'article 6 du décret n° 49-732 du 3 juin 1949, pris en application de la loi du 30 avril 1946 tendant à l'établissement, au financement et à l'exécution des plans d'équipement des territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer.

Art. 11. — Les stagiaires visés aux articles 1er et 6 sont considérés comme étant engagés pour toute la durée du stage. En cas de départ non motivé avant l'expiration du stage, ils peuvent être tenus de payer une indemnité en dommages et intérêts.

L'employeur ayant embauché un travailleur en cours de stage dans un centre de formation professionnelle est tenu pour solidairement responsable, lorsqu'il est démontré qu'il connaissait l'engagement liant le travailleur au centre de formation professionnelle et a continué de l'occuper après avoir appris que la durée de ce stage n'était pas venue à expiration.

Art. 12. — Des arrêtés des chefs de groupe de territoires et de territoires non groupés fixent les règles de comptabilité-matière des centres, les modalités du contrôle de leur gestion, ainsi que les conditions de désignation de l'agent comptable.

Art. 13. — Il est institué dans chaque territoire une commission consultative de formation professionnelle rapide comprenant :

Président.

L'inspecteur territorial du travail.

Membres.

Le chef du service de l'enseignement qui pourra être représenté par le directeur de l'enseignement technique du territoire.
Le chef du service de santé.
Le directeur des services économiques et du plan.
Le directeur des travaux publics.
Le chef du centre d'études du travail, s'il en existe.
Le chef de l'office de la main-d'œuvre.
Trois représentants des employeurs choisis dans la branche d'industrie la plus directement intéressée par la formation professionnelle rapide et désignés par les organisations professionnelles les plus représentatives.
Trois représentants des travailleurs choisis respectivement dans les organisations professionnelles les plus représentatives.

La commission peut s'adjoindre chaque fois qu'elle le juge nécessaire les représentants des services techniques intéressés non visés au présent article.

Peuvent en outre être désignées à titre consultatif les personnes connues pour leur compétence technique et sociale en matière de formation professionnelle rapide.

Partout où il existe une commission consultative de la main-d'œuvre, la commission consultative pour la formation professionnelle rapide fonctionne comme sous-commission de la commission de la main-d'œuvre.

En dehors des attributions spéciales qui lui sont données par le présent décret, la commission consultative pour la formation professionnelle rapide est compétente notamment pour se prononcer sur la création de centres de formation professionnelle rapide, sur la détermination des sections et le nombre de stagiaires à admettre à chaque stage, compte tenu des besoins signalés en main-d'œuvre qualifiée. Elle peut présenter toutes suggestions relatives au développement de la formation professionnelle.

Les commissions consultatives élaborent chaque année un rapport sur le fonctionnement des centres et formulent des suggestions quant au développement de la formation professionnelle dans leur territoire.

Art. 14. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 décembre 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République :
Le président du conseil des ministres,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de la France d'outre-mer,
PIERRE PFLIMLIN.

Le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,
LOUIS-PAUL AUJOULAT.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret n° 52-1400 du 26 décembre 1952 modifiant le décret du 12 juin 1912 portant réorganisation des asiles autonomes d'aliénés et relatif aux pouvoirs des commissions administratives des asiles autonomes d'aliénés et à l'approbation de leurs délibérations.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu la loi du 30 juin 1838;

Vu l'ordonnance du 18 décembre 1839;

Vu le décret du 12 juin 1912 portant réorganisation des asiles autonomes d'aliénés, ensemble le décret n° 49-701 du 21 mai 1949 modifiant le décret précité et relatif aux pouvoirs des commissions administratives des asiles autonomes d'aliénés et à l'approbation de leurs délibérations;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 6, (2°) du décret du 12 juin 1912 susvisé, modifié par l'article 1er du décret du 21 mai 1949 susvisé, est remplacé par les dispositions suivantes:

« 2° Les travaux dont la dépense n'excède pas 300.000 F et les acquisitions ou ventes d'objets mobiliers dont la valeur n'excède pas la même somme ».

Art. 2. — L'article 7 (1°) du décret du 12 juin 1912 susvisé, modifié par l'article 2 du décret du 21 mai 1949 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes:

« 1° Les travaux dont la dépense excède 300.000 F et n'excède pas 1.500.000 F et les acquisitions ou ventes d'objets mobiliers dont la valeur est comprise entre 300.000 F et 1.500.000 F ».

Art. 3. — L'article 8 (6°) du décret du 12 juin 1912 susvisé, modifié par l'article 3 du décret du 21 mai 1949 susvisé, est remplacé par les dispositions suivantes:

« 6° Les projets de travaux dont la dépense excède 1.500.000 F, les acquisitions ou ventes d'objets mobiliers dont la valeur excède la même somme ».

Art. 4. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 décembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la santé publique et de la population,

PAUL RIBEYRE.

Décret du 26 décembre 1952 portant suppression du bureau de bienfaisance de Wolfisheim (Bas-Rhin).

Par décret en date du 26 décembre 1952, le bureau de bienfaisance de Wolfisheim (Bas-Rhin) est supprimé.

Décret du 26 décembre 1952 portant déclaration de perte de la nationalité française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu les articles 96 et 119 du code de la nationalité;

Vu les décrets des 21 décembre 1945 et 16 janvier 1947;

Sur l'avis conforme du conseil d'Etat en date du 28 octobre 1952,

Décrète:

Art. 1er. — Le nommé ANTOLSKI (Stéphane), né le 17 août 1914 à Bottrop (Allemagne), son épouse, née Sophie PODJACKI, le 12 juin 1921 à Alte-Muhle (Allemagne) et leurs enfants: Stéphanie, née le 2 juin 1943 à Méricourt (Pas-de-Calais) et Robert-Marc, né le 5 avril 1945 à Méricourt, sont déclarés avoir perdu la nationalité française.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 décembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la santé publique et de la population,

PAUL RIBEYRE.

Décret du 26 décembre 1952 portant déchéance de la nationalité française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu les articles 96 (1°), 99, 100, 121, 122 et 123 du code de la nationalité;

Vu les décrets des 21 décembre 1945 et 16 janvier 1947;

Sur l'avis conforme du conseil d'Etat en date du 17 mai 1949,

Décrète:

Art. 1er. — Le sieur LONCZYNSKI (Zygmunt), né le 28 février 1921 à Radzanow (Pologne), devenu Français par l'effet de la naturalisation de ses parents (décret du 5 avril 1939) est déchu de la nationalité française.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 décembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la santé publique et de la population,

PAUL RIBEYRE.

Décret n° 52-1401 du 27 décembre 1952 tendant à modifier l'article 11 du décret n° 48-1971 du 30 décembre 1948 portant règlement d'administration publique pour l'application du titre II de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 relatif aux allocations de logement.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population, du ministre du travail et de la sécurité sociale, du ministre de l'agriculture, du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, du ministre de la justice,

Vu la loi n° 46-1835 du 22 août 1946, fixant le régime des prestations familiales, et notamment son article 28;

Vu la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948, portant modification et codification de la législation relative aux rapports entre bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, et notamment son article 98;

Vu la loi n° 51-650 du 24 mai 1951, relative au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1952 (réparation des dommages de guerre et construction), et notamment son article 25;

Vu le décret n° 46-2880 du 10 décembre 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 22 août 1946 fixant le régime des prestations familiales;

Vu le décret n° 48-1766 du 22 novembre 1948 fixant les conditions de détermination de la surface corrigée des locaux d'habitation ou à usage professionnel;

Vu le décret n° 48-1971 du 30 décembre 1948 portant règlement d'administration publique pour l'application du titre II de la loi du 1er septembre 1948 relatif aux allocations de logement;

Vu le procès-verbal de la réunion en date du 13 novembre 1952 de la commission supérieure des allocations familiales;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 11 du décret n° 48-1971 du 30 décembre 1948 portant règlement d'administration publique pour l'application du titre II de la loi du 1er septembre 1948 relatif aux allocations de logement est provisoirement modifié comme suit:

« § 1er. — Par dérogation aux dispositions de l'article 2 (2° et 3°), et jusqu'à une date qui sera fixée par décret, les allocations de logement sont attribuées dans les conditions suivantes:

« 1° Le logement doit comporter un nombre minimum de pièces affectées à l'usage d'habitation égal à:

« Deux pièces, l'une pouvant être secondaire, pour deux et trois personnes;

« Trois pièces, l'une pouvant être secondaire, pour quatre et cinq personnes;

« Quatre pièces, l'une pouvant être secondaire, pour six et sept personnes;

« Cinq pièces, l'une pouvant être secondaire, pour huit personnes et plus.

« La cuisine peut, au même titre que les autres pièces, être comptée pour une pièce principale si elle répond aux conditions prévues à l'article 2 du décret n° 48-1766 du 22 novembre 1948.

Les pièces secondaires, au nombre desquelles ne peut figurer la cuisine, doivent répondre aux conditions fixées à l'article 3 dudit décret;

« 2° (Sans changement).

« § 2. — Dans les localités figurant sur une liste dressée par le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, le nombre minimum de pièces défini ci-dessus est abaissé, pour les constructions existant au 1er septembre 1948 ainsi que pour les habitations à loyer modéré à normes réduites prévues à l'article 25 de la loi n° 51-650 du 24 mai 1951, quelle qu'en soit la date de construction, à:

« Deux pièces, l'une pouvant être secondaire, pour deux, trois et quatre personnes;

« Trois pièces, l'une pouvant être secondaire, pour cinq et six personnes;

« Quatre pièces, l'une pouvant être secondaire, pour sept à dix personnes;

« Cinq pièces, l'une pouvant être secondaire, pour onze personnes et plus ».

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre de l'agriculture, le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, le ministre de la justice sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 décembre 1952. ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre de la santé publique et de la population,
PAUL RIBEYRE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Le ministre de l'agriculture,
CAMILLE LAURENS.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PIERRE GARET.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
TONY RÉVILLON.

INTERDICTION TEMPORAIRE DE FONCTIONS

Ministère de la justice.

D'un jugement rendu le 17 décembre 1952 par le tribunal civil de Villefranche-de-Rouergue, l'exercice de ses fonctions a été interdit temporairement à Me Jarlan (René), notaire à Salles-Courbatiès (Aveyron).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du mardi 30 décembre 1952.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Examen d'une troisième demande de délai supplémentaire pour la distribution du rapport du 2e bureau sur les opérations électorales du département de Constantine (2e collège, 2e circonscription).

2. — Dépôt et discussion d'un projet de loi portant ouverture de crédits provisoires applicables au mois de janvier 1953 et autorisation provisoire de percevoir les impôts pour l'exercice 1953.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 30 décembre 1952.

N° 4716. — Rapport de M. Bouvier-O'Cottereau au nom de la commission de la production industrielle, sur l'avis donné par le Conseil de la République, sur la proposition de loi tendant à modifier les articles 37 et 38 de la loi n° 46-1072 du 17 mai 1946 relative à la nationalisation des combustibles minéraux.

N° 4819. — Rapport de M. Rabier au nom de la commission de l'intérieur sur les propositions de loi tendant à rétablir la parité au sein des conseils généraux des départements algériens entre la représentation du premier collège et celle du deuxième collège.

N° 4921. — Rapport de M. Bénard au nom de la commission de la production industrielle sur le projet de loi fixant le régime des redevances dues pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité et de gaz et par les lignes ou canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

N° 4928 (1). — Proposition de résolution de M. Max Brusset tendant à inviter le Gouvernement à accorder aux victimes des inondations survenues en Charente-Maritime, notamment à la fin de novembre et au début de décembre 1952, des secours d'urgence et des indemnités ou avances pour réparer les dommages subis (renvoyée à la commission des finances).

N° 4970. — Rapport de M. Arbeltier au nom de la commission de la famille, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à modifier et à compléter l'arrêté du 9 août 1947 réglementant les examens sérologiques du diagnostic de la syphilis.

N° 4985. — Proposition de loi de M. Buron tendant à compléter les dispositions de la loi du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires et ouverture de crédits pour la mise en application de cette réforme (renvoyée à la commission des pensions).

N° 5013. — Rapport de M. Deboudt au nom de la commission de la défense nationale, sur la proposition de loi tendant à nommer sur leur demande à l'honorariat du grade supérieur à celui qu'ils détiennent actuellement certains officiers mis à la retraite depuis le 20 août 1940.

N° 5015. — Proposition de loi de M. Maurice Grimaud modifiant la loi du 10 juillet 1901 sur l'assistance judiciaire (renvoyée à la commission de la justice).

N° 5017. — Rapport de M. Minjoz au nom de la commission de la justice, sur la proposition de loi tendant à constater la nullité de l'acte dit loi n° 2525 du 26 juin 1941 réglementant l'exercice de la profession d'avocat et la discipline du barreau et de l'acte dit loi n° 2691 du 26 juin 1941 instituant le certificat d'aptitude à la profession d'avocat.

N° 5018. — Proposition de loi de M. Catoire tendant à octroyer une dispense de versements plus étendue aux ouvriers qui ont été réformés au cours de la guerre 1914-1918 par suite de blessures ou de maladies contractées pendant les hostilités et qui n'ont pu, de ce fait, reprendre le travail à la mine immédiatement après leur démobilisation ou leur réforme (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 5020. — Rapport de M. Pierrard, au nom de la commission de la reconstruction, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à annuler l'arrêté du 21 juin 1952 augmentant de 300 p. 100 le prix du loyer des baraques à usage d'habitation édifiées par l'Etat.

N° 5028. — Proposition de loi de M. Burlot tendant à étendre le bénéfice des dispositions de la loi du 28 juin 1938 aux constructions d'ensemble de pavillons individuels ou collectifs (renvoyée à la commission de la justice).

N° 5031. — Rapport de M. Alcide Benoit, au nom de la commission des boissons, sur le projet de loi tendant à modifier le statut de l'appellation « Champagne ».

N° 5037 (1). — Rapport de M. Gondoux, au nom de la commission de la production industrielle, sur le rapport repris sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à ouvrir à l'Electricité de France les crédits nécessaires à la mise en chantier des futurs barrages d'Uzerche et Hautefage (Corrèze).

N° 5045. — Rapport de M. André Mancey, au nom de la commission de la production industrielle, sur les propositions de loi tendant à annuler le décret n° 52-700 du 30 juin 1952 intégrant les allocataires ressortissant du régime minier de la sécurité sociale dans les caisses d'allocations familiales du régime général.

N° 5050 (1). — Proposition de résolution de M. Juglas tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux victimes du cyclone qui a dévasté la ville de Karikal (renvoyée à la commission des finances).

N° 5051. — Proposition de résolution de M. Tricart tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures propres à permettre aux maréchaux experts hongreurs la pratique de leur activité dans les conditions fixées par la loi du 17 juin 1938 relative aux traitements d'urgence des maladies non contagieuses des animaux (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 5052. — Proposition de loi de M. Linet tendant à indemniser les salariés dont l'entreprise aura provisoirement réduit ou suspendu son activité pendant une certaine période, pour inventaire ou tout autre motif (renvoyée à la commission du travail).

N° 5053. — Proposition de loi de M. Billat tendant à faire bénéficier les jeunes agriculteurs sous les drapeaux, engagés par devancement d'appel, des permissions exceptionnelles agricoles (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 5056. — Proposition de loi de M. Olmi tendant à modifier certaines dispositions de la loi du 7 mai 1946 instituant l'ordre des géomètres experts (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 5057. — Proposition de loi de M. Rousselot tendant à étendre le principe de l'inéligibilité relative de certains fonctionnaires (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 5063. — Proposition de loi de M. Edgar Tailhades, transmise par M. le président du Conseil de la République, relative aux branchements des immeubles au réseau du tout-à-l'égout de la ville de Nîmes (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 5067. — Proposition de loi de M. Billat tendant à étendre les dispositions de la loi du 30 août 1947 relative à l'assurance de longue maladie aux salariés des professions agricoles (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 5110 (1). — Proposition de résolution de M. Mondon tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux collectivités publiques et aux particuliers dont les biens ont été endommagés par la tempête du 12 au 13 décembre 1952 (renvoyée à la commission des finances).

N° 5119 (1). — Proposition de résolution de M. Bézarnaulds tendant à inviter le Gouvernement à indemniser d'urgence les victimes de la tornade qui s'est abattue le 12 décembre 1952 sur l'ensemble du département du Loiret (renvoyée à la commission des finances).

N° 5175 (rectifié) (1). — Rapport de M. Dagain, au nom de la commission des finances, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (Postes, télégraphes, téléphones).

N° 5181. — Projet de loi relatif à la prise de rang de certains militaires dans le premier grade d'officier auquel ils ont accès renvoyé à la commission de la défense nationale).

N° 5182. — Rapport de M. Paul Coste-Floret, au nom de la commission des boissons, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur la proposition de loi tendant à abroger l'article 1er de la loi du 3 février 1941 et à remettre en vigueur les articles 67 à 71 du code du vin pour assurer l'assainissement total du marché du vin.

N° 5183. — Projet de loi relatif à l'entrée en compte dans les pensions de retraite de certains services militaires accomplis au cours des années 1938 et 1939 par les militaires de réserve (renvoyé à la commission des pensions).

N° 5186 (1). — Rapport de M. Gilles Gozard, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi portant ouverture de crédits (Affaires économiques) et réévaluation de recettes au titre de l'exercice 1952.

N° 5187 (1). — Rapport de M. Charles Barangé, au nom de la commission des finances, sur les projets de loi: 1° portant: *a*) ratification de décrets; *b*) ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1952; 2° portant ouverture de crédits sur l'exercice 1952 en vue de l'assistance économique à la Yougoslavie; 3° portant ouverture de crédits sur l'exercice 1952 (exposition européenne de la productivité).

N° 5196. — Proposition de résolution de M. Alphonse Denis tendant à inviter le Gouvernement à suspendre les exportations de peaux brutes (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 5206 (1). — Proposition de résolution de M. Paul Reynaud tendant à la création, en vertu de l'article 14, alinéa 4, du règlement, d'une commission de coordination pour l'étude des questions relatives à la communauté européenne du charbon et de l'acier (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 5214 (1). — Proposition de résolution de M. Chaban-Delmas tendant à inviter le Gouvernement à accorder de toute urgence un crédit de secours de 100 millions aux sinistrés de l'agglomération bordelaise, victimes des actuelles inondations (renvoyée à la commission des finances).

N° 5219 (1). — Proposition de résolution de M. Védrines tendant à inviter le Gouvernement: 1° à ouvrir d'urgence un crédit de 50 millions de francs destiné à apporter un premier secours immédiat aux sinistrés de la ville de Montluçon et des environs, victimes de la récente crue du Cher; 2° à empêcher formellement la violation de la marge de sécurité de remplissage des barrages, cause principale du sinistre; 3° à ordonner d'urgence les travaux nécessaires au dragage et à l'aménagement du lit du Cher (renvoyée à la commission des finances).

N° 5221 (1). — Résolution, adoptée par le Conseil de la République, demandant à l'Assemblée nationale une prolongation du délai pour formuler son avis sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant majoration de pensions exceptionnelles (renvoyée à la commission des finances).

N° 5222 (1). — Résolution, adoptée par le Conseil de la République, demandant à l'Assemblée nationale une prolongation du délai constitutionnel pour formuler son avis sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à instituer un droit de retrait au profit des locataires ou occupants en cas de vente d'immeubles par appartements et à modifier la loi du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel (renvoyée à la commission de la justice).

N° 5223. — Rapport de M. Lalle, au nom de la commission de l'agriculture, sur la proposition de loi tendant à proroger les délais actuellement impartis aux sociétés de coopératives agricoles pour le dépôt de leur demande d'agrément et la mise à jour de leurs statuts.

(1) Tirage restreint.

Modifications aux listes électorales des membres des groupes.

GROUPE COMMUNISTE

(96 membres au lieu de 97.)

Supprimer le nom de M. André Marty.

GROUPE DU MOUVEMENT RÉPUBLICAIN POPULAIRE

(84 membres au lieu de 85.)

Supprimer le nom de M. Douala.

Convocations de commissions.

La commission des affaires étrangères se réunira le mercredi 31 décembre 1952 à dix heures (local du 6e bureau).

I. — Communication du président.

II. — Rapport d'information de M. Schneiter sur la première partie de la session de l'assemblée générale des Nations unies.

III. — Eventuellement, rapport d'information de M. de Beaumont sur la dernière session du Conseil de l'Atlantique-Nord.

La commission de la défense nationale se réunira le mardi 30 décembre 1952 à quinze heures quarante-cinq (local de la commission n° 213):

Examen du projet de loi portant ouverture de crédits militaires provisoires pour le mois de janvier 1953.

La commission de l'intérieur se réunira le mercredi 31 décembre 1952, à seize heures (local de la commission n° 207):

I. — Nomination du rapporteur du projet de loi (n° 3395) (réglementation de l'usage des haut-parleurs), en remplacement de M. Guthmuller.

II. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 4959) de M. Boutbien (titularisation des infirmières diplômées d'Etat);

La proposition de loi (n° 4981) de M. Boisdé (patente des agents commerciaux);

La proposition de loi (n° 5049) de M. Penoy (participation des communes aux dépenses résultant de l'aide aux chômeurs);

La proposition de loi (n° 5063) de M. Tailhadès, sénateur (branchement à l'égout à Nîmes);

La proposition de loi (n° 5066) de M. Legaret (réglementation de certains cercles privés);

La proposition de loi (n° 3686) de M. Pierre Cot (congé de longue durée des fonctionnaires).

III. — Rapport de M. Quinson sur la proposition de résolution (n° 3509) de Mme de Lipkowski (réparation des dommages causés aux membres du service d'ordre lors des échauffourées du 28 mai).

IV. — Rapport de M. Rabier sur le projet de loi (n° 3392) (autorisation d'ouverture de débits de boissons non alcoolisées).

V. — Rapport de M. Schaff sur la proposition de loi (n° 2253) de M. Albert Schmitt (situation des fonctionnaires ayant quitté l'Alsace et la Moselle à la suite des événements de guerre).

VI. — Rapport de M. Guthmuller sur la proposition de résolution (n° 4034) de M. Mondon (prêts aux agents communaux pour la construction de logements).

VII. — Rapport de M. Gilbert Cartier sur la proposition de loi (n° 436) de M. Boulangé, sénateur (validation de services accomplis par les agents de préfecture).

VIII. — Rapports de M. Quinson sur:

La proposition de loi (n° 4363) de M. Frédéric-Dupont (statut des anciens militaires dégagés des cadres);

Le rapport repris et la proposition de résolution de M. Frédéric-Dupont (n°s 1757 et 4409) (classement indiciaire des personnels de la police municipale);

La proposition de loi (n° 3317) de Mme de Lipkowski (régime des retraites des employés communaux);

Le projet et les propositions de loi (n°s 1372, 1625 et 1382) de M. Ulver et de M. Debû-Bridel, sénateur (régime administratif de Paris et de la Seine).

IX. — Rapport supplémentaire de M. Guthmuller sur la proposition de loi (n° 3035) de M. Soustelle (art. 6 de la loi du 26 septembre 1951 accordant des bonifications d'ancienneté aux fonctionnaires résistants).

X. — Questions diverses.

Convocation rectifiée.

La réunion de la commission des finances du mardi 30 décembre 1952 aura lieu à quinze heures trente, au lieu de seize heures, avec l'ordre du jour initialement prévu.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 34 du règlement (vice-présidents de l'Assemblée, présidents des commissions et présidents des groupes de quatorze membres au moins) est convoquée par M. le président pour le mardi 30 décembre 1952, à quatorze heures trente, dans les salons de la présidence.

Réunions de commissions du mardi 30 décembre 1952.

Réunion du 6e bureau: examen des opérations électorales du département du Nord (2e circonscription), à quinze heures. — Local du 6e bureau.

Réunion du 9e bureau: examen des opérations électorales du département de la Seine-Inférieure (1re circonscription), à quinze heures trente. — Local du 9e bureau.

Commission de la défense nationale, à quinze heures quarante-cinq. — Local n° 213.

Commission des finances, à quinze heures trente. — Local de la commission.

Commission de l'intérieur (sous-commission de la réforme des finances locales), à quinze heures. — Local n° 207.

Rectification

au compte rendu in extenso *de la 2e séance du 21 décembre 1952.*

(*Journal officiel* du 22 décembre 1952.)

Dans le scrutin (n° 1428) sur l'amendement de M. Burlot après l'article 118 de la loi de finances:

M. Saint-Cyr, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », déclare avoir voulu voter « contre ».

Erratum

au compte rendu in extenso *de la 1re séance du 22 décembre 1952.*

(*Journal officiel* du 23 décembre 1952.)

Dans le scrutin (n° 1445) sur la discussion en priorité de la question de confiance posée sur l'article 135 nouveau de la loi de finances:

C'est par suite d'une erreur matérielle que les noms de MM. Abelin et Aujoulat figurent dans la liste des députés ayant voté « contre ».

En réalité, MM. Abelin et Aujoulat désiraient s'abstenir et leurs noms doivent être rétablis dans la liste des députés « n'ayant pas pris part au vote ».

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du mardi 30 décembre 1952.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Discussion de projets de loi.

Documents mis en distribution le mardi 30 décembre 1952.

N° 631. — Proposition de loi de M. Giacomoni tendant à créer un fonds national de l'équipement rural.

N° 635. — Rapport de M. Armengaud sur la proposition de loi relative à diverses dispositions intéressant l'épargne.

N° 647. — Rapport de M. Riviérez sur le projet de loi modifiant l'article 592 du code d'instruction criminelle.

N° 648. — Rapport de M. Riviérez sur le projet de loi rendant applicable dans les territoires d'outre-mer la loi modifiant les articles 381 et 386 du code pénal.

N° 650. — Proposition de loi de M. Benhabyles Cherif tendant à compléter l'ordonnance instituant près la cour d'appel d'Alger une chambre de revision en matière musulmane.

N° 653. — Proposition de résolution de M. Brettes tendant à accorder des secours aux populations de la Gironde victimes des inondations.

N° 654. — Proposition de résolution de M. Rabouin tendant à rendre obligatoire sur tous les papiers de commerce la mention de la nature de l'entreprise.

N° 655. — Rapport de M. Carcassonne sur le projet de loi complétant l'article 47 du code civil.

N° 656. — Rapport de M. Gaston Charlet sur le projet de loi modifiant l'article 247 du code pénal.

N° 657. — Projet de loi relatif aux comptes spéciaux du Trésor.

N° 659. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la prorogation de certains baux de locaux à usage commercial.

N° 662. — Rapport de M. Jacques Masteau sur le projet de loi relatif au développement des crédits de fonctionnement des services civils (Intérieur).

N° 664. — Projet de loi relatif au règlement, en cas de décès de l'assuré en temps de guerre, des contrats d'assurance en cas de vie.

Modification aux listes électorales des membres des groupes politiques.

GROUPE DES RÉPUBLICAINS INDÉPENDANTS

(45 membres au lieu de 44.)

Ajouter le nom de M. Cornat.

Convocation de commission.

La commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale se réunira le mardi 30 décembre 1952, à quinze heures trente (local n° 202) :

Examen de la proposition de loi (n° 659, année 1952) relative à la prorogation de certains baux de locaux ou d'immeubles à usage commercial, industriel ou artisanal. — Désignation d'un rapporteur. — Demande de discussion immédiate.

Réunion de commission du mardi 30 décembre 1952.

Commission de la justice, de législation civile, criminelle et commerciale, à quinze heures trente. — Local n° 202.

INFORMATIONS
RELATIVES
A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE
ANNÉE 1952

Ordre du jour du mercredi 31 décembre 1952.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE.

1. — Discussion de la proposition de MM. Le Brun Kéris, Vignes, Mme Lefaucheux et des membres du groupe du mouvement républicain populaire, demandant au Gouvernement de veiller, sans préjudice des harmonisations nécessaires, à préserver l'Union française de certaines tendances colonialistes qui se sont fait jour à la commission économique du Conseil de l'Europe. (N°s 335 et 458, année 1952. — M. Vignes, rapporteur; et n° 462, année 1952. — Avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications. — M. Alduy, rapporteur. — Avis de la commission des affaires économiques.)

2. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la convention internationale du travail n° 99 concernant les méthodes de fixation des salaires minima dans l'agriculture. (N°s 346 et 444, année 1952. — M. Begarra, rapporteur. — Avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts. — M. Roulleaux-Dugage, rapporteur. — Avis de la commission des relations extérieures. — Mme Lefaucheux, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de MM. Begarra, Belabed, Chekkal Daho, Lechani, Pieri, Alduy et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés tendant à inviter le Gouvernement à établir un nouveau plan de scolarisation pour l'Algérie et à le doter de ressources suffisantes, tant algériennes que métropolitaines, en vue d'assurer la scolarisation totale dans les délais prévus par le décret du 27 novembre 1944. (N°s 215 et 451, année 1952. — Mme Malroux, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de MM. Laurin, Delmas, Foccart, Lhuillier, Oudard et des membres du groupe du rassemblement du peuple français, tendant à inviter le Gouvernement à créer un fonds spécial de développement de la production aurifère pour développer et moderniser l'équipement des exploitations minières de l'Union française, réduire le prix de revient de l'or et assurer la rentabilité de sa production. (N°s 235, année 1951, et 413, année 1952. — M. Schmitt, rapporteur. — Avis de la commission des affaires financières. — M. Louis Delmas, rapporteur.)

5. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi tendant à rendre applicables en Afrique équatoriale française les modifications apportées à des articles du code pénal par des textes en vigueur dans la métropole. (N°s 255 et 460, année 1952. — M. Boisdon, rapporteur.)

Annulation de convocation de commission.

La réunion de la commission des affaires économiques, prévue pour le mardi 30 décembre 1952, à dix heures (local n° 120), est annulée.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatifs à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La Documentation française, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), vient de faire paraître, dans la série **Recueils et monographies**, un volume, format 21×31, contenant les

PRINCIPAUX TEXTES DE POLITIQUE INTERNATIONALE DE L'ANNEE 1945

puisés aux sources officielles et soigneusement collationnés.

Les textes contenus dans ce recueil ont été classés par ordre chronologique et répertoriés dans une table analytique placée au début du volume.

On trouvera notamment les textes suivants sur:

La conférence de Yalta;

L'assistance mutuelle France-Etats-Unis dans la poursuite de la guerre contre l'agression;

Le pacte de l'Union des Etats arabes;

L'accord financier franco-britannique;

Les actes de reddition et de capitulation de l'Allemagne;

La charte des Nations Unies;

Le statut de la cour internationale de justice;

L'ultimatum de Potsdam au Japon;

L'accord interallié concernant la poursuite et le châtiment des grands criminels de guerre;

La proclamation du haut commandement allié au peuple allemand;

La conférence de Québec;

La conférence concernant l'expansion du commerce mondial et de l'emploi;

L'acte final concernant la constitution de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture;

La conférence de Moscou, etc.

Le recueil contenant les **Principaux textes de politique internationale de l'année 1945**, présenté sous couverture chamois, est en vente au prix de **1.000 F**, aux éditions de *La Documentation française*, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), et expédié franco de port et d'emballage dès réception des commandes accompagnées de leur montant. (C. C. P. Paris 9060-98.)

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), a fait paraître dans la semaine du 22 décembre au 27 décembre 1952:

I. — Chroniques étrangères.

N° 178. — Etats-Unis ..... 50 F.

Abonnement à chacune des six chroniques étrangères: six mois, 275 F; un an, 500 F.

II. — Articles et documents.

N° 2559. — Canada (Le Canada d'aujourd'hui)..... 20 F.

N° 2560. — Grande-Bretagne (Les titres de la Reine. — Les Britanniques et le commerce avec l'U. R. S. S. — Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne)..... 20 F.

N° 2561. — Etats-Unis (La situation en Corée et la politique générale des Etats-Unis. — M. Dulles et la Russie) ..... 20 F.

Abonnement aux « Articles et documents »: six mois, 2.000 F; un an, 3.800 F.

III. — **Problèmes économiques.**

(Sélection de presse française et étrangère.)

N° 260 du 23 décembre 1952 présente, notamment: Les problèmes économiques et financiers de l'Europe occidentale à l'expiration de l'E. R. P. — Autour de la conférence du Commonwealth: 1° Premier bilan; 2° Les problèmes du Commonwealth.

Le numéro..... 35 F.

Abonnement aux « Problèmes économiques »: six mois, 1.000 F; un an, 1.800 F.

IV. — **Cahiers français d'information.**

N° 218 du 15 décembre 1952 présente, notamment: La coordination air-mer. — Le centre régulateur des négociations de dommages de guerre. — Table des matières pour l'année 1952.

Le numéro..... 40 F.

Abonnement aux « Cahiers français d'information »: six mois, 500 F; un an, 900 F.

V. — **Bulletin hebdomadaire de statistique.**

(Rédigé par l'institut national de la statistique et des études économiques.)

N° 213 du 27 décembre 1952 présente, notamment, en variétés statistiques: Une enquête pilote sur les dépenses et l'alimentation des ménages ruraux. — Table alphabétique des « Variétés statistiques » parues dans le bulletin au cours de l'année 1952.

Abonnement au « Bulletin hebdomadaire de statistique »: un an, 1.200 F.

Le « Bulletin hebdomadaire de statistique » n'est pas vendu au numéro.

Vente au numéro et par abonnement à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).

Versements et commandes au régisseur de recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e) (C. C. P. Paris 9060-98).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis relatif au tirage de la quarante-neuvième tranche de la loterie nationale 1952.

Le tirage de la quarante-neuvième tranche de la loterie nationale 1952 aura lieu le mercredi 31 décembre 1952, à vingt heures trente, en présence du public.

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

TARIFS DE TRANSPORT
SUR LES CHEMINS DE FER D'INTERET GENERAL

1° *Propositions présentées en application de l'article 18 ter de la convention du 31 août 1937, modifiée par avenants des 30 juillet 1949 et 10 juillet 1952.*

En application de l'article 18 *ter* de la convention du 31 août 1937, modifiée par les avenants des 30 juillet 1949 et 10 juillet 1952, et pour déférer à une invitation de M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, en date du 5 décembre 1952, la Société nationale des chemins de fer français a l'honneur d'informer le public qu'elle soumet à l'homologation ministérielle la proposition de proroger, du 1er janvier au 31 décembre 1953 inclus, les dispositions du renvoi (1):

Du tableau IV du recueil T, applicable aux journaux;

Du chapitre 2 du tarif n° 32, applicable aux journaux invendus.

(*Paris, le 25 décembre 1952.*)

En application de l'article 18 *ter* de la convention du 31 août 1937, modifiée par les avenants des 30 juillet 1949 et 10 juillet 1952, et pour déférer à une invitation de M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, en date du 5 décembre 1952, la Société nationale des chemins de fer français a l'honneur d'informer le public qu'elle soumet à l'homologation ministérielle la proposition de proroger jusqu'au 31 décembre 1953 les dispositions du nota des chapitres 1er et 3 (§ II), des renvois (*a*) des chapitres 3 (§§ III et IV), 9 (§ II), 11 et 12 du tarif n° 7, ainsi que celles du renvoi (*a*) des numéros de prix 4.287 et 4.290 à 4.300 du recueil T. A. prévoyant une réduction de 10 p. 100 sur les prix des combustibles minéraux transportés sous certaines conditions.

(*Paris, le 25 décembre 1952.*)

2° *Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle.*

La Société nationale des chemins de fer français a fait connaître à l'administration supérieure qu'elle mettra en vigueur, le 1er janvier 1953, un 6e supplément au tarif international pour le transport des colis express entre la France, la Belgique, le Luxembourg et la Sarre, d'une part, l'Allemagne (territoire fédéral), d'autre part.

(*Paris, le 22 décembre 1952.*)

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec la Régie départementale des transports de l'Aisne, a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'insérer à partir du 1er février 1953, au chapitre 51 du tarif n° 7, les nouvelles dispositions ci-après:

TARIF N° 7

CHAPITRE 51. — Société nationale des chemins de fer français et chemins de fer secondaires divers.

DÉSIGNATION des chemins de fer secondaires participants.	DÉSIGNATION des marchandises.	RELATIONS de	RELATIONS à	CHAPITRES ou dispositions applicables.	SURTAXES spéciales. — Numéro de prix du recueil T. A.	TAXE de transbordement. — Numéro de prix du recueil T. A.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
§ XVII. — Régie départementale des transports de l'Aisne (voie normale).	Combustibles désignés au chapitre 1er.	Une gare de la région Nord.	Une gare des lignes du chemin de fer secondaire désigné ci-contre. ou inversement.	Chapitre 1er.	N° 4277.	
Lignes de:						
. . . . .						
Les dispositions ci-dessus . . . . . (Le reste sans changement.)						
Mézières-sur-Oise à Vendeuil.	Charbon de terre aggloméré ou non (240), coke (243).	Une gare de la région Nord.	Une gare de la ligne de Mézières sur-Oise à Vendeuil.	Chapitre 7 (§ II).	N° 4272.	
Soissons à Guignicourt....	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

RECUEIL T. A.

Prix n°s 4001 et au delà (suite).

NUMÉRO de prix.	PRIX A PERCEVOIR
	7 (*suite*).
.....	.....
4272	Chapitre 51 (§ XVII), par tonne..... 67 F.

(*Paris, le 25 décembre* 1952.)

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec les chemins de fer belges, a fait part à l'administration supérieure, de son intention de mettre en vigueur, le 1er janvier 1953, un premier supplément au tarif international pour le transport des agrumes (citrons, mandarines, oranges, etc.) entre les ports français de la Méditerranée et la Belgique (édition du 1er novembre 1952).

Ce supplément est déposé dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 26 décembre* 1952.)

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec les chemins de fer belges, a fait part à l'administration supérieure de son intention de mettre en vigueur, le 1er janvier 1953, un premier supplément au tarif international pour le transport des agrumes (citrons, mandarines, oranges, etc.) entre les points frontières franco-espagnols et la Belgique (édition du 1er novembre 1952).

Ce supplément est déposé dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 26 décembre* 1952.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier comme suit, à partir du 1er février 1953 les annexes n°s 1 et 2 au tarif n° 102 et le recueil R.

TARIF N° 102

.....

Régions Est et Nord.

Dispositions spéciales aux expéditions en provenance des embranchements particuliers desservant des concessions houillères ou des usines de carbonisation pour la fabrication du coke de four (1), *reliés aux lignes des régions Est et Nord et situés dans les départements de la Moselle, du Nord et du Pas-de-Calais.*

Les propriétaires d'embranchements desservant des concessions houillères ou des usines de carbonisation pour la fabrication du coke de four qui, à la demande du chemin de fer et en raison des nécessités de son exploitation, effectueront sur leurs embranchements et par leurs propres moyens le triage, le classement et l'étiquetage des wagons, qui établiront les titres de transport afférents à ces wagons et qui remettront les wagons ainsi classés au point de remise fixé, en même temps que les titres de transport, à des heures déterminées, le tout conformément aux instructions données par le chemin de fer, bénéficieront d'allocations fixées par application des dispositions de l'article 79 des conditions générales d'application des tarifs marchandises.

Le matériel ne doit pas être retenu plus de six heures sur embranchement (2). En cas de retard, il est perçu une pénalité dont le taux est fixé au n° 711 du recueil R.

En cas d'inobservation de détail des instructions données par le chemin de fer, les rectifications seront faites sur la voie de remise par les soins des propriétaires d'embranchement, conformément aux instructions du chef de gare ou de son représentant.

Si l'importance des rectifications est telle que le départ des wagons par les trains désignés soit impossible, le train ou la fraction de train pourra être retourné sur l'embranchement pour rectification et ajourné au lendemain; le matériel ne sera pas considéré comme restitué et les délais de transport seront, s'il y a lieu, augmentés en conséquence.

(1) Ces dispositions sont également applicables aux propriétaires des embranchements particuliers situés dans les départements du Haut-Rhin et de la Moselle, desservant des établissements autres que ceux désignés ci-dessus et qui, antérieurement au 15 septembre 1939, avaient été autorisés à bénéficier du régime prévu pour les concessions houillères et les usines de carbonisation pour la fabrication du coke de four et ont obtenu, à titre exceptionnel, avant le 1er janvier 1951, le maintien de ce régime.

(2) Par dérogation, pour les établissements situés dans les départements du Haut-Rhin et de la Moselle, le délai de séjour est augmenté de trois heures.

Les bonifications du tarif n° 103, chapitres 1 et 2, comprenant la rémunération des opérations définies ci-dessus, les allocations prévues par la présente annexe ne se cumulent pas avec lesdites bonifications.

RECUEIL R

Suppression des dispositions reprises aux n° 709 et n° 710 du recueil R.

(*Paris, le 25 décembre* 1952.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'insérer, à partir du 4 janvier 1953, dans le tarif n° 7, de nouveaux chapitres dont les dispositions sont reproduites ci-après:

TARIF N° 7

.....

CHAPITRE 112. — Régions Est et Sud-Est.

(Applicable jusqu'au 31 décembre 1953.)

Charbon de terre aggloméré ou non (240).

En provenance d'une houillère de la Moselle, expédié directement par cette houillère de la gare la desservant à une gare desservant un point frontière situé entre Bâle (inclus) et Saint-Gingolph (inclus) et exporté par ce point frontière à destination définitive de la Suisse.

Par wagon chargé de 20 tonnes: barème 258.

NOTA. — Les dispositions du présent chapitre sont exclusivement applicables aux transports effectués aux conditions du tarif n° 103. A titre provisoire et pour une période qui, sauf prorogation, prendra fin le 31 décembre 1953, les prix du barème ci-dessus sont réduits de 10 p. 100.

CHAPITRE 113. — Régions Est, Nord, Sud-Est, Sud-Ouest.

(Applicable jusqu'au 31 décembre 1953.)

Charbon de terre aggloméré ou non (240).

En provenance d'une houillère des bassins d'Aquitaine, d'Auvergne, de Blanzy, des Cévennes, du Dauphiné, de la Loire, du Nord ou du Pas-de-Calais ou de Provence desservie directement par une gare de la Société nationale des chemins de fer français, expédié par cette houillère de la gare la desservant à une gare desservant un point frontière situé entre Bâle (inclus) et Saint-Gingolph (inclus) et exporté par ce point frontière à destination définitive de la Suisse.

Par wagon chargé de 20 tonnes: barème 265.

NOTA. — Les prix du présent chapitre ne sont pas applicables aux transports effectués aux conditions du tarif n° 103.

(*Paris le 30 décembre* 1952.)

La Société nationale des chemins de fer français a informé l'administration supérieure qu'elle mettra en vigueur, le 1er janvier 1953, une nouvelle édition du tarif de transit n° 500, chapitre 11, pour le transport de certaines marchandises, par wagon complet, échangées entre les ports de mer français de Boulogne, Calais, Dieppe, Dunkerque et le Havre, d'une part, Bâle et Bâle-Saint-Jean, d'autre part.

Le tarif est déposé dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 29 décembre* 1952.)

3° *Projet de convention concernant des taxes convenues.*

Prorogation.

Conformément à l'article 11 du cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français a fait connaître son intention de proroger jusqu'au 31 décembre 1953 la convention tarifaire type « eaux minérales » passée avec la société La Valloise, à Cholv (Meurthe-et-Moselle).

(*Lettre du 19 décembre* 1952.)

4° *Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.*

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition.)

A. — **Autorisation provisoire.**

26 *décembre* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 11 décembre 1952 tendant à compléter et à modifier le tarif n° 3, chapitre 2, et l'annexe au chapitre 2 des tarifs généraux, en vue d'aménager la tarification applicable aux envois de marée remis en emballages estampillés. (*Journal officiel* du 16 décembre 1952).

Autorisation de mise en vigueur provisoire des dispositions proposées, à partir du 1er janvier 1953, sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

B. — Homologations.

20 *décembre* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 16 octobre 1952 tendant à insérer, au tableau I du tarif n° 116, chapitre Ier, la relation Neuf-Brisach gare Neuf-Brisach-Port en vue de la faire bénéficier des dispositions dudit chapitre, paragraphe II. (*Journal officiel* du 21 octobre 1952.)

Homologation accordée à titre provisoire, après décision de veto en date du 14 novembre 1952 (*Journal officiel* du 18 novembre 1952).

20 *décembre* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 25 novembre 1952 tendant à modifier les dispositions du paragraphe 7 de l'annexe III au tarif international pour le transport des marchandises entre la France et la Sarre (marchandises expédiées en grande vitesse aux conditions du chapitre 3, paragraphe Ier, du tarif Société nationale des chemins de fer français n° 3), en supprimant la gare expéditrice de Tarbes et en ajoutant celles de Marmande et de Toulouse-Matabiau au tableau des relations figurant audit paragraphe. (*Journal officiel* du 25 novembre 1952).

Homologation à titre provisoire, après autorisation de mise en vigueur à partir du 10 décembre 1952, accordée par décision du 5 décembre 1952 (*Journal officiel* du 9 décembre 1952).

20 *décembre* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 2 décembre 1952 tendant à étendre à la gare de Vernier-Meyrin (Suisse) le bénéfice du prix prévu au chapitre 109, *littera* A du tarif n° 5 en faveur des sucres expédiés de Marseille (toutes gares) à Genève-Cornavin. (*Journal officiel* du 2 décembre 1952).

20 *décembre* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 27 novembre 1952 tendant à étendre la tarification prévue au chapitre 3, paragraphe XI, du tarif n° 11 à l'ensemble des établissements marbriers situés sur le territoire français. (*Journal officiel* du 2 décembre 1952).

26 *décembre* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 27 novembre 1952 tendant à aménager comme suit le renvoi (×) du tableau III du recueil T donnant les prix des envois effectués aux conditions du tarif n° 6, chapitre 3, paragraphe II:

(×) Pour les envois de marchandises désignées au *littera* B chargées dans des cadres, la taxe est établie, par dérogation aux dispositions de l'article 13 du tarif n° 106, sur un minimum de 220 litres par cadre (*Journal officiel* du 2 décembre 1952).

Homologation à titre provisoire, avec autorisation de mise en application à partir du 1er janvier 1953.

26 *décembre* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 20 novembre 1952 tendant:

1° A la prorogation de certaines dispositions tarifaires figurant aux conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises, à l'annexe B auxdites conditions générales, aux tarifs généraux pour le transport des marchandises aux tarifs nos 100, 2, 3, 4, 7, 8, 11, 12, 13, 14, 17.-18, 21, 24 et 25 ainsi qu'aux tarifs de réglementation nos 103 et 113, et qui avaient été prises à titre provisoire et pour une période venant à expiration le 31 décembre 1952;

2° Au maintien, sans limitation de durée, des dispositions prévues aux:

Tarif n° 109, section 2 B (§ III).
Tarif n° 7, nota du chapitre 3 (§ III) et chapitre 7 (§ II) (la Fère et Trélon-Glageon).
Tarif n° 11, chapitres 3 (§§ VII B, X et XI), 51 (§ XIX) (pavés en pierre), 102 (§§ I et II).
Tarif n° 12, chapitres 3 (§ V) et 103 (§ VIII).
Tarif n° 14, chapitre 151 (§ I).
Tarif n° 18, chapitre 107.
Tarif n° 19, chapitre 3 (§ VI A et B).
Tarif n° 22, chapitre 51 (§ XVII, littera C).

3° A la modification des dispositions figurant aux tarifs généraux pour le transport des marchandises, chapitre 2, conditions d'application, littera H, allocations payées en cas de livraison en gare, et au recueil R, titre II, taxes accessoires, tarif n° 106.

4° A la création au tarif n° 103, chapitre 3, dans le cadre de l'article 14 du cahier des charges de dispositions tarifaires applicables jusqu'au 31 décembre 1953, en remplacement de prix d'application établis pour les mêmes marchandises et les mêmes relations et qui arrivent à expiration le 31 décembre 1952. (*Journal officiel* du 25 novembre 1952.)

Homologation, à titre provisoire, sous la réserve, acceptée par la Société nationale des chemins de fer français, que la durée d'application des dispositions du chapitre 3, paragraphes A, B, C, D, du tarif n° 100, prévue jusqu'au 31 décembre 1953, sera limitée au 14 mars 1953.

20 *décembre* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 17 décembre 1952 tendant à proroger jusqu'au 31 décembre 1953 le tarif international pour le transport à petite vitesse, par wagon complet, des mattes cuivreuses, de Carcassonne à Hoboken (Belgique), dont les dispositions viennent à expiration le 31 décembre 1952. (*Journal officiel* du 23 décembre 1952.)

Homologation, à titre provisoire, avec autorisation de mise en vigueur à partir du 1er janvier 1953

Ministère de la défense nationale.

Avis de concours pour le recrutement d'adjoints administratifs de 3e classe du service des fabrications d'armement (personnels militaires ayant le statut d'officier de l'armée active).

I. — Un concours pour le recrutement d'adjoints administratifs de 3e classe du service des fabrications d'armement, autorisé par l'arrêté du 26 novembre 1952, aura lieu en mai-juin 1953.

Six places sont mises au concours.

Peuvent être admis à concourir dans les conditions définies par l'arrêté du 9 septembre 1950 (*B. O.* 1950, fascicule n° 41 du 9 octobre 1950, p. 2994), modifié par l'arrêté du 24 novembre 1951 (*B. O.* 1951, fascicule n° 51 du 17 décembre 1951, p. 3151) (1):

a) Les personnels de bureau relevant du secrétariat d'Etat à la guerre et des services communs de la défense nationale (titulaires, auxiliaires, contractuels);

b) Les candidats de l'extérieur diplômés des écoles supérieures de commerce et assimilés (liste faisant l'objet de l'annexe I de l'arrêté du 9 septembre 1950).

II. — Les conditions générales d'admission au concours sont:

Avoir satisfait aux obligations de la loi de recrutement;

Présenter toutes garanties de moralité;

Satisfaire aux conditions d'aptitude physique réglementaires (les conditions générales exigées sont au minimum celle que requiert l'aptitude au service auxiliaire);

Etre reconnu, soit indemne de toute affection tuberculeuse, cancéreuse ou mentale ou de poliomyélite ou de lèpre, soit définitivement guéri;

Avoir au minimum vingt-trois ans et au maximum quarante-cinq ans au 1er janvier 1953;

En ce qui concerne les candidats étrangers au département de la guerre et aux services communs de la défense nationale, satisfaire à la condition de pouvoir atteindre trente ans de service valables pour la retraite à cinquante-huit ans d'âge.

III. — Le programme du concours, commun aux deux catégories de candidats, sera adressé aux candidats de la catégorie *b* qui en feront la demande au secrétariat d'Etat à la guerre, direction des études et fabrications d'armement, caserne Sully, Saint-Cloud (Seine-et-Oise).

IV. — Par application des dispositions statutaires en vigueur, les candidats de la catégorie *b* ne seront inscrits sur la liste d'aptitude que dans la mesure où le nombre de candidats de l'administration ayant satisfait aux épreuves sera inférieur au nombre de places mises en concours.

V. — Les demandes d'admission au concours et les dossiers des candidats pourront parvenir à l'adresse indiquée plus haut avant le 1er mars 1953 par la voie hiérarchique en ce qui concerne les candidats de la catégorie *a* et directement pour les candidats de la catégorie *b*.

VI. — Les dates précises des épreuves et les centres d'examen seront portés à la connaissance des candidats en temps utile.

(1) *Bulletin officiel* du ministère de la guerre, partie permanente, éditeur Charles Lavauzelle, 124, boulevard Saint-Germain, Paris.

Paris — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Dernier cours cotés en Bourse	26 déc. — Cours relevés après Bourse	DEVISES	29 décembre 1952 — Cours relevés avant Bourse	29 décembre 1952 — Cours cotés en Bourse
350 ..	350 ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	350 .. ..
704 ..	704 ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	703 25 .....
361 50	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	361 20 .....
1213 75	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1213 75 .....
8040 ..	8040 ..	Suisse (100 francs)....	.... ..	8035 .. ..
161 20	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 francs Djib.)....	.... ..	....

ANNONCES

Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, Paris

COMPTE CHÈQUE POSTAL 1.011.00, PARIS

et dans ses succursales des départements.

L'Administration et les éditeurs déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

ENTREPRISES GARCZYNSKI ET TRAPLOIR

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 60.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 34, RUE DU PAVÉ, LE MANS

Par décision du 6 décembre 1952, le conseil d'administration a limité la première tranche de l'emprunt 6 1/2 0/0 1952 à un montant de 10.000.000 de francs, divisé en 1.000 obligations de 10.000 F nominal chacune.

Cette première tranche sera amortie suivant le tableau ci-dessous:

DATES DES REMBOURSEMENTS	NOMBRE d'obligations à amortir.	PRIX de remboursement.
		p. 100.
1er mai 1953	50	100
— 1954	50	100
— 1955	50	100
— 1956	50	101
— 1957	50	101
— 1958	50	101
— 1959	50	101
— 1960	50	102
— 1961	50	102
— 1962	50	102
— 1963	50	103
— 1964	50	103
— 1965	50	103
— 1966	50	104
— 1967	50	105
— 1968	50	106
— 1969	50	107
— 1970	50	108
— 1971	50	109
— 1972	50	110

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DES DETTES

REGENCE DE TUNIS

Les obligations de l'emprunt tunisien 3 1/2 0/0 1903 (caisse des prêts communaux) non encore amorties sont appelées au remboursement anticipé à la date du 1er mars 1953 (décret beylical du 18 septembre 1952, modifié par le décret du 30 octobre 1952).

Il est rappelé que les intérêts échus le 1er septembre 1952 ont été payés le 1er mars en même temps que les intérêts échus à cette date (coupons nos 97 et 98 jumelés).

Les titres devront être présentés au remboursement coupon no 99, au 1er mars 1953, et suivants attachés.

Les obligataires recevront 509 F par titre, soit pour le capital, 500 F, et pour les intérêts du 1er septembre 1952 au 1er mars 1953, 9 F (8,75 F arrondis à 9 F).

Au cas où plusieurs coupons manqueraient, la somme de 509 F serait diminuée de leur contrevaleur, à raison de 9 F pour le coupon no 99 et de 8,75 F (chiffre arrondi éventuellement) pour les autres coupons.

Les remboursements auront lieu aux caisses du Crédit algérien, 5, rue Louis-le-Grand, à Paris, et 6, rue Jules-Ferry, à Alger, et à la direction des finances de Tunis.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

Mme Capek (Suzanne), née le 15 juillet 1908 à Saint-Pétersbourg (Russie), demeurant à Paris (6e), 21, rue des Canettes, agissant pour le compte de son fils Kemner (Pierre-Michel), né le 26 août 1932 à Paris (12e), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom celui de Capek.

M. Louis-Pierre Feigenbaum, dit Davis, né à Londres (Grande-Bretagne) le 9 août 1915, de nationalité française, domicilié à Paris (16e), 85 *bis*, boulevard Suchet, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique Feigenbaum celui de Davis.

AVIS DIVERS

EMPRUNTS POLONAIS

Avis de payement d'une première répartition sur des emprunts émis en France.

En exécution de l'accord gouvernemental franco-polonais du 7 septembre 1951, une première répartition en capital, nette de tous impôts français et polonais, sera mise en payement le 2 janvier 1953 sur les emprunts désignés ci-après:

Emprunt 4 1/2 0/0 (ex-7 0/0) 1927 (tranche française: série C) de la république de Pologne (obligations estampillées et non estampillées).

Répartition de 500 F français, payable contre remise du coupon no 26 (échéance du 15 octobre 1940), par l'entremise des établissements suivants:

Banque de Paris et des Pays-Bas, Banque franco-polonaise, Banque de l'Union parisienne, Banque française et italienne pour l'Amérique du Sud, Banque nationale pour le commerce et l'industrie, Banque ottomane, Banque des pays de l'Europe centrale, Union européenne industrielle et financière, Comptoir national d'escompte de Paris, Crédit commercial de France, Crédit lyonnais, Société générale, Sté Gle de crédit industriel et commercial, MM. de Neuflize, Schlumberger et Cie.

Emprunt 7 0/0 1930 (tranche française) de la Banque de l'économie nationale.

Répartition de 135 F français, payable contre remise du coupon no 19 (échéance du 1er octobre 1939), par l'entremise de la Banque franco-polonaise.

Emprunt 4 1/2 0/0 (ex-6 1/2 0/0) de la Compagnie franco-polonaise de chemins de fer.

Répartition de 170 F français, payable contre remise du coupon no 17 (échéance du 1er octobre 1939), par l'entremise des établissements suivants:

L'Union européenne industrielle et financière, Comptoir national d'escompte de Paris, Crédit lyonnais, Société générale, Banque de l'Union parisienne, MM. Lazard frères et Cie, Banque de Paris et des Pays-Bas, Banque nationale pour le commerce et l'industrie, Sté Gle de crédit industriel et commercial, Banque franco-polonaise, MM. de Neuflize, Schlumberger et Cie, Société générale alsacienne de banque.

Emprunt 4 1/2 0/0 1931 (tranche française) de la ville de Varsovie.

Répartition de 35 F français, payable contre remise du coupon no 17 (échéance du 1er octobre 1939), par l'entremise du Crédit lyonnais.

Emprunt 6 0/0 1929 de la Société du Crédit foncier à Varsovie.

Répartition de 85 F français, payable contre remise du coupon no 22 (échéance du 22 décembre 1939), par l'entremise des établissements suivants: Société générale et Banque franco-polonaise.

Tous les porteurs d'obligations seront admis au payement de la répartition dont l'encaissement entraînera, pour eux-mêmes et pour leurs ayants droit, adhésion définitive aux conditions de règlement prévues par l'accord.

Le droit à l'encaissement de la répartition sera prescrit le 1er janvier 1983.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 décembre 1952: page 12078, 1re colonne, au lieu de: « Emprunt hypothécaire 5 0/0 du chemin de fer de l'Etat de Sao Paulo », lire: « Emprunt hypothécaire 5 0/0 1905... ».

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

29 novembre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association des amis de Rétif de La Bretonne.** But: développer et coordonner les études relatives à Rétif de La Bretonne, à son œuvre et à son époque, publier des éditions critiques de ses ouvrages. Siège social: 37, rue Saint-André-des-Arts, Paris.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.